BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
12
11 K
M 2

B = 70

14-9 E 9

LE
CHRISTIANISME
DE
FRANÇOIS BACON,
CHANCELIER D'ANGLETERRE.
TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA VITTORIO EMANUELE
AD USUM FR. A. BENTIV. SUAQ. COMMUN.

LE CHRISTIANISME DE FRANÇOIS BACON,

CHANCELIER D'ANGLETERRE;

OU

Pensées et sentimens de ce grand homme sur la Religion.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

A PARIS,

Chez { Nyon aîné, Libraire, rue du Jardinet, N.° 2.
Belin, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, N.° 22.

AN VII.

LE CHRISTIANISME DE FRANÇOIS BACON,

CHANCELIER D'ANGLETERRE;

OU

Pensées et sentimens de ce grand homme sur la Religion.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez { NYON aîné, Libraire, rue du Jardinet, N.° 2.
BELIN, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, N.° 22.

AN VII.

PENSÉES DE BACON SUR LA RELIGION, etc.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

ORIGINE, ÉTENDUE

Et règle de la pitié.

Fid. Serm. cap. 59, cons. de negot. parab: 14.

LE *juste*, dit Salomon *a pitié de l'animal qui lui appartient; mais la pitié des impies est cruelle. Justus miseretur animæ jumenti suì sed misericordiæ impiorum crudeles.* (Prov. 12. 10.) C'est la nature elle-même qui a donné aux hommes, l'excellent et noble sentiment de la *pitié*: elle veut qu'ils l'étendent jusqu'aux

animaux que la divine Providence a soumis à leur empire. Il est même très-certain que plus un homme a d'élévation dans les sentimens, plus il embrasse d'objets dans sa pitié. Les ames étroites et abâtardies, croient que tous les êtres de cette espèce, ne sont point faits pour les intéresser : mais les ames, qui sont vraiment une digne portion de cet univers, étendent leur affection à tout ce qui en fait partie. Aussi nous voyons que sous l'ancienne loi, Dieu a donné plusieurs préceptes qui ont moins pour objet d'établir des rits, que d'insinuer la pitié. Tel est le précepte de ne point *manger la chair avec le sang.* Les Esséniens et les Pythagoriciens s'abstenoient aussi de manger la chair des animaux ; et encore aujourd'hui dans l'empire du Mogol, il est des Indiens qui s'en abstiennent rigoureusement par principe de religion. Les Turcs eux-mêmes, cette nation par nature et par éducation, cruelle et sanguinaire, font du bien aux animaux, et ne souffrent point qu'on les tourmente ou qu'on les maltraite en leur présence, ainsi que nous l'avons déjà observé : mais dans la crainte que la doctrine précédente ne paroisse autoriser toute espèce de pitié, Salomon ajoute à-propos, *que la pitié des impies est cruelle.*

La pitié est véritablement cruelle, quand elle engage à épargner des criminels et des

scélérats qui devroient être frappés par le glaive de la justice; elle est alors plus cruelle que la cruauté même : car la cruauté ne s'exerce qu'à l'égard des individus ; mais cette fausse pitié, à la faveur de l'impunité qu'elle procure, arme et pousse contre la totalité des honnêtes gens, toute la troupe des scélérats.

LA CHARITÉ

Chrétienne, supérieure à toute la philosophie morale.

De augm. scient. L. 7, vers. fin.

LA religion chrétienne d'un seul trait forme les hommes à toutes les vertus, en imprimant dans leur ame la *charité* qui est appelée très-convenablement le *lien de la perfection* (ad. Col. 3. 14.), parce qu'effectivement, cette vertu rassemble et enchaîne toutes les autres..... Il n'est pas douteux que si l'ame d'un homme brûle du feu de la véritable *charité*, cet homme ne soit constitué par-là, dans un degré de perfection auquel il ne pourroit jamais parvenir avec tous les préceptes et toutes les ressources de la philosophie morale.... Il y a plus, Xénophon a sagement observé *que les autres sentimens*,

en élevant l'ame, la tordent pour ainsi-dire, et la décomposent par leurs transports et leurs exagérations ; mais que l'amour seul retient l'ame dans l'ordre, en même tems qu'il la dilate et qu'il l'élève. Toutes les qualités humaines que nous admirons le plus, et qui donnent plus de dignité à notre nature, sont donc sujettes à des excès ; la charité seule n'en est point susceptible. Les anges, en ambitionnant une puissance égale à celle de Dieu, ont prévariqué et sont tombés : *je monterai*, dit Satan, *et je serai semblable au Très-Haut.* (Is. 14. 14.) L'homme, en aspirant à une science égale à celle de Dieu, est aussi tombé : *Vous serez comme comme des dieux, sachant le bien et le mal.* (Gen. 3. 5.) Mais en aspirant à une bonté semblable à la bonté ou à la charité de Dieu, ni l'ange, ni l'homme, n'ont couru et ne courront jamais aucun danger. Nous sommes même formellement invités à l'imitation de cette bonté. *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent ; priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez de vrais enfans de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchans, et pleuvoir sur les justes et sur les injustes.* (Matth. 5. 44.) Les payens eux-mêmes mettoient la bonté à la tête de tous les attributs de la Divinité : ils appelloient

Dieu *très-bon, très-grand. Optimus, maximus.* La sainte écriture déclare formellement que *la bonté de Dieu est au dessus de toutes ses œuvres.* (Ps. 144. 9.)

DU PLUS HAUT DEGRÉ

De la Charité.

Meditationes sacræ, t. 2, p. 398.

Si gavisus sum ad ruinam ejus qui oderat me et exultavi quod invenissem eum malum. Me suis-je réjoui de la ruine de celui qui me haïssoit? Ai-je été ravi qu'il lui fût arrivé quelque malheur. (Job. cap. 31. v. 29.)

TELLE est la protestation de Job. Aimer ceux qui nous aiment, c'est une charité dont les publicains eux-mêmes donnent l'exemple, et qui est fondée sur un commerce d'utilité réciproque; mais être favorablement disposé à l'égard de ceux même qui nous haïssent, c'est un des points les plus élevés de la morale chrétienne, et qui va jusqu'à nous rendre semblables à Dieu. Cependant, dans cette charité même, on peut distinguer plusieurs dégrés; le premier degré, c'est de pardonner à nos ennemis, quand ils se repentent et qu'ils cherchent à réparer leurs torts: on voit une sorte d'ombre et d'image de cette cha-

rité dans certaines bêtes féroces; puis qu'on assure que le lion épargne ou cesse de maltraiter ceux qui tombent et se prosternent devant lui. Le deuxième degré, c'est de pardonner à nos ennemis, quoi qu'ils paroissent indisposés contre nous, et qu'ils n'aient fait encore pour se réconcilier avec nous aucune démarche. Le troisième degré, c'est de ne pas nous contenter de leur pardonner et d'oublier tous leurs torts, mais de les obliger encore, et de leur rendre service dans les occasions qui se présentent.

Peut-être se rencontre t-il dans ces divers degrés, un certain je ne sais quoi qui tient à l'ostentation, ou du moins qui procède d'une grandeur d'ame naturelle, plutôt que d'une pure charité; et dans le vrai, lorsqu'on sent couler de son ame une émanation vertueuse, il est à craindre que le cœur ne s'élève alors, et qu'on ne se complaise plutôt dans l'avantage qui nous revient à nous-mêmes de cet acte de vertu, que dans celui qui en résulte pour les hommes; mais si votre ennemi éprouve des malheurs auxquels vous n'ayez point eu de part, et que dans le fond de votre cœur, loin de vous en réjouir, comme si le jour de la vengeance étoit arrivé pour vous, vous en soyez au contraire vraiment peiné et affligé; voilà, à mon avis, le plus haut degré et le sommet de la charité.

BORNES

De nos sollicitudes.

Medit. sacræ, t. 2. p. 398.

A chaque jour suffit sa malice. *Sufficit diei malitia sua. Matth. 6. 34.*

LES sollicitudes à l'égard des choses de cette vie, si elles ne sont pas renfermées dans de justes bornes, ont le double inconvénient d'être parfaitement inutiles, puisqu'elles n'aboutissent qu'à accabler l'esprit et à troubler le jugement, et d'être peu conformes à l'esprit de la religion, puisque l'homme qui s'y livre, semble se promettre pour les choses de ce monde, une durée qui n'auroit pas de fin. La briéveté de la vie nous fait une loi d'être les hommes d'*aujourd'hui* et non les hommes de *demain, cueillant*, comme on dit, *chaque jour, à mesure qu'il arrive, et pensant que le futur deviendra présent à son tour.* De-là, je conclus que nos soins et notre sollicitude en général, ne doivent avoir pour objet que le présent. Ce n'est pas cependant qu'on doive blâmer une sollicitude modérée, soit à l'égard de ses affaires domestiques, soit à l'égard des affaires publiques ou particulières

dont nous serions spécialement chargés; mais deux excès se présentent ici, qu'on doit également éviter.

Le premier, c'est d'étendre la suite de nos sollicitudes à une distance extrême, et à des tems trop reculés, comme si nous pouvions, par ces préparatifs éloignés, enchaîner la Providence divine. Les payens eux-mêmes ont reconnu l'insuffisance et la témérité de cette prévoyance excessive : et l'on a remarqué que les hommes qui ont beaucoup donné à la fortune, d'ailleurs toujours disposés et toujours prompts à saisir l'occasion présente, communément ont été très-heureux, tandis que les hommes qui portoient leurs vues bien loin, et se flattoient d'avoir tout prévu et tout disposé dans l'avenir, ne sont devenus célèbres que par leur infortune.

Le second excès à éviter, c'est de donner aux préparatifs de l'avenir, plus de tems qu'il n'est nécessaire pour délibérer avec prudence, et prendre une sage résolution. Eh! quel est celui d'entre nous qui garde toujours en ce point une juste mesure? Quel est celui à qui il n'arrive pas souvent de revenir sur une détermination prise, de tourner inutilement, et de s'évanouir enfin dans le même cercle de pensées? Or, cette manière de nous occuper de l'avenir, nous ne craignons point de le dire, est également opposée aux conseils de la raison et à ceux de la religion.

NÉCESSITÉ

De comparer les devoirs avec les devoirs.

De augm. scient. L. 7, cap. 2. ad fin.

QUAND on veut se déterminer avec sagesse, il est souvent nécessaire de comparer et de balancer les devoirs avec les devoirs. C'est ainsi que Brutus eut à délibérer entre ce qu'il devoit à la république, et ce qu'il devoit à ses enfans; et le parti qu'il prit de les condamner à la mort, n'a pas été tellement élevé jusqu'aux nues par la troupe des écrivains, qu'il n'aît été improuvé par quelques autres. C'est ce qu'on voit encore dans le fameux repas où assistèrent Brutus et Cassius. Il s'agissoit de sonder la disposition des esprits sur la conjuration qui s'étoit formée contre la vie de César. On mit donc adroitement sur le tapis cette question : *est-il permis de tuer un tyran ?* Les convives furent partagés de sentimens; les uns assurèrent que cela étoit très-permis, sur le fondement que la servitude étoit le plus grand de tous les maux : les autres soutinrent le contraire, prétendant que la tyrannie est un moindre mal que la guerre civile : d'autres, enfin, et qui

étoient apparemment de la secte d'Epicure, déclarèrent qu'il n'étoit point du tout raisonnable que des hommes sages s'exposassent à la mort pour des foux.

Mais il est bien d'autres circonstances où il s'agit de comparer des devoirs avec des devoirs; cette question, par exemple, se présente assez fréquemment : *doit-on s'écarter de la justice, pour le salut de la patrie ou pour quelqu'autre avantage important de ce genre qu'on procureroit en s'en écartant* ? Jason le Thessalien soutenoit ici l'affirmative; il avoit coutume de dire *qu'il faut faire quelques choses injustes, afin de pouvoir en faire plusieurs de justes. Aliqua sunt injustè facienda, ut multa justè fieri possint.* Mais la replique est facile, et l'on doit dire, *il est certain que vous pouvez dans ce jour faire des choses justes, il est incertain que vous le puissiez dans les jours suivans. Autorem præsentis justitiæ habes, sponsorem futuræ non habes.* Règle générale, que les hommes fassent dans le tems présent ce qui est bon et juste, et qu'ils abandonnent l'avenir à la divine Providence. *Sequantur homines quæ in præsentiâ bona et justa sunt, futura divinæ Providentiæ remittentes.*

MOYEN

De nous former à toutes les vertus à-la-fois. La foi chrétienne seule nous le donne.

De augm. scient. L. 7. cap. 3. ver. fin.

LE moyen le plus simple, le plus court, et en même tems le plus noble et le plus efficace pour former notre esprit à la vertu, et le placer dans l'état qui l'approche davantage de la perfection; c'est de *choisir et de nous proposer dans le cours de la vie général, et dans chacune de nos actions en particulier, des fins droites et conformes à la vertu, telles cependant que nous ayons, pour y parvenir, quelque faculté directe ou indirecte.* Effectivement, si on suppose ces deux points : 1°. que *nos fins et nos intentions soient bonnes et honnêtes*; 2°. que *notre résolution, pour y parvenir, soit constante et invariable*; par là même et par cela seul, notre esprit se tourne aussitôt et se forme à toutes les vertus. Cette manière d'arriver à la vertu, retrace *l'œuvre et le procédé de la nature*, tandis que les autres manières

dont nous avons parlé ailleurs, paroissent ne rappeller, pour ainsi dire, que *l'œuvre de la main.* Une comparaison rendra cette vérité plus sensible. Considérez un statuaire, quand il travaille une statue, sa main ne s'occupe pas de toutes les parties à-la-fois; il les travaille les unes après les autres; quand il forme le visage, par exemple, tout le reste du bloc demeure grossier et informe jusqu'à ce que sa main commence à s'y appliquer aussi: au contraire, quand la nature travaille à la formation d'une fleur ou d'un animal, elle en ébauche et en avance à-la-fois toutes les parties. Il en est de même dans l'acquisition des vertus; si on veut les acquérir par la voie de l'habitude ou la répétition des actes, en s'occupant de l'une, on ne s'occupe pas de l'autre: par exemple, si on travaille à se former à la tempérance, la force et les autres vertus tirent peu d'avantage de ce travail, au lieu que si nous nous sommes fait une loi sacrée et invariable de n'agir jamais que pour des fins droites et honnêtes, quelle que soit en particulier la vertu dont ces fins nous recommandent et nous prescrivent l'acquisition, nous trouvons déjà cette vertu toute formée au-dedans de nous-mêmes, ou du moins nous éprouverons que nous avons déjà depuis long-tems une pro-

pension vers elle, des impressions, des dispositions qui nous en rendront l'acquisition facile.

Les payens paroissent dire, sur ce sujet, de grandes choses, et s'en expliquent en termes magnifiques; mais dans le vrai, ils n'ont fait que saisir quelques ombres plus grandes que le corps.... La vraie religion, la foi chrétienne seule va droit au but et donne la réalité.

FAUSSES VUES

De l'ambition.

De augm. scient. Lib. 7, cap. 2. vers. init.

LA nature a imprimé dans tous les individus, le desir de se conserver et de se perfectionner.

De-là, deux sortes de biens : celui de la conservation et celui de la perfection; mais ce dernier l'emporte sur l'autre, parce qu'il y a plus de grandeur à élever une chose à une nature plus sublime, qu'à la conserver seulement dans son état. C'est qu'effectivement il existe dans l'univers des natures supérieures aux autres, à l'excellence et à la dignité desquelles aspirent les natures d'un ordre infé-

rieur, comme à leur origine et à leur source; ainsi l'homme tirant son origine du ciel, suivant même la doctrine des poëtes, sa perfection consiste à s'élever jusqu'à la nature de Dieu, ou à celle des anges, du moins à s'en approcher autant que ses facultés le lui permettent. Mais le desir de cette perfection, quand il est guidé par de fausses apparences et de fausses idées, est la peste de la vie humaine, et une espèce de tourbillon rapide qui entraîne et renverse tout; pourquoi cela? parce que les hommes trompés par une ambition aveugle, au lieu de s'occuper d'une *élévation* de leur nature, qui porte sur sa forme intérieure et sur son essence, s'occupent uniquement d'une *élévation* purement locale. Ainsi que les fébricitans qui ne trouvent point de remède à leur mal, remuent et tournent sans cesse leur corps, comme si par le changement de place, ils pouvoient sortir d'eux-mêmes et échapper au mal intérieur qui les dévore; de même les ambitieux séduits par un faux simulacre de perfection, et prenant le change sur ce qui fait la véritable *exaltation* de leur nature, s'agitent sans cesse; et toutes leurs vues, tous leurs efforts se bornent à transporter leur nature dans un lieu qui soit plus élevé, et où ils soient davantage en spectacle.

PRÉFÉRENCE

Du bien commun au bien particulier, singulièrement recommandée par la religion chrétienne, termine beaucoup de disputes parmi les anciens philosophes.

De augm. scient. L. 7, cap. 1. vers. med.

DIEU a donné et imprimé à chaque chose dans la nature, une tendance vers deux sortes de biens. Le premier de ces biens, est *celui qui convient à une chose, en tant qu'elle forme en elle-même une espèce de tout;* le second, *est celui qui convient à cette chose, en tant qu'elle fait partie d'un autre plus grand tout;* et cette dernière espèce est plus noble et plus puissante que l'autre, parce qu'elle tend à la conservation d'un être plus grand et plus vaste. Nous appellons la première espèce, le bien *individuel ou de l'individu, bonum individuale, sive suitatis*, et la seconde, le bien *de la communauté*, ou *le bien commun; bonum communionis.* Le fer, par l'effet d'une sympathie particulière, se porte vers l'aimant; mais, quand il est un peu plus pesant, il n'obéit plus à cette sympathie, et comme

un bon citoyen et un fidèle patriote, il regagne la terre, c'est-à-dire, le pays des êtres qui sont de même nature que lui. Allons un peu plus avant : les corps denses et graves tendent vers la terre qui est (si on peût parler de la sorte) *la grande congrégation des corps denses* : mais pour qu'il n'arrive pas de schisme dans la nature, et que *le vuide*, comme on dit, *ne se faſſe pas*, les graves monteront en haut, et cesseront de remplir leur office à l'égard de la terre, pour ne pas manquer de remplir leur office à l'égard de l'univers. Il arrive donc ainsi qu'ordinairement les tendances moins fortes cèdent leurs prétentions, quand il s'agit de la conservation d'une *forme* ou *d'un bien plus commun*.

Cette prerogative *des biens communs*, *bonorum communionis*, se remarque principalement dans l'homme qui n'a pas dégénéré. On se rappelle ce trait du grand Pompée: le peuple Romain pressé par la famine, le charge de pourvoir à sa subsistance : il part, mais au moment de s'embarquer, la mer se trouva agitée d'une furieuse tempête : ses amis le pressant très-vivement de différer son départ; *il est nécessaire que je parte*, leur répondit-il ; *il n'est pas nécessaire que je vive*.

C'est ainsi que la fidélité et l'amour pour la république, l'emportèrent dans son cœur sur l'amour de la vie, qui est pourtant dans

un individu, la plus véhémente de toutes les affections.

Mais pourquoi insister sur de telles raisons et de tels exemples ? Y a-t-il jamais eu, depuis l'origine du monde, une philosophie, une secte, une religion, une loi, un institut, qui ait inculqué avec autant de force la prépondérance du bien commun sur le bien individuel, que notre sainte religion (*) ? D'où il paroît

(*) L'auteur de l'analyse de la *Philosophie de Bacon* a cru devoir accueillir ce témoignage rendu à la beauté et à la morale de l'évangile; témoignage apparemment conforme à ce qu'il pensoit lui-même, et à ce qu'ont reconnu hautement les plus mortels ennemis du christianisme. Voici comment il le rend et l'embellit encore.

« On doit au christianisme l'idée des vertus les » plus belles qui aient paru sur la terre ; la charité » qui embrasse toutes les ressources de bonheur pu- » blic ; et l'humilité qui fonde l'amour et l'estime des » autres hommes sur le mépris et le dérachement de » soi-même. Où a-t-on vu, si ce n'est chez les chré- » tiens, pousser l'heroïsme jusqu'à desirer l'anéantis- » sement et la privation même de son propre bon- » heur, si l'on pouvoit, à ce prix, racheter celui du » genre humain ? Pieuse exagération, mais bien » conforme à l'esprit d'un législateur, dont la mo- » rale ne respire que l'humanité ».

Ce témoignage si évidemment vrai, et comme nous l'avons déjà observé, rendu jusqu'ici par les ennemis même les plus injustes de la religion chrétienne, a déplu à l'auteur du *Dictionnaire de la Phi-*

manifestement que c'est un seul et même Dieu qui a donné aux créatures les loix de la nature, et aux hommes, les loix chrétiennes : aussi,

---

losophie ancienne et moderne, et l'a mis de très-mauvaise humeur. Cet auteur a fait sur le témoignage précédent la note suivante :

« Nous ne garantissons point la justesse de toutes » les pensées de Bacon. Notre devoir est de les ex- » poser fidèlement, de le faire parler en philosophe » toutes les fois que ses vues, ses idées, ses ex- » pressions en conservent le caractère, de lui laisser » même ses préjugés superstitieux dont il ne paroît » pas exempt, soit qu'à cet égard peu différent de » quelques philosophes célèbres de nos jours, il aît en » effet pensé comme le peuple, soit que sur les » mêmes objets, de même que sur beaucoup d'autres » matières, élevé au-dessus de son siècle et des opi- » nions peu réfléchies de la multitude, il aît cru néan- » moins devoir s'exprimer comme elle, et payer en » public son tribut à l'erreur commune, page 337 ».

Ainsi voilà Bacon, qui, d'ailleurs, est aux yeux de l'auteur du Dictionnaire, un des plus grands génies qui aient paru dans le monde, traduit à propos de l'éloge qu'il a fait de la charité chrétienne, comme un superstitieux qui a la foiblesse de croire avec la multitude, ou comme un hypocrite, qui, sans aucune espèce de nécessité, professe des sentimens qu'il n'a pas, et dans la matière la plus importante, ment impudemment à tout l'univers. Si Bacon étoit un athée, l'hypocrisie et la fourberie ne seroient point la matière d'un reproche à lui faire, parce qu'il n'y a point de morale pour un athée qui raisonne, et que s'il trouve de l'avantage à tromper et à mentir, ce seroit pour lui une inconséquence

nous lisons que quelques saints personnages ont été jusqu'à desirer d'être effacés du livre de vie, si cela devoit contribuer au salut de leurs frères, poussés par un entousiasme de charité et un amour du *bien commun*, qui ne connoissoit point de bornes.

Le point de la prépondérance du bien commun sur le bien particulier, une fois établi et reconnu, fait cesser quelques disputes très importantes qui divisent les écoles de la philosophie morale. D'abord il termine, contre Aristote, la question, *si la vie contemplative est préférable à la vie active*; effectivement, toutes les raisons qu'allégue ce philosophe pour faire adjuger la préférence à la première, ne se rapportent qu'au bien particulier, au plaisir seulement, ou à l'honneur de l'individu; sous ce point de vue, il est bien constant que la vie contemplative l'emporte sur l'autre; et on peut lui appliquer la comparaison dont se servit Pythagore, pour faire entendre combien l'état

---

et une sottise de ne point tromper et de ne point mentir; mais Bacon n'étoit pas un athée; et l'auteur le sait bien. C'est donc lui faire le plus grand outrage, que de soupçonner seulement, qu'en rendant si fréquemment hommage à la sainteté et à la vérité du christianisme, il parloit contre sa conscience et contre ses lumières. Il est vraiment pénible d'avoir à faire de semblables observations.

d'observateur et de philosophe étoit recommandable. Interrogé par Hyéron, roi de Syracuse, sur sa profession, il répondit à ce prince : *Vous avez peut-être assisté aux jeux olympiques ; et dans ce cas, vous savez parfaitement que parmi ceux qui viennent à ces jeux, les uns se proposent de disputer les prix, les autres de débiter leurs marchandises ; les autres, de voir leurs amis qui se rendent là de toutes parts, et de donner quelques jours aux amusemens et à la bonne chère ; enfin, qu'il en étoit quelques-uns qui venoient uniquement pour être spectateurs de tous les autres, et qu'il étoit du nombre de ces derniers.* Mais les hommes doivent savoir que sur le théâtre de la vie humaine, il n'y a que Dieu et les anges à qui il convient d'être spectateurs ; et on n'a jamais pu sur cela élever quelques doutes dans l'église.

Il est vrai que plusieurs personnes, pour exalter les avantages de la mort civile et les instituts de la vie monastique ou régulière, ont voulu bien souvent tirer avantage de ce passage du prophète, *la mort des saints du Seigneur est précieuse à ses yeux ;* mais il est en même tems vrai que la vie monastique n'est point une vie purement contemplative, et qu'elle est toute remplie d'exercices utiles à l'église, tels que sont l'oraison continuelle, les sacrifices offerts au Seigneur, la composition

d'ouvrages de théologie, propres à répandre la connoissance de la loi de Dieu : composition au reste que le repos dont on jouit dans la solitude, rend aussi plus facile; c'est ainsi que Moïse s'occupa pendant sa retraite de quarante jours sur la montagne : c'est ainsi qu'Enoch, *septième depuis Adam*, (Jud. 14.) le premier homme qu'on sache avoir mené la vie contemplative (car c'est apparemment pour indiquer ce genre de vie, que l'écriture dit *qu'il marcha avec le Seigneur*), n'en a pas moins enrichi l'église d'un livre de prophéties, qui même a été cité par l'apôtre Saint Jude. Mais quant à la vie qui seroit purement contemplative, qui se borneroit à elle-même, et ne répandroit sur la société humaine aucun rayon de feu ou de lumière, la véritable théologie ne la reconnoît et ne l'approuve certainement pas.

Le dogme de la prépondérance du bien commun sur le bien individuel, termine encore, et à l'avantage des premiers, la question agitée avec tant de chaleur, entre les écoles de Zénon et de Socrate, qui faisoient consister le bonheur dans la vertu, ou seule ou accompagnée, (vertu qui certainement remplit les parties les plus importantes des devoirs de cette vie), et la multitude de toutes les sectes ou écoles, telles que celles des Ciré-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

naïques et des Epicuriens qui plaçoient la félicité ailleurs que dans la vertu.... Car il est manifeste que toutes ces dernières sectes, sans avoir aucun égard au bien commun, rapportoient tout à la tranquillité de l'ame et à la satisfaction particulière.

Ce dogme montre encore le foible de la philosophie d'Epictète qui suppose toujours en principe, que la félicité doit être établie dans des choses qui sont en notre pouvoir, et qui, par conséquent, nous mettent à couvert des accidens et de la fortune : comme si un homme qui procéderoit toujours avec des intentions droites et généreuses, et n'auroit jamais d'autre fin dans ses actions, que le bien public, mais qui ne réussiroit en rien, ne seroit pas beaucoup plus heureux que celui qui rapporteroit tout à sa fortune particulière, et qui réussiroit en tout. C'est dans ces sentimens que le grand Gonsalve montrant du doigt à ses soldats la ville de Naples, qu'il s'agissoit de conquérir, leur disoit avec une générosité héroïque, qu'il *aimeroit beaucoup mieux, en s'avançant d'un pas, se précipiter dans une mort certaine, qu'en reculant d'un seul pas, prolonger sa vie de plusieurs années.* Notre chef et notre empereur céleste nous confirme dans cette façon de penser, lorsqu'il compare une bonne conscience *à un festin qui duroit toujours.* (Prov. 15. 15.) Par ces paroles, ne

nous fait-il pas manifestement entendre qu'une conscience qui nous rend témoignage de nos bonnes intentions, dans le cas même où nous n'aurions pas réussi, procure une joie plus douce, plus vraie, plus conforme à la nature que celle qui résulteroit de tous les biens qui peuvent se cumuler sur la tête d'un homme, et à la faveur desquels il seroit établi dans la possession de tout ce qu'il desire, où du moins il obtiendroit cette tranquillité d'ame dans laquelle certains philosophes ont fait consister le bien suprême.

Le dogme de la supériorité du bien public sur le bien particulier, condamne encore un abus de la philosophie, qui commença à s'introduire vers le tems d'Épictète. Cet abus est que la philosophie alors se tourna en une espèce d'art et de manière de vivre singulière, qui distinguoit de toutes les autres professions; comme si la philosophie avoit été établie, non pour calmer les troubles de l'ame, mais seulement pour en retrancher les occasions, et qu'en vue de parvenir à ce dernier point, il fallût embrasser un certain genre de vie particulier, et introduire pour procurer la santé de l'ame, un régime semblable à celui qu'observa pour la santé du corps un Hérodicus dont parle Aristote: ce personnage ne s'occupa toute sa vie qu'à prendre soin de sa santé, s'abstint en conséquence d'une infinité de choses, et

par-là, se priva presqu'entièrement de l'usage de ses sens. Si on avoit bien à cœur de remplir les devoirs de la vie civile, il faudroit plutôt travailler à se procurer une santé qui mît en état de résister à toutes les fatigues et à toutes les intempéries de l'air. : sur les mêmes principes, on ne doit regarder comme étant proprement et véritablement sain et robuste en son genre, que l'esprit qui est en état de surmonter les tentations et les passions, quels que soient leur force et leur nombre : et c'est avec raison qu'on a loué Diogène d'avoir soutenu que les véritables forces de l'ame étoient celles qui nous mettoient en état, non pas précisément de nous *abstenir avec précaution*, *mais de supporter avec courage*, qui étoient capables de retenir notre impétuosité dans les pentes même les plus roides, et nous donnoient la faculté, ainsi qu'il arrive aux chevaux bien dressés dans le manège, de pouvoir nous arrêter et tourner dans un très-petit espace.

Enfin, ce dogme condamne *cette délicatesse excessive, et ce défaut de condescendance* qu'on a remarqué dans quelques philosophes très-anciens et très-respectés. Ces philosophes se sont trop facilement éloignés de tous les emplois de la société civile, dans la crainte des troubles et des désagrémens auxquels sont exposés ceux qui les remplissent,

et

et afin de vivre, ainsi qu'ils s'imaginoient plus exempts de toute souillure, et comme des espèces d'êtres sacrés ; mais ils auroient dû savoir qu'un homme véritablement moral a la patience et la force en partage, et que son honneur doit être semblable à celui qu'exigeoit dans un homme de guerre, le grand Gonsalve, dont nous avons déjà parlé. L'honneur d'un homme de guerre, disoit ce grand capitaine, doit être formé d'une toile forte, et non pas d'une gaze si légère et si délicate, que tout ce qui le touche, puisse le déchirer et le mettre en pièces.

MOYENS HONNÊTES,

Seuls à employer dans la poursuite des biens de ce monde.

Faber fortunæ, versus finem.

J'AI indiqué les moyens que je croyois les plus sûrs et les plus avantageux pour s'avancer et pour faire une fortune dans ce monde: et ces moyens sont dans la classe de ce qu'on appelle *les voies honnêtes*. A l'égard des voies pour parvenir, qui seroient *mal-honnêtes*, voici ce que je crois devoir observer. Si quelqu'un veut prendre pour maître un Machiavel, qui ne craint point d'assurer « qu'il ne faut pas » tenir un grand compte de la vertu; qu'on » doit seulement en affecter et en rendre bien » publiques les apparences, parce que la » réputation de vertu est un moyen, au lieu » que la vertu elle-même est un obstacle »: et qui déclare encore ailleurs « qu'un bon politique doit établir pour base de sa conduite, » ce principe, que les hommes ne peuvent » être ni sagement ni sûrement conduits au » point que nous voulons, autrement que » par la crainte: qu'il doit mettre tout en » œuvre pour qu'ils vivent dans un état conti-

» nuel de dépendance, d'embarras et de dan-
» gers » ; en sorte que le politique de Machiavel paroît être ce que les Italiens appellent un semeur d'épines, *seminator spinarum.* Si quelqu'un veut adopter encore la maxime dont parle Cicéron, *que nos amis meurent, pourvu que nos ennemis meurent aussi, cadant amici, dum modo inimici intercidant ;* maxime qu'adoptèrent les triumvirs qui achetèrent effectivement la mort de leurs ennemis par le sacrifice de leurs amis les plus chers : ou si l'on veut, à l'exemple de Catilina, mettre tout en trouble et en feu, pour pouvoir plus facilement réparer les débris de sa fortune ; et comme on dit : *mieux pêcher en eau trouble ; si l'incendie est dans ma fortune,* disoit ce célèbre conspirateur, *je l'éteindrai non avec de l'eau, mais avec des décombres :* ou si quelqu'un veut se rendre propre cette maxime familière de Lisandre, qu'*on amusoit les enfants avec des gâteaux, et les hommes avec des sermens, pueros placentis, viros perjuriis alliciendos,* et une foule d'autres principes également corrompus et pernicieux, (car en ce genre, comme en tout autre, le mauvais est toujours plus abondant que le bon) : si quelqu'un, dis-je, goûte et adopte toute cette doctrine pestilentielle, je ne doute pas que, s'affranchissant par-là, de toutes les loix de la charité et de la vertu, et sacrifiant tout à

l'intérêt, il ne parvienne plutôt, et par un chemin plus court à la fortune ; mais dans *la vie* comme dans la *voie*, le chemin le plus court est communément le plus sale et le plus boueux : *fit vero in vitâ quemadmodum in viâ ut iter brevius, sit fœdius et cœnosius.* Et cependant, pour en suivre un meilleur, il n'y auroit pas un bien long circuit à prendre.

Mais loin que les hommes qui sont dans le dessein de parvenir, puissent faire usage de ces voies mal-honnêtes, ils doivent plutôt (s'ils se possèdent et veulent toujours se posséder eux-mêmes, s'ils ne sont point emportés par un tourbillon d'ambition qui les aveugle), ils doivent plutôt, dis-je, avoir perpétuellement sous les yeux, d'abord cette vérité générale qui est comme la *chorographie*, ou la description de ce monde, *tout est vanité et affliction d'esprit ;* et ensuite ces vérités particulières, que *l'être séparé du bien-être est une malédiction, et que cette malédiction est d'autant plus grande, que l'être lui-même est plus grand : que comme la vertu est à elle-même sa plus grande récompense, le vice est à lui-même son plus cruel châtiment*, ainsi que l'ont reconnu les poëtes eux-mêmes.....

Il y a plus, tandis que les hommes s'agitent sans cesse et se tournent de tous côtés, pour rendre leur fortune plus solide et plus brillante, ils devroient bien jetter les yeux de

tems en tems sur les jugemens de Dieu, et sur sa providence éternelle, qui très-souvent renverse et anéantit les machinations des impies et leurs desseins pervers, quelques profonds qu'ils puissent être, suivant cet oracle de l'écriture, *il a conçu l'iniquité, et il enfantera la vanité.*

Il y a plus encore, quand même dans la poursuite de leur fortune, ils s'abstiendroient rigoureusement de toutes voies injustes et mal-honnêtes, cependant, en travaillant et en marchant sans cesse pour arriver au sommet de la fortune, sans observer, si je peux m'exprimer de la sorte, aucun jour de *sabbat*, ils ne paient point le tribut du tems qu'on doit à Dieu, qui n'exige, comme on sait, que le dixième de nos biens; mais qui exige et se réserve le septième de notre tems.

Eh! pourquoi donc, tandis que notre visage est tourné vers le ciel, notre ame sera-t-elle rampante sur la terre, et comme les serpens, mangera-t-elle la poussière? Cette pensée n'a point échappé aux payens : *il colle sur la terre une particule de l'esprit divin* (dit un d'entr'eux), *atque affigit humo divinæ particulam auræ.* Si quelqu'un se rassure sur cette pensée que, quoique sa fortune ait été acquise par de mauvaise voies, son intention est cependant d'en faire un

bon usage, à l'exemple d'Auguste et de Septime Sévère, dont on a dit qu'ils auroient dû, *ou ne jamais naître, ou ne jamais mourir*, tant ils avoient fait de mal pour parvenir à l'empire, et tant, une fois parvenus, ils avoient fait de bien; qu'il sache que le mal étant fait, on trouve bon sans doute qu'il soit compensé par le bien; mais que la volonté de faire le mal dans la vue de le racheter par le bien, est très-condamnable.

Enfin, pour modérer le mouvement impétueux qui nous porte vers la fortune, on peut utilement se rappeler l'avertissement que l'empereur Charles-Quint donnoit à son fils: *la fortune*, disoit-il, *ressemble aux femmes qui traitent avec d'autant plus de fierté les hommes qui les recherchent en mariage, que ceux-ci les recherchent avec plus d'empressement*; mais ce dernier remède ne convient qu'à ceux dans qui les maladies de l'esprit ont corrompu le goût: les hommes doivent plutôt s'appuyer sur ce fondement qui est comme *la pierre angulaire de la théologie et de la philosophie* (et ces deux sciences sont presque d'accord sur ce qui doit être avant tout l'objet de nos recherches), la théologie nous dit: *cherchez premièrement le royaume des cieux et tout le reste vous sera donné comme par surcroît.* (Matth. 6. 33.): et la philosophie nous tient à-peu-près le même

langage : *cherchez*, nous dit-elle, *premièrement les biens de l'ame, les autres biens, ou vous enrichiront par leur présence, ou ne vous nuiront point par leur absence. Primum quærite bona animi, cætera aut aderunt, aut non oberunt.*

Il est vrai que ce dernier fondement de notre bonheur, jeté par la main des hommes, repose quelquefois sur le sable, ainsi qu'il a paru dans Brutus qui, prêt de mourir, s'écria, *O vertu! je t'ai servie comme une réalité, et je vois que tu n'es qu'un phantôme. Te colui virtus, ut rem, at tu nomen inane es.* Mais ce même fondement jeté par la main de Dieu, est toujours établi sur la pierre ferme.

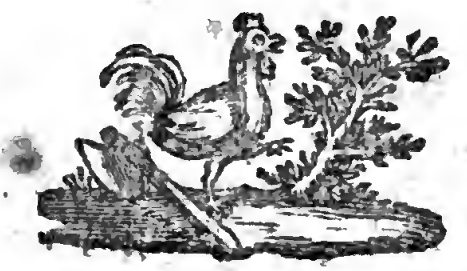

PARURE DÉCENTE,

Conforme, et usage du fard, contraire à la raison et à la religion.

Ex augm. scient. L. 4. cap. 2. vers. fin.

LA propreté du corps, et une parure honnête, sont regardés avec raison comme l'effet et l'indice d'une certaine modestie de mœurs, et du respect que nous portons, d'abord et principalement à Dieu, dont nous sommes les créatures, ensuite à la société dans laquelle nous vivons, enfin à nous-mêmes que nous devons effectivement respecter autant et plus que nous ne respectons les autres: mais cette étrange manière de se parer, qui emploie le fard et les couleurs, est assurément bien digne des défauts qui l'accompagnent toujours; elle n'est effectivement ni assez ingénieuse, pour faire illusion, ni assez commode pour l'usage, ni assez sûre et assez innocente pour la santé; mais nous sommes très-étonnés que cette mauvaise coutume de se farder aît, pendant si long-tems, échappé à la censure des loix, tant ecclésiastiques que civiles, qui, d'ailleurs, ont été

si sévères contre le luxe dans les habillemens et l'excès dans la frisure. Nous lisons bien dans l'Ecriture, que Jézabel, quand elle voulut se parer, fit usage de fard; mais nous ne lisons rien de semblable d'Esther et de Judith. (R. 4. 9. 30.)

LA MÉDITATION

Des choses divines est le meilleur moyen de résister aux tentations de la volupté.

Ex sapientia veterum, Parab. 31.

LA fable des Sirènes, si célèbre dans l'antiquité, avoit pour objet principal de nous faire sentir combien sont attrayans les charmes de la volupté, et en même tems, combien ils sont funestes. Elle nous apprend qu'un si grand nombre d'hommes avoient été attirés par la douceur enchanteresse de la voix des Sirènes, et ensuite impitoyablement dévorés par elles, qu'on reconnoissoit de très-loin les isles qu'elles habitoient, aux monceaux d'ossemens blanchis dont ces isles étoient couvertes.

Deux personnages (Ulysse et Orphée), nous disent les poëtes, avoient échappé à

leurs séduisantes invitations ; mais, par des moyens bien différens : Ulysse, forcé de passer près des isles de ces monstres dangereux, ordonna qu'on remplît de cire les oreilles de ses compagnons. Pour lui, il se fit attacher au mât du vaisseau, avec injonction à ses compagnons de ne le point délier, quelques instances qu'il pût en faire.

Orphée usa, pour échapper, d'un moyen bien supérieur, à tous égards, à ceux qu'avoit employé Ulysse. Aux approches de ces isles funestes, il ne cessa point de chanter à haute voix, sur sa lyre, les louanges des Dieux. Il confondit, par-là, le chant des Sirènes, et anéantit leurs funestes impressions : aussi est-il très-vrai que la méditation des choses divines, a bien plus de puissance et plus de charmes que toutes les voluptés des sens.

INCONVÉNIENS

De l'espérance terrestre. Le Ciel devroit être le seul objet de nos espérances.

Meditationes sacræ, t. 2. p. 399.

LE sentiment pur et simple qu'excite en nous chaque événement, est bien plus propre à maintenir l'ordre et la paix dans notre ame, que toutes les imaginations et les anticipations sur l'avenir, auxquelles nous nous abandonnons. Car telle est la nature de l'esprit humain, même dans les personnages les plus graves, qu'à peine a-t-il éprouvé un sentiment, qu'il s'avance, pour ainsi-dire, qu'il s'élance dans l'avenir, et qu'il augure que tous les événemens dans la suite, seront semblables à celui qui a produit le sentiment actuel. Si ce sentiment est celui du bien, nous sommes portés à espérer sans mesure; si c'est celui du mal, nous nous laissons accabler par la crainte; avec cette différence cependant que la crainte est bonne à quelque chose, parce qu'elle prépare la patience et excite l'industrie, au lieu que l'espérance n'est bonne à rien.... Effectivement, à quoi sert cette

anticipation du bien, qui fait l'objet de notre espérance? Si le bien qui nous arrive est véritablement au-dessous de l'espérance que nous avions conçue, quelque réel qu'il soit, par cela seul qu'il ne remplit pas notre attente, il nous semble que nous avons plutôt perdu que gagné; s'il est égal à notre espérance, et qu'il la remplisse, la fleur de ce bien, quand il arrive, a déjà été pour ainsi-dire cueillie par l'espérance, et ce bien est alors, par rapport à nous, comme un bien déjà ancien, et qui commence à donner du dégoût; enfin, si ce bien surpasse notre espérance, il est vrai qu'alors nous paroissons avoir fait quelque gain; mais n'auroit-il pas mieux valu pour nous, avoir gagné tout-à-coup le capital, en n'espérant rien du tout, que de gagner les intérêts seulement, en espérant au-dessous de la réalité; et voilà quand les événemens sont heureux, ce qu'opère l'espérance; mais si, contre notre attente, ils ont été malheureux, le résultat en devient bien plus fâcheux. Ce résultat, c'est l'entier abattement du courage, parce qu'il ne reste pas toujours matière à une nouvelle espérance; et en général, lorsque le courage n'a que l'espérance pour appui, si cet appui vient à manquer, il est nécessaire qu'il tombe.

Ajoutons qu'il est peu conforme à la dignité de notre ame de soutenir nos maux à

la faveur des distractions et des erreurs de notre esprit, au lieu de les soutenir comme nous le pourrions, avec le secours seulement de notre jugement et de notre courage. Aussi n'est-ce que sur un fondement assez léger, que les poëtes ont dit que l'espérance, en calmant nos douleurs, étoit comme l'antidote de toutes les maladies humaines; tandis que dans la réalité, elle ne fait plutôt, en enflammant et en aigrissant nos maux, que les multiplier et les renouveller sans cesse. Cependant, il n'en est pas moins vrai que la plupart des hommes se livrent entièrement aux imaginations de l'espérance et à toutes ces anticipations de l'esprit, et qu'ingrats à l'égard du passé, oubliant presque le présent, toujours jeunes, ils ne s'occupent et ne se repaissent que de l'avenir. *J'ai vu les hommes qui vivent sous le soleil, marcher à la suite du jeune homme qui doit s'élever et regner à la place de l'autre : ce qui est une maladie très-pernicieuse, et une disposition de l'ame que réprouve le bon sens.* (Eccl. 4. 15.)

Vous me demanderez peut-être, s'il ne vaudroit pas beaucoup mieux, quand ce qui fait l'objet de notre attente, est vraiment douteux, augurer favorablement et espérer plutôt que craindre, puisque l'espérance, au

moins, a l'avantage de procurer à l'esprit plus de tranquillité? Voici ma réponse:

Dans toute espèce de suspension et d'attente, la tranquillité et la fermeté qui sont fondées sur la bonne police (si je peux m'exprimer ainsi), et la bonne composition de l'ame, sont le plus ferme appui de la vie humaine; mais la tranquillité, qui n'est fondée que sur l'espérance, est le plus léger et le plus fragile de tous les appuis. Ce n'est pas qu'il ne soit convenable de prévoir et de présupposer les biens, aussi volontiers que les maux, d'après de saines et de sages présomptions. Cette prévoyance nous est utile pour régler nos actions sur la probabilité des événemens; mais la juste inclination de notre cœur ne doit point être en opposition avec les lumières de l'entendement et les conseils de la prudence; et si nous jugeons que les événemens les plus avantageux pour nous, sont en même-tems les plus probables, il faut que ce jugement ait été précédé d'une discussion exacte et rigoureuse; et alors il faut de plus que nous ne nous arrêtions pas trop long-tems à goûter par anticipation le bien qui fait l'objet probable de notre attente, et que nous ne nous endormions pas dans ces pensées, comme dans un rêve tranquille; c'est en pratiquant le contraire de ce que

nous recommandons ici qu'on rend son esprit vain, léger, dissipé, inégal.

De toutes les observations précédentes, je conclus *que la vie future qui nous est promise dans les cieux, doit être l'objet capital, et même unique de toutes nos espérances. Quare omnis spes, in futuram vitam cælestem consumenda est.*

EXCELLENCE

Des œuvres de miséricorde; elles offrent un moyen de discerner les hypocrites.

Meditationes sacræ, t. 2. p. 400.

Misericordiam volo, et non sacrificium. Matth.
J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice.

Toutes les œuvres dont les hypocrites font parade, sont des œuvres qui appartiennent à cette partie du décalogue qui prescrit l'honneur et le culte que nous devons rendre à la Divinité. Les hypocrites ont deux motifs d'en agir de la sorte; le premier, c'est que les œuvres de ce genre ont un plus grand éclat de sainteté; et le second, c'est que ces œuvres sont moins gênantes que les autres pour leurs passions. Ainsi, pour confondre et corriger les hypocrites, il ne s'agit que

de les renvoyer des œuvres *du sacrifice* aux œuvres *de la miséricorde*. De-là cet oracle de l'apôtre Saint-Jacques : *La piété pure et sans tache devant Dieu, consiste à prendre soin des orphelins et des veuves dans leur affliction* (Jac. 1. 27.). De-là encore cette sentence de Saint-Jean : *celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?* (1. Joa. 4. 20.)

Mais il est des hypocrites d'un genre plus exalté et plus présomptueux, qui se trompent eux-mêmes, et se croyant dignes d'un commerce plus intime avec la Divinité, négligent les devoirs de la charité envers le prochain, comme n'étant que d'une légère importance. Cette erreur, sans doute, n'a point donné naissance à la vie monastique, les commencemens de cette vie ont été vraiment saints; mais elle donne naissance à un abus. Il avoit été sagement mis en principe *que la fonction de prier, étoit une fonction très-importante dans l'église :* et conséquemment l'église avoit trouvé bon qu'il y eût des sociétés de fidèles qui adresseroient sans cesse au Seigneur de ferventes prières pour la prospérité commune; mais cet établissement, tout sage qu'il étoit, pouvoit facilement donner lieu à l'abus dont nous parlons. Encore une

fois nous ne prétendons point blâmer tout l'institut monastique, nous ne voulons que réprimer certains esprits, certains membres de cet institut, qui s'élèvent et s'enorgueillissent, comme s'il ne pouvoit rien exister de plus parfait. Dans cette vue, nous observons qu'Enoch, dont il est dit dans l'écriture: qu'*il marcha avec le Seigneur*, prophétisa, ainsi que témoigne l'apôtre Saint-Jude; et il a enrichi l'église de sa prophétie. Jean-Baptiste que quelques-uns regardent comme le premier auteur de la vie monastique, a rempli différens ministères, puisqu'il a prophétisé et qu'il a baptisé: mais quant à ces personnages qui s'occupent toujours de Dieu, et jamais du prochain, que répondroient-ils à cette interrogation? *Si vous êtes justes, que donnerez-vous donc à Dieu, et que recevra-t-il de votre main? Si juste egeris, quid donabis Deo aut quid de manu tuâ accipiet?*

J'en reviens donc à dire que les œuvres propres à discerner les hypocrites d'avec ceux qui ne le sont pas, ce sont les œuvres de miséricorde: mais il en est tout autrement des hérétiques. Les hypocrites couvrent d'une apparence de sainteté à l'égard de Dieu, leurs torts à l'égard des hommes; les hérétiques, au contraire, à la faveur de quelques devoirs moraux qu'ils remplissent à l'égard des hommes, couvrent et insinuent leurs blasphêmes contre Dieu.

UTILITÉ

Et nécessité de connoître les méchans.

De augm. scient. L. 7. cap. 2. vers. fin. (*)

QUAND on traite des vertus et des devoirs, on devroit parler aussi des fraudes, des ruses, des impostures, et en général des désordres et des vices qui leur sont opposés. On ne peut pas dire que tous les écrivains aient gardé, sur ce point le silence : plusieurs en ont parlé, j'en conviens; mais ils ne l'ont fait qu'en passant, et encore comment l'ont-ils fait ? par forme de satyre et en Ciniques, à la manière de Lucien, mais non point avec le sérieux et la gravité qu'exigeoit la matière. Qu'on veuille bien y faire attention, et l'on trouvera que jusqu'ici, on a plus travaillé à critiquer malignement dans les arts, et à tourner en dérision la plus grande partie de ce qu'ils renferment même de bon et d'utile, qu'à remar-

(*) Bacon dira à-peu-près la même chose dans la méditation suivante qui a pour titre, l'*Innocence de la Colombe, etc.* mais puisqu'il paroît y mettre de l'importance, et que ce fragment renferme quelque chose de plus, nous avons cru devoir en faire usage.

quer ce qu'il y avoit réellement de déréglé et de vicieux, pour le séparer de ce qu'il y avoit d'innocent et de salutaire; mais Salomon a très-bien dit, que tandis que *la science va au-devant de celui qui l'aime avec ardeur, elle se cache à celui qui ne la cherche que pour en faire l'objet de ses railleries. Quærenti derisori scientiam ipsa se abscondit, sed studioso fit obviam.* (Pro. 14. 6.) Effectivement, si quelqu'un se propose uniquement, en s'appliquant aux sciences, de se mettre en état de répandre le ridicule ou le mépris, il trouvera sans doute bien des choses qui serviront ses intentions, mais il ne trouvera rien, ou presque rien, qui le rende plus habile.

Au reste, le traité dont nous parlons, entrepris avec des intentions droites et pures, et exécuté avec la sagesse et la gravité convenables, deviendroit un des plus fermes remparts de la probité et de la vertu. On raconte du basilic, que si le premier il voit l'homme, l'homme meurt sur-le-champ; mais qu'au contraire, si l'homme le voit le premier, c'est lui qui meurt dans le moment même. Ce récit est fabuleux, sans doute; mais on peut dire avec vérité, des fraudes, des impostures et des artifices, que si quelqu'un les découvre le premier, il leur ôte la faculté de nuire: mais que si elles le préviennent,

c'est alors, et non autrement, qu'elles sont réellement dangereuses.

On a donc véritablement des graces à rendre à Machiavel et aux autres écrivains de ce caractère, qui nous apprennent nettement et sans détour, non pas ce que les hommes devroient faire, mais ce qu'ils font ordinairement; car il est absolument impossible de joindre, ainsi que nous le conseille l'évangile, *la prudence du serpent, à l'innocence de la colombe* (Matth. 10. 16.), si l'on ne connoît à fond la nature des méchans; sans cette connoissance, la vertu sera entièrement dépourvue de défense et d'appui.

Il y a plus, l'homme de bien, l'honnête homme qui voudroit corriger les méchans et les scélérats, le tentera inutilement, s'il ne connoît pas déjà parfaitement toutes les profondeurs et tous les détours de la méchanceté humaine; car les hommes, pleinement corrompus dans leur manière de penser, se persuadent que l'honnêteté dans les autres est, de leur part, ignorance seulement et simplicité de mœurs, et que dans sa première origine, elle ne vient que de ce qu'ils ajoutent foi aux prédicateurs, aux instituteurs, aux livres, aux règles de morale et à tous les discours du vulgaire sur cette matière; ensorte qu'à moins que ces méchans ne voient avec évidence que leurs opinions corrompues et

tous leurs faux et dangereux principes sont aussi pleinement connus à ceux qui usent à leur égard d'avertissement et d'exhortations, qu'ils le sont à eux-mêmes, les exemples et les conseils des honnêtes gens ne feront aucune impression sur eux, conformément à cette admirable sentence de Salomon : *le fou ne reçoit point les paroles de la prudence, si vous ne lui parlez selon ce qu'il a dans le cœur. Stultus non recipit verba prudentiæ, nisi ea dixeris quæ versantur in corde ejus.* (Prov. 18. 2.)

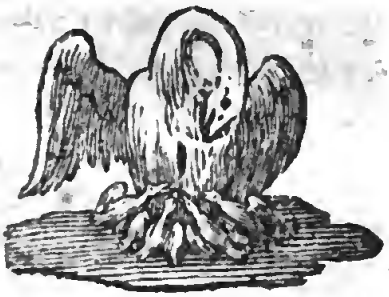

DE L'INNOCENCE

De la colombe, et de la prudence du serpent.

Medit. sacræ, t. 2. p. 397.

L'insensé ne reçoit pas les paroles de prudence qu'on lui adresse, à moins qu'on ne lui parle selon ce qui est dans son cœur. *Non accipit stultus verba prudentiæ, nisi ea dixeris quæ versantur in corde ejus.* Prov. cap. 18. v. 2.

LE jugement d'un homme étant une fois dépravé et corrompu, envain entreprendra-t-on de l'instruire et de le persuader, si on ne commence d'abord par découvrir et par approfondir la mauvaise complexion de l'esprit auquel il s'agit de rendre la santé. C'est ainsi qu'on appliqueroit inutilement l'appareil sur la blessure d'un homme, si on ne l'avoit pas auparavant sondée; car les méchans, qui ne roulent que de mauvaises pensées dans leurs cœurs, s'imaginent que la bonté qui engage à leur donner des conseils, n'est dans son principe que simplicité, ignorance et inexpérience des choses de ce monde. Voilà pourquoi, s'ils ne sont pas persuadés que tout ce qui est dans leur cœur, je veux

dire les ressources et les artifices les plus cachés de leur malice, sont parfaitement connus de ceux qui entreprennent de les rendre meilleurs, ils ne tiennent aucun compte de leurs conseils et de leurs discours. Il est donc nécessaire à celui qui aspire à la bonté, non pas à une bonté solitaire seulement et particulière, mais à une bonté qui embrasse tous les hommes et le mette en état de leur plaire et de les gagner tous ; il est nécessaire, dis-je, qu'il connoisse parfaitement ce qu'on appelle, dans le langage de l'Ecriture, *les profondeurs de Satan* (Apoc. 2. 24.) : autrement on ne l'écoutera point, et il ne s'insinuera point dans les esprits.

De-là cet avertissement qui nous impose la nécessité de faire, entre tous les objets qui composent le fond de nos connoissances, un choix judicieux : *Eprouvez tout, et retenez ce qui est bon. Omnia probate, quod bonum est tenete.* (1. ad Thess. 5. 21.) C'est de la même source qu'émane cet autre précepte : *Soyez prudens comme les serpens, et simples comme des colombes.* (Matth. 5. 21.) Il ne doit y avoir ni dent de serpent, ni venin, ni aiguillon qui ne nous soient parfaitement connus : ne craignons point de nous souiller, en pénétrant dans tous ces objets ; le soleil ne pénètre-t-il pas dans les

lieux les plus infects, sans rien perdre de sa pureté ? ne craignons point encore de tenter Dieu. Ce que je propose est de précepte, nous l'avons vu ; et Dieu est assez puissant pour nous conserver purs et sans tache au milieu de toutes ces immondices.

DES OEUVRES DE DIEU

Et des œuvres de l'homme.

Medit. sacræ, t. 2, p. 396.

DIEU ayant au septième jour de la création, jetté les yeux sur les œuvres qui étoient sorties de ses mains, il vit qu'elles étoient toutes parfaitement bonnes ; mais quand l'homme voulut considérer ses propres œuvres, il trouva qu'elles n'étoient toutes que *vanité et affliction d'esprit.*

Il suit de-là que, si vous travaillez aux œuvres de Dieu, vous suerez, il est vrai, mais votre sueur aura l'odeur d'un excellent parfum, et le repos qui succédera au travail, tous les charmes du sabbat ou du repos de Dieu ; c'est-à-dire, en d'autres termes, vous travaillerez dans la sueur d'une conscience satisfaite, et vous vous reposerez dans le loisir d'une très-douce contemplation. Mais si vous

vous vous attachez uniquement à poursuivre les grandeurs et les vanités humaines, vous n'éprouverez dans le cours de cette poursuite que tribulations et sécheresses; et le souvenir de vos travaux sera pour vous une source de dégoûts et de remords.

O homme, il est bien juste que puisqu'étant l'œuvre de Dieu, tu lui refuses cependant l'hommage de son amour et de ta reconnoissance, toi-même ne recueille de tes propres œuvres que des fruits pleins d'amertume.

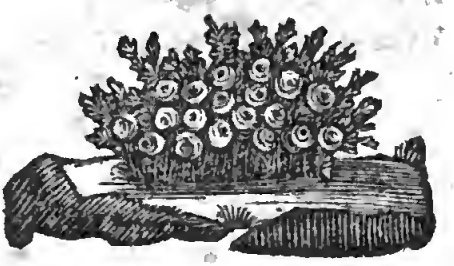

INFLUENCE DU CORPS

Sur l'ame : fondement de plusieurs observances religieuses : fausses conséquences qu'on vondroit en tirer.

De augment. scient. L. 4. cap. 1. post. med.

L'UNION de l'ame et du corps donne lieu à une question importante : *Comment, et jusqu'à quel point les humeurs et le tempérament du corps changent-ils l'état de l'ame et agissent-ils sur elle? et réciproquement, comment et à quel point les passions et les imaginations de l'ame, changent-elles l'état du corps et influent-elle sur lui?* La première partie de cette question a occupé quelquefois les médecins : et nous voyons qu'effectivement ils prescrivent des remèdes pour certaines maladies de l'ame, comme la manie et la mélancolie : ils ont encore des régimes et des recettes propres pour égayer l'esprit, ranimer le cœur et par-là augmenter le courage, faciliter les opérations de l'entendement, fortifier la mémoire, et procurer d'autres semblables avantages; mais cette doctrine de l'influence du corps sur l'ame, n'a pas été inconnue aux instituteurs de religions, et ils

en ont fait un très-grand usage ; ce n'est pas seulement dans la secte des Pythagoriciens, c'est encore dans celle des Manichéens, et dans la loi mahométane, que les abstinences, le choix des alimens et des boissons, les ablutions, et d'autres observances du corps, ont été prescrites, et même ont été multipliées jusqu'à l'excès.

Les articles de la loi cérémonielle mosaïque, qui défendent de manger la graisse et le sang, et qui distinguent, quant à l'usage de la nourriture, entre les animaux purs et les animaux impurs, sont aussi fort nombreux et descendent dans un grand détail ; la religion chrétienne, elle-même, quoiqu'affranchie du joug de la loi cérémonielle, retient cependant l'usage du jeûne, des abstinences et d'autres pratiques qui tendent à affoiblir et à macérer le corps ; elle en retient, dis-je, l'usage comme des choses qui ne sont pas purement des rits, mais qui sont encore bonnes en elles-mêmes : or, toutes ces observances religieuses, indépendamment de la *cérémonie* qu'elles renferment, et de l'obéissance dont elles procurent l'exercice, sont encore fondées sur le fait que nous supposons maintenant, savoir, que l'état du corps influoit sur l'état de l'ame. Mais si quelque personnage d'un jugement peu solide, prétendoit que cette influence répand des doutes

sur l'immortalité et la permanence de l'ame, et déroge encore à son empire sur le corps, il éleveroit une bien légère difficulté, à laquelle nous opposerons aussi une réponse légère : nous l'inviterons seulement à considérer un enfant dans le sein de sa mère : cet enfant ne partage-t-il pas ses sensations ? cependant, il ne doit pas toujours partager sa destinée, puisqu'il doit un jour sortir et être séparé de son corps. Nous l'inviterions ensuite à jeter les yeux sur les monarques : ceux-mêmes qui sont les plus puissans, ne se sont-ils pas obligés quelquefois de faire céder leur volonté à la volonté trop ardente de leurs serviteurs, sans préjudicier cependant à la majesté royale ?

LA MÉDECINE

Illustrée par Notre-Seigneur.

De augm. L. 4. cap. 1. ad. init.

LA médecine est un art très-noble, et qui a la plus illustre origine, si on en croit les poëtes : ceux-ci ont supposé qu'Apollon étoit le principal dieu de la médecine, et ils lui ont donné pour fils Esculape qui, lui-même, a été un dieu, et qui a enseigné la médecine aux hommes. Le fondement de cette fiction, c'est apparemment que le Soleil, ou Apollon est dans l'ordre de la nature, l'auteur et la source de la vie, et que le médecin en est le conservateur, et comme une seconde source.

Mais la plus grande illustration de la médecine, vient des œuvres de Notre-Seigneur qui a été le médecin de nos corps, aussi-bien que de nos ames, et qui ayant rendu l'ame, l'objet de sa céleste doctrine, a voulu que nos corps fussent en quelque sorte l'objet de ses miracles : car, nous ne lisons point dans l'évangile que Notre-Seigneur en ait jamais fait aucun pour procurer des honneurs ou de l'argent, excepté quand il fut question de

payer le tribut pour lui et pour Saint-Pierre; mais nous y voyons que dans tous ses miracles, il a eu pour objet immédiat la conservation et la guérison du corps.

MÉDECINS

Qui procureroient la prolongation de notre vie, honorés dans l'ordre de la religion.

De augm. scient. L. 4. cap. 2. post. med.

Si la médecine, d'après les vues que j'ai proposées, parvenoit jamais à découvrir le secret de prolonger la vie, ce seroit alors que les médecins seroient honorés, non pas seulement *pour la nécessité*, mais parce qu'ils pourroient être, selon Dieu, les économes et les dispensateurs du plus grand don que sa providence eût accordé aux hommes dans l'ordre des choses temporelles; car, quoique le monde soit à l'homme chrétien qui s'avance vers *la terre promise*, comme *le désert*, cependant, ce seroit pour ceux qui voyagent dans ce *désert*, un effet singulier de la bonté divine, que leurs *souliers et leurs vêtemens* (Deut. 29, 5.); c'est-à-dire, leur corps, qui est comme le vêtement de notre ame, s'usassent moins promptement.

AVANTAGES

Et bénédiction d'une longue vie.

Hist. vitæ et mortis, præloquium.

IL y a long-tems qu'on a dit et qu'on se plaint que *la vie est courte* et que *l'art est long, vita brevis, ars longa.* Il paroît donc convenable, que si nous travaillons de tout notre pouvoir à perfectionner les arts, nous travaillions aussi à prolonger la vie des hommes avec le secours de celui qui est l'auteur *de la vie* aussi-bien que de *la verité.* (Joa. 14, 6.); car quoique la vie des hommes ne soit rien autre chose qu'un assemblage et un accroissement continuel de péchés et de misères, et que ceux qui aspirent à l'éternité, fassent très-peu de cas de cette vie; cependant la continuation des œuvres de charité qui ne peut avoir lieu que par la prolongation de nos jours, ne doit pas être absolument comptée pour rien aux yeux mêmes de ceux qui professent le christianisme.

Il est même très remarquable que le disciple le plus aimé de Notre-Seigneur, est aussi de tous les disciples celui qui a vécu le plus long-tems: et parmi les anciens chré-

tiens que nous regardons comme nos pères, il est un très-grand nombre de saints, sur-tout de saints moines et de saints solitaires, que Dieu a favorisés d'une longue vie : ensorte qu'il semble, qu'après le tems de la venue du Sauveur, Dieu a fait cesser moins complettement la bénédiction d'une longue vie, si souvent rappellée dans la sainte écriture, que toutes les autres bénédictions terrestres ; et l'on peut dire avec toute vérité que, quoique nous autres chrétiens aspirions sans cesse et de toutes nos forces à la *terre de promission*, cependant, dans le cours de notre voyage à travers *le désert* de ce monde, s'il arrive que nos *souliers et nos vêtemens*, (j'entends la partie fragile et mortelle de nous-mêmes), *s'usent moins vîte*, il faut regarder avec raison cet événement comme un trait de la faveur divine.

LES JEUNES GENS

Préférés aux vieillards dans l'écriture.

Fid. serm. cap. 40.

UN prophète annonce aux Juifs dans la sainte écriture, que *leurs enfans auront des visions, et leurs vieillards des songes.* (Joel. 2, 28.) Un rabbin conclut de ce texte, que Dieu se communique plus familièrement aux jeunes gens qu'aux vieillards, sur le fondement que la vision est une révélation plus claire et plus manifeste que le songe.

Pour appuyer ce sentiment, on pourroit observer que plus long-tems on a bu dans la coupe du monde, plus on s'est rempli de son poison; et que la vieillesse perfectionne plus l'entendement qu'elle n'épure le cœur.

LES JEUNES GENS

Peu propres à profiter des auteurs anciens qui ont traité de la philosophie morale : nécessité de les instruire de la religion avant l'étude de la politique.

De augm. scient. L. 7. cap. 4. post. med.

IL est une sentence d'Aristote, très-sensée, à ce qu'il nous paroît, et bien digne d'être approfondie : *Les jeunes gens*, dit ce grand philosophe, *n'ont point assez d'aptitude à être les auditeurs de la philosophie morale ; parce que*, continue-t-il, *ils sont encore dans l'effervescence des passions, que le tems et l'expérience calmeront dans la suite.* Et dans le vrai cette sentence nous fait comprendre pourquoi des traités et des discours excellens, où les anciens écrivains invitent si puissamment les hommes à la vertu (soit en rendant visible à tous les yeux *son auguste majesté*, soit en livrant au ridicule certaines opinions populaires qu'on a revêtues pour ainsi-dire d'un habit de parasite, dans le dessein de déshonorer la vertu); pourquoi, dis-je, ces traités et ces discours servent si peu à l'honnêteté de la vie,

et à la réforme des mœurs ? C'est que ces traités ne sont point lus et médités par des hommes d'un jugement et d'un âge mûr, et qu'ils sont abandonnés aux enfans et aux écoliers, incapables de les goûter et de les entendre.

Mais s'il est vrai que les jeunes gens ne sont point pour la philosophie morale des auditeurs convenables, ils le sont encore moins pour la politique, avant qu'ils aient été imbus de la religion et de tous les principes qui concernent les mœurs et les devoirs. Autrement il est à craindre que leur jugement ne se déprave de bonne heure, et qu'ils ne viennent ensuite à se persuader que toutes choses sont indifférentes ; qu'il n'est entr'elles aucune différence morale, qui soit fondée sur la vérité et la réalité ; et que tout doit être mesuré par l'utilité et le succès, conformément à ce qu'ont osé supposer quelques politiques, tels que Machiavel.... C'est pour n'avoir pas connu à fond la religion et la morale, avant de commencer l'étude de la politique, que les jeunes gens élevés dès leurs premières années à la cour des princes et dans le tourbillon des affaires, sont si rarement honnêtes et vertueux dans le fond de l'ame ; que seroit-ce donc si, au défaut d'une éducation chrétienne, se joignoit encore la lecture de livres pernicieux ?

DE LA VÉRITÉ.

Fidel. serm. cap. 1.

QU'EST-CE que la vérité, demandoit Pilâte à Jesus-Christ? Mais apparemment sa demande n'étoit point sérieuse, puisqu'il ne voulut pas attendre la réponse. Il est des hommes qui se plaisent dans un tourbillon de pensées diverses, et qui se croiroient dans un état d'esclavage, s'ils étoient liés par des principes constans et des sentimens invariables. Ils s'imaginent que le libre arbitre étend son domaine sur les pensées aussi-bien que sur les actions..... Dans l'ouvrage des six jours, la première chose que Dieu créa, fut la *lumière des sens*, et la dernière fut la *lumière de la raison*. On peut même dire que dans le sabbat ou le repos qu'il continue d'observer, son esprit ne cesse point de répandre la lumière sur le genre humain. Il la répandit d'abord sur la *face de la matière et du cahos*, il la répandit ensuite sur la *face de l'homme;* enfin, il ne cesse pas de la répandre sur la *face de ses élus*.

Un poëte, qui a fait l'ornement d'une secte, d'ailleurs inférieure à toutes les autres (Lucrèce), a dit, avec autant de grace que

de vérité : « Il est doux sans doute de contem-
» pler, du rivage, des vaisseaux battus par la
» tempête : il est doux encore de voir, du haut
» d'une citadelle, une bataille qui se livre sous
» ses murs et les divers événemens du combat;
» mais quel plaisir est comparable à celui d'un
» homme qui, assis sur la haute colline de la
» vérité (colline difficile à monter, il est vrai,
» mais où règne une perpétuelle éternité), con-
» temple, dans la vallée qui est à ses pieds,
» les nuages, les tempêtes, les hommes cou-
» rans çà et là, jouet de toutes les erreurs » ;
j'ajoute, pourvu cependant que sa contem-
plation soit accompagnée d'un sentiment de
commisération et non d'un sentiment d'or-
gueil et de vaine complaisance. On peut dire
avec vérité que l'ame de l'homme commence à
jouir du *ciel* sur la *terre*, lorsqu'elle n'agit que
par l'impression de la *charité*, qu'elle se re-
pose parfaitement dans le sein de la *Provi-
dence*, et qu'elle ne tourne que sur les pôles
de la *vérité*.

Mais laissons la vérité *théologique* et *phi-
losophique*, et parlons de la *vérité*, ou pour
mieux dire, de la *véracité* dans les affaires
civiles. Ceux même qui ne possèdent point
cette dernière qualité, conviendront sans
peine qu'une manière de procéder dans toutes
les affaires, franche et ouverte, est le prin-
cipal ornement de la nature humaine. Le mé-

lange du faux est semblable au mélange du plomb; le métal où l'on fait entrer du plomb, en devient bien plus malléable, mais il en devient aussi moins précieux. Dans le vrai, ces mouvemens obliques et tortueux ne conviennent qu'aux serpens, qu'on sait ne point s'avancer à la faveur des pieds, et ne marcher que sur leur ventre. Aussi il n'y a pas de défaut qui couvre les hommes d'une plus grande confusion, que la fausseté ou la trahison, quand on vient à la découvrir. Montagne examinant pourquoi la qualification de menteur, donnée à quelqu'un, est censée une si grande injure et un si grand outrage, en assigne très-ingénieusement la cause : *C'est*, dit-il, *qu'accuser un homme d'être un menteur, c'est l'accuser de faire le brave à l'endroit de Dieu, et de n'être qu'un couard à l'endroit des hommes.* (L. 2. ch. 18.) Effectivement, un menteur, en même tems qu'il insulte à Dieu, témoigne qu'il tremble devant les hommes; mais on fera bien mieux sentir combien la fausseté et la perfidie sont détestables aux yeux de Dieu, en remarquant qu'elles combleront la mesure de l'iniquité sur la terre, et qu'elles seront comme les derniers cris qui appelleront les jugemens de Dieu sur le genre humain. Il est prédit que *Jesus-Christ, dans son second avénement, ne trouvera point de bonne foi sur la terre.* (Luc. 18. 8.)

LA MORT.

Serm. fid. cap. 2.

MÉDITER sur la mort, considérée comme la punition du péché et le passage de cette vie à une autre, est un exercice également pieux et salutaire; mais il y a autant de foiblesse que d'inutilité à la craindre, si on la considère comme une dette de la *nature*.....

Un fait très-digne de remarque, c'est que toutes les passions de l'homme, et même les plus foibles, se montrent supérieures à la crainte de la mort : la mort n'est donc pas un ennemi si formidable, puisque l'homme est environné d'une multitude d'athlètes qui luttent contr'elle avec tant d'avantage. La *vengeance* triomphe de la mort, l'*amour* la méprise, l'*honneur* l'ambitionne, la *crainte de l'ignominie* la préfère, le *profond chagrin* la fait envisager comme un refuge, la *frayeur* l'*anticipe*, et la *foi la reçoit avec joie*.....

Il faut encore joindre à tous les avantages que procure la mort, celui d'ouvrir la porte à la renommée, et d'éteindre l'envie. *Extinctus amabitur idem. Le même homme, qui étoit haï pendant sa vie, sera aimé après sa mort;*

mais sur-tout le *nunc dimittis* est le plus doux de tous les cantiques, pour un homme qui est enfin parvenu à l'accomplissement de ses desirs, et qui n'avoit que des desirs honnêtes (*). *Ainsi pensoient les sages du paganisme ; mais malheur à celui qui à la mort, n'auroit que de telles consolations, puisqu'il n'y a que la vraie religion qui puisse en procurer de solides.*

(*) Cette dernière phrase se lit dans la traduction des *Essais de Morale*, imprimés chez Bleuet, 1796 ; mais nous avouons qu'elle ne se trouve pas dans les exemplaires latins et anglois que nous avons sous les yeux, non plus que ce qui est dit plus haut, que *la foi reçoit la mort avec joie.*

INCONSEQUENCES

Et inconvéniens de la vengeance.

Serm. fidel. cap. 4.

LA vengeance est une espèce de justice *sauvage*. Plus elle a dans la nature humaine, de racines profondes, plus le législateur doit s'attacher à la déraciner par des loix sévères; car une injure offense simplement la loi, mais la vengeance de cette injure dépouille de son office la loi. En vengeant une injure, on devient égal à son ennemi; en la pardonnant, on se rend son supérieur; car rien de plus grand que de pardonner. Salomon a dit : *il est glorieux à l'homme d'oublier les offenses.* (Prov. 20. 3.) Ce qui est passé, n'est plus susceptible de direction; les hommes sages se contentent donc de pourvoir au présent et à l'avenir; c'est perdre son tems et se troubler inutilement que de s'occuper du passé.

Personne ne fait une injure pour l'injure même; mais il la fait dans la vue d'un profit, d'un plaisir, ou d'un honneur qu'il se flatte qui lui en reviendra. Pourquoi donc me fâcherai-je contre un homme, parce qu'il a plus

d'amitié pour lui qu'il n'en a pour moi ? et s'il ne me fait une injure que par une suite de sa méchanceté naturelle, pourquoi me fâcherois-je encore ? Je ne me fâche point contre les ronces et les épines qui piquent et qui déchirent, parce qu'il est de leur nature de piquer et de déchirer.

Si quelque vengeance souffroit des excuses, ce seroit principalement celle qu'on s'exerce pour des injures à la réparation desquelles la loi n'auroit pas pourvu : mais qu'on prenne bien garde alors que la manière dont on l'exerce, ne soit elle-même sujette à l'animadversion des loix ; autrement vous doublez votre peine, et vous secondez la mauvaise volonté de votre ennemi.

Il en est qui dans l'exercice de leur vengeance, desirent que les ennemis qu'ils blessent à leur tour, sachent par l'ordre ou la main de qui ils ont été blessés. Il y a quelque générosité dans ce sentiment ; ceux qui en agissent de la sorte, paroissent plutôt vouloir le repentir qu'exciter dans leur ennemi la vengeance, que la vengeance en elle-même ; mais les ames méchantes et rampantes sont bien éloignées de ces sentimens, et ressemblent à ces flèches qui *volent dans les ténèbres.*

Cosme, grand-duc de Toscane, lança un jour à des amis dont il avoit éprouvé la

perfidie ou l'indifférence, un trait fort piquant : Nous lisons, dans l'écriture-sainte, leur dit-il, un *ordre de pardonner à nos ennemis ;* mais nous ne voyons nulle part un *ordre de pardonner à nos amis.* L'Esprit-Saint fait tenir à Job un langage bien plus digne de louange : *Nous avons reçu les biens de la main de Dieu*, pourquoi, dit ce saint homme, *n'en recevrions-nous pas les maux sans nous plaindre ?* (Job. 2. 10.) et ce trait peut s'appliquer en quelque sorte aux amis qui nous abandonnent: mais ce qu'il y a de très-certain, c'est que l'homme qui se venge, renouvelle des blessures qui auroient pu, s'il les avoit oubliées, se guérir et se fermer d'elles-mêmes.

Les vengeances que tire le public, le plus souvent, ont un heureux effet ; nous en avons la preuve dans les vengeances tirées du meurtre de César, de Pertinax, d'Henri-le-Grand, roi de France, et de plusieurs autres personnages ; mais il n'en est pas de même des vengeances qu'exercent les particuliers, elles leur sont ordinairement funestes ; et semblables en cela aux magiciens, s'ils parviennent à faire des malheureux, le plus souvent ils finissent par se rendre malheureux eux-mêmes.

DE L'ADVERSITÉ.

Fidel. serm. cap. 5.

SÉNÈQUE parloit avec l'élévation de langage, ordinaire aux Stoïciens, lorsqu'il disoit que les *biens de la prospérité* sont désirables, mais que les biens de l'adversité sont admirables. Assurément, si l'on entend par miracle, ce qui surpasse les forces de la nature, c'est sur-tout dans l'adversité qu'on voit des miracles. Mais Sénèque débite une sentence supérieure encore à la première, et qui semble trop élevée pour un payen : *Il est vraiment grand*, dit-il, *d'avoir en même tems la fragilité d'un homme et la sécurité d'un Dieu. Vere magnum habere fragilitatem hominis et securitatem Dei.* Ce langage auroit été tolérable dans la bouche d'un poëte à qui l'on permet plus facilement les hyperboles; et il faut avouer aussi qu'il n'a pas été inconnu aux anciens poëtes : c'est apparemment ce qu'ils ont voulu nous faire entendre par cette étrange fiction qui ne paroît pas sans mystère, et qui même est assez clairement relative au christianisme. Les poëtes feignent donc que dans le voyage qu'entreprit Hercule, pour délivrer de ses

liens Promethée, figure de la nature humaine, il traversa tout l'Océan dans un vase de terre. N'est-ce pas là une vive image de la constance du chrétien qui, dans un vase aussi fragile que celui de la chair humaine, navigue à travers les flots de ce monde qui le battent de tous côtés?

Mais laissons les paroles magnifiques, et parlant un langage plus simple, disons : *la vertu principale de la prospérité, c'est la modération ; celle de l'adversité, c'est la force :* or, la force est, en morale, la plus héroïque des vertus. Ajoutons encore que la prospérité est la bénédiction de l'ancien testament, l'adversité, la bénédiction du nouveau; et cette dernière bénédiction, bien supérieure à la première, est aussi le témoignage le plus manifeste de la faveur divine. Dans l'ancien testament même, si on lit avec attention les pseaumes de David, on y remarquera plus de chants de tristesse que de chants de réjouissance; le pinceau de l'Esprit-Saint s'est arrêté plus long-tems à décrire les afflictions de Job, qu'à peindre la félicité de Salomon.

La prospérité est toujours mêlée de craintes et de chagrins : l'adversité a ses consolations, et n'est jamais abandonnée par l'espérance.

Dans un ouvrage de broderie, des figures

brillantes sur un fond obscur, nous plaisent bien davantage, qu'un fond brillant avec des figures tristes et obscures. Nous pouvons donc juger de ce qui plaît le plus au cœur par ce qui plaît davantage aux yeux. La vertu peut être comparée à certains aromates précieux qui ne répandent jamais plus d'odeur que lorsqu'on les broye ou qu'on les brûle : la prospérité découvre nos vices et l'adversité nos vertus (*).

(*) C'est une maxime du duc de la Rochefoucault, *la fortune fait paroître nos vertus et nos vices, comme la lumière fait paroître les objets.*

L'AMOUR,

Passion funeste.

Fid. serm. cap. 10.

LA passion de l'amour est bien plus utile au théâtre qu'à la vie de l'homme; elle est le sujet ordinaire de la comédie, et quelquefois de la tragédie; mais dans le cours de la vie humaine, elle entraîne le plus souvent une multitude de maux à sa suite, en remplissant tantôt le rôle des sirènes, et tantôt celui des furies.

C'est une sentence d'Epicure, pleine d'abjection et de lâcheté. *Nous sommes*, dit-il, *un assez grand spectacle les uns aux autres*: comme si l'homme, né pour contempler le ciel et les astres, pouvoit se borner au culte de quelque petite idole terrestre, et baisser perpétuellement sur elle, je ne dis pas sa face, à la manière des brutes, mais ses yeux qui ont été destinés à la contemplation des objets les plus élevés....

Les hommes doivent d'autant plus se tenir en garde contre cette passion, qu'elle perd tout, et se perd elle-même. La fable nous fait très-ingénieusement entendre une

partie de ces pertes, lorsqu'elle nous dit que celui qui donna la préférence à Hélène, fut privé des dons de Junon et de Pallas : car on ne peut pas s'abandonner à cette passion, sans renoncer aux richesses et à la sagesse....

L'amour conjugal fait naître le genre humain ; l'amour social le perfectionne, mais l'amour impur le corrompt et le déshonore.

CHASTETÉ

Des peuples de la Nouvelle Atlantide.

Nova Atlantis, vers. med.

Nous rencontrâmes dans l'île où la tempête nous avoit jeté, un juif qui nous parut un homme d'un très-grand sens. Nous le priâmes de nous faire plus particulièrement connoître les mœurs du peuple au milieu duquel nous nous trouvions ; il consentit très-volontiers à nous satisfaire. « Dans l'univers entier, nous » dit-il, il n'y a point de nation aussi chaste, » aussi pure, aussi exempte de toute souillure, » que la nation qui habite cette île : on pourroit » l'appeller à juste titre, *la Vierge du Monde.* » J'ai lu dans un de vos livres européens, qu'un » hermite honoré comme un saint parmi vous, » ayant desiré voir l'esprit de fornication, cet esprit

» esprit lui avoit subitement apparu sous la
» figure d'un Ethiopien, petit, contrefait,
» hideux; mais s'il avoit desiré voir l'esprit
» de chasteté qui règne dans cette nation,
» et que Dieu eût acquiescé à son desir, ce
» dernier esprit se seroit montré à lui sous
» la forme d'un chérubin plein de gloire et de
» beauté : il n'est rien effectivement parmi
» les hommes d'aussi beau et d'aussi digne
» d'admiration que les ames chastes de ce
» peuple. Aussi n'y voit-on ni lieux de dé-
» bauche, ni maisons infames, ni courti-
» sanes, ni aucun autre abus dans ce genre;
» et ce n'est pas sans étonnement, et même
» sans une sorte d'horreur, qu'ils apprennent
» qu'en Europe, on tolère de semblables dé-
» sordres.

» Ils disent que le mariage ne remplit
» plus parmi vous, la fin à laquelle il étoit
» destiné : car le mariage a été institué, disent-
» ils, comme un remède à la concupiscence
» illicite; et la concupiscence naturelle est à
» son tour un aiguillon qui excite au ma-
» riage; mais les hommes trouvant hors de
» cet engagement un remède à leur convoi-
» tise déréglée, plus agréable et plus com-
» mode, ils n'ont presque plus recours au
» mariage. Voilà pourquoi on voit parmi
» vous une infinité de gens qui ne se marient
» point, et qui préfèrent à ce joug honorable

» un impur et honteux célibat. Parmi ceux
» qui se déterminent à prendre une épouse ;
» il en est encore un grand nombre qui s'y
» déterminent trop tard, et lorsque la fleur
» de leur jeunesse et leur vigueur ont dis-
» paru. Et qu'est-ce après tout que le ma-
» riage qu'ils contractent ? une espèce de né-
» goce dans lequel on ne cherche qu'une
» alliance avantageuse, une dot considérable,
» un accroissement d'honneurs. S'il s'y mêle
» quelque desir d'avoir de la postérité, c'est
» un desir foible, c'est le desir d'une chose
» presqu'indifférente ; mais cette constante et
» fidèle union entre l'homme et la femme,
» qui est pourtant la première fin de l'ins-
» titution du mariage, ne leur vient pas seu-
» lement en pensée. Ajoutez qu'il est impos-
» sible que des hommes qui ont consumé
» d'une manière aussi avilissante une partie
» si considérable de leurs forces et de leur
» vie, fassent un grand état des enfans qui
» sont une autre partie de nous-mêmes.

» Mais ces excès que les Européens tolèrent,
» à ce qu'ils disent, seulement par nécessité,
» cesseront-ils au moins pendant le mariage ?
» point du tout : ces excès persévèrent encore
» à la honte et pour le déshonneur d'une
» aussi respectable union que l'union con-
» jugale. La preuve en est que la fréquenta-
» tion des mauvais lieux, et le concubinage,

» n'exposent pas davantage à l'animadversion
» des loix les hommes mariés, que les céli-
» bataires; mais le penchant naturel à varier
» les objets de sa passion, et les charmes sé-
» ducteurs de ces courtisanes pour qui la dé-
» bauche est devenue un art, rendent le ma-
» riage insipide, et le font envisager comme
» une espèce de joug ou de tribut fâcheux.

» Ce peuple n'ignore pas ce que vous avez
» accoutumé d'alléguer pour votre justification:
» vous ne tolérez ces désordres, dites-vous,
» que pour en éviter de plus grands, tels que
» les adultères, la séduction des filles hon-
» nêtes, les débauches contre nature: mais ils
» condamnent hautement cette sorte de pru-
» dence, et ils ne la jugent pas moins incon-
» séquente que la conduite de Loth, qui pour
» soustraire ses hôtes aux outrages dont ils
» étoient menacés, offroit de soumettre ses
» filles à d'autres outrages non moins cruels.

» Ils vont plus loin encore, et ils soutiennent
» qu'on ne gagne rien, ou du moins très-peu
» de chose par cette tolérance, puisque les
» mêmes vices et les mêmes désordres n'en
» règnent pas moins parmi vous. Ils com-
» parent avec raison les passions illicites à une
» fournaise: bouchez exactement la fournaise,
» le feu qu'elle renferme est bientôt étouffé:
» donnez à ce feu la plus petite issue, le
» voilà qui se rallume et s'élance avec fureur.

» Quant aux liaisons brutales entre les personnes d'un même sexe, ils ne les conçoivent » pas plus que s'ils n'en avoient jamais entendu » parler ; quoiqu'il n'y ait point dans l'univers d'amitiés plus fidèles et plus inviolables » que celles qu'ils contractent entre eux. Enfin, pour tout dire en un mot, il n'est » aucun peuple sur la surface de la terre, qui » ait la chasteté autant en recommandation » que le nôtre : il a même pour principe, » que l'homme impudique perd tout respect » pour lui-même ; or, ajoutent-ils, le respect » pour soi-même est, après Dieu et la religion, le plus puissant frein de tous les » vices ».

IMPORTANCE

Des conseils.

Fid. serm. cap. 20.

LES princes sages qui se choisissent un bon conseil, ne doivent point craindre par-là d'affoiblir leur autorité, ou de faire jeter sur leur capacité des soupçons défavorables; puisque Dieu lui-même a son *conseil*, et qu'un des grands titres qu'il donne dans l'Ecriture, à son Fils bien-aimé, est celui de *Conseiller*. (Is. 9. 6.)

Salomon a dit : *la stabilité est dans le conseil*..... Il en a reconnu la nécessité, et son fils a expérimenté qu'elle en étoit la force; car le royaume *chéri de Dieu* n'a d'abord été déchiré, et ensuite renversé, que par les suites d'un mauvais conseil, sur lequel, pour notre instruction, il y a deux remarques à faire qui serviront, dans tous les tems, à reconnoître les conseils mauvais : la première, c'est qu'il étoit composé de jeunes gens; la seconde, c'est qu'il fut violent dans ses délibérations.

AVERTISSEMENT

A donner aux Rois.

Serm. fid. cap. 19.

LES rois sont semblables aux corps célestes, qui rendent les tems heureux ou malheureux par leur influence, et qui, en même tems qu'ils jouissent d'une grande considération, ne jouissent d'aucun repos. Tous les enseignemens à donner aux rois se réduisent à ces deux avis : *Souvenez-vous que vous êtes hommes* : *Souvenez-vous que vous êtes Dieu ou lieutenant de Dieu.* Le premier sert à mettre un frein à leur puissance ; le second, à régler leur volonté.

APPROBATION

D'un conseil donné par les Jésuites.

Fid. serm. cap. 22.

SI l'on veut découvrir les sentimens intérieurs des personnes avec qui l'on converse, il est bon de considérer attentivement les contenances de leur visage; les Jésuites en donnent le conseil : c'est qu'effectivement il y a beaucoup de personnes, d'ailleurs très-prudentes, dont le cœur est opaque, et le visage transparent ; mais l'honnêteté exige alors qu'on n'observe leur physionomie qu'en baissant de tems en tems les yeux avec modestie; et c'est aussi ce que pratiquent les Jésuites (*).

(*) Voici comment l'analyste rend ce texte :

« Etudiez les contenances du visage, il y a une » société qui forme un peuple de politiques. Son » grand art est de pénétrer les hommes, de lire leurs » pensées dans leurs regards : ils se font de la modestie » un jeu pour surprendre les secrets des cours et des » familles. T. 1, p. 194. Nous invitons à relire le texte que nous avons littéralement traduit, et nous abandonnons le lecteur à ses réflexions.

JUGEMENT

Sur les richesses, confirmé par le témoignage de Salomon.

Fidel. serm. cap. 34.

Je ne crois pas qu'on puisse mieux qualifier les richesses qu'en les appelant *le bagage de la vertu.* Les richesses sont effectivement à la vertu ce que le bagage est à une armée; elles sont nécessaires comme le bagage; mais, comme lui, elles embarrassent la marche; et le soin qu'elles exigent pour les garder, fait souvent échapper la victoire. Tout l'usage des grandes richesses ne consiste qu'à les répandre; le reste n'est qu'opinion. Salomon a dit : *Où il y a beaucoup de richesses, il y a beaucoup de personnes qui les consomment. Qu'a donc celui qui les possède de plus que celui qui ne les possède pas? sinon qu'il les contemple de ses yeux.* (Eccl. 5. 10.) On sait que la possession des richesses ne procure par elle-même aucun sentiment agréable à celui qui les possède, et il n'est aucun usage solide qu'il puisse en faire pour lui-même; le soin de les garder, le pouvoir de les donner; l'embarras de les distribuer, la réputation de

les posséder, l'enflure de cœur qu'elles occasionnent encore, voilà ce qui les accompagne; et sont-ce là des avantages bien solides et propres à perfectionner l'homme?

Pourroit-on regarder encore comme un emploi utile des richesses, l'acquisition de pierres précieuses et d'autres raretés de ce genre qui n'ont de prix que dans l'imagination? ou bien la confection de certains ouvrages aussi dispendieux que frivoles dans lesquels on n'a en vue que l'ostentation? On dira peut-être qu'elles ont ce grand avantage de délivrer et de mettre à couvert des dangers et des calamités ceux qui les possèdent; que Salomon assure qu'*elles sont pour le riche une ville forte et un rempart élevé dans son imagination* (Prov. 10. 15.); mais remarquez que Salomon dit: *dans son imagination;* il ne dit pas dans la réalité; et il est même incontestable que les richesses ont plus perdu de personnes qu'elles n'en ont sauvé.

N'ambitionnez pas de grandes richesses et n'en cherchez point qu'avec la volonté de les acquérir avec justice, de les dépenser avec modération, de les répandre avec joie et de les abandonner sans peine. Cependant n'en agissez point à leur égard comme un anachorette, ou un homme qui auroit entièrement rompu avec le monde. Réglez-en seu-

lement l'usage, et imitez ce *Rabirius Posthumus*, à qui Cicéron rend ce glorieux témoignage, que dans le soin qu'il avoit d'augmenter sa fortune, on voyoit bien qu'il cherchoit, non *à contenter l'avarice*, mais à se *procurer le moyen de satisfaire la bonté de son cœur. In studio rei amplificandæ apparebat non avaritiæ prædam sed instrumentum bonitati quæri.* Ecoutez aussi Salomon, qui vous avertit de ne point trop vous empresser d'accumuler des richesses, sur ce principe, *que celui qui se hâte de devenir riche, ne demeurera point innocent.* (Prov. 28. 20.)

Les poëtes disent que Plutus, le dieu des richesses, quand il est envoyé par Jupiter, marche en boîtant et à pas lents; mais lorsqu'il est envoyé par Pluton, qu'il court avec une grande légéreté. Sans doute par-là, ils veulent nous faire entendre que les richesses acquises par un travail honnête et des voies légitimes, viennent lentement; mais que celles que nous acquérons par la mort des autres, comme par héritage, ou par testament, arrivent tout à-coup. Cette fable pourroit aussi fort bien s'entendre dans un autre sens, en prenant Pluton pour le démon; car les richesses viennent aussi par le démon, et viennent très-vîte, lorsqu'elles sont le produit des crimes qu'il nous suggère, tels que les fraudes, les oppressions, les injustices.

LECTURE

De l'Histoire Ecclésiastique, propre à former un théologien.

De augm. scient. L. 2, cap. 4, ad finem.

SI on veut lire attentivement ce que nous avons écrit sur l'usage de l'Histoire, on se convaincra facilement que la lecture assidue et réfléchie de l'Histoire ecclésiastique contribuera plus à former un théologien ou un évêque, que la lecture des ouvrages de Saint-Augustin ou de Saint-Ambroise.

SENTIMENT

De Bacon sur le duel (*).

Charge against, duel, t. 4, p. 295.

JE vais montrer que le duel est une pratique dangereuse et condamnable, et dans cette vue j'observe d'abord que si la vengeance est une fois tirée des mains des magistrats, contre l'ordre de Dieu, qui a dit : *mihi vindicta, ego retribuam ;* si les particuliers prennent l'épée, non pour se défendre, mais pour attaquer, s'ils commencent à se faire des loix à eux-mêmes, et à se rendre eux-mêmes justice, il n'est personne qui ne voie les dangers et les inconvéniens sans fin qui résulteroient de cette licence.....

De plus, il est certain que dans l'ordre de la religion, comme dans l'ordre civil, les crimes

(*) Cet article est le réquisitoire ou le mémoire que Bacon, alors procureur général du roi présenta à la chambre Etoilée au sujet des duels, nous n'en n'avons guère retranché que le préambule et le dispositif. Ce mémoire fut tellement goûté des seigneurs qu'ils ordonnèrent qu'il fut imprimé avec le décret qui intervint : c'est le premier réquisitoire à qui on ait fait cet honneur.

d'*orgueil* et de présomption sont les plus repréhensibles de tous. Les autres crimes supposent et n'attaquent point la bonté de la loi, ils n'entreprennent point de se défendre légalement, et de se justifier eux-mêmes; mais celui-ci insulte expressément à la loi, il fait entrer en concurrence avec cette loi, qu'il appelle *la loi de robe*, une autre loi qu'il nomme *la loi d'honneur*; il faut même que *Saint-Paul et Westminster*, c'est-à-dire la chaire chrétienne et les tribunaux de justice, cèdent à cette prétendue loi....

Je vais plus loin, et je demande, si ce n'est pas encore un grand malheur que de jeunes gens d'un excellent naturel, et de la plus belle espérance, qu'on pourroit appeler avec les poëtes les *Enfans de l'Aurore*, des jeunes gens qui faisoient l'espérance et la consolation de leurs parens, soient enlevés de ce monde et périssent sans cause et sans utilité? Ce malheur est encore plus déplorable, si les victimes des préjugés insensés de nos temps, sont des sujets appartenans à des familles illustres, qui, destinés conséquemment par leur naissance à exposer leur vie dans les combats pour le service du roi et de l'Etat, auroient été capables de décider le sort d'une bataille, et de changer la fortune du royaume.

On voit donc combien est funeste le désordre

contre lequel nous nous élevons; et l'on peut dire qu'il trouble la paix, qu'il prive l'Etat des sujets les plus propres à la guerre, qu'il porte la désolation dans les familles, et qu'il est aussi dangereux pour l'Etat que déshonorant pour la loi.

Si nous examinons les causes de ce désordre, nous trouverons que la première et la principale, est incontestablement une fausse et absurde idée d'honneur et de réputation, que le roi, dans sa dernière proclamation, a très-justement et très-ingénieusement appelé un *enchantement*. Dans le vrai, si on en juge sainement, on trouvera que la cause des duels est une espèce de sortilège, qui par de fausses apparences, fascine les jeunes gens qui croient avoir de la grandeur dans le caractère; c'est une sorte d'illusion diabolique, et un phantôme d'honneur qui apparoît et combat contre la religion, contre les loix, contre les vertus morales, contre les sentimens et les exemples des meilleurs tems et des nations les plus vaillantes, ainsi que je le montrerai incessamment.

Les principes de ce désordre étant tels que nous venons de le dire, sont encore favorisés par des propos légers, par des idées qui, quoique destituées de toute espèce de vérité et de sagesse, ont tellement prévalu, que les hommes modérés et bien pen-

sans, convaincus d'ailleurs de l'absurdité et de l'illégitimité des duels, n'en sont pas moins entraînés par le torrent de l'opinion commune, et nécessités d'y conformer leur conduite, s'ils ne veulent pas, dans leur manière de voir et d'agir, rompre avec la société des autres hommes. Tellement qu'ici nous n'avons pas tant à soumettre des particuliers, qu'à combattre et à lutter contre des opinions dépravées et corrompues, comparables à ces esprits et à ces puissances que l'écriture-sainte appelle les *puissances de l'air*.

Ajoutez à cela que ces hommes ont perdu les véritables idées du courage et de l'honneur.

Le vrai courage ne consiste pas à exposer sa vie pour des sujets qui soient seulement justes, et n'aient aucune importance. La vie des hommes est à un trop haut prix pour la sacrifier à propos de rien. C'est en faire un mépris injurieux, c'est même une foiblesse que de la hasarder pour des bagatelles; non, on ne doit pas se jouer ainsi de la vie de l'homme, et si on croit devoir l'exposer et la sacrifier, que ce ne soit jamais que pour le bien public, pour des services vraiment honorables, pour des causes, en un mot, qui soient en même tems justes et d'un grand intérêt.

Il faut raisonner de la dépense de son sang, comme de celle de son argent. On sait

que la libéralité ne consiste pas à répandre l'argent à pleines mains dans toutes les occasions, dans celles même qui le méritent le moins; il en est de même du courage; ce n'est pas le prouver que de répandre son sang pour toute sorte de sujets: le véritable courage consiste à l'exposer et à le verser pour des sujets qui aient vraiment de l'importance.

Mais en voilà bien assez sur les causes du mal; il est tems de s'occuper des remèdes. Voici ceux que je crois les plus sages et les plus efficaces.

1°. On devroit bien clairement et bien hautement faire connoître la volonté ferme et constante où est le gouvernement de cet Etat, d'abolir le duel; car il vaudroit mieux ne point annoncer et ne point entreprendre la réforme de ce grand abus, si on devoit mollir dans l'exécution; mais alors je demande quel est le particulier qui voudra prendre sur lui de venger lui-même les injures vraies ou prétendues faites à sa réputation, s'il voit que le gouvernement envisagera et traitera sa conduite comme une insulte faite à la puissance et à l'autorité du roi, et le poursuivra sans l'espoir d'aucune grace?

Charles IX, roi de France, avoit expressément déclaré, dans un édit, qu'il se char-

geoit de l'honneur de tous ceux qui seroient inquiétés ou molestés, en quelque manière que ce fût, pour avoir refusé la proposition d'un duel. Le gouvernement devroit adopter la disposition de cette ordonnance. Je suis intimement convaincu qu'il n'est pas un homme, sage et raisonnable, quelque brave qu'on le suppose d'ailleurs, à moins que ce ne soit un fou ou un frénétique, qui ne fût charmé d'être affranchi, par les loix et les ordonnances, de la nécessité d'exposer fréquemment sa vie pour un faux et chimérique point d'honneur.

2°. Il faut bien prendre garde de ne point traiter le mal avec trop de ménagement, et d'en fomenter en quelque sorte les dispositions..... Il est certain que les accommodemens des démêlés, qui ont lieu, non par la voie de la commission martiale, mais par l'entremise de quelques gentilshommes particuliers, se font avec de si grands égards et de si grands ménagemens par les préjugés reçus, qu'ils semblent autoriser la pratique des duels, et supposer qu'il y a pour ces malheureux combats, quelque sorte de droit et de loix.

3°. Je reconnois avoir appris dans la dernière proclamation du roi, un moyen d'abolir les duels, le plus sage et le plus efficace qu'il soit possible d'imaginer, si sa

majesté veut bien en faire usage. L'abus du duel est fondé sur une fausse idée de l'honneur: ainsi il n'y qu'à le punir par cet endroit-là, *in eo quis rectissimè plectitur in quo peccat.* Le roi est la source de l'honneur; l'accès auprès de sa personne, est ce qui maintient l'honneur; être banni de sa présence est le plus haut degré du déshonneur. Si donc il plaisoit à sa majesté, lorsque cette cour condamnera, pour cause de duel, des personnes d'une qualité distinguée, d'ajouter de sa propre autorité, que ces personnes seront bannies de sa cour, de celle de la reine, et du prince pendant un certain nombre d'années, je suis persuadé qu'il n'y a pas d'homme né avec des sentimens, qui osât se permettre davantage une action qui le jetteroit dans l'obscurité, et lui interdiroit la présence de son prince.

Enfin, voici le dernier moyen que je suggère. On sait que l'abus dont il s'agit, est difficile à détruire dans sa racine, parce qu'il méprise la mort, qui est le plus grand des châtimens que puissent infliger les hommes. C'est sans doute une juste, mais bien triste sévérité, d'exécuter la loi sans rémission et sans miséricorde dans tous les cas qui sont jugés dignes de mort. Cependant la sévérité des loix françaises est encore plus grande, puisque par l'article d'une loi confirmée en parle-

ment, la partie qui a tué doit être incontinent conduite au gibet; et l'on a vu pendre un gentilhomme de grande qualité, ses blessures étant encore saignantes, dans la crainte qu'une mort naturelle ne prévint le cours de la justice. Mais le moyen que je propose est beaucoup plus doux, quoique non moins efficace. Ce moyen, c'est de punir tous les actes et toutes les démarches qui tendent à un duel. Je n'entre pas maintenant dans le détail. On affoibliroit ainsi la racine, en coupant les branches; et je ne doute pas que cette opération ne fît à la fin périr la racine elle-même. Cependant on auroit prévenu les dernières rigueurs de la loi.

Je sais qu'on censure les loix d'Angleterre sur deux points, mais c'est à tort et par pure ignorance.

La loi, dit-on, ne met aucune différence entre le lâche et perfide assassin, et celui qui tue son adversaire suivant les loix de l'honneur, ainsi qu'ils parlent. De plus, elle n'a pas décerné des peines et des réparations suffisantes pour des paroles injurieuses, pour un démenti, un soufflet, etc.; mais ce ne sont là que des nouveautés puériles, contraires à la loi de Dieu, contraires à toutes les loix humaines, contraires aux exemples des plus braves et des plus sages nations du monde.

1°. La loi divine, quand il s'agit d'ho-

micide, ne distingue qu'entre le volontaire et l'involontaire, que nous appelons homicide de malheur ou d'accident; et l'on avoit établi, pour ce dernier, des villes de refuge, où le meurtrier devoit se retirer promptement; parce que la loi ne le protégeoit pas contre ceux qui, voulant venger le sang répandu, l'auroient atteint avant qu'il eût gagné le sanctuaire.

Il est vrai que nos loix ont fait une autre distinction plus subtile; elles distinguent entre la volonté *enflammée* et la volonté *froide*; entre l'homicide commis dans la colère, et l'homicide prémédité et commis de *sang-froid*, comme parlent les militaires. On conçoit facilement que chez une nation vive et belliqueuse, la première sorte d'homicide n'est pas indigne de quelque indulgence; et il est vrai que la colère est une courte fureur : *ira furor brevis*, et qu'un homme en fureur n'est plus à lui-même. Le privilège de la passion ou de la colère, était connu dans les loix romaines; mais elles le restreignoient à un seul cas : c'est celui où un mari surprend sa femme en adultère; la fureur dont il est alors transporté, a fait paroître digne de grace l'homicide auquel il se porteroit dans cette circonstance; mais dans le cas où un homme en tue ou en mutile un autre, la différence qu'on prétend établir

entre une lâche et une belle manière de tuer, entre un meurtre simple et un meurtre précédé d'un défi, est une monstrueuse invention de ces derniers tems, et qui n'a pas l'ombre de fondement, ni dans les loix divines, ni dans les loix humaines.

Je trouve, il est vrai, dans les saintes écritures, que Caïn attira son frère dans les champs et le tua en traître, tandis que Lamech se glorifie d'avoir tué un jeune homme au péril de sa vie. Ainsi, je ne vois point d'autre différence entre l'homme qui commet un meurtre en trahison, et celui qui le commet avec fierté, que celle qui se trouve entre Caïn et Lamech.

Je viens aux exemples et aux autorités que nous fournissent les différens Etats politiques. Toutes les histoires s'accordent à dire que les Grecs et les Romains ont été les plus vaillantes et les plus généreuses nations du monde; et ce qu'on doit sur-tout bien remarquer, ils vivoient en républiques et non sous un gouvernement monarchique; or, sous cette première sorte de gouvernement, on pourroit plus facilement se persuader que les particuliers ont droit de se faire justice par eux-mêmes; cependant ils n'ont point connu le duel, ni rien qui lui ressemble; et certainement ils l'auroient connu, ils l'auroient établi parmi eux, s'il y avoit eu quelque

chose de noble et de louable dans cette manière de venger ses injures.

Il y a plus : *fas est et ab hoste doceri*, dit-on communément. Voici ce qu'un ambassadeur de l'empereur nous apprend de la façon de penser des Turcs sur le duel. Deux Turcs, qualifiés, s'étoient battus en duel; un d'eux avoit été tué; le survivant fut obligé de comparoître devant le divan, qui lui fit cette réprimande : *Comment avez-vous eu la témérité de vous battre ensemble? n'y a-t-il pas assez de chrétiens à tuer? ignoriez-vous donc que, quelque fût celui des deux qui périt, c'etoit une perte pour le Grand-Seigneur.*

Ainsi, les nations les plus belliqueuses, sans aucune distinction de barbares et de civilisées, n'ont jamais eu que du mépris pour des combats dont on ose à présent faire gloire.

Il est vrai que je trouve deux combats de cette espèce, autorisés par des loix; je n'examine point si le dernier l'étoit avec justice.

Le premier avoit lieu quand deux armées, étant en présence l'une de l'autre, des particuliers se détachoient de l'une des armées, et donnoient un défi, pour faire preuve de leur valeur, et fournir, par leur victoire, un préjugé en faveur de leur parti.

Les Romains appeloient ce combat un combat par défi : *pugna per provocationem.* Il n'avoit lieu qu'entre des généraux qui commandoient avec une autorité indépendante, ou entre des particuliers, avec la permission de leurs généraux, et jamais d'autorité privée. C'est ainsi que nous voyons David demander permission quand il voulut combattre contre Goliath, et Joab, lorsque l'armée qu'il commandoit étoit en présence de l'ennemi, donner une permission générale en ces termes : *que les jeunes gens jouent devant nous.* Un fameux combat de cette espèce est celui qui, dans la guerre de Naples, se donna entre douze Espagnols et douze Italiens, et où les Italiens eurent l'avantage. Il y a une infinité d'exemples de semblables combats, tous justes et louables, les combattans n'étant quelquefois qu'un de chaque côté, et quelquefois étant en plus grand nombre.

La seconde espèce de combat étoit l'*épreuve judiciaire*, lorsque le droit des parties étoit obscur. Ce sont les Goths et les autres peuples du Nord qui ont introduit l'usage de ces combats. Il fut reçu en Espagne plutôt que dans les autres contrées. Mais les théologiens ne conviennent point que cette manière de prouver son droit, soit légitime. « Ceux qui com-
» battent dans cette intention, dit un sage écri-

» vain, paroissent tenter Dieu, puisqu'ils » veulent que Dieu fasse un miracle, pour » que celui dont la cause est juste, demeure » victorieux. Ce qui souvent n'arrive pas. » *Taliter pugnantes videntur tentare Deum, quia hoc volunt ut Deus ostendat et faciat miraculum ut justam causam habens, victor efficiatur, quod sæpe contra accidit.....*

J'ai dit qu'on reprochoit un autre défaut à nos loix : ce défaut, c'est de n'avoir rien réglé pour les cas de démentis et de soufflets reçus; mais nous pouvons dire que les anciens législateurs auroient cru se rendre ridicules, s'ils avoient statué une punition pour un démenti qui, dans la réalité, n'est rien de plus qu'une parole de contradiction, une négation de ce qu'un autre avance. Le législateur, si on lui avoit proposé cette question, auroit fait la réponse de Solon, il auroit dit: *qu'il n'avoit point établi de peine pour ce cas, parce qu'il n'avoit pas imaginé que les hommes pussent être jamais assez extravagans pour regarder un démenti comme une injure si atroce.*

Les jurisconsultes demandent si on peut intenter l'action d'injure pour un démenti; et ils inclinent pour la négative. François Ier, roi de France, est blâmé par tous les écrivains sages, comme ayant donné naissance à ce malheureux préjugé sur les démentis,

et

et l'ayant profondément gravé dans les esprits. Il est vrai que lui-même ayant donné un démenti à l'empereur, et en ayant fait courir le bruit dans le monde, il dit ensuite, dans une assemblée solemnelle, que *tout homme qui souffroit un démenti, n'étoit point un honnête homme;* et voilà la source et l'origine de cette nouvelle doctrine sur les démentis.

Quant aux paroles de reproches et d'injures, au rang desquelles on doit mettre les démentis, on ne croiroit pas, s'ils ne subsistoient pas encore, combien les discours prononcés à Rome dans le sénat et les assemblées du peuple (et j'en dis autant de ceux qui ont été prononcés chez les Grecs), sont remplis d'injures, et des injures les plus grossières. Cependant aucun de ceux à qui elles s'adressoient, ne s'est regardé comme blessé et noirci par ces injures. Ils les envisageoient comme les propos et le style d'un ennemi; ils prenoient le parti de les mépriser, ou de les renvoyer à leurs auteurs; mais jamais ces injures n'ont fait verser une goutte de sang.

S'il s'agit de quelques coups légers donnés à une personne, ce n'est point en soi-même une affaire considérable, à moins qu'il ne s'y soit mêlé quelques circonstances fâcheuses qui rendent la chose grave....

Calomnier, battre, estropier, tuer, sont incontestablement des injures suivant les loix d'Angleterre et les loix de tous les pays; et s'il s'y joint des circonstances extraordinaires qui aggravent le cas, tels que sont les libelles, les coups de bâton, et d'autres circonstances de cette espèce, les tribunaux en prennent connoissance et les punissent même exemplairement; mais quant à l'idée qu'un soufflet donné à une personne est une atteinte mortelle portée à son honneur, il faut rappeler aux personnes qui sont imbues de ce préjugé, le mot de Gonzalve, que j'aime à répéter : ce grand et fameux capitaine avoit accoutumé de dire, *que l'honneur d'un gentilhomme devoit, comme une grosse toile, être d'une trame assez forte pour n'être point déchiré par le frottement;* au lieu qu'aujourd'hui, cet honneur paroît semblable à un petit roseau, que le moindre vent est capable d'abattre, ou à un corps malade, si sensible, que tout ce qui le touche lui fait mal, et le blesse.

Certainement cette extrême délicatesse d'honneur, loin d'être le signe d'une véritable grandeur d'ame, est plutôt la preuve d'une grande foiblesse.

LES JÉSUITES,

Excellens instituteurs de la jeunesse.

De augment. scient. L. 1 vers init., et L. 6, cap. 4, vers. init.

C'est une plainte ancienne et qui a passé depuis les siècles les plus sages et les plus éclairés jusqu'à nous, que les gouvernemens s'occupoient trop de faire des loix, & trop peu de l'éducation de la jeunesse. Cette partie de la discipline, si honorable en elle-même, et si honorée dans la haute antiquité, les Jésuites l'ont rappelée en quelque sorte dans leurs collèges, comme par droit de retour dans sa patrie, *quasi post liminio ;* et quand je considère leur talent et leur habileté, tant pour cultiver les lettres que pour former les mœurs, je suis tenté de dire comme Agésilas disoit de Pharnabase, *puisque vous êtes tel, plût à Dieu que vous fussiez des nôtres. Talis cùm sis, utinam noster esses....*

Quand il s'agit de l'éducation des jeunes gens, le plus court seroit de dire, voyez les écoles des Jésuites : cependant suivant notre usage, nous donnerons quelques conseils sur

cette partie, mais nous ne ferons que glaner après eux (*).

OBSERVATIONS

Sur les religieux mendians.

De augm. scient. L. 1, vers. init.

LES détracteurs des sciences reprochent aux gens de lettres la pauvreté qui leur eſt assez ordinaire.... S'il s'agissoit de faire l'éloge de la pauvreté, il seroit plus court de renvoyer ces détracteurs, qu'ils me permettent de leur dire, aux religieux mendians. Machiavel leur rendoit un témoignage assurément bien honorable, lorsqu'il disoit que *c'en seroit fait depuis long-tems du règne du clergé, si le respect pour les religieux mendians et pour les moines, n'avoit compensé le luxe et les désordres des premiers supérieurs ecclésiastiques. Jam dudum actum esset de regno sacerdotum, nisi reverentia erga fratres et monachos episcoporum luxum et excessum compensasset.*

(*) Voyez ce que dit encore Bacon, des Jésuites, à la fin de l'article *Dignité de la science, prouvée par l'écriture.*

JUGEMENT

Sur les théologiens scholastiques, *Lib.* 1, *p.* 45; leur censure et leur éloge.

De augm. scient. L. 1, *vers. med.*

LES théologiens scholastiques avoient beaucoup de pénétration, et jouissoient d'un grand loisir; mais ils ont eu trop peu de lecture: ainsi que leurs corps étoient renfermés dans les cellules de leurs monastères, on pourroit dire en quelque sorte que leurs esprits étoient aussi renfermés dans les écrits d'un petit nombre d'auteurs, et principalement dans ceux d'Aristote, qui exerçoit à leur égard une dictature véritable. Ils ignoroient presqu'entièrement l'histoire des tems et celle de la nature. Mais avec une chaîne de matiere assez petite, en agitant çà et là leur esprit comme une *navette*, sans lui donner aucun relâche, et sans épargner aucune peine, ils ont ourdi les toiles qu'on voit aujourd'hui dans leurs écrits.

L'esprit humain, s'il travaille sur une matière, en contemplant les œuvres de Dieu et la nature des choses, opérera suivant le mode

de cette matière ; et c'est elle qui déterminera l'espèce de son travail. Mais si cet esprit se tourne sur lui-même, et que, semblable à une araignée, il tire de sa propre substance la matière de son travail, il n'est rien alors qui le fixe et donne du corps à ses conceptions : tout son travail aboutira à donner quelques toiles de doctrine, admirables il est vrai, par la délicatesse du fil et du tissu, mais qui, dans la réalité, ne sont d'aucun usage.

Cette subtilité ou cette curiosité inutile, contre laquelle nous nous élevons, est de deux sortes ; ou elle a lieu à l'égard du sujet considéré en lui-même, et telles sont ces spéculations et ces disputes frivoles qui occupent assez souvent les philosophes et les théologiens ; ou elle a lieu seulement dans la manière et la méthode de traiter son sujet, et telle étoit à-peu-près la méthode des scholastiques ; ils formoient d'abord des objections sur chacun des objets qui étoient proposés ; ils répondoient ensuite à ces objections, et les réponses le plus souvent, ne consistoient qu'en des distinctions ; tandis que la force de toutes les sciences est semblable à celle de ce faisceau de dards qu'un vieillard présenta à ses enfans, force qui ne réside pas dans chaque dard pris séparément, mais dans tous les dards réunis ensemble.

La véritable maniere et la plus facile de

faire disparoître toutes les objections qu'on peut proposer contre une science, consiste à former de toutes les parties de cette science un corps régulier, parce qu'alors toutes ces parties se soutiennent les unes les autres. Si au contraire vous tirez de cette science tous ses principes les uns après les autres, comme le vieillard tira les dards du faisceau, il sera facile de les affoiblir, et même de les courber ou de les rompre comme on voudra. On a dit de Sénèque, que par les minuties des paroles, il rompoit la force des choses, *verborum minutiis rerum fragit pondera*; on pourroit donc dire aussi des scholastiques, qu'ils rompoient la force des sciences par les minuties de leurs questions.

Je le demande, ne vaudroit-il pas mieux dans une salle spacieuse qu'on voudroit éclairer, allumer un seul flambeau, ou suspendre un seul lustre garni de quelques lumières, à la faveur duquel toutes les parties de la salle seroient éclairées à-la-fois, que de faire le tour de la salle, et d'en parcourir tous les coins, une petite lanterne à la main? Or, tel est à-peu-près le procédé de ceux qui, au lieu de jeter un grand jour sur la vérité, en l'environnant d'autorités, d'exemples et de raisonnemens lumineux, s'occupent uniquement à lever de petites difficultés, sans vouloir en laisser subsister aucune, à se débarrasser de

quelques chicanes, et à résoudre des doutes frivoles; faisant naître de cette manière questions sur questions; car il leur arrive ce qui a lieu dans le cas de cette lanterne avec laquelle on essayeroit d'éclairer une grande salle; on ne peut pas la porter dans un coin particulier, sans abandonner et sans laisser dans l'obscurité tous les autres.

Enfin, on peut dire que la fable de Scylla représente parfaitement bien ce genre de philosophie. Scylla étoit dans la partie supérieure du corps, une belle femme; mais toute la partie inférieure n'étoit formée que d'une multitude de monstres qui aboyoient sans cesse. C'est ainsi que chez les scholastiques, on trouve d'abord quelques choses générales, bien imaginées, et qui promettent beaucoup: mais quand on arrive aux distinctions et aux décisions, loin de voir sortir de là, comme vous vous y attendiez, une multitude de choses de quelque utilité dans la vie humaine, vous vous appercevez que tout s'est terminé en bruyantes et monstrueuses questions.

Aussi il ne faut point être étonné si la théologie scholastique est décréditée auprès même des hommes vulgaires: ceux-ci communément méprisent la vérité, à cause des disputes qu'ils voient s'élever autour d'elle, & ils s'imaginent que ceux qui ne sont pas d'accord, sont tous dans l'erreur. Quand ils voient donc

de savans hommes disputer si vivement entr'eux sur des questions de néant, il n'est pas étonnant qu'ils disent avec Denis de Syracuse, *ce sont là des propos de vieillards qui n'ont rien à faire ; verba ista sunt senum otiosorum.*

Cependant il faut convenir, et il est très-certain que, si les scholastiques, à la soif insatiable qu'ils avoient de la vérité, et à l'activité infatigable de leur esprit, avoient joint la variété et la multiplicité de la lecture, ainsi que de la contemplation, ils auroient été sans contredit de grandes lumières, et auroient merveilleusement concouru au progrès de tous les arts et de toutes les sciences (*).

(*) Ces observations de Bacon ont donné lieu à l'analyste, d'écrire ce qui suit :

« Des hommes d'une profession oisive, qui portoient de leurs cellules dans les écoles une humeur » chagrine et querelleuse, très-peu versés dans la » connoissance des tems, encore moins dans l'étude » de la nature, ont inventé ce langage épineux au » moyen duquel on s'entend à-peu-près comme si » l'on parloit toutes les langues ensemble. De là » le mépris de la doctrine, qui retombe sur la » religion et ses ministres. Que résultera-t-il des » dissentions scholastiques et de la contradiction de » tous les systêmes ? . . . . . Cette unique vérité, » que tout n'est qu'erreur.

Nous demandons si dans cette analyse, et particulièrement dans la réflexion qui la termine, il est possible de reconnoître Bacon ? si cette dernière ré-

ELOGE

De la piété d'Henri VII.

Vit. Henr. VII, vers. fin. p. 376. 79. 83.

HENRI VII avoit voulu introduire les honneurs du ciel dans la maison de Lancastre; il sollicita auprès du pape Jules II, la canonisation d'Henri VI : la principale preuve qu'il donnoit de la sainteté de ce prince, c'est qu'il avoit prophétisé que lui Henri, qui n'étoit alors que comte de Richemont, monteroit un jour sur le trône d'Angleterre, quoique cet événement n'eût alors aucune vraisemblance. Effectivement, un jour de fête, Henri VI se lavant les mains au sortir de table, jeta les yeux sur le comte de Richemont qui n'étoit

---

flexion n'est pas bien gratuitement et bien injustement prêtée à ce véritable philosophe ?

Voyez ce que nous avons dit sur les scholastiques, dans le Discours préliminaire; et remarquez que la critique de Bacon porte, non pas sur les théologiens en général, mais sur cette classe de théologiens qu'on appeloit scholastiques, c'est-à-dire, qui ont traité la théologie suivant la méthode de l'école, ou de la philosophie d'Aristote.

guères alors qu'un enfant, et dit : ce jeune homme possédera un jour tranquillement cette couronne pour laquelle nous combattons aujourd'hui. Le pape Jules II, sur la requête d'Henri VII, nomma effectivement une congrégation de cardinaux pour informer de la vie et des miracles d'Henri VI; mais l'affaire n'alla pas plus loin. On crut alors assez généralement, que le pape avoit mis à un trop haut prix la canonisation du prince, et qu'Henri VII n'avoit pas jugé à-propos de l'acheter si cher: mais il est plus vraisemblable que Jules II, qui étoit très jaloux de l'honneur de son siège et de son honneur particulier, bien instruit qu'Henri VI avoit constamment passé pour un homme simple et d'une mince capacité, crut qu'il aviliroit la canonisation s'il le plaçoit au rang des Saints, et si on ne mettoit une différence réelle *entre les Saints et les innocens*.

L'année qui précéda celle de sa mort, Henri VII averti par ses infirmités qui augmentoient sensiblement, s'occupa plus sérieusement de la vie future; au lieu de chercher les honneurs de la sainteté pour Henri VI, il ne travailla plus qu'à devenir lui-même un Saint, et crut qu'il feroit mieux d'employer dans cette vue, ce qu'il en auroit coûté pour la canonisation de son prédécesseur. Il distribua donc dans cette année de plus grandes

aumônes qu'à l'ordinaire ; il fit délivrer des prisons tous ceux des environs de Londres qu'on y avoit renfermés pour raison de dettes qui n'excédoient pas une certaine somme ; il donna des ordres pour qu'on mît la dernière main à ses fondations pieuses. Enfin, apprenant les plaintes amères de son peuple contre les exactions de ses officiers, soit par la bouche des hommes honnêtes qui étoient à sa cour, soit par les discours des prédicateurs qui en parloient avec une grande liberté, il témoigna, ainsi qu'il convenoit à un prince pieux, beaucoup de regret et de peine de conscience. Il ordonna par son testament l'année suivante, que toutes les sommes que ses officiers avoient injustement extorquées de son peuple, fussent restituées.

Pour couronner la fin de sa vie, ainsi qu'il avoit fait le commencement de son règne, il fit une œuvre de miséricorde et de piété très-louable et très-digne d'imitation ; je veux dire qu'il accorda une amnistie générale, ainsi qu'il est d'usage de l'accorder au couronnement des rois, comme s'il avoit pressenti qu'il seroit bientôt couronné une seconde fois dans un autre royaume, bien supérieur à ceux de la terre. Il mourut dans les dispositions de l'ame les plus heureuses, l'an 1508, à l'âge de 52 ans. On l'a nommé le *Salomon* de l'Angleterre.

Je dois observer encore à sa louange, qu'il a fondé et doté plusieurs monastères de religieux, et de plus, le célèbre hôpital qu'on nomme *Savoya*. Il faisoit encore en secret d'abondantes aumônes : ce qui prouve clairement que dans ses grandes fondations pour le public, ce n'étoit pas sa propre gloire, mais la gloire de Dieu qu'il avoit en vue. Il témoigna toujours un grand amour pour la paix, et un grand desir de la procurer. Aussi dans les préambules de ses traités, on voit qu'il rappelle souvent avec complaisance que, lorsque Jesus-Christ vint au monde, les anges avoient annoncé la paix, et qu'il avoit légué la paix à ses disciples quand il sortit de ce monde.

L'amour de la paix étoit dans ce prince une vertu vraiment morale et chrétienne; elle ne provenoit ni de crainte ni de foiblesse, puisqu'il fit presque toujours la guerre, et qu'il y montra toujours une grande valeur. Enfin on peut dire que s'il a été un grand roi, il a aussi été un bon chrétien : il a vécu dans les exercices de la piété, et il est mort dans ceux de la pénitence; et s'il a triomphé des ennemis de son royaume, il a aussi triomphé de ceux de son salut.

CONSEILS

Donnés au duc de Bukingham, favori et premier ministre du roi Jacques Ier, sur les devoirs de sa place, relativement aux affaires de la religion.

Advise to sir Georges Villiers, &c. t. 3, p. 564 (*).

1°. S'IL se présente à vous quelqu'affaire qui intéresse l'église, ses ministres ou son gouvernement, ne vous en rapportez point uniquement à vous-même; mais prenez l'avis de quelques graves et savans théologiens, et particulièrement de ceux que vous saurez être des hommes solides, prudens et d'une conduite exemplaire.

2°. Vous n'aurez point d'avertissement à donner au roi dans cette partie. Le premier des titres attachés à sa couronne, est celui de *défenseur de la foi :* il l'emporte par l'étendue de son savoir, non-seulement sur les autres princes, mais encore sur les autres hommes :

(*) Ce qui est entre deux crochets est emprunté, dit l'éditeur, des dernières collections de l'édition des *Avis*, *in*-4°., en 1661.

marchez à sa suite, et vous ne vous égarerez point.

[Si on élève quelques questions sur la doctrine de l'église d'Angleterre, telle qu'elle est consignée dans les trente-neuf articles, ne donnez pas la plus légère attention à ceux qui les élèvent....

Les ennemis de notre religion, et ceux qui cherchent à la renverser jusques dans les fondemens, sont d'un côté les catholiques romains, ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes. Leurs dogmes sont opposés à la doctrine que l'église d'Angleterre proteste être la sienne, d'où lui vient le nom de *protestante*; de l'autre côté, ce sont les anabaptistes, les séparatistes et d'autres sectaires dont les opinions religieuses ne respirent que le schisme, et sont incompatibles avec la monarchie; pour les contenir les uns et les autres, il suffit de faire exécuter les loix déjà portées contr'eux par le parlement.]

3°. Je ne dirai pas en propres termes, comme font quelques-uns, que le gouvernement de l'église par les évêques, est *de droit divin* (*); mais ce que je ne crains point de

(*) Bacon n'a pas toujours été si réservé à soutenir en propres termes que l'épiscopat est *de droit divin*; il est très-affirmatif sur ce point dans son *Mémoire sur la pacification de l'Eglise d'Angleterre*, et ailleurs.

dire et que je dirai avec une pleine persuasion, c'est que de tous les gouvernemens, il est celui qui est le mieux fondé dans la doctrine des apôtres : j'ajouterai encore hardiment qu'il est celui qui s'adapte le mieux à la monarchie. Pour le prouver, je ne m'appuierai point ici avec vous sur d'autres autorités que sur celle de l'excellente proclamation que le Roi lui-même a publiée dans la premiere année de son règne, et qui est à la tête du livre des *Prières communes*. Je desire que vous en preniez lecture ; et si dans aucuns tems on faisoit quelque motion qui tendît à innover, faites souvenir le roi de cette proclamation, et engagez-le à la relire. Il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat, que de prêter l'oreille à toute proposition qui tend à introduire quelque changement dans le gouvernement, le changement proposé parût-il le plus léger de tous.

[Quoique la discipline de notre église ne soit pas une partie essentielle de notre religion, elle a cependant une si grande influence, et son importance est telle, qu'on ne doit pas y rien changer sans les plus fortes considérations ; la substance même de notre religion s'y trouve intéressée. Je vous prie donc, avant qu'on fasse par votre canal ou par une autre voie aucune tentative auprès du roi, qui ait pour objet quelqu'innovation en ce genre, de

lire d'abord et de rappeler à sa majesté cette sage et importante proclamation qu'il a composée lui-même, et fait publier dans la première année de son règne : elle y trouvera des raisons si sages et si fortes d'éviter toutes les innovations, qu'elle demeurera pleinement convaincue qu'on ne peut sans danger écouter seulement ceux qui les proposent. Mais il n'y a aucune apparence que vous vous laissiez jamais séduire par ces gens-là ; et pour fixer irrévocablement votre jugement sur leur compte, écoutez l'avis que vous donne le plus sage des hommes : *Mon fils, craignez Dieu et le roi, et n'ayez aucune communication avec les hommes dominés par le goût de l'innovation.* (Prov. 24. 25.)]

4°. Prenez garde, je vous prie, de ne point servir de point d'appui aux catholiques romains. Je ne sais point flatter, je vous le dirai donc franchement : le monde croit que quelques personnes qui vous appartiennent de bien près par les liens du sang, ne sont que trop imbues des sentimens de l'église romaine ; il faut sans doute que vous les traitiez avec tous les égards convenables, et que vous accordiez à la nature ce que la nature exige. Vous êtes parent, & par-là même ami de leurs personnes ; mais vous n'êtes ni parent ni ami des sentimens qui les séparent de notre église.

5°. Les archevêques et les évêques ont sous l'autorité du roi le gouvernement de l'église et de toutes les affaires ecclésiastiques. Vous ne porterez personne à ces places par quelque considération humaine, et vous n'aurez égard qu'à la sienne, au mérite et à la gravité des mœurs; vous savez que les évêques doivent dans leur conduite et dans leur doctrine, servir de modèle.

6°. Les doyens, chanoines et prébendiers des églises cathédrales, étoient dans l'origine d'une grande utilité dans l'église : ils étoient le conseil de l'évêque dans la distribution de son revenu, et principalement dans le jugement des causes ecclésiastiques. Vous userez encore de votre crédit pour faire promouvoir à ces places les hommes les plus propres à les remplir, des hommes éminens en piété, en science et en sagesse : vous inculquerez souvent au roi qu'il ne doit point en nommer d'autres; ce sera encore un moyen de rappeler cette classe de ministres de l'église à leur première destination.

7°. Vous serez souvent sollicité, et peut-être jusqu'à l'importunité, de faire donner des bénéfices, cures, à des sujets qui viennent de finir leurs études.

Vous pouvez (j'en conviens) accorder ici quelque chose de plus aux sollicitations de vos amis; mais toutes choses d'ailleurs égales :

cæteris paribus; et souvenez-vous, je vous prie, que ces places ne sont point purement des places de faveur, que la charge des ames y est attachée, que les titulaires auront à rendre le plus terrible de tous les comptes, et que les prévarications dont ils se seront rendus coupables, seront aussi imputées à ceux qui auront été les instrumens de leur élévation.

8°. L'église anglicane n'a pas seulement pour adversaires les catholiques romains, elle est encore en butte aux anabaptistes, aux brounistes, et à une multitude d'autres sectaires de ce genre (*). Ils se sont donnés, en différens tems, de grands mouvemens dans le royaume, sous le prétexte de zèle pour la réforme de la religion. Le roi connoît à fond leurs dispositions. Il seroit cependant assez à propos de lui mettre de tems en tems cet objet sous les yeux; il sait, par ce qu'il en a éprouvé en Ecosse, ce dont ils sont capables. J'espère qu'il veillera attentivement sur eux en Angleterre. La plus petite protection, la plus légère faveur qu'on paroîtroit leur accorder, suffiroit pour mettre en feu toutes leurs têtes.

(*) Les malheurs de Charles Ier et de son règne, prouvent combien le chancelier Bacon avoit raison d'exciter la vigilance du gouvernement sur les malheureuses sectes qui pullulloient alors en Angleterre.

9°. L'ordre et la décence dans les cérémonies de l'église, ne donnent et ne procurent pas seulement un spectacle agréable : c'est encore un point utile et estimable en lui-même ; mais il faut avoir grand soin de n'introduire aucune nouveauté en ce genre. Ces nouveautés occasionneroient bientôt du scandale, tant les hommes sont naturellement portés aux soupçons. La véritable religion protestante garde ici un sage milieu, tandis que ses adversaires se jettent les uns dans une extrémité, les autres dans l'extrémité opposée.

10°. Les hommes d'église doivent être respectés et honorés en considération de leurs ministères ; mais si un ecclésiastique est corrompu et scandaleux dans ses mœurs, on ne doit lui accorder ni protection ni tolérance ; autrement l'exemple d'un petit nombre deviendroit funeste à plusieurs.

11°. Il faut éviter avec grand soin d'employer le patrimoine de l'église à des usages profanes. Un tel emploi seroit un sacrilège. La religion a engagé le roi à arrêter dans le tems un écoulement des revenus ecclésiastiques, qui faisoit beaucoup de mal, et en auroit fait bien davantage. Ne négligez rien pour prévenir ou arrêter de pareils désordres dans toutes les occasions.

12°. Enfin, aimez les colléges et toutes les écoles où l'on enseigne les sciences. Entre-

tenez-y avec soin l'émulation, parce que c'est là où se forment, pour le service de l'église et de l'Etat, les nouveaux sujets qui doivent remplacer les anciens. Ce royaume s'est illustré dans les derniers tems par la culture des lettres; et jamais il ne manquera d'hommes distingués dans cette partie, quand les places ne seront accordées qu'au mérite et aux talens (*).

(*) Voici le compte que l'auteur de l'analyse rend de cette partie.

« Quant à la religion, qui est le premier frein du » gouvernement, ne décidez jamais rien sans consul- » ter un théologien sage, rempli de lumière et d'é- » rudition, modéré dans son zèle, et de mœurs » exemplaires. Ecartez toute espèce d'innovation: » elle n'arrive jamais sans scandale ». *Elle réveille l'esprit de doute et de schisme, et le libertinage s'accroît parmi les troubles. La religion qui enfante le plus de sectes, est la plus dangereuse à l'Etat. L'esprit d'intolérance est l'ennemi de la paix, et par conséquent, de la monarchie.*

« Mettez les ecclésiastiques à l'abri du mépris: » respectez-les vous-mêmes, et faites qu'ils se res- » pectent: l'édification de leur vie, et la charité de » leurs discours, les maintiendront donc dans la véné- » ration des peuples. Le mauvais exemple d'un ministre » de l'église est comme une tache sur le visage, qui » efface toute la beauté du corps. Avant de les ad- » mettre aux dignités et aux bénéfices, attendez que » la voix publique les y appelle; le mérite ne manque » jamais de la faire parler. Les places de choix ne

DE LA VICISSITUDE

Des choses, ou des révolutions générales, soit dans la nature, soit dans la religion.

Serm. fid. cap. 56.

SALOMON dit qu'*il n'y a rien de nouveau sur la terre, et que tout ce qui nous paroît une nouveauté, n'est qu'une preuve de notre oubli.* (Ecc. 1. 1. 10.) Cette doctrine favorise l'idée de Platon, qui croit que toute la science n'est

---

» doivent point se donner à la brigue, ni à la fa-
» veur. La science et la piété y ont des droits ex-
» clusifs; et tandis qu'elles en seront en possession,
» le patrimoine de l'église ne sera point diverti à des
» usages profanes ». (T. 1. p. 387.)

Cette analyse n'est pas bien fidèle. Ce qui est imprimé en caractères italiques n'appartient point à Bacon. On voit bien que dans cette addition, l'auteur a la religion chrétienne en vue, et qu'il cherche à la rendre odieuse. Cette analyse, d'ailleurs faite avec assez de sagesse, semble ne rien présenter qu'un incrédule décidé ne pût souscrire. On y dit il est vrai, que *la religion est le premier frein du gouvernement;* mais les incrédules en conviennent, et c'est apparemment le sentiment bien prononcé de

qu'une *réminiscence ;* et on en peut conclure que le fleuve Léthé coule aussi bien sur la terre que dans les enfers. Un certain astrologue peu connu, assure que si *les astres ne gardoient pas toujours entr'eux la même distance, et s'approchoient ou s'éloignoient un peu plus les uns des autres, si le mouvement diurne venoit à varier, le monde ne subsisteroit pas un seul moment.* Ce qu'il

---

l'auteur de l'analyse; car, ce qui est très-singulier, ce principe n'est point dans le texte de Bacon : l'analyste l'ajoute de son chef. Cependant, l'auteur du dictionnaire souvent cité, et qui probablement, ne connoît les avis donnés à Bukingham que par cette analyse, s'emporte à l'occasion de ce principe jusqu'à dire à Bacon l'injure la plus grossière.

« On sent le peu de justesse, dit-il, de toutes » ces pensées, mais ce sont celles de Bacon, et nous » nous sommes fait une loi expressse, et même un » devoir d'exposer toutes ses pensées. (ce devoir ne » lui a pas beaucoup coûté à remplir), quelques » contraires qu'elles soient d'ailleurs à nos principes. » Nous croyons seulement devoir prévenir le lec- » teur que nous sommes bien éloignés d'apporter » toutes les opinions du philosophe dont nous analy- » sons les pensées ». Après avoir repris l'éloge de Bacon, il finit par dire : « *lorsque Bacon parle du* » *christianisme, il ne sait plus ce qu'il dit* ».

Quand on entend ce langage, on ne sait plus où on en est : on est tenté au moins de relire l'article, pour remarquer ces extravagances sur le christianisme qui sont tombées de la plume de Bacon, et qu'on

y a de certain, c'est que la matière est dans un mouvement continuel, et ne se repose jamais; mais les déluges et les tremblemens de terre sont les grands linceuils funéraires qui enveloppent tout dans l'oubli; les embrâsemens et les grandes sécheresses ne détruisent et ne font pas disparoître un peuple dans sa totalité. L'embrâsement que la fable de Phaëton suppose, ne dura qu'un seul

---

n'avoit point apperçues; mais on voit seulement des conseils très-sages donnés à un premier ministre, qui, trouvant le christianisme établi en Angleterre comme la religion de l'Etat, étoit obligé d'administrer en conséquence, eût-il été un déiste ou un matérialiste. Il n'est point là du tout question du christianisme en lui-même; dans le début on dit, il est vrai, que la *religion est le premier frein du gouvernement;* mais, 1°. le principe est appliqué à la religion en général, et non point au christianisme en particulier. 2°. Bacon, sans doute, n'auroit pas désavoué ce principe; mais la vérité est qu'il lui est ici prêté, et qu'il appartient à l'analyste. 3°. Ce principe a été jusqu'à ce moment avoué de tous les incrédules, qui ont même prétendu que la religion avoit été inventée par les premiers législateurs, et maintenue ensuite par les princes, comme un moyen de contenir les peuples dans le devoir, très-utile et même nécessaire.

En voyant cette sortie contre Bacon et contre le christianisme, si gratuite et si mal amenée, ne seroit-on pas tenté de croire que l'auteur de l'analyse est poursuivi par-tout, et tourmenté par l'idée du christianisme?

jour:

jour : la sécheresse, il est vrai, au tems du prophète Elie, dura trois ans, mais elle fut particulière à la Palestine et n'emporta pas tous ses habitans....

A l'égard de ces deux grandes calamités dont nous avons parlé, les déluges et les tremblemens de terre, il est bon de remarquer que ceux qui leur échappent, sont des hommes grossiers qui habitoient les montagnes, par conséquent très-peu propres à conserver la tradition des tems; ainsi, un oubli total devient aussi infailliblement la suite de ces événemens, que si personne ne leur avoit survécu..... Machiavel a prétendu que la jalousie et l'émulation des sectes avoient beaucoup contribué à abolir la mémoire des choses; et il accuse Grégoire-le-Grand d'avoir fait servir toute sa puissance à supprimer les antiquités du paganisme. Pour moi, je ne vois pas qu'un zèle de cette espèce produise jamais un bien grand effet, ou même dure long-tems; et nous en avons la preuve dans la conduite de Sabinien, successeur de Grégoire, qui ressuscita aussitôt, si on peut s'exprimer ainsi, les antiquités que son prédécesseur avoit ensevelies (*).

Mais laissons les révolutions qui arrivent

(*) Voyez à la fin du volume la dissertation qui détruit la calomnie de Machiavel.

dans la nature, pour nous occuper de celles qui ont lieu dans la société humaine. Les plus importantes de toutes sont celles des religions et des sectes, parce qu'elles ont plus d'influence et d'empire sur les esprits des hommes. La vraie religion est fondée sur *la pierre*, elle est par conséquent inébranlable; mais les autres, bâties sur le sable, sont sujettes à être renversées par les flots du tems.

Disons un mot de ce qui favorise la naissance de nouvelles sectes, et donnons à ce sujet quelques conseils, si toutes fois l'esprit humain peut suggérer des moyens capables d'arrêter de si grandes révolutions dans leur cours, ou d'y apporter quelque remède.

Si la religion reçue est déchirée par des divisions intestines; si ceux qui la professent sont totalement déchus de leur première sainteté, et sont devenus un sujet de scandale; si à de grands désordres se joignent encore la grossièreté, l'ignorance et la barbarie des tems; alors on a vraiment à redouter la naissance de quelque nouvelle secte, sur-tout s'il s'élève dans le même tems quelqu'esprit emporté et qui ne respire que les paradoxes. Toutes ces choses concoururent ensemble lorsque Mahomet publia sa loi; mais quoiqu'une nouvelle secte s'attire d'abord un certain nombre de sectateurs, ne vous alarmez point, elle ne fera pas de

grands progrès, si elle n'emploie pas au moins l'un des deux moyens dont je vais parler : le premier, c'est de renverser ou du moins d'attaquer l'autorité établie ; rien ne séduit autant la multitude que les tentatives qu'on fait pour abattre le gouvernement qui la contient. L'autre moyen, c'est d'ouvrir la porte à la licence des mœurs et à la volupté ; les hérésies spéculatives, telles que fut autrefois celle des Ariens, et qu'est aujourd'hui celle des Arminiens, quoiqu'elles puissent prodigieusement faire fermenter les esprits des hommes, ne causeront jamais de grands troubles dans un Etat, à moins qu'elles ne soient accidentellement associées à des factions politiques.

Les moyens d'établir et d'accréditer une nouvelle secte, sont au nombre de trois : les miracles, l'éloquence et le glaive. Je compte le martyre parmi les miracles, parce qu'il paroît au-dessus des forces de la nature humaine, et je crois pouvoir en dire autant d'une haute et admirable sainteté de vie.

Mais si on demande comment on pourroit étouffer dans leur naissance, les schismes et les nouvelles sectes, nous répondrons que le moyen le plus sûr et le plus sage, seroit 1°. de réformer les abus et de pacifier les petits différends ; 2°. de procéder, dans les commencemens, avec douceur, et de s'abstenir de toute persécution sanglante ; 3°. en-

fin, de gagner les chefs du parti, en leur accordant des dignités ou d'autres faveurs, au lieu de les aigrir par des traitemens qui respireroient la violence et la cruauté.

LES SUITES

D'un zèle outré, même contre une secte absurde.

De Sap. veter. Diomedes sive zelus. Par. 18.

DIOMÈDE, à l'instigation de Pallas, combattit contre Venus et la blessa dans le combat. Il revint dans sa patrie couvert de gloire; mais des malheurs domestiques l'obligèrent bientôt d'en sortir et de se retirer en Italie. Le roi Daunus l'accueillit très-favorablement, jusque là qu'il lui fit ériger des statues; mais quelque tems après, les états de ce prince éprouvant de grandes calamités, il crut que les dieux le punissoient de l'asyle et de la protection qu'il avoit accordé à un impie. Dans le dessein de calmer leur colère, et persuadé que les droits de la religion, devoient l'emporter sur ceux de l'hospitalité, il fit ausssitôt mettre à mort Diomède, et renverser ses statues. Il trouva

même mauvais qu'on parut plaindre le sort de ce malheureux prince. Les compagnons de Diomède, qui remplissoient cependant les airs de leurs cris et de leurs lamentations, furent changés en une espèce d'oiseaux qui, semblables aux cignes, font entendre, en mourant, des sons à-la-fois mélodieux et lugubres.

Le sujet de cette fable est assez singulier. Dans toute l'histoire héroïque, on ne voit effectivement que Diomède à qui il soit arrivé de combattre et de blesser une divinité.

Cette fable me paroît être l'emblême de la destinée d'un personnage qui se fait une affaire principale de poursuivre et d'anéantir, en employant même la force et le fer, un culte ou une secte religieuse qu'on reconnoît en même-tems n'être réellement qu'une secte méprisable en elle-même et destituée de toute apparence de vérité.

Il est vrai que les payens n'ont jamais eu entr'eux de querelles sanglantes pour cause de religion. Les dieux du paganisme toléroient les cultes les uns des autres. La *jalousie* est l'attribut du vrai Dieu; mais telle a été la sagesse des anciens, que ce qu'ils ne connoissoient point par l'expérience, ils le devinoient par une suite de leur sagacité et le représentoient d'avance par des symboles.

Voici donc quel nous paroît être le sens caché sous cette fiction. On suppose une secte religieuse, ridicule, corrompue, infame même (car c'est apparemment ce qu'on a voulu faire entendre par le personnage de Vénus); et l'on dit que les hommes qui pourtant s'efforceroient de l'exterminer et de la détruire, en employant contre ses sectateurs les supplices les plus rigoureux, au lieu de travailler à les éclairer et à les convaincre par la force des raisonnemens, par la sainteté de la vie, par le poids des autorités et des exemples; ces hommes, dis-je, peuvent être incités à en agir ainsi par *Pallas*, c'est-à-dire par une sorte de prudence vive, et de pénétration *rigoureuse*, qui leur rendent visibles et frappans tous ces mensonges, les travers et les dangers de la secte: ils peuvent même y être encore poussés par une haine du mal et un zèle du bien qui soient sincères; en conséquence de leurs procédés sévères, ces personnages peuvent pendant quelque tems jouir d'une grande réputation, être exaltés, révérés même par le peuple (qui n'applaudit jamais qu'aux mesures extrêmes), comme les seuls hommes qui sachent dignement venger la vérité et la religion, tandis que tous les autres ne montrent pour elles ni zèle ni courage. Cependant il arrive rarement que la gloire et le bonheur de ces personnages soient durables.

On peut mettre en principe que tous les procédés violens, à moins que leurs auteurs n'échappent aux révolutions par une mort prématurée, ont ordinairement une issue malheureuse. S'il arrive effectivement quelque grand changement dans l'Etat; si la secte proscrite et accablée reprend des forces et se relève, ces hommes d'un zèle si amer et si emporté, qu'on avoit d'abord comblé de tant d'éloges, sont ensuite hautement censurés; ils deviennent odieux à tout le monde, et leur gloire momentanée fait place à une ignominie durable.

La fable dit que Diomède fut mis à mort par le même homme qui lui avoit donné l'hospitalité. Ce trait fait allusion aux trahisons et aux infidélités qu'on éprouve souvent dans les différends de religion de la part des personnes qui nous étoient auparavant parfaitement unies.

Les plaintes et le deuil qu'on ne tolère pas, qu'on punit même dans les amis et les compagnons de Diomède, nous apprennent que, quoiqu'il soit dans la nature de l'homme, qu'en ayant de l'horreur pour le crime, on aye cependant de la commisération pour les criminels, et on soit touché du malheur où leurs crimes les ont précipités : quoique le malheur soit pour eux à son comble, lorsqu'on va jusqu'à ne pas permettre de les plaindre :

cependant en matière de religion et d'impiété, la compassion pour les coupables est notée et devient suspecte.

Enfin, quand la fable ajoute que les compagnons de Diomède furent changés en oiseaux de l'espèce des cygnes, elle nous fait par-là connoître que les cris plaintifs que jettent en mourant les sectaires condamnés, sont perçans et touchans, c'est-à-dire, ainsi que l'événement le montre, que ceux qui perdent la vie pour cause de religion, tiennent, dans leurs derniers momens, des discours qui touchent vivement les spectateurs et font sur leur mémoire et sur leurs sens des impressions profondes (*).

(*) Cette interprétation de la fable de Diomède nous a paru un peu forcée. Apparemment Bacon avoit en vue des événemens arrivés dans sa patrie, semblables à ceux de Cabrières et de Merindol, si connus en France. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir la traduire et l'insérer dans notre ouvrage, pour ne rien omettre de ce qui a trait à la religion dans les Œuvres du philosophe d'Angleterre.

On imagine facilement le parti avantageux qu'aura tiré de cette pièce l'auteur de l'analyse, et de quelle manière il l'aura rendue. Nous invitons le lecteur à y recourir et à comparer.

UNITÉ

Dans l'Église.

Serm. Fid. cap. 3. (*).

PUISQUE la religion est le principal lien de la société humaine, elle doit donc être assujettie elle-même aux liens d'une véritable unité. Les différends sur la religion sont des maux que les payens n'ont point connus; et cela n'est point étonnant : leur religion consistoit plutôt dans des rits et dans un culte purement extérieur, que dans quelque doctrine ou confession de foi constante. Il est facile de présumer quelle pouvoit être leur croyance, quand on se rappelle que les poëtes *étoient les pères et les docteurs de leur église.* La *jalousie* est un des attributs du vrai Dieu : son culte ne souffre donc point de mélange et de partage; et voilà ce qui nous engage à parler un moment de l'unité de l'église. Nous allons faire connoître quels en sont les effets et les bornes; et par quels différens moyens on peut la procurer.

(*) Le traducteur des *Fideles Sermones* ou des *Essais de Morale*, n'a point traduit ce chapitre.

1°. L'unité a deux principaux effets (indépendamment de l'avantage de plaire souverainement à Dieu, avantage qui est supérieur à tous les autres) : le premier regarde ceux qui sont hors de l'église, et le second ceux qui vivent dans son sein.

Il est certain que les hérésies et les schismes sont les plus grands des scandales qui affligent l'église, et qu'ils sont même beaucoup plus funestes que la corruption dans les mœurs. Le corps spirituel ressemble en ce point au corps naturel, pour qui les blessures et la solution du continu, sont en leur genre un plus grand mal que la putridité des humeurs : aussi n'est-il rien qui détourne plus puissamment d'entrer dans l'église, ou engage plus fortement à en sortir, que la violation de l'unité. Il suit de-là, que dans les tems où il arrive plus fréquemment d'entendre dire aux uns, *ecce in deserto est, le voilà qui est dans le désert ;* et aux autres, *ecce in penetralibus, non, il est caché dans l'intérieur de la maison* (Matth. 24. 26.) ; c'est-à-dire que dans les tems où les uns cherchent Jesus-Christ dans l'état extérieur de l'église, et les autres dans les conventicules des hérétiques, il est absolument nécessaire de faire retentir presque continuellement aux oreilles des hommes, ces paroles : *Nolite exire, ne sortez point.* (Matth. 24. 26.) Le docteur des nations, appelé et

choisi spécialement pour prendre soin des hommes qui *étoient hors de l'église*, disoit aux fidèles de Corinthe : *Si quelqu'infidèle ou quelqu'idiot entre dans votre assemblée, et qu'il vous entende parler à-la-fois différentes langues, ne vous prendra-t-il pas pour des insensés?* (ad Cor. 14. 24.) Mais si des athées et des profanes apperçoivent dans la religion tant de disputes et de combats d'opinions, ne seront-ils pas tentés de tenir un pareil langage? Dans le vrai, ce spectacle ne leur donnera-t-il pas un grand éloignement de l'église, et ne les engagera-t-il pas à tourner en dérision ses dogmes et sa discipline?....

Si on nous demande à-présent, quels sont les fruits et les avantages de *l'unité* à l'égard de ceux qui sont dans l'église, nous répondrons, *c'est la paix*; et ce mot dit tout : la paix entraîne effectivement un nombre infini de bénédictions à sa suite : elle affermit la foi, elle enflamme la charité; il y a plus encore, la paix extérieure de l'église influe sensiblement dans la paix intérieure de la conscience, et fait encore succéder aux ouvrages et aux traités tumultueux de controverse, des traités paisibles sur la pénitence et les exercices de la dévotion (*).

(*) Bacon avoit très-vraisemblablement en vue le cardinal Bellarmin, le plus célèbre controversiste de

2°. Quant aux bornes et aux limites de l'unité, il n'est pas douteux qu'il n'est rien dans la religion de plus important, que d'en assigner les véritables places, et de les y fixer. Deux excès sont également à éviter dans la détermination de ces limites. D'abord il est des hommes outrés dans leur zèle, à qui le mot seul de *pacification* est odieux, et qui semblent dire comme Jehu, à ceux qui parlent de paix : *Qu'avez-vous de commun avec la paix ? Passez derrière moi, et marchez à ma suite.* (Reg. 4. 9. 19.) Il en est d'autres au contraire, qui, tièdes comme des *Laodiciens* (Apoc. 3. 16.), s'imaginent que les principaux points qui divisent les hommes en matière de religion, pourroient facilement s'unir et se concilier entr'eux par des milieux, par des opinions qui tiendroient de l'un et de l'autre parti, par des rapprochemens ingénieux : en un mot, il est des hommes qui agissent en quelque sorte, comme s'ils étoient chargés des fonctions d'arbitre entre Dieu et les hommes. On doit éviter avec soin l'un et l'autre excès ; et on l'évitera infailliblement, si on se forme une idée nette et complette de cette alliance entre les chrétiens, que Notre-Seigneur a consignée dans ces deux points :

---

son siècle, qui, dans les dernières années de sa vie ne composa plus que des Traités de piété.

Celui qui n'est pas avec nous est contre nous. (Matth. 12. 30.) *Celui qui n'est pas contre nous est avec nous* (Luc. 9. 50.); c'est-à-dire, si l'on sépare et si l'on distingue exactement les points de la religion qui sont vraiment essentiels et fondamentaux, d'avec ceux qui n'appartiennent point proprement à la foi, qui ne sont que des opinions probables, ou des règles relatives au maintien de l'ordre et au bon gouvernement de l'église.

Ce que nous venons de dire pourra paroître trivial à bien des personnes, et même exécuté depuis long-tems; mais si l'esprit de parti dominoit moins dans cette opération, les parties tomberoient plus facilement et plus généralement d'accord. Je crois donc devoir proposer encore quelques vues sur cet objet, autant que ma foible capacité peut me le permetre.

Il faut bien prendre garde que les hommes ne troublent et ne déchirent l'église de Dieu par deux genres de controverse : le premier genre a lieu, lorsque le sujet de la controverse est peu intéressant, ne mérite donc point d'être agité avec tant de contention, et tire de la contradiction seule, toute son importance; car un saint Père a remarqué avec autant d'esprit que de sagacité, *que la robe de Notre-Seigneur étoit sans couture, et que le vêtement de l'église est de diverses couleurs :*

d'où il conclut que s'il peut y avoir de la variété, il ne doit point y avoir de scission dans le vêtement de l'église, *in veste varietas sit, scissura non sit.* Effectivement, *l'unité* et *l'uniformité* sont dans l'église deux choses très-différentes. L'autre genre de controverse a lieu, lorsque la matière de la controverse étant vraiment importante, la controverse cependant l'embrouille, et dégénère elle-même en de vaines subtilités; ensorte qu'à la fin, il semble qu'il s'agisse moins de procurer à l'église une utilité réelle, que de fournir à l'esprit un exercice.

Quelquefois il arrive qu'un habile homme témoin d'une dispute qu'ont entr'eux des ignorans sur une question de doctrine, apperçoit clairement que ces gens-là au fond, pensent de même et sont parfaitement d'accord; et que cependant livrés à eux-mêmes, ces gens-là demeureroient éternellement divisés: or, si avec la petite supériorité de jugement que les hommes peuvent avoir les uns sur les autres, cette observation peut ne point échapper à quelques-uns d'entr'eux, n'est-il pas souverainement croyable que le Dieu du ciel qui sonde et pénètre nos cœurs, voit aussi assez souvent, que nous autres, foibles créatures que nous sommes, dans les points sur lesquels nous disputons, ne différons pas réellement de sentiment; et

ne peut-il pas en conséquence se complaire dans les uns et dans les autres.

Saint Paul exprime très-bien la nature et le caractère des controverses de cette espèce, dans l'avertissement et le précepte qu'il nous donne à leur sujet : *Evitez les profanes nouveautés de paroles, et les oppositions qui viennent d'une fausse science.* (ad Tim. 6. 20.) Les hommes se créent effectivement des *oppositions*, qui dans le fond n'existent point : ils en font des mots nouveaux qui acquièrent ensuite tant de crédit et de consistance, qu'au lieu que le sens devroit présider aux mots, ce sont les mots qui commandent au sens.

Observons encore, qu'ainsi qu'il y a deux espèces de controverses très-vicieuses, il y a aussi deux sortes d'unités vraiment fausses, et qui n'en ont que le nom. 1°. Est-on vraiment uni, lorsque la paix n'est fondée que sur une ignorance qui brouille et confond tout ? Car toutes les couleurs se ressemblent et sont égales dans les ténèbres. 2°. Est-ce une véritable unité que celle qui n'est formée et ne résulte, même dans les points fondamentaux, que de parties diamétralement opposées entr'elles ? La vérité et la fausseté sont semblables au fer et à la terre qui composoient les doigts des pieds dans la statue que Nabuchodonosor avoit vue en songe : elles peuvent être

mêlées l'une avec l'autre, elles ne peuvent être *unies et incorporées.* (Dan. 2. 43.)

Nous avons promis de faire connoître les moyens propres à procurer l'unité. Nous dirons d'abord que les hommes doivent prendre garde qu'en voulant favoriser et affermir l'unité, ils ne blessent et ne renversent les lois *de la charité et de la société.* On ne connoît parmi les chrétiens que deux glaives, le spirituel et le temporel; l'un et l'autre ont leur usage et leurs fonctions dans la défense et la protection de la religion; mais on ne doit pas employer le glaive temporel à la manière de Mahomet et de ses semblables : je veux dire qu'on ne doit point l'employer pour étendre la religion par les armes, ou violenter les consciences par de cruelles persécutions : j'excepte les cas de scandales manifestes et extraordinaires, de blasphême ou de machination contre l'état civil, cas dans lesquels je conviens qu'on peut employer ce glaive. A plus forte raison, on ne doit point dans le dessein de fomenter les séditions, les conjurations, les rébellions, remettre ce glaive entre les mains du peuple : ces excès et tous les autres de ce genre, tendent manifestement à la subversion de tous les gouvernemens qui sont pourtant tous autorisés de Dieu : en agir autrement, c'est briser la première table de la loi contre la seconde, et envisager tellement les hommes

comme chrétiens, qu'on paroisse oublier qu'ils sont hommes (*). Le poëte Lucrèce s'étant représenté Agamemnon immolant sa propre fille, s'écrie ensuite, *tant la religion a pu persuader de maux :* qu'auroit-il donc dit, s'il eût connu le massacre de la Saint-Barthelemi en France, et la conjuration des poudres en Angleterre ? certainement il seroit devenu sept fois plus épicurien, ou plus athée qu'il ne l'étoit.

Le glaive temporel ne doit jamais être tiré dans les affaires de la religion qu'avec beaucoup de circonspection et de prudence : mais ce seroit une chose monstrueuse que de le mettre entre les mains du peuple ; c'est cependant ce que font les anabaptistes et les frénétiques de cette trempe : puissent-ils n'avoir jamais d'imitateurs ! Lucifer, sans doute, proféra un insigne blasphême, lorsqu'il dit : *Je monterai et je serai semblable au Très-Haut.* (Isa. 14. 14.) Mais ce seroit encore un blasphême plus

(*) Les *Sermones fideles*, écrits d'abord en anglois, ont été traduits en latin par les ordres de Bacon. Il a revu et approuvé cette traduction, qui offre souvent, soit en additions, soit en changemens, des différences notables. C'est sur cette traduction latine que nous avons ordinairement fait la nôtre ; mais il a été souvent utile et même nécessaire de consulter l'original anglois pour mieux saisir le sens. Le morceau que nous venons de traduire, assez obscur dans le latin, en fournit la preuve.

horrible, si quelqu'un faisoit dire à Dieu: *Je descendrai, et je serai semblable au prince des ténèbres.* Ne seroit-ce pas cependant le langage que tiendroit Dieu, et ce qu'il exécuteroit en effet, si pour cause de religion il descendoit du ciel et poussoit les hommes à des crimes aussi atroces et aussi exécrables que ceux de massacrer les princes, de répandre le sang des peuples, et de renverser de fond en comble les empires? Faire descendre Dieu avec des intentions semblables, c'est faire descendre l'Esprit-Saint, non pas sous la forme d'une *colombe*, mais sous celle d'un *vautour* ou d'un *corbeau* : c'est arborer sur le vaisseau de l'église, le pavillon des pirates et des assassins.

Aussi est-il juste, et la nécessité des tems où nous sommes l'exige impérieusement, que l'église par son enseignement et ses décrets, les princes avec le glaive que Dieu a mis entre leurs mains, les écrivains habiles dans la religion ou la morale, en aiguisant contre eux leur style, concourent tous à précipiter jusqu'au fond de l'enfer, et à charger d'un opprobre éternel, les faits dont les anabaptistes nous ont rendus les spectateurs, et toutes les doctrines qui tendroient à les autoriser en quelque manière que ce soit : heureusement cela est déjà depuis long-tems exécuté en grande partie.

Mais aussi il seroit bien à souhaiter que les hommes dans tous les partis qu'ils ont à prendre au sujet de la religion, ne perdissent jamais de vue cet avertissement de l'apôtre: *ira hominis non implet justitiam Dei, la colère de l'homme ne remplit point la justice de Dieu.* (Jac. 1. 20.) Et s'il faut dire la vérité, nous adhérons pleinement à ce saint Père qui a remarqué avec sagesse et confessé avec candeur, *que ceux qui conseillent de gêner les consciences des hommes, et de leur faire violence, couvrent, sous le prétexte de zèle, leurs propres passions, et, dans le fond du cœur, n'ont en vue, que leur intérêt personnel.*

DE LA THÉOLOGIE.

NEUVIÈME ET DERNIER LIVRE DU TRAITÉ DE *Augmentis Scientiarum*.

1°. De l'usage légitime de la raison dans les choses divines; 2°. des degrés de l'unité dans la cité de Dieu; 3°. des émanations des écritures.

NOUS avons fait, grand prince (*), avec un petit vaisseau tel que le nôtre, le tour entier des sciences de l'ancien et du nouveau monde (la postérité jugera avec quel succès); il ne nous reste, après avoir terminé une si longue course, qu'à nous acquitter de nos vœux.

Cependant, nous n'avons pas rencontré sur notre route la théologie sacrée ou inspirée: il est vrai que cette science n'a point fait partie des connoissances qui ont tant illustré les deux fameuses époques du règne des lettres chez les Grecs et les Romains. Cette science

(*) Le roi Jacques Ier, à qui il adresse la parole dans toutes les parties du Traité *de Augm. Sc.*

qui, après tous les travaux et toutes les courses de l'homme dans ce monde, est l'heureux terme, le port illustre où il vient aboutir et goûter le repos, n'a point été connue des anciens; un aussi grand bonheur ne leur a pas été accordé. Mais si nous voulions faire aussi de cette science l'objet de nos recherches et de nos travaux, il faudroit abandonner la barque de la raison humaine, et monter dans le vaisseau de l'église; lui seul est pourvu de la boussole divine qui seroit nécessaire pour diriger sagement notre course; les étoiles de la philosophie, à la clarté desquelles nous avons presque toujours marché jusqu'à présent, ne nous fourniroient pas une lumière suffisante.

Il seroit donc très-convenable de ne point nous ingérer à parler de la théologie: mais d'abord nous nous abstenons des divisions par lesquelles nous débutions en traitant de chaque science; et de plus, le peu que nous nous proposons d'en dire, d'après nos foibles lumières, se bornera à exprimer des vœux. Il est encore d'autant plus raisonnable de nous en tenir là, que dans le corps de la théologie, il n'y a point absolument de région ou de partie qui soit entièrement déserte ou inculte: tant les hommes ont été empressés d'y semer du froment ou de l'ivraie. Nous proposerons donc seulement trois *appendices* ou supplémens; il ne s'agira pas même dans ces *appendices*,

des matières qu'on traite ou qu'on devroit traiter dans la théologie. Nous indiquerons seulement la manière dont il conviendroit de les traiter : nous ne citerons point non plus d'exemples, et ne donnerons point de règles, ainsi que nous avons fait dans les autres traités : nous laisserons cette partie aux théologiens de profession ; et nous répétons encore une fois que notre travail se bornera à faire connoître simplement ce que nous desirerions.

1°. Le domaine absolu de Dieu comprend l'homme tout entier, et ne s'étend pas moins sur sa raison que sur la volonté humaine ; de-là il suit que l'homme doit renoncer entièrement à lui-même, pour ne suivre et n'écouter que Dieu, et par une conséquence ultérieure, qu'ainsi que nous sommes obligés d'obéir à la loi divine, malgré les répugnances de notre volonté, nous sommes aussi obligés d'ajouter foi à la parole de Dieu, malgré les répugnances de la raison : si nous croyons seulement des choses qui sont manifestement d'accord avec notre raison, c'est alors aux choses mêmes que nous donnons notre assentiment, et non pas à celui qui rend témoignage de leur vérité ; nous ajouterions bien foi de cette manière, à des témoins dont la probité nous seroit cependant suspecte.

Mais cette foi qui, dans Abraham fut

imputée à justice (Gen. 15. 6.), avoit pour objet des choses que Sara jugeoit absurdes, et Sara étoit en ce point une sorte d'image de la raison humaine. Plus donc un mystère divin nous paroîtra absurde et incroyable, plus en le croyant nous rendrons d'honneur à Dieu, et plus la victoire de la foi sera glorieuse. C'est ainsi que les pécheurs qui attendent fermement leur salut de la miséricorde divine, honorent Dieu, et l'honorent d'autant plus, que leur conscience leur reprocheroit plus de crimes : car c'est un principe, que toute espèce de désespoir est un outrage fait à la divinité.

Je vais encore plus loin ; si nous voulons y faire une sérieuse attention, nous jugerons qu'il y a encore plus de noblesse à *croire* qu'à *savoir*, de la manière dont nous savons ; effectivement dans la science, l'esprit humain s'appuie sur le témoignage des sens mis en action par les choses matérielles, au lieu que dans la foi, il s'appuie sur le témoignage d'une substance spirituelle, qui est un agent bien plus noble que les corps. Il en sera autrement dans l'*état de la gloire ; la foi cessera alors, et nous connoîtrons comme nous sommes connus.* (1. ad Cor. 1. 13. 12.)

Concluons donc que la théologie sacrée doit se puiser dans la parole et les oracles de Dieu, et non dans la lumière de la nature ou le *dictamen de la raison*. Il est écrit : *les*

cieux racontent la gloire de Dieu ; mais il n'est point écrit, *les cieux racontent la volonté de Dieu.* (Ps. 18.) Quand il s'agit de connoître cette volonté, on renvoie à la *foi et aux témoignages.* Au reste, cette doctrine a lieu non-seulement à l'égard des grands mystères, tels que la Trinité, la Création, la Rédemption; mais encore à l'égard de la partie la plus parfaite de la loi morale, *aimez vos ennemis : faites du bien à ceux qui vous haïssent, afin d'en agir comme de dignes enfans de votre père céleste qui fait tomber la pluie sur les justes et les injustes.* (Matth. 5. 44) Certainement on peut bien appliquer à ces paroles, ce témoignage glorieux, *ce n'est pas ici la parole d'un homme ;* (Joan. 7. 46.) car ce langage ne peut être dicté par la nature, ni intelligible par ses lumières. Nous voyons même que les poëtes payens, surtout dans leur enthousiasme, se plaignent assez souvent que leurs *loix et leur morale*, qui sont cependant bien moins exigeantes et moins sévères que les loix divines, contrarient avec une sorte de malignité, la liberté de la nature: et *ce que la nature accorde, les loix jalouses le refusent*, disent-ils. *Et quod natura remittit invida jura negant.* C'est dans le même esprit que l'Indien Didamis disoit aux envoyés d'Alexandre, qu'*il avoit bien entendu parler de Pythagore et des autres sages de la Grèce, et qu'il croyoit*

croyoit volontiers qu'ils avoient été de grands hommes ; mais que cependant on pouvoit leur reprocher d'avoir eu trop d'égard et trop de respect pour une certaine chose phantastique qu'ils appellent la loi et la morale : aussi ne doit-on pas douter qu'une grande partie de la *loi morale*, ne soit trop élevée pour que la lumière de la nature puisse monter jusqu'à elle.

On dit cependant assez communément que les hommes ont, par *la lumière et la loi naturelles*, quelques notions de la vertu et du vice, de la justice et de l'injustice, du bien et du mal, et cela est très-véritable ; mais il faut observer que ces mots, *lumière de la nature*, ont une double signification. 1°. La lumière de la nature signifie la clarté, en tant que cette clarté provient des sens, de l'induction, de la raison, des raisonnemens, *selon les loix du ciel et de la terre.* 2°. Elle signifie la clarté, en tant que cette clarté émane d'un instinct intérieur de l'ame humaine, *suivant les loix de la conscience*, laquelle conscience est une sorte d'étincelle, et comme un reste de notre ancienne et première intégrité. C'est en prenant la lumière dans ce dernier sens, qu'il est principalement vrai de dire que l'ame a quelque lumière pour connoître et discerner ce qu'il y a de plus parfait dans la loi mo-

rale, quoique cette lumière soit encore assez obscure, et telle qu'elle sert plutôt à nous reprocher jusqu'à un certain point nos vices, qu'à nous éclairer pleinement sur nos devoirs : d'où il faut conclure que la religion, soit qu'on envisage ses mystères, soit qu'on considère sa morale, n'a sa source et son garant que dans la révélation divine.

Cependant la raison humaine, dans les choses divines, a plus d'un usage, et cet usage même s'étend fort loin ; ce n'est pas sans raison que l'apôtre appelle la religion *un culte raisonnable de Dieu* (ad. Ro. 12. 1.). Qu'on se rappelle les cérémonies et les figures de l'ancienne loi, elles étoient *raisonnables* et significatives, bien différentes en cela des cérémonies de l'idolâtrie et de la magie, qu'on peut dire avoir été sourdes et muettes, en ce sens qu'elles n'enseignoient le plus souvent aucune vérité. La religion chrétienne, si supérieure en tout aux autres religions, l'est encore en ce point, que dans l'usage de la raison et de la discussion qui est une fille de la raison, elle garde un juste milieu entre la religion payenne et la religion mahométane qui donnent l'une et l'autre dans les deux extrémités ; la religion payenne, on le sait, n'avoit rien de fixe et de constant dans sa foi et sa doctrine ; et la mahométane interdit toute dispute sur la divinité : la première n'offre donc qu'un

amas d'erreurs qui n'ont même rien de précis; et la seconde se présente avec toutes les apparences que son auteur étoit un imposteur adroit qui a pris des précautions pour que son imposture ne fût point découverte; au lieu que la religion chrétienne admet ou rejette l'usage de la raison et la discussion, suivant les circonstances, et sous la condition qu'on se renfermera toujours dans de justes bornes.

La raison humaine, dans les choses qui appartiennent à la religion, a aussi deux sortes d'usages : le premier se rapporte à l'explication des mystères, et le second aux conséquences qu'on en tire. 1°. Nous voyons que Dieu n'a pas dédaigné de s'abaisser à la portée de notre foible entendement, en proposant ses mystères d'une manière qui permet de nous en former une juste idée, en inoculant, si on peut s'exprimer de la sorte, les vérités qu'il nous révéloit, dans les *compréhensions et les notions* de la raison, et en adaptant, pour ouvrir notre intelligence, ses inspirations à notre esprit, en quelque sorte comme on adapte la figure d'une clef à la figure d'une serrure.

Nous ne devons pourtant point ici nous manquer à nous-mêmes; et puisque dans les révélations dont Dieu nous favorise, il veut bien employer le service de notre raison, nous

devons la tourner et retourner en toute manière, afin de la rendre plus capable de recevoir ces mystères et de s'en pénétrer : pourvu cependant que dans ce travail, nous cherchions à dilater autant que nous pourrons notre esprit, pour le proportionner à la grandeur des mystères ; et qu'au contraire nous ne cherchions pas à rétrécir ces mystères pour les proportionner à la petitesse de notre esprit.

Mais s'il s'agit de tirer des conséquences, nous devons savoir que, par rapport aux mystères, Dieu ne nous permet un usage de la raison et du raisonnement, que secondaire et en quelque sorte relatif, et non point primitif et absolu : ce n'est qu'après que les articles et les principes fondamentaux de la religion ont été reconnus et disposés en ordre, sans qu'il ait été et qu'il soit jamais permis à la raison de les soumettre à l'examen, qu'il nous est permis d'en déduire et d'en tirer des conséquences selon leur propre analogie. Cela n'a point lieu dans les sciences naturelles, les principes eux-mêmes y sont assujettis à l'examen, par induction cependant, et non pas par syllogisme : car puisque ces principes n'ont aucune opposition avec la raison, on ne voit pas pourquoi on ne pourroit point tirer de la même source, c'est-à-dire de la raison, les principes ou les premières propositions elles-mêmes, aussi-bien que les propositions qui

en dérivent. Il en est autrement dans la religion où les premières propositions sont *subsistantes par elles-mêmes*, et de plus, ne sont pas sous le régime de cette raison qui s'occupe à tirer les conclusions des principes.

Ce n'est pas seulement dans la religion, c'est encore dans les sciences, dans celles même qui sont le moins sérieuses, que les premières propositions sont *données*, et non *établies*; *placita*, *non posita*. Car l'usage de la raison, à l'égard de ces propositions premières, ne peut pas être absolu : ainsi dans le jeu des échecs, par exemple, et dans d'autres jeux semblables, les premières règles et les premières loix du jeu, sont entièrement positives et de pure convention : on les reçoit et on n'en dispute pas (*) : mais l'habileté dans

(*) L'auteur de l'analyse rend ainsi cette partie, t. I, chap. VII.

« Dieu s'est réservé les fondemens de notre » croyance, sans qu'il nous soit permis de les lui » contester. Il faut au moins accorder à la théologie » le privilège qu'a le jeu des échecs, où l'on ne dis- » pute pas des principes : les mystères établis, que » la raison s'exerce, et la religion aura beau jeu » contre l'impiété.

» Les mystères sont donc les conventions de » Dieu, comme les loix sont les conventions des » rois. Qui peut leur en demander compte ?.... » Et l'on ose interroger Dieu sur ses décrets » !

Pour peu qu'on connoisse le langage de nos

l'application de ces règles, et le gain de la partie, appartiennent au domaine de la raison, et en sont entièrement dépendantes. Il en est encore de même dans les loix humaines; elles renferment beaucoup de *maximes*, comme on dit, c'est-à-dire *de pures suppositions de droit*, qui sont fondées sur l'autorité plutôt que sur la raison, et dont en conséquence on ne dispute point : mais s'agit-il de déterminer ce qui est le plus juste, non en soi-même, mais relativement, c'est-à-dire, d'après l'application et les conséquences de ces *maximes*; alors la question devient du ressort de la raison, et un vaste champ s'ouvre à la dispute : telle

---

philosophes modernes, on sent fort bien que tout cela n'est qu'un persiflage de la religion; mais : 1°. où est la bonne foi quand on s'annonce comme faisant l'analyse d'un auteur, de travailler expressément à insinuer des sentimens qu'on sait bien être diamétralement opposés à ceux qu'il professe, et que présente son texte, ainsi que nous l'avons déjà observé quelquefois? 2°. Où est le prétexte, le fondement du ridicule qu'on voudroit jeter ici sur la théologie et sur les mystères? N'est-il pas une infinité de vérités, dans l'ordre même de la nature, qui surpassent toute l'intelligence humaine? Dieu ne peut-il pas révéler aux hommes une de ces vérités; et quand les hommes auront constaté la révélation, ne devront-ils pas croire fermement le point révélé sur l'autorité de Dieu? Ne mettront-ils pas alors ce point en principe, et permettront-

est donc cette *raison* que nous appelons *secondaire*, qui a lieu dans la science de la théologie sacrée ; science qui est toute fondée sur les *placita* de la divinité.

Mais, si dans les choses divines, la raison a deux sortes d'usages, l'usage de la raison est aussi sujet à deux sortes d'abus ; le premier est de rechercher avec plus de curiosité qu'il ne convient, le *comment* des mystères ; le second, c'est de donner autant d'autorité aux conclusions qu'aux principes. D'un côté ce seroit être *disciple de Nicodême* que de chercher obstinément *comment un homme pourroit naître lorsqu'il est vieux* (Joa. 3. 4.) :

---

ils à la raison de le discuter et de le soumettre à son examen ? L'office de la raison, le devoir d'un théologien à l'égard de ce point, ne se bornera-t-il pas alors à en faire des applications sages et en tirer des conséquences légitimes ? Y a-t-il rien de plus juste que l'exemple qu'apporte Bacon des loix et du jeu d'échecs ? Il y a dans les loix et les jeux, des principes, des points convenus dont on ne dispute pas. La raison des joueurs et des jurisconsultes, n'est pas pour cela sans exercice ; elle s'exerce sur l'application et les conséquences de ces principes, et le plus habile est celui qui les applique le mieux et en tire le mieux des conséquences. La théologie et les théologiens sont dans le même cas. En vérité, pour trouver dans ce procédé une matière de plaisanterie, il faut être déterminé à plaisanter de tout.

et d'un autre côté, on ne seroit point censé *disciple de Saint Paul*, si dans le cours de la doctrine qu'on enseigne, on n'intercaloit quelquefois cette clause, *moi, et non pas le Seigneur*, ou bien celle-ci (ad Cor. 7. 12. 40.), *selon mon conseil*; quand on met en avant des propositions qui ne sont que des conséquences, il convient de s'exprimer le plus souvent avec cette modestie et cette réserve :

Je conclus de là qu'un traité court et exact sur l'usage de la raison humaine dans les questions de théologie, auroit une très-grande utilité. Ce seroit une espèce de *dialectique divine* qui rempliroit l'office de ce qu'on appelle en médecine un *lénitif* ou un *calmant*. A la faveur de cette dialectique, on assoupiroit les disputes inutiles qui s'élèvent quelquefois dans les écoles, et on tempéreroit un peu l'excessive chaleur des controverses qui troublent l'église.

Un semblable traité est un de ceux auquel nous desirons qu'on travaille; nous l'appelons *Sophrone*, ou *du légitime usage de la raison dans les choses divines*.

2°. Il importe extrêmement à la paix de l'église, d'appliquer clairement et de bien entendre l'alliance ou l'union entre les chrétiens, prescrite par Notre-Seigneur et renfermée dans ces deux chefs, qui présentent au premier coup-d'œil une apparence de contradiction : *celui qui*

n'est pas avec nous est contre nous (Matth. 12. 30.) : *celui qui n'est pas contre nous est avec nous.* (Luc. 9. 50.) Il suit manifestement de ces deux textes, qu'il est des articles tels, que le chrétien qui les rejette, par-là même est censé hors de l'union ou de l'alliance ; mais aussi qu'il en est d'autres dont on peut ne point convenir, sans que l'union soit rompue. On sait que les biens de la *communauté* chrétienne sont *une foi*, *un baptême*, et non pas *un rit*, *une opinion* (ad Eph. 4. 5.) : nous observons aussi que la *tunique du Seigneur* est sans couture, et que l'*habillement de l'église* est de diverses couleurs : la paille dans l'épi peut être séparée du froment plutôt ou plus tard ; mais dans le champ, l'ivraie ne doit pas être arrachée dans le moment même. Moïse voit un Egyptien qui disputoit avec un Israëlite ; il ne leur dit pas, *pourquoi disputez-vous ?* Mais ayant aussitôt tiré son épée, il mit à mort l'Egyptien : il apperçoit quelque tems après deux Israëlites qui avoient entr'eux une vive altercation ; quoiqu'il ne fût pas possible qu'ils eussent raison l'un et l'autre, il leur tint cependant ce langage : *vous êtes frères, pourquoi disputez-vous?* (Exod. 2 13.)

Si l'on veut bien réfléchir sur l'observation que nous venons de faire, il paroîtra qu'il seroit d'une grande importance et d'un grand usage de déterminer quels sont les points qui

retranchent entièrement les hommes de l'église, et les excluent de la communion des fidèles, et quelle est l'étendue de ces points ?

Quelqu'un dira peut-être que ce travail est fait depuis long-tems ; mais on le prie d'examiner attentivement si on a procédé dans ce travail avec la droiture et la modération convenables.

Cependant il est vraisemblable que celui qui voudroit aujourd'hui parler de paix, recevroit la réponse que Jehu fit à l'envoyé du roi d'Israël qui lui demandoit s'il apportoit la paix : *qu'y a-t-il de commun*, lui répondit il, *entre toi et la paix ? Passe derrière moi, et marche à ma suite : quid tibi et paci, transi et sequere me* (R. L. 4. 9. 18.)? Il est vraisemblable, dis-je, qu'il recevroit cette réponse, parce qu'aujourd'hui la plupart des hommes sont fort touchés des intérêts de leur parti, et fort peu des avantages de la paix

Malgré cela, un traité *des degrés de l'unité dans la cité de Dieu*, nous paroîtroit avantageux et utile : ce traité qui est un de ceux dont nous desirerions la composition, pourroit encore avoir pour titre, *Irenée*, ou *le pacifique*.

3°. Les saintes écritures sont d'une si grande importance dans toute la théologie, qu'on doit s'occuper avant tout, de leur interprétation : nous ne parlerons point dans ce moment de l'autorité de les interpréter, que

nous croyons fondée dans le consentement de l'église ; nous ne parlons que de la manière de les interpréter : cette manière est de deux sortes, j'appelle l'une *méthodique*, et l'autre *libre ou naturelle.*

Dans ces sources divines, infiniment plus précieuses que les *puits de Jacob*, on puise les eaux, et on les distribue à-peu-près comme on puise et on distribue les eaux naturelles des puits. Ces eaux, ou bien sont d'abord jetées, quand on les tire, dans des réservoirs, d'où l'on peut ensuite les distribuer à la faveur de plusieurs canaux, par-tout où la commodité l'exige ; ou bien on les verse aussitôt dans des vases, pour être prêts à servir au besoin sans aucun intermédiaire : cette première manière que nous appelons *methodique*, nous a valu enfin la théologie scholastique, cette théologie qui, après avoir tiré de l'écriture et disposé avec ordre toutes les parties de la doctrine chrétienne, les renferme et les tient dans une espèce de réservoir, d'où les principes et les différentes propositions peuvent ensuite se répandre de toute part.

Dans la manière d'interpréter la sainte écriture que j'appelle *libre*, il y a deux abus à éviter : l'un qui suppose une telle perfection, une telle plénitude dans la sainte écriture, qu'on doit en tirer toute la philosophie, et que toute autre philosophie qui ne seroit point

puisée dans cette source, doit être regardée comme une chose profane et ressentant le paganisme. C'est sur-tout Paracelse avec son école, qui est tombé dans cet excès : plusieurs autres ont ensuite marché sur ses traces : quoiqu'il faille convenir qu'au fond ce sont les rabbins et les cabalistes qui, les premiers ont donné naissance à cet abus. Au reste, ces gens-là n'obtiennent point ce qu'ils prétendent : ils veulent sans doute faire honneur aux saintes écritures ; et ils ne voient pas que par cette conduite, ils les déprécient plutôt et les profanent. Quiconque cherche le ciel matériel, et la terre dans la parole de Dieu, (dans cette parole dont il est dit, *le ciel et la terre passeront, mais ma parole sera éternelle, et ne passera jamais*) (Luc. 21. 33.), cherche bien inconsidérément les choses passagères parmi les éternelles ; et s'il est vrai de dire que celui qui chercheroit la théologie, c'est-à-dire la science des choses révélées dans la philosophie, en agiroit comme un homme qui *chercheroit les vivans parmi les morts*, il n'est pas moins vrai de dire que celui qui, au contraire, chercheroit la philosophie dans la théologie, ressemble à celui qui *chercheroit les morts parmi les vivans.*

L'autre manière d'interpréter la sainte écriture, et que nous regardons comme un abus, paroît au premier coup-d'œil prudente et irré-

prochable; elle déshonore cependant ces livres divins, et fait un très-grand tort à l'église. Cette manière vicieuse, pour dire tout en un mot, consiste à expliquer les écritures qui ont Dieu pour auteur, comme on explique les écrits qui ont pour auteur les hommes.

Il faut bien se souvenir que deux choses sont parfaitement connues de Dieu, qui sont entièrement inconnues aux hommes, *les secrets des cœurs et les révolutions des tems*: d'où je conclus, que les paroles de la sainte écriture étant véritablement écrites au cœur de l'homme, et renfermant les vicissitudes de tous les siècles, avec une éternelle et infaillible prescience de toutes les hérésies, de toutes les contradictions, de tous les changemens et de toutes les variations qui auront lieu dans l'église, tant en son corps qu'en chacun des élus; je conclus, dis je, qu'on ne doit point les interpréter d'après l'étendue seulement, et le sens naturel du texte, soit en remarquant à quelle occasion les paroles ont été prononcées, soit en examinant ce qui précède et ce qui suit dans le texte, soit en considérant le but principal de celui qui parle: mais on doit encore, en les interprétant, ne perdre jamais de vue cette vérité importante, que les écritures saintes renferment dans la totalité ou la collection, et de plus encore, dans chaque partie, dans

chaque période même et chaque parole, une infinité de sens et de vérités, déstinés à l'instruction et à l'édification de chaque partie de l'église, et de chacun de ses membres.

On a judicieusement observé que les réponses de Notre-Sauveur, lorsqu'on l'interrogeoit, paroissent assez souvent hors de la question proposée (*). On peut assigner deux raisons de cette conduite : la première, c'est que Notre-Sauveur connoissant immédiatement et en elles-mêmes les pensées de ceux qui lui adressoient des questions, et non pas seulement par leurs paroles, qui est la seule manière dont les hommes puissent les connoître; il répondoit d'après leurs pensées, et non précisément d'après leurs paroles : la seconde (et qui fournit la preuve de ce que

(*) Voici la partie de l'analyse analogue au texte :

» Les réponses de Jesus-Christ n'étoient pas toujours directement conformes aux questions qu'on » lui faisoit; souvent même elles ne regardoient pas » ceux qui l'avoient interrogé. *Le texte de l'évangile ne dit pas aussi quelquefois ce qu'on prétend y lire; il ne renferme pas tous le sens qu'il présente au premier coup-d'œil, ou qu'on lui prête après bien des tortures. Comment résoudra-t-il donc les controverses?* Jesus-Christ a parlé pour les » hommes de tous les tems : *c'est à eux de l'entendre.* T. 1, ch. VII, p. 81.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien relire

nous avons avancé plus haut), c'est qu'il ne parloit pas seulement à ceux qui étoient alors présens, il parloit encore à nous qui vivons aujourd'hui, et aux hommes de tous les âges et de tous les lieux, à qui l'évangile devoit être annoncé. Ce que nous venons d'observer sur les réponses de Notre-Seigneur, a lieu aussi dans d'autres parties de la sainte écriture.

Après ces observations préliminaires, je viens au traité que je desirerois sur la sainte écriture : nous avons assurément parmi les écrits de théologie, un nombre assez grand et même trop grand, de livres de controverses; nous possédons de plus un corps immense de cette théologie que nous avons appelé *positive*: nous avons aussi *des traités particuliers*, *des cas de conscience*, *des sermons*, *des homélies*;

---

le texte de Bacon; c'est pour la dernière fois que nous sollicitons cette complaisance, et nous leur demandons ensuite, 1°. s'il est vrai que Bacon dise que les réponses de Notre-Seigneur *souvent ne regardoient pas ceux qui l'avoient interrogé?* Bacon dit seulement que Notre-Seigneur, dans ses réponses, avoit encore d'autres personnes en vue. 2°. Voient-ils quelque trace dans le texte de Bacon, de tout ce qui est imprimé en *italique*. 3°. Cette addition de l'auteur n'est-elle pas, dans le fond, une critique de l'évangile, aussi amère que mal fondée; et peut-on, sans manquer à l'honnêteté, à la vérité et à la justice, faire tenir à Bacon un semblable langage?

enfin *des commentaires* sur l'écriture-sainte en grand nombre, et d'une très-grande étendue.

Mais voici ce que nous desirons : une collection courte, saine et judicieuse de notes et d'observations sur les textes particuliers de l'écriture, dans laquelle collection on ne se jetteroit point sur les lieux communs, on ne traiteroit point la controverse, et on ne chercheroit point encore à lier et à réduire en corps ces observations; mais on les laisseroit dans leur état naturel, et parfaitement isolées les unes des autres. J'avoue que ce que je desire a bien été déjà ébauché dans les sermons de quelques savans hommes; mais ces sermons le plus souvent passent avec leurs auteurs, et le plan que je propose n'a point encore été exécuté dans aucun livre destiné à passer à la postérité.

J'ajoute une comparaison : les vins qui coulent, lorsqu'on commence à fouler aux pieds la vendange, sont bien meilleurs que ceux qui ne coulent qu'après l'action redoublée du pressoir, parce que la peau et le grain du raisin pressés, communiquent à ceux-ci quelque chose de leur âcreté : il en est de même des vérités et de la doctrine qui coulent facilement de l'écriture sainte, sans qu'il ait été besoin de la presser, et qui ne sont point tournées vers les controverses, ni réduites en

lieux communs; rien assurément de plus salutaire et de plus suave que ces vérités et cette doctrine.

Le traité que je desire, et qui remplira l'objet proposé, je l'appellerai *les outres célestes ou les émanations de la sainte écriture.*

C'est par ces observations sur la théologie que je termine mon ouvrage. Il ne me reste qu'à levet mes mains suppliantes vers le Dieu immortel, et à le conjurer par Jesus-Christ, son fils et Notre-Sauveur, de jeter un regard de bonté sur mes travaux littéraires comme sur *des victimes* que mon entendement lui offre : la religion est le sel dont je les ai assaisonné, et je les immole à sa gloire (*).

(*) Bacon fait allusion au rit qui prescrivoit de répandre du sel sur la victime avant de l'offrir à Dieu ; et il dit que les observations religieuses sont le sel dont il a fait usage pour la victime qu'il offre. On voit que dans le principal de ses écrits, qui est le Traité de *Augmentis Scient.*, il a répandu ce sel à pleines mains; et dans le vrai, il ne laisse échapper aucune occasion de rappeler la religion et à la religion. Tout ce qu'il en dit, est manifestement l'effusion d'un cœur plein et qui verse de sa plénitude.

AVIS

SUR LES CONTROVERSES

DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE.

NÉCESSITÉ

Des différends de Religion.

An advertissement touching the controverses of the church of England, tom. IV, p. 458.

QUELQUES personnes sont étonnées que l'état de la religion, particulièrement dans des tems de paix, soit agité et troublé par des controverses : mais ces personnes ignorent donc que la condition de l'église militante, est d'être dans un état continuel d'épreuves, qu'il arrive ainsi que, lorsque le feu de la persécution a cessé, ce genre d'épreuve est remplacé par un autre qui, à la faveur des *vents de doctrine* (Eph. 4. 14.), criblant pour ainsi-dire, et *vannant* la foi des hommes,

montre quels sont ceux qui pensent sainement de la divinité : de même que l'épreuve de l'affliction sert à faire connoître ceux qui sont plus attachés à Dieu qu'au monde.

GENRE

Des disputes qui, au tems de Bacon, agitoient l'Église d'Angleterre. Moyens généraux de les terminer.

An advertissement touching the controverses, etc. *p.* 458.

TELLES sont nos disputes religieuses, qu'il est bien moins nécessaire de rappeler cette règle et cette sentence générale de J.-C. prononcée contre tous les hérétiques, *vous vous trompez, parce que vous ne connoissez pas les écritures, ni la puissance de Dieu* (Matth. 22. 29.), que de rappeler cet avertissement de Saint Jacques, *chacun de nous doit être prompt à écouter, lent à parler, et lent à se mettre en colère.* (Jacob. 1. 19.) La plaie de notre église véritablement n'est point dangereuse, à moins que nous ne l'envenimions par nos remèdes : et comme nos adversaires n'ont

point droit de triompher de nos divisions, j'ai droit aussi d'espérer que rien ne nous déplaira à nous-mêmes, de tout ce que je vais franchement et modestement proposer dans la vue de faire cesser ces mêmes divisions; si quelqu'un parmi nous se trouvoit offensé de ces paroles amicales, *vous êtes frères, pourquoi disputez-vous?* il donneroit un juste sujet de présumer qu'il est lui-même la partie qui fait tort à ses frères.

Je n'entrerai point dans le fond des controverses, persuadé que la maladie demande du repos plutôt que tout autre remède : nous savons et nous confessons tous, qu'au moins ces controverses ne sont pas de la plus haute importance; car elles ne concernent point les mystères de la foi; et à cet égard, elles ne ressemblent point à celles qui, après la paix donnée par Constantin, ont occupé les églises pendant plusieurs années. Les hérétiques élevèrent alors une multitude de questions purement curieuses, anatomisèrent, pour ainsi-dire, la nature et la personne de Jesus-Christ, et forcèrent les pères de l'église, pour prévenir tous leurs subterfuges, de mettre dans les définitions de la foi, la précision la plus subtile, et de les prendre dans leur propre labyrinthe; ce n'est pas sans quelque raison qu'on a dit, qu'alors il

falloit de l'esprit et de la subtilité pour être chrétien. *Illis temporibus ingeniosa res fuit esse christianum.*

Nos controverses, qui n'ont donc pas pour objet les grands mystères de la foi, ne regardent pas non plus les grandes parties du culte divin, je veux dire ces parties qui fondent à dire qu'on ne conserve point l'unité dans la foi, si on ne la conserve dans le culte. *Non servatur unitas in credendo, nisi eadem adsit in colendo.* On peut citer en exemple des controverses qui ont pour objet des points importans de cette espèce, celle de l'église orientale et de l'église occidentale au sujet des images, et plusieurs encore des controverses que nous avons avec l'église romaine, telle que celle qui a pour objet l'adoration du sacrement de la Cêne.

Mais sur quoi disputons-nous donc, et sommes-nous divisés ? Sur des cérémonies et des points indifférens en eux-mêmes, sur le gouvernement et la police extérieure de l'église: or, si nous voulions bien nous rappeler ici que les anciens et véritables liens de l'unité sont *une foi, un baptême*, et non pas *une cérémonie, une discipline* (Eph. 4. 5.) : si nous voulions remarquer que le mot de ralliement et de réunion entre les chrétiens, est cette sentence qui a pour auteur Notre-Sauveur lui-même, *celui qui n'est pas contre nous est*

avec nous (Marc. 9. 39.) : si nous pouvions bien comprendre ces deux vérités, que *la différence dans les rits, fait l'éloge de l'unité dans la doctrine ; differentiæ rituum commendant unitatem doctrinæ*, et que la religion a des choses qui appartiennent au tems, et d'autres qui appartiennent à l'éternité ; *habet religio quæ sunt æternitatis, habet quæ sunt temporis :* si nous connoissions bien tous les avantages du silence er de cette lenteur à parler, tant recommandée par Saint Jacques, nos controverses se termineroient d'elles-mêmes, et auroient une heureuse issue ; elles l'auroient, sur-tout, si nous voulions renoncer à cet esprit de présomption et de trouble, si commun dans ces tems, et faire revivre le bienheureux usage des apôtres et des pères de la primitive église, qui étoit dans des cas semblables et dans des cas plus importans encore, de ne point décider ni trancher, mais de donner seulement des conseils et des avis ; alors nous n'aurions besoin pour guérir nos maux, d'aucun autre remède. *Mon frère, si ce que vous me proposez comme conseil, vous l'affirmez en même-tems comme un dogme certain, sachez que je dois des égards à celui qui conseille ; mais je ne dois point de foi à celui qui affirme. Si eadem consulis, frater, quæ affirmas, consulenti debetur reverentia, cùm non debeatur fides affirmanti.* Saint

Paul se contentoit souvent dedire ; moi, et non pas le Seigneur, *ego, non Dominus* : (1. Cor. 7. 12.) suivant mon conseil, *secundùm consilium meum.* (1. Cor. 7. 40.) Mais aujourd'hui, les hommes disent avec une légéreté excessive, ce n'est pas moi, c'est le Seigneur lui-même qui l'ordonne, *non ego, sed Dominus :* et ils accompagnent encore leurs déclarations de grandes menaces des jugemens de Dieu, sans doute pour épouvanter les simples qui ne connoissent pas cette sentence de Salomon : *la malédiction sans cause, est une malédiction sans effet.*

Puis donc que l'état dangereux où nous sommes, ne tient point aux choses elles-mêmes et considérées dans leur propre nature, mais uniquement à des points accessoires et purement accidentels, c'est à ces derniers points qu'il convient d'appliquer les remèdes, en faisant connoître ce qui de chaque côté, contribue à entretenir la plaie, aigrit de plus en plus les deux partis, et produit dans les esprits des uns et des autres une indisposition à se réunir. En agissant ainsi, je ne prétends intenter d'accusation contre personne ; mais la raison m'enseigne que pour établir entre les hommes la paix sur un fondement solide, il faut remettre sous leurs yeux les griefs qui ont donné lieu à la guerre ; et les exemples m'apprennent encore que dans tous les dis-

cours qui ont eu pour objet la réunion des ordres, *de concordia ordinum*, les hommes les plus sages ont cru devoir rappeler à la mémoire les excès auxquels on s'étoit porté de part et d'autre. Ce qu'a dit un auteur est très-véritable : « Celui qui négocie une réunion » sans rappeler les causes qui ont occasionné » la division, ne travaille pas tant à concilier » les esprits par les principes de la justice, » qu'à les tromper par la douceur de la paix ». *Qui pacem tractat non repetitis conditionibus dissidii, magis animas hominum dulcedine pacis fallit, quam æquitate componit.*

INDÉCENCE

INDÉCENCE

De la plaisanterie dans les matières de religion.

An Advertissement touching the controversies, tom. 4, p. 455.

IL seroit bien tems de faire cesser ces manières odieuses et indécentes d'écrire sur les controverses, qu'on emploie depuis quelque tems, et qui transforment le champ de dispute sur la religion, en une scène de théâtre. On ne doit pas se presser, il est vrai, de condamner les écrits où il entre de l'aigreur et de la véhémence, car les hommes ne peuvent disputer froidement et sans émotion sur des choses qui leur sont chères et précieuses. Un politique écrit ce qu'il tire de sa tête, sans que son cœur y prenne aucune part; il s'exerce sur des choses purement spéculatives, qui ne l'intéressent donc point personnellement; mais les paroles d'un chrétien vivement affecté porteront toujours une forte empreinte d'amour ou de haine.

Je desirerois cependant qu'on adoptât la méthode de traiter froidement les questions, comme bien plus convenable pour les tems où nous sommes; quoique je convienne

que la manière de les traiter avec chaleur, a pour elle de grands exemples; mais renoncer comme on fait aujourd'hui à tout sentiment religieux de compassion à l'égard des maux, ou d'indignation à l'égard des fautes ; faire de la religion un sujet de comédie ou de satyre ; mêler ensemble l'écriture-sainte et la bouffonnerie, souvent dans la même phrase ; rouvrir et sonder des plaies douloureuses avec un air riant ; c'est manquer au profond respect que tout chrétien doit à la religion ; c'est manquer même aux égards et aux bienséances dont la modération et l'honnêteté seules font une loi générale. Il n'y a point d'assortiment plus bizarre que celui de la plaisanterie et du sérieux : *Non est major confusio quam serii et joci.* La majesté de la religion, unie à l'avilissement et à la bassesse qui sont inséparables de la bouffonnerie, forme la plus monstrueuse de toutes les alliances. J'ai toujours reconnu deux causes principales de l'athéisme : les plaisanteries sur les choses saintes, et les controverses, en matière de religion, poussées au-delà des justes bornes. Aujourd'hui que ces deux causes concourrent ensemble, point de doute que l'athéisme ne fasse de grands progrès.

Je ne peux me dispenser de louer ici la sagesse et la religion de l'évêque qui répliqua

au premier écrit qui parut en ce genre. Il se rappela qu'en parlant à un fou, on ne doit pas imiter sa folie; et dans sa réponse il ne traita que la matière, et oublia entièrement la personne.

Job dit, en parlant de la gravité et de la majesté des juges : *si je riois, ils ne me croiroient pas* (Job. 29. 24.); comme s'il eût dit : si je me livrois à quelque distraction ou à quelqu'accès de gaieté, ces hommes, pénétrés de l'importance du sujet qui les occupe, ne recevroient pas mon témoignage.

Cette gravité dans la discussion, est encore plus nécessaire entre des évêques et des théologiens qui disputent sur des matières de religion. Aussi suis-je fort éloigné d'accorder mon suffrage à la méthode que propose un personnage qui paroît pourtant s'en applaudir, comme d'une invention fort ingénieuse. Cette méthode consiste à employer contre les hommes les mêmes armes qu'ils employent contre nous, et comme on dit : *à leur faire raison dans leur propre verre.* Elle lui paroît une ruse merveilleuse dans le genre de celle qu'imagina le cardinal Sansovino, lorsqu'il conseilla au pape Jules II d'opposer au concile de Pise le concile de Latran..... Mais aucune considération d'intérêt ne peut nous autoriser à imiter ce que nous croyons

être un mal dans les autres; nous devrions plutôt faire le contraire. César a dit, en parlant de ses adversaires : *je ne desire rien plus fortement, sinon qu'ils soient toujours semblables à eux, et moi semblable à moi; nihil malo quam eos esse similes sui et me mei.* Mais aujourd'hui, *tandis que nous différons dans les bonnes choses, nous nous ressemblons dans les mauvaises; dum de bonis contendimus, de malis consentimus.* Assurément si on me demandoit, à l'occasion de ceux qui attaquent et de ceux qui répondent sur ce mauvais ton, quels sont ceux qui sont les plus blâmables, je me souviendrois peut-être du proverbe qui dit : *que c'est le second coup qui forme la querelle;* et de ce que disoit encore un personnage d'ailleurs peu connu : *qui réplique multiplie, qui replicat multiplicat;* mais je trancherai la question avec cette sentence : *le mal a commencé par l'un, et il a été rendu interminable par l'autre; alter principium malo dedit, alter modum abstulit.....*

Je conclurai ce point, en déclarant qu'il auroit été à desirer que les ouvrages dans le genre dont nous parlons, eussent été étouffés avant d'avoir vu le jour; mais puisqu'ils ont paru, il seroit bon que toutes les personnes qui ont de l'esprit et de la religion, s'accordassent à les censurer et à les blâmer,

comme des productions extravagantes de quelques hommes sans jugement. Je vais plus loin, et j'avertis tous les hommes entre les mains de qui ils pourroient tomber, que s'ils ne veulent pas s'exposer à perdre eux-mêmes tout sentiment de religion, à voir leur propre cœur s'endurcir, se paver, pour ainsi-dire, et devenir semblable à une grande route, ils doivent éviter de s'arrêter sur des écrits de cette espèce, et sur-tout de se plaire dans leur lecture; qu'ils doivent plutôt être aussi honteux et aussi confus d'avoir pu, pendant quelque tems, faire servir les matières de religion à leurs jeux et à leurs amusemens, que s'ils avoient été, pendant le même tems, livrés à des accès de folie.

IRRÉGULARITÉ

De la conduite dans les Evêques, première et principale cause des troubles et des schismes qui ont déchiré l'église; égards de Bacon pour les évêques.

Tom. 4, *p.* 462.

ON ne peut nier que les défauts dans la conduite personnelle et dans le gouvernement de ceux qui occupent la première place dans l'église, n'aient toujours été les motifs et les causes principales des schismes et des divisions. Tandis que les évêques et les prélats de l'église continuent d'être pleins de science et de bonnes œuvres, tandis qu'ils paissent véritablement le troupeau qui leur eſt confié, tandis qu'ils en agissent, à l'égard des princes et des grands du siècle, avec toute la liberté et tout le courage qui conviennent à la dignité de leur vocation, et au soin précieux des ames dont ils sont chargés; on peut dire que pendant tout ce tems, l'église est, pour ainsi-dire, *assise sur une montagne.* Personne n'éleve de queſtions à son sujet, personne ne cherche à s'en séparer.

Mais quand ces vertus, dans les pères et

lès chefs de l'église, ont entièrement disparu, quand ils sont devenus mondains, amateurs d'eux-mêmes, curieux de plaire aux hommes, alors on commence à être, à l'égard de l'église, comme des hommes qui tâtonnent dans les ténèbres. On doute si ces évêques sont les successeurs des apôtres ou les successeurs des pharisiens; et même quoiqu'ils soient assis sur la chaire de Moïse, ils ne peuvent plus parler avec autorité : *tanquam auctoritatem habentes;* parce qu'en ne marchant plus dans la route qu'ils avoient eux-mêmes tracée aux hommes, ils ont perdu tout crédit dans l'esprit de ces mêmes hommes, au point qu'il est nécessaire de faire retentir continuellement aux oreilles de ceux-ci ces paroles : *ne sortez point*, *nolite exire* (Math. 24. 26) : tant ils sont prêts alors, sur la première invitation d'un novateur, à se séparer de l'église. Aussi un auteur peu religieux (*Machiavel*) a remarqué avec raison que l'humilité des frères mendians, avoit, pendant très-long-tems, soutenu les évêques et les prélats, et prévenu leur ruine qu'auroit infailliblement entraîné l'irrégularité de leur conduite.

Effectivement notre ennemi spirituel use contre nous de deux sortes d'artifice : tantôt c'est la sainteté des mœurs qu'il emploie dans la personne des hypocrites, pour établir et accréditer les erreurs; et tantôt, au contraire,

c'est la corruption des mœurs qu'il fait valoir pour répandre des doutes sur la vérité, et décréditer les choses les plus saintes.

Ceci regarde particulièrement messeigneurs les évêques, à qui ma conscience me rend pourtant le témoignage que je suis aussi attaché que je le dois. Aucune des contradictions auxquelles ils peuvent avoir été en butte, n'a détruit en moi le respect qui est dû à leur état, et il n'y a ni médisance ni calomnie qui ait altéré la bonne opinion que j'ai conçu de leur personne. J'en connois même quelques-uns dont la réputation a été violemment attaquée par des accusations en ce genre, qui sont pourtant des hommes d'une vertu éminente; et la seule indisposition des tems, jointe à la difficulté des communications, est un obstacle à l'édification que la sainteté de leur conduite répandroit dans toute l'église.

A l'égard de tous les autres, il n'en est aucun que je puisse condamner. Je ne suis point le juge de ceux qui appartiennent à un maître si élevé au-dessus de nous; je n'ai point le *témoignage de deux personnes* (1. Tim. 5. 19.) à produire contr'eux; et je sais combien on a été fondé à dire de la renommée qu'elle raconte également ce qui a été et ce qui n'a pas été fait· *pariter facta atque infecta canebat.* Les

nuages qu'on répand sur leur vertu, ne s'élèvent pas tous du même rivage. Ils ont des ennemis en très-grand nombre et de différentes espèces, tous disposés à inventer contre eux des calomnies, plus disposés encore à les amplifier dans la suite qu'à les affoiblir; enfin, très-disposés à y ajouter foi eux-mêmes; car, on l'a dit avec raison, la crédulité est l'aimant du mensonge, *magnes mendacii credulitas.*

Mais s'il en est quelques-uns à qui l'évêque suprême soit dans le cas de dire comme à cet évêque de l'Apocalypse, non pas seulement *j'ai contre vous quelque peu de chose; habeo adversum te pauca* (Apoc. 2. 14.); mais j'ai contre vous beaucoup de choses; s'il n'est quelques-uns qui aient perdu *leur charité première* (Apoc. 2. 4.), s'il n'est d'autres qui ne soient *ni froids ni chauds, etc.* (*Ibid.* 3. 16.), qu'ils s'empressent de remonter au point d'où ils sont descendus, et qu'ils travaillent à *raffermir les fidèles*, dont la vertu et la foi *menacent d'une ruine prochaine.* (*Ibid.* 3. 2.)

RESPECT

Qu'on doit aux évêques.

Tom. 4, *pag.* 463.

SANS doute il est grand, le péché de ceux qui, semblables aux enfans d'Héli, détournent les hommes par leur mauvaise conduite, d'adorer et de servir le Seigneur; *et eorum causa abhorrebant homines a sacrificio Domini* (1. R. 2. 17). Mais quelque grand qu'il puisse être, le péché de ceux qui cherchent à avilir, et à déshonorer les évêques, l'est encore davantage.

Salomon nous défend de critiquer ceux qui nous gouvernent, même au-dedans de notre ame. Il exige de plus que, dans le doute, nous interprétions toujours leurs actions dans un sens favorable. Les saints anges n'osèrent point condamner le calomniateur du genre humain, ni prononcer contre lui des paroles de malédiction; mais ils dirent: *que le Seigneur exerce sur toi son empire; increpet te Dominus.* (Ep. Judæ.) L'apôtre saint Paul avoit été bien fondé à dénoncer au grand-prêtre qui avoit à son

égard indignement violé les règles de la justice, le jugement de Dieu, en lui disant : le Seigneur te frappera, *percutiet te Dominus* (Act. 23. 3.) : mais il crut avoir été trop loin, en qualifiant le même grand-prêtre de muraille blanchie, *paries dealbate ;* et il lui en fit des excuses : sur quoi un saint père a dit que saint Paul avoit respecté dans ce personnage jusqu'à l'ombre et au vain nom de prêtre ; *ipsum, quamvis inane nomen et umbram, expavit sacerdotis.*

L'histoire nous apprend que dans les premiers siècles de l'église, les conciles et les synodes qui déposoient les evêques, ne croyoient plus devoir se souvenir des délits qui avoient donné lieu à la déposition, et les ensevelissoient dans un oubli éternel. Cham encourut la malédiction dont il fut frappé, pour avoir révélé la honte de son père ; et cependant c'est une bien plus grande faute d'insulter au caractère des évêques et de mettre en question leur autorité, que d'insulter à leur personne. Il est plusieurs SS. PP. qui ont parlé contre des évêques dont la conduite étoit indigne de leur caractère, avec tant de force et de véhémence, qu'ils auroient paru croire que cette indignité les privoit et les dépouilloit par le seul fait de leur office ; l'un a dit : *on nous appelle prêtres, et nous ne le sommes*

pas ; sacerdotes nominamur, et non sumus. Un autre a dit : *si vous ne faites de bonnes œuvres, vous ne pouvez point être évêque ; nisi bonum opus amplectaris, episcopus esse non potes.* Mais dans la réalité, les SS. PP. en s'exprimant ainsi sur le compte de ces évêques, étoient bien éloignés de prétendre qu'on pût élever des doutes ni sur la légitimité de leur état, ni sur la validité de leur ordination.

SECONDE CAUSE

De nos controverses.

Tom. 4, *pag.* 463.

Nous avons déjà observé que la première cause des controverses qui troublent l'église, c'est l'irrégularité dans la conduite des évêques : la seconde cause, c'est la nature et le caractère de certains personnages.

Il y aura toujours dans l'église des hommes qui aiment à être appelés *Rabbi* (Mat. 23. 7.), c'est-à-dire maîtres ; non pas que ces hommes aiment précisément les cérémonies, et soient fort flattés d'un simple compliment : mais ils cherchent à fonder sur ce titre, une autorité intérieure, à la faveur de laquelle ils

puissent dominer sur les esprits, les obliger à vivre dans la dépendance de leurs opinions, et à ne se conduire que par leurs lumières.

Ces hommes sont de véritables successeurs de *Diotrèphe*, *amateur de la primauté* (Joa. Ep. 3.), et ne sont point des évêques. Ils rencontrent facilement une autre espèce d'hommes qui s'attachent à eux et qui mettent leur gloire à en dépendre, *quorum gloria in obsequio* : esprits inflexibles et infiniment zélés pour ceux qu'une fois ils ont choisi pour maîtres. La plupart de ceux qui composent cette dernière espèce sont des hommes jeunes, d'un esprit superficiel..... Cependant, ils ont sans cesse dans la bouche les noms honorables de *sincérité*, *de réforme*, *de discipline* ; et on ne peut se permettre quelques observations sur leurs disputes et leur faux zèle, qu'ils ne s'écrient aussitôt qu'on a violé tout ce qu'il y a de plus saint. Ils prétendent que les démarches qu'on fait en vue de procurer la paix de l'église, ne sont inspirées que par la chair et le sang.

Mais je n'en dis pas moins avec l'apôtre, puisqu'il règne parmi nous un esprit de jalousie et de contention, n'êtes-vous pas vous-même des hommes de chair ? *Cùm sit inter vos zelus et contentio, non ne carnales*

estis (Cor. 3. 4.); et quoiqu'à leur avis, ce ne soit que la sagesse et la politique humaine qui propose la conciliation des controverses, quoiqu'ils se croyent eux-mêmes conduits par la sagesse qui est d'en-haut, je dirai encore avec saint Jacques : ce n'est point la sagesse qui vient d'en-haut, mais une sagesse terrestre, animale et diabolique ; parce qu'où il y a de l'envie et de la contention, là aussi se trouve l'inconstance et toutes sortes de mauvaises œuvres, *non est ista sapientia desursùm descendens, sed terrena, animalis, diabolica : ubi enim zelus et contentio, ibi inconstantia et omne opus pravum.* (Jac. 3. 36.) C'est cette espèce d'inconstance qu'un saint père avoit en vue, quand il a dit que ces gens-là cherchent toujours à avancer, non dans la perfection, mais dans l'innovation, *procedere volunt non ad perfectionem, sed ad permutationem.*

TROISIÈME CAUSE

Des controverses.

Tom. 4, *pag.* 464.

J'ASSIGNE comme une troisième cause de nos controverses, l'horreur poussée à l'extrême et au-delà des bornes, contre quelques hérésies et quelques abus éclatans. Cette cause a donné naissance à l'hérésie d'Arius. Effectivement, cette hérésie doit son origine à l'horreur pour l'idolâtrie et à la crainte qu'avoit Arius qu'en soutenant que Notre-Sauveur Jesus-Christ étoit un Dieu égal à son père, les chrétiens ne parussent reconnoître la pluralité des dieux. L'horreur pour l'hérésie d'Arius occasionna celle de Sabellius. Sabellius ayant en exécration la dissemblance qu'Arius admettoit dans la Trinité, s'éloigna de cette erreur jusqu'à tomber dans l'erreur opposée : il nia la distinction des personnes, et soutint que ces personnes n'étoient que des noms de différens offices et de différens ministères.

Je le répète et je le soutiens avec confiance, la plupart des hérésies et des schismes tirent de-là leur origine : la plupart viennent de la

fausse règle que les hommes ont adoptée pour mesurer le plus ou le moins de perfection dans l'église, et d'après laquelle ils ont cru que la religion la plus parfaite devoit être placée à la plus grande distance de la dernière erreur condamnée. On peut dire en ce sens que les hérésies suivantes sont les enfans posthumes des précédentes, et qu'elles naissent des cendres d'autres hérésies déjà éteintes et étouffées.

Il est encore de nos jours des personnes, qui adoptent, au moins jusqu'à un certain point, cette manière de mesurer la perfection : elles croyent que la vraie pierre de touche pour reconnoître ce qui est bon et ce qui est mauvais, c'est de remarquer le plus ou le moins d'opposition aux institutions de l'église romaine, soit qu'il s'agisse de cérémonies, soit qu'il s'agisse de police ou de gouvernement, ou même d'institutions de plus grande importance ; celle-la sera toujours à leurs yeux la plus parfaite, qui a le plus d'opposition avec cette église ; et celle-la est toujours souillée et flétrie, qui aura avec elle la plus petite apparence de rapport.

Les hommes étant sujets comme ils le sont à se tromper eux-mêmes, plus sujets à tromper le peuple, et plus sujets encore à calomnier leurs adversaires, il seroit dange-

reux de les entretenir dans cette méthode de mesurer et de juger la perfection. Elle nous auroit sûrement conduit depuis long-temps à la rebaptisation des enfans baptisés suivant le rit de l'église romaine, si nous n'avions pas sous les yeux une condamnation trop notoire de cette pratique ; car je vois que la réordination des prêtres, qui a tant d'analogie avec la rebaptisation des enfans, est un point qu'on inculque déjà avec force.

Il est très-à-propos que les hommes ne se laissent point abuser par cette opinion exagérée, et qu'ils sachent qu'il seroit beaucoup plus prudent et plus sage de rechercher avec soin si, dans l'abolition générale des institutions de l'église romaine, on n'en a point enveloppé avec les mauvaises et aboli qui étoient vraiment bonnes (par une suite de l'imperfection attachée à toutes les actions humaines), plutôt que de chercher si on n'en a point laissé subsister de mauvaises dont il faudroit achever de purifier l'église : c'est ce qu'on prétend encore chaque jour, et qui aboutiroit à déchirer l'église jusques dans ses entrailles, ainsi qu'on a commencé de le faire.

QUATRIEME CAUSE

Des controverses.

Tom. 4, pag. 465.

LA quatrième cause de nos différends de religion (et cette cause a troublé aussi l'église dès les premiers tems), c'est une affectation passionnée d'imiter les églises étrangères. Il en est parmi nous qui, ayant pendant le tems de la persécution et depuis ce tems, communiqué avec les églises étrangères, et pris une impression avantageuse de la forme de leur gouvernement, ont voulu forcer nos églises d'adopter cette forme.

Quand il seroit vrai que la forme de gouvernement dans ces églises est la meilleure, il est bien des conjonctures où il ne faut pas chercher entre les biens quel est le meilleur en soi; mais quel est le meilleur pour nous et le plus à notre portée : *Non quod optimum sed è bonis quid proximum.* Notre église n'est pas à établir, elle est établie, elle a un état fixe, qui repousse par conséquent les innovations.

Peut-être dans l'ordre politique le gou-

vernement républicain est préférable au gouvernement monarchique ; mais quand même cela seroit constant, on auroit grand tort d'en conclure que les états où le gouvernement monarchique est légitimement établi, soient tenus de changer cette forme pour en adopter une autre. *Celui qui introduit des habitudes mauvaises, résiste à la volonté de Dieu, révélée dans sa parole ; celui qui introduit des nouveautés, résiste à la volonté de Dieu, révélée dans les choses elles-mêmes. Qui introducit mala, voluntatem Dei oppugnat revelatam in verbo, qui nova introducit, voluntatem Dei oppugnat, revelatam in rebus.* Prenez conseil de la Providence de Dieu, aussi bien que de sa parole, *consule providentiam Dei cum verbo Dei.*

Remarquez cependant qu'en parlant ainsi, je ne prétends pas reconnoître que la forme du gouvernement ecclésiastique qu'on propose de substituer à la nôtre, quand elle seroit d'ailleurs possible et convenable, soit effectivement meilleure que la nôtre, si on retranche de celle-ci quelques abus. La parité et l'égalité entre les ministres (qui est la base de cette forme qu'on voudroit introduire), introduiroit à son tour la plus horrible confusion dans l'église.....

Si on nous dit, regardez les fruits de ces églises étrangères, et comparez-les avec les

fruits de la nôtre : je réponds à cela que je prie sincèrement le Seigneur de multiplier au centuple ses bénédictions et ses graces sur ces églises..... Je suis bien éloigné de vouloir jeter de l'ombre sur leur gloire ; cependant les fruits dont on nous parle sont peut-être comme des flambeaux allumés dans les ténèbres, qui, de loin, paroissent plus grands qu'ils ne sont en effet.....

Quoi qu'il en soit, quand je considère les censures que quelques personnes ne craignent point de lancer aussi-bien contre les particuliers que contre les églises, je me rappelle ce philosophe platonicien qui assuroit que les vices de la partie irascible de l'ame, quoique moins éclatans, il est vrai, que ceux de la partie concupiscible, renfermoient plus de dépravation que ces derniers ; *certè vitia irascibilis partis animæ, sunt gradu graviora quam concupiscibilis, tametsi occultiora.* Les contestations qu'ont eu anciennement les évêques, en fournissent une grande preuve. Dieu veuille que nous puissions disputer avec les autres églises, comme la vigne avec l'olivier, c'est-à-dire, disputer quelle est celle qui portera les meilleurs fruits ; et non pas comme la ronce avec le chardon, quelle est celle qui sera la plus infructueuse.

COMMENCEMENT

Et progrès des controverses qui troublent aujourd'hui l'église d'Angleterre. Procédés peu charitables des deux partis.

Tom. 4, pag. 466.

ON voit dans l'origine et le progrès de ces disputes, se vérifier ce qu'a dit Salomon : *le cours des disputes doit être arrêté dans les commencemens ;* autrement elles sont comme les eaux qui, lorsqu'elles se sont fait une ouverture, ne peuvent plus être rappelées ou contenues que très-difficilement. On se souvient quels étoient, dans les commencemens, les prétextes et les griefs de ceux qui sollicitoient une réforme : des cérémonies qui leur paroissoient superstitieuses ; des ministres qui ne prêchoient pas, et qui cependant possédoient de riches bénéfices ; d'autres bénéficiers obligés à la résidence, et qui séjournoient inutilement dans les universités : voilà les abus et quelques autres de cette espèce contre lesquels se dirigeoient toutes leurs

plaintes et leurs déclamations. De-là ils en sont venus à condamner le gouvernement épiscopal, et à rejeter diverses institutions ecclésiastiques, prétendant que ce gouvernement étoit un reste de la corruption de l'église romaine, et que les autres institutions n'étoient pas suffisamment purifiées de la souillure des premiers tems. Enfin, ils ont été jusqu'à fixer eux-mêmes une unique et perpétuelle forme de gouvernement dans l'église, qu'ils prétendoient devoir être introduite et établie par l'autorité des magistrats; sans considérer si cette forme, nouvellement imaginée, étoit possible, et sans prévoir les dangers et les troubles qu'elle occasionneroit dans l'église et dans l'Etat: ceux-là n'ont pas été plus loin.

Mais il en est d'autres qui, incapables de s'arrêter sur un terrein si escarpé, ont été plus loin encore: ils ont soutenu que cette forme devoit être, malgré tous les dangers, reçue et introduite par le peuple, sans qu'il fût nécessaire d'attendre la sanction et le concours de l'autorité; et en même tems, ils ont rompu toute communication avec nous, sur le fondement que nous n'avons point d'église. Telle a été la marche de ce parti, je parle du plus grand nombre; car j'en connois quelques-uns qui, étant de leur naturel portés

aux extrémités et même incapables d'y arriver par degrés, sont parvenus dès le premier pas au plus haut point d'exaltation.

Le parti opposé, qui est celui qui soutient le gouvernement présent de l'église, a aussi varié dans ses procédés et dans ses principes : d'abord, les cérémonies que leurs adversaires prétendoient être une corruption, ils ont soutenu que c'étoit des choses indifférentes ; et quand on leur alléguoit qu'elles avoient été en usage dans les derniers tems de superstition, ils se défendoient en prouvant qu'elles avoient été aussi en usage dans les meilleurs tems de l'église. Ils n'avoient alors point de peine à reconnoître qu'il s'étoit glissé plusieurs abus dans l'église ; et ils les comparoient à l'ivraie qui est assez communément mêlé au bon grain ; mais ils observoient que conformément à l'avis plein de sagesse donné par Notre-Sauveur, on ne devoit point se presser d'arracher l'ivraie, dans la crainte d'endommager et de déraciner le bon grain ; et qu'il falloit laisser croître l'un et l'autre jusqu'au tems de la moisson.

Mais dans la suite ils ont cru devoir justifier sans restriction et maintenir tout ce qui se pratiquoit dans l'église : ils ont soutenu avec fermeté que rien ne devoit être changé, sous le prétexte qu'aucun des changemens proposés n'étoit nécessaire, et qu'en chan-

geant quelque point, on ébranleroit tous les autres. Enfin, aigris par la suite des disputes, ils en sont venus à condamner directement le parti qui leur étoit opposé, comme un parti de sectaires.....

Ainsi on voit que de part et d'autre, les commencemens ont été modérés, mais que la fin a été violente; ensorte que, dans le cours de la dispute, chaque parti s'est presqu'autant éloigné de lui-même, qu'il étoit dans le principe éloigné de l'autre parti.

Certainement, mon intention n'est pas d'entrer dans le fond des controverses elles-mêmes, ainsi que j'en ai déjà prévenu; mais cependant j'observerai aux chefs du parti qui veut réformer toute la discipline de l'église anglicane, qu'ils doivent peser sérieusement et considérer attentivement combien ils se rapprochent de ceux de leur propre parti, avec lesquels je sais pourtant qu'ils ne se réuniront jamais. Il est très-difficile en effet de soutenir que la discipline dont ils prétendent que nous manquons, est une partie essentielle du culte divin, et de ne pas soutenir en même tems que le peuple est obligé en conscience de s'assembler de lui-même, sans attendre le consentement des magistrats; car je demande, si un gouvernement admettoit la prédication de la parole et le baptême, mais excluoit le sacrement de la Cène du Seigneur, je demande,

mande, dis-je, si les hommes ne seroient pas obligés, sous peine de damnation, de se réunir pour célébrer ensemble ce mystère, et s'ils devroient eux-mêmes se contenter uniquement de la partie du culte de Dieu que le magistrat auroit autorisé? Je fais cette observation, non dans le dessein de rendre leurs parties adverses plus blâmables à leurs yeux, mais pour les engager à réfléchir plus profondément sur toutes leurs démarches. Peut-être ne reviennent-ils point sur leurs pas, parce qu'ils ne voyent pas jusqu'où ils se sont avancés.

D'un autre côté, je dis encore à messeigneurs les évêques, qu'en s'opiniâtrant à ne rien changer, il leur est bien difficile d'éviter le blâme des personnes impartiales..... Retrancher les abus, n'est pas supprimer le bien, c'est l'affermir au contraire; si la facilité à changer les usages est une source de troubles, l'opiniâtreté à les retenir ne l'est pas moins; *morosa moris retentio, res turbulenta est æque ac novitas.*

Que les évêques sachent encore qu'un bon cultivateur est toujours occupé autour de sa vigne ou de son champ: ceux-ci lui offrent toujours matière de travail. Le plus souvent le Seigneur qu'il leur donne une vive sollicitude et un amour ardent pour le peuple dont il leur a confié la conduite, et qu'il leur

inspire encore de ne point tant insister dans leurs institutions, sur les choses dont on dispute que sur celles dont on ne dispute pas.

Je viens aux procédés peu fraternels de l'un et de l'autre parti. Il est directement contraire à mon but d'exagérer les torts ; c'est assez de les remarquer ; et si je le fais, c'est dans la vue d'exciter la commisération et le regret du parti offensant, et non pas dans le dessein de réveiller l'animosité, et de rendre plus vives les plaintes de l'autre. On sent fort bien que je dois m'adresser plus particulièrement au parti qui est le plus puissant : c'est de ceux qui ont la haute main que partent ordinairement les coups ; *injuriæ potentiorum sunt.*

Je dis donc que ceux qui sont en possession du gouvernement de l'église ont, à l'égard des autres, des torts qui ne peuvent guères être dissimulés ou excusés. Ils leur ont imputé de refuser le tribut à César, et l'obéissance aux magistrats civils : obéissance que ceux-ci leur ont cependant toujours rendue. Ils ont reçu trop facilement des accusations contr'eux : ces accusations, ils les ont trop rigidement poursuivies.....

Je sais que les gouvernemens rigides valent mieux que les gouvernemens foibles ; et je suis de l'avis du personnage qui disoit : *qu'il vaut mieux vivre dans un pays où rien n'est*

permis, que dans celui où tout est permis. Je blâme les supérieurs qui laissent tomber les loix en désuétude, ou qui n'en punissent point les transgresseurs : mais aussi les loix sont comme les raisins, qui, étant trop pressés, donnent un vin dur et peu salutaire. Il faut ici appliquer les paroles de l'apôtre : la colère de l'homme ne remplit point la justice de Dieu ; *ira viri non operatur justitiam Dei.*

Quant aux injures dont l'autre parti est coupable, elles ne sont que des flèches sans pointes, *ictus inermes.* Effectivement, elles ne consistent guères que dans des déclamations chaudes et violentes, et de la part de quelques hommes sans jugement, dans une manière d'agir malhonnête et irrespectueuse pour les supérieurs ; car pour les libelles où l'on se propose de rendre ceux-ci l'objet de la dérision publique, et qui est le moyen qu'on a dernièrement employé contr'eux, je suis persuadé qu'il ne seroit pas juste d'en charger tout le parti.

Je ne crois pas non plus qu'on doive imputer à la majorité cet autre procédé plus odieux encore, et qui n'est réellement mis en œuvre que par des hommes qui forment la lie de ce parti : c'est de s'associer et d'appeler, pour-ainsi-dire, à leur secours, certaines troupes d'hommes avides qui n'attaquent les évêques et les autres ecclésiastiques constitués

en dignité, que pour les dépouiller de leurs bénéfices et s'enrichir de leurs dépouilles. On ne sauroit parler trop durement de tous ces gens-là; et on peut dire ici : *les incendiaires et les voleurs s'entendent et sont d'intelligence; les uns pour mettre le feu à la maison, les autres pour la piller.*

CIRCONSPECTION

Des évêques à exiger des sermens, et à interdire ceux qui les refusent.

Tom. IV. Pag. 467.

Nos évêques exigent rigoureusement qu'on souscrive aux articles qu'ils ont dressé. Je crois que c'est aigrir et irriter les maux de l'église, qui autrement se seroient évanouis et dissipés d'eux-mêmes : celui-là ne cherche pas l'unité, mais la division qui exige en paroles, ce qu'on lui donne en effet; *non consensum quærit, sed dissidium, qui quod factis præstatur, verbis exigit.*

Il est des personnes, j'en suis persuadé, qui se conformeroient assez facilement à ces articles, et qui cependant se font quelque peine de conscience d'y souscrire, parce qu'elles savent que l'abandon d'un parti,

qu'elles avoient suivi pendant long-tems, imprimeroit sur eux la note d'inconstance, et formeroit un obstacle au bien que d'ailleurs elles auroient pû faire; telle est effectivement, dans plusieurs personnes, la foiblesse de leur esprit, qu'elles s'imaginent qu'une démarche semblable devroit faire perdre tout crédit à leurs ministres : or, dans une disette de prédicateurs aussi grande que celle que nous éprouvons, condamner des ministres au silence, ce n'est pas les punir, c'est punir le peuple. Les évêques ne devroient-ils pas tenir un œil ouvert sur le bien que font ces prédicateurs, au lieu de fixer l'un et l'autre sur le mal qu'on suppose qu'ils commettent?

Je ne parle pas de ceux qui sont outrés et incorrigibles; à Dieu ne plaise qu'on doive leur permettre jamais la prédication : mais pour chaque parole inconsidérée qui échapperoit aux autres, parole insidieusement surveillée, et le plus souvent interprétée dans un sens forcé, conviendroit-il de les interdire et de rendre leurs voix et leurs talens inutiles pour la chaire?

CONDUITE

Et doctrine de ceux qui attaquent le gouvernement actuel de l'église anglicane. Réflexions générales sur ces controverses.

Tom. 4, *pag.* 458.

CEUX qui attaquent le gouvernement actuel de l'église d'Angleterre ne se sont pas retranchés eux-mêmes du corps et de la communion de cette église; mais ils affectent certains signes de reconnoissance et certaines particularités, à l'aide desquelles ils cherchent à former une société particulière; et on a raison de dire qu'il y a des procédés schismatiques, aussi-bien que des opinions schismatiques; *tam sunt mores quidam schismatici quam dogmata schismatica.*

Dabord, ils se sont appropriés les noms *de zélés, de sincères et de réformés*, comme si tous les autres hommes ne distinguoient point les choses saintes d'avec les profânes, et faisoient profession d'aimer les abus. Si un homme possède d'éminentes vertus et abonde en bonnes œuvres, mais cependant n'entre point dans leurs sentimens, ils l'appellent pour le déprimer, un homme *hon-*

nête, un homme *moral;* ils le comparent à Socrate ou à quelqu'autre philosophe payen: tandis que la divine sagesse dans les écritures, nous enseigne qu'on doit juger de la religion des hommes et les qualifier, d'après les œuvres de la seconde table, plutôt que d'après celles de la première; parce que celles-ci ne sont que trop souvent imitées et pratiquées par les hypocrites. Saint Jean a dit qu'*un homme se vante sans raison d'aimer Dieu qu'il n'a jamais vu, s'il n'aime pas son frère qu'il a vu* (1. Jean. 4. 20.): et saint Jacques, que *c'est un acte véritable de religion, de visiter les orphelins et les veuves.* (Jac. 1. 27.) Ainsi, ce qui est dans le langage de ces réformateurs, seulement philosophique et moral, est dans le langage des apôtres, la vraie religion et le vrai christianisme..... Ils ne se contentent pas de dégrader les hommes vertueux, en les réduisant au titre d'hommes *honnêtes et moraux:* les hommes vraiment et pieusement sages, qui savent les apprécier, ils les appellent aussi dans le même dessein, des *politiques;* ils publient que leur sagesse est une sagesse charnelle et toute humaine.

Si un prédicateur médite et traite soigneusement son sujet, s'il employe une méthode, je ne dis pas purement scholastique, car elle seroit vicieuse, mais une méthode véri-

tablement solide ; je veux dire s'il met de l'ordre et de la netteté dans la distribution de sa matière, en vue de favoriser la mémoire, s'il tourne et ramène tout à l'édification, s'il appuye tout ce qu'il avance sur des preuves solides et des témoignages irrécusables, ils censurent cette manière de prêcher comme opposée à la simplicité de l'évangile, et ils lui appliquent ce que dit saint Paul de la sagesse humaine. (1. Cor. 1. 17.).

Mais quelle est donc la manière de prêcher qui leur est propre ? Il faut convenir qu'ils exhortent bien, qu'ils réussissent à exciter la componction du cœur, et qu'ils amènent véritablement les hommes à leur demander : *mes frères, que ferons-nous donc ? viri fratres quid faciemus ?* (Act. 2. 3.) Mais ce n'est pas assez, ils devroient encore répondre à la question qu'eux-mêmes ont fait naître. Malheureusement ils ne le peuvent pas ; car s'ils traitent les matières de controverses, on sait qu'ils ne le font que foiblement, en passant, et pour un peuple toujours disposé à se contenter de tout : s'ils traitent de la doctrine, ils ne débitent guères que des généralités, ils se répètent sans cesse : la parole de Dieu, ce pain de vie, ils le jettent ça et là, et ne le rompent jamais ; ils ne dirigent jamais leurs instructions vers ce qu'on

appelle les cas de conscience, et ne travaillent point à tranquilliser les hommes dans les perplexités qu'ils éprouvent souvent sur la légitimité de leurs actions particulières. Dans le vrai, il en est parmi eux bien peu qui soient en état de le faire, par le défaut d'une science solide ou le défaut d'étude et de tems. Quand ils recommandent l'observation du dimanche, et qu'ils s'élèvent contre les gains illicites, ils le font en peu de mots et d'une manière assez intelligible; mais quelles actions et quelles œuvres sont permises en ce saint jour? quels moyens de gain sont légitimes, et dans quel cas? Voilà surquoi ils gardent le silence. Effectivement, pour traiter et éclaircir toute cette matière avec des distinctions justes et par de bonnes décisions, il faudroit, ce qu'ils n'ont pas, des connoissances étendues et un travail soutenu, une profonde méditation et un grand usage de l'écriture-sainte; et de plus, il faudroit pouvoir mettre à profit beaucoup d'autres secours que la providence nous a procurés, et a bien voulu conserver jusqu'à présent, pour faciliter l'instruction des fidèles.

J'ajoute qu'ils ne tiennent point la balance égale quand ils enseignent au peuple ce que les loix commandent et ce qu'elles ne commandent pas; mais ils pensent qu'on ne peut pousser trop loin tout ce qui a l'apparence

d'un commandement : ils oublient qu'il y a des péchés à main droite, aussi bien qu'à main gauche ; que la *divine parole de Dieu*, *dont le tranchant est double*, *coupe des deux côtés* (Apo. 1. 16.), et retranche aussi bien les transgressions profanes que les observances superstitieuses. Eh, qui doute qu'il ne soit aussi illicite de fermer ce que Dieu a ouvert, que d'ouvrir ce que Dieu a fermé ? de lier ce que Dieu a délié, que de délier ce que Dieu a lié ? Les hommes communément ne se tiennent-ils pas aussi offensés, quand on rejette leurs faveurs, que lorsqu'on désobéit à leurs ordres. (Mat. 16. 19.)

Ils ont, en ce genre, prononcé généralement et sans aucune distinction, que toutes les assertions non conformes à la vérité, étoient illicites, malgré qu'il soit expressément rapporté dans les écritures que les sages-femmes d'Egypte, qui avoient fourni de fausses excuses, furent recompensées (Heb. 11. 31.) ; que par *sa foi*, Rahab avoit caché les espions ; que Salomon, dans son jugement admirable, avoit usé d'une feinte ; et que Notre-Seigneur lui-même, pour toucher davantage le cœur de deux de ses disciples par un saint artifice, avoit fait semblant d'aller au-delà d'Emmaüs.....

Il est un autre point dans la conduite de ces personnes, qui entraîne de grands incon-

véniens et de grands dangers : ils autorisent le peuple à prêter l'oreille aux controverses, et à entendre disserter sur toute espèce de doctrine, se fondant sur ce qu'on ne doit supprimer aucune partie des conseils de Dieu, ni en dérober la connoissance au peuple. Mais d'après ce principe, la différence ou la distinction que fait l'apôtre entre le *lait* et la *nourriture solide* (Heb. 5. 12.), s'évanouiroit donc absolument; et le précepte qu'il donne, de ne point faire entrer le peuple dans les *questions* et les controverses, demeureroit sans usage.

Mais, sur-tout, il y a lieu de craindre que leur manière de traiter l'écriture-sainte, n'entraîne encore un plus grand désordre; car, tandis qu'ils cherchent pour chaque chose, des traits formels dans les saintes écritures; tandis qu'en dégradant l'autorité des SS. PP., ils se sont privés eux-mêmes et ont privé l'église des secours si avantageux qu'on peut en tirer pour entendre ces livres divins, ils s'appuient sur des exemples sans autorité, sur des conséquences sans principes et des allusions sans fondemens, et ils ruinent par là toute certitude de la religion.

Un autre excès de leur part, c'est d'exalter sans mesure ce qui est sans doute une très-importante et très-sainte institution, mais qui pourtant a ses bornes, comme toute autre chose : nous voyons qu'ils entendent de la

prédication presque tous les textes de l'écriture-sainte, où se rencontre le mot de *parole*. Ils exigent si rigoureusement que le sacrement de la Cène soit précédé d'une prédication, qu'il sembleroit qu'elle appartient à l'essence de la Cène. Ils ont en quelque manière anéanti l'usage des prières liturgiques, et des formes du service divin, quoique la maison de Dieu, qui tire son nom de ce qui s'y fait principalement, soit appelé une maison de prières, *domus orationis* (Matth. 21. 13.), et non pas une maison de prédication. Sur le fondement que les saints moines et les saints hermites qui vivoient dans les premiers siècles de l'église, n'entendoient point de sermons, ils condamneroient comme demi-papiste, tout homme qui soutiendroit que ces moines n'étoient pas autant de prophanes..: Ces erreurs et ces procédés étranges, ils les soutiennent avec un attachement religieux à leurs propres idées, qui va jusqu'à ne souffrir d'opposition ou d'objection qu'avec impatience. J'en connois même quelques-uns qui croiroient tenter Dieu, s'ils lisoient ou entendoient rien de ce qui pourroit être contraire à leurs sentimens : comme si on pouvoit être fidèle à la partie de la règle donnée par saint Paul : retenez ce qui est bon, *quod bonum est tenete*, sans avoir auparavant observé l'autre partie, examinez tout, *omnia probate*.

Tout ce que je viens d'exposer peut suffire pour leur donner matière à de sérieuses réflexions sur la vérité de leurs opinions et la régularité de leur conduite. Cela peut servir encore pour diminuer les préventions et calmer l'effervescence de leurs sectateurs. Au reste, si quelques-uns de ces sectateurs prenoient de-là occasion de mépriser leurs ministres et le ministère, il faudroit s'en prendre non à moi, mais à la mauvaise disposition de leur cœur.

Je reconnois que les personnes qui sont dans ce moment l'objet de mes observations, s'occupent plus que toute autre, de l'œuvre de la prédication, qu'elles ont du zèle et une véritable aversion pour ce qui offense Dieu; mais il faut encore qu'elles prennent garde de vérifier ce qu'a dit un de leurs adversaires, qu'elles avoient seulement deux petits défauts, défaut de charité, et défaut de science.

Sur la publicité à donner à ces controverses, et sur la manière convenable de les traiter, je ne dirai qu'un mot. Déjà j'ai fait sentir combien les bouffonneries et les pasquinades étoient ici déplacées; mais je répéterai encore ce que j'ai déjà dit, que des hommes remplis de charité étoient beaucoup plus propres que des hommes pleins de zèle, pour terminer des débats de cette nature. J'ajoute que

ce qui n'est que personalité, n'a jamais été permis dans ces sortes de matières.

Enfin, quoiqu'on en puisse dire, jamais il ne sera vrai que le peuple soit un arbitre convenable des controverses. Cette fonction conviendroit bien plutôt à des assemblées particulières, modestes et tranquilles, et à des savants qui confèreroient ensemble : la presse alors ne gémiroit plus, et la chaire ne retentiroit plus de ces disputes. La prétention aux dignités d'un côté, de l'autre les passions et le desir de la gloire, ne devroient point faire continuer les défis et les cartels qu'on se donne dans les places publiques ; mais il seroit plutôt à souhaiter que les prédicateurs qui ont de la modération, et qui joignent la piété à la sagesse, inculquassent et recommandassent fortement la paix, le silence et la cessation de toute dispute ; qu'ils ne craignent point de tomber par-là sous la censure de la loi de Solon, qui obligeoit, dans les séditions, tous les citoyens à prendre un parti ; qu'ils ne craignent pas qu'on calomnie leur neutralité, mais qu'ils sachent que ce qu'a dit un sage est très-véritable : *les hommes qui dans les disputes contentieuses gardent la neutralité, sont meilleurs ou pires que ceux de l'un et de l'autre parti.*

J'ai exposé ce que je pense sur les controverses qui troublent aujourd'hui l'église d'An-

gleterre, dans toute la sincérité et la simplicité de mon cœur, sans art, sans affectation de plaire ; et par-là même, il est vraisemblable que je ne plairai à aucun des deux partis : mais j'ai une juste confiance de n'avoir rien dit qui n'obtienne l'assentiment de tous les hommes sages que l'esprit de parti ne domine point, et qui aiment mieux le tout que la partie : aussi je ne suis pas sans espérance que mon travail sera de quelque utilité, du moins que je n'aurai pas à me repentir de lui avoir consacré une partie de mes veilles.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES MOYENS

DE PACIFIER ET DE RÉFORMER

L'ÉGLISE D'ANGLETERRE;

Adressées à Jacques Ier., roi d'Angleterre.

Certain consideration touching the better pacification and edification of the church of England, etc. t. IV, p. 472.

L'UNITÉ de votre église, grand prince, est une affaire qui n'est pas moins importante que l'union de vos royaumes; l'une et l'autre intéressent également votre bonheur et votre dignité. J'ai déjà pris la liberté d'entretenir quelques instants votre majesté sur l'un de ces objets : elle a paru m'écouter avec bonté; cela m'inspire une juste confiance de l'entretenir de l'autre; et cette confiance augmente par la considération que cet objet ne m'est point aujourd'hui étranger, et que je m'en suis déjà occupé dans un autre tems.

Salomon loue la parole *qui est dite dans*

le temps convenable (Prov. 25. 11.); et Notre-Seigneur, parlant du discernement des tems, a dit : *Quand vous voyez un nuage qui s'élève du couchant, vous dites nous aurons de la pluie.* (Luc. 12. 54.) Ainsi, votre majesté, s'élevant à la monarchie (*) située à la partie occidentale du monde, promet une douce et féconde pluie de diverses bénédictions sur l'église et sur l'Etat. La première rosée et les premières gouttes de cette pluie bienfaisante, ont déjà calmé les tempêtes et les vents dans toute la chrétienté, et répandu sur la surface de l'Europe, un air de tranquillité et de sérénité qui n'y régnoit pas auparavant : mais je reviens à mon objet.

Il est très-vrai que les matières ecclésiastiques n'appartiennent pas proprement à ma profession, et je ne suis pas assez inconsidéré pour ne me l'être pas représenté à moi-même ; mais réfléchissant qu'il arrive assez ordinairement qu'un homme qui est debout et à quelque distance d'un terrein, le découvre mieux et en juge mieux l'ensemble que ceux qui sont placés sur ce même terrein, j'ai cru qu'il n'étoit pas impossible qu'en ma qualité de simple spectateur, j'eusse remarqué certaines choses que n'ont point apperçues, ou

(*) Le roi Jacques, du trône d'Ecosse, monta sur celui d'Angleterre.

n'ont point voulu appercevoir les acteurs eux-mêmes, et particulièrement ceux d'entre eux qui sont personnellement intéressés, qui ont contracté des engagemens, ou qui ne font que suivre les impressions qu'on leur a données.

Sachant d'ailleurs en ma conscience, et j'en prends Dieu à témoin, que ni l'ostentation, ni l'envie de flatter la multitude, ni le goût de la nouveauté, ni la préoccupation pour l'un et l'autre parti, ni la passion de me mêler de tout, ni aucune autre disposition de cette espèce n'influeront dans ce que je me propose de dire ; je peux espérer que ce qui me manque en profondeur de jugement, sera compensé en droiture et en simplicité de cœur. Mais ce qui m'inspire le plus de confiance, c'est que j'ai reconnu dans les sentimens que je vais professer, et que je peux dire avoir embrassé depuis long-temps, défendu même autant que ma capacité a pu me le permettre ; j'ai reconnu, dis-je, dans tous mes sentimens, une parfaite conformité avec ce que votre majesté a publié sur cette matière, d'après sa manière de voir très-sage, très-modérée et très-chrétienne. Votre majesté, dans cette rencontre, a manifesté à tout l'univers que Dieu avoit bien gravé dans son cœur, cette base principale, ce grand principe de tout bon gouvernement, qui a toujours été la règle de

sa conduite. *Le tout doit être plus cher qu'aucune de ses parties.*

N'est-il pas évident qu'en cette matière, plusieurs sont affectés et parlent comme s'ils n'avoient pas tant à cœur de séparer le mal d'avec le bien, que de se servir du bien pour protéger et maintenir le mal; que d'autres s'expliquent comme si leur but étoit de faire connoître ce qui est bon, et non pas de chercher ce qui est possible; de faire connoître ce qui seroit à desirer qu'on fît, et non pas ce qu'on peut sagement espérer de faire; que d'autres enfin procèdent comme s'ils avoient plus d'envie de détruire que de réformer? Mais, quoique dans chaque parti, des hommes d'ailleurs très-estimables, se jettent dans l'une ou l'autre extrémité, votre majesté guidée par la sagesse, la modération et la religion qui la caractérisent, saura bien garder le sage milieu; et ce milieu consiste à fortifier ce qui est encore sain, et rétablir ce qui est malade.

Je soumets donc tout ce que je vais proposer, au jugement de votre majesté, et je le jette comme un denier dans le riche trésor de votre sagesse. (Mar. 12. 41.) Les astronomes observent que lorsque trois lumières supérieures se rencontrent en conjonction, ce phénomène est toujours accompagné de quelque événement admirable. La lumière de la

nature, la lumière de la science, et ce qui est au-dessus de tout, la lumière du Saint-Esprit étant réunies en votre personne, ne doit-on pas tirer de cette conjonction une semblable conséquence ? N'y a-t-il pas lieu de faire une juste comparaison, et de dire que le gouvernement de votre majesté est comme une heureuse constellation qui s'est levée sur les états de vos royaumes ? Mais il est une quatrième lumière qui ne manque pas à votre majesté, lumière qui, quoi qu'empruntée, est cependant, quand elle est réunie aux autres, d'une importance et d'une efficacité singulière ; je parle de la lumière d'un conseil très-sage et parfaitement bien composé. C'est à la haute sagesse de ce conseil que je soumets encore tout ce que je vais proposer.

J'espère au reste que je n'aurai aucun besoin de protester que je ne balance pas à croire que, jusqu'à ce que votre majesté en ait autrement ordonné, on doit continuer de rendre à la juridiction ecclésiastique dans l'état où elle se trouve, une pleine obéissance ; et que lorsque votre majesté a pris une détermination et un parti, tout bon sujet doit acquiescer et rendre à ses loix, l'obéissance qui leur est due. Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire de déclarer combien je désapprouve toutes ces licences, ces emportemens, ces tons arrogans et décisifs, ces discussions en présence

de la multitude et tous les autres procédés de cette espèce qui aboutissent plutôt à exciter des rumeurs, et à préoccuper le peuple, qu'à lui procurer quelque avantage véritable, et à lui faire remplir son devoir.

Mais, avant d'entrer dans les points controversés ; il est bon de fermer la bouche, s'il est possible, à deux sortes de personnes qui s'opposent directement à la réformation.

Les uns prétendent qu'elle n'est pas convenable, les autres qu'elle est impossible.

Les premiers se fondent sur ce qu'il est contre les principes de tout bon gouvernement, de rien innover dans les matières ecclésiastiques; les seconds, sur ce que toute réforme devroit établir l'uniformité de discipline.

J'observerai sur la première opinion, que le Prophète a dit excellemment : *Examinez les voies anciennes, considérez celle qui est droite et vraie, et marchez dans celle-là : state super vias antiquas, et videte quænam sit via vera et recta, et ambulate in ea.* (Jér. 6. 16.) Remarquez que le Prophète n'a pas dit : *Considérez les voies anciennes, et marchez dans ces voies : state super vias antiquas, et ambulate in eis.* Il est bien vrai qu'auprès des personnes sages et modérées, la coutume et l'usage ont une assez grande autorité, et sont un motif suffisant pour engager à s'arrêter, à

voir, à examiner; mais elles ne forment point une autorité suffisante pour guider et pour conduire. Elles sont bien, je le répète encore, un fondement suffisant de délibérer, et même de délibérer mûrement; mais seules, elles ne sont pas un juste sujet de se décider. D'ailleurs, peut-on ignorer que le tems est bien justement comparé à un torrent qui entraîne *les eaux fraîches et pures dans la mer salée de corruption* qui environne toutes les actions humaines; et par conséquent, si à l'aide de son habileté, de sa force et de son adresse, l'homme ne rame pas fortement et sans relâche, contre le rapide torrent du tems, toutes les institutions et toutes les ordonnances, quelques saines et pures qu'elles puissent être, s'altéreront et dégénéreront bientôt?

Pour achever de traiter cette matière avec l'importance qu'elle mérite, j'insiste encore un moment, et je demande pourquoi la constitution de l'état temporel, étant sujette à des altérations et à des affoiblissemens qui exigent que tous les trois ou quatre ans, le parlement assemblé y pourvoie par de sages loix, et mette autant de promptitude dans l'application des remèdes, que le tems en met dans l'introduction des abus; pourquoi, dis-je, la constitution de l'état de l'église se seroit-elle cependant toujours maintenue dans le même état, sans ressentir la triste influence du tems

et sans avoir éprouvé aucune altération depuis plus de quarante-cinq ans? Quelqu'un prétendroit-il que si, pendant le même espace de tems, on n'avoit point porté de nouvelles loix dans l'ordre des affaires civiles, il n'en auroit pas résulté de grands inconvéniens? Nous répondrions alors, que très-certainement l'expérience et la sagesse en ont fait juger et agir autrement dans ce royaume, pendant plus de trois cents ans au moins. Si on repliquoit qu'il existe à cet égard une grande différence entre les matières ecclésiastiques et les matières civiles; nous ajouterions qu'il faudroit donc dire, si on vouloit être conséquent, que les temples et les chapelles n'ont pas besoin de réparations, tandis que les châteaux et les maisons en ont besoin; mais il est malheureusement trop véritable que les dégradations, dans la partie intérieure et spirituelle de l'édifice de l'église, sont dans tous les tems aussi fâcheuses que celles qui ont lieu dans la partie extérieure et matérielle. Je ne doute pas que le mot et la formule employés par Notre-Sauveur, pour indiquer le besoin de la réforme, *il n'en étoit pas ainsi dans le commencement: ab initio non fuit sic* (Math. 19. 8.), ne s'applique aux matières ecclésiastiques et à des points de la plus haute importance, dans l'ordre de la loi morale.

Malgré ce que je viens de dire, il y auroit

autant d'ignorance que d'ingratitude à nier qu'au tems de la reine Elizabeth d'illustre mémoire, l'église d'Angleterre ne fût vraiment florissante. Si j'avois à comparer cette église avec les églises étrangères, je voudrois comparer les vertus avec les vertus, et non pas (comme font quelques-uns) les défauts avec les défauts; ou pour mieux dire, je voudrois que la dispute entre notre église et les églises étrangères, fût semblable à celle de la vigne et de l'olivier, qui disputoient à qui porteroit plus de fruit, et non pas à celle de la ronce et du chardon, qui disputoient à qui en porteroit le moins. La raison de ce procédé, c'est que nous devons en user à l'égard des défauts de l'église, avec autant de circonspection et de respect, que les enfans respectueux de Noé en usèrent à l'égard de la nudité de leur père; c'est-à-dire, que nous devons éviter d'arrêter nos regards sur ces défauts, les couvrir et les pallier même autant qu'il est possible. On doit reconnoître que, depuis les premiers siècles, on trouveroit à peine une église qui, pendant un si grand nombre d'années, et proportionnellement à l'étendue du territoire, aît produit un plus grand nombre d'excellents prédicateurs, d'écrivains fameux et de pasteurs respectables. Quant aux canons et aux divers points de sa discipline, sans doute il en est plusieurs, et

ce

ce sont les principaux, qui sont vraiment saints et bons ; cependant, si saint Jean écrivoit aujourd'hui une épître à l'église d'Angleterre, comme il en écrivit une à celle d'Asie, je ne doute pas que cette épître ne contînt aussi une restriction dans ses louanges, et ne se terminât par ces paroles : *J'ai quelque peu de chose à vous reprocher ; habeo adversùm te pauca.* (Apoc. 2. 14.)

Je bornerois là mes observations sur le point que j'ai traité, si je pouvois laisser sans réponse une objection qui tombe pourtant, non pas sur la matière, mais sur le tems de la réforme.

On prétend que quand même une réforme seroit nécessaire, il ne seroit cependant pas convenable de l'entreprendre au commencement du régne de votre majesté ; mais j'oppose d'abord cette maxime d'Hypocrate : *Si vous avez quelque mouvement à faire, faites-le dès le commencement ; si quid moves, à principio move.*

J'oppose ensuite les exemples des princes les plus sages ; autant ont-ils été circonspects et réservés dans le changement de leurs serviteurs et de leurs officiers au commencement de leur règne, autant ont-ils été jaloux de signaler ce commencement, par la supression des abus et des désordres, par la réforme des loix et du gouvernement de leurs Etats :

la raison de cette conduite, c'est qu'ils savoient parfaitement que les premières impressions que reçoit le peuple, sont les plus durables, et que quand les hommes sont dans l'attente et en suspens, on les mène et on les tourne avec beaucoup plus de facilité; et delà, je crois pouvoir conclure que, si le printemps de la nature ou de l'année est le tems le plus propre à délivrer de ses mauvaises humeurs le corps naturel, le printemps des règnes est aussi la saison la plus convenable pour épurer et reformer le corps politique.

Qu'on nous permette avant de finir, de lever une difficulté qu'on nous opppose encore, quoiqu'elle soit fondée sur des soupçons plutôt que sur des raisons. Je crois pourtant qu'elle fait une grande impression sur des personnes d'ailleurs très-sages et très-bien intentionnées. On dit donc que si on se met en voie de changer, quoiqu'il ne s'agisse d'abord que de supprimer des abus, les hommes s'accoutumeront au changement, ils y prendront goût; et ce qui est même bon et solide, sera bientôt exposé à être renversé sous différens prétextes. Cette allégation, j'en conviens, auroit été certainement bonne et bien fondée dans les disputes et les divisions, qui eurent autrefois lieu entre le peuple et le sénat romain: elle l'est en général dans les cas où les choses sont décidées au gré de la multitude,

qu'on sait bien ne pouvoir jamais se renfermer dans les bornes de la modération. Mais ces changemens seroient soumis parmi nous à une marche régulière, parce qu'ils seroient dirigés par un roi pourvu de toute l'autorité qui convient à sa place, distingué par un jugement éprouvé, et qui connoît encore la *mesure* des choses aussi-bien que leur nature: par conséquent, l'inconvénient dont on a parlé ne seroit point du tout à craindre; car on ne doit pas douter que votre majesté, avec l'avis de son conseil, discerneroit exactement quelles sont les choses mêlées ensemble, comme l'ivraie et le bon grain (on sait qu'on ne peut arracher l'une sans le plus grand danger d'endommager l'autre), et quelles sont celles qui ne sont mêlées que comme la paille et le grain, qui n'exigent, pour être séparés, que le van et le crible: mais en voilà bien assez pour ceux qui prétendent qu'il ne faut entreprendre aucune réforme.

Je viens maintenant à ceux qui pensent qu'il ne doit y avoir qu'une même discipline dans toute l'église, et que telle est la volonté impérative de Dieu, consignée dans les saintes écritures. Ils ont consacré à l'établissement de ce point, plusieurs volumes; et on ne pourroit y répondre complètement, sans une discussion qui entraîneroit trop de longueur: mais pour moi, j'avoue que quoique j'aie lu

les saintes écritures, je n'y ai jamais rien trouvé de semblable. J'ai vu plutôt que Dieu a laissé au gouvernement ecclésiastique, aussi-bien qu'au gouvernement civil, la liberté de varier suivant le tems, les lieux et les événemens, parmi lesquels il n'en est pas un seul, quelqu'irrégulier qu'il paroisse, qui n'ait été compris dans le plan de sa haute et divine providence.

Dieu a donné pour base commune à tous les gouvernemens civils, la justice et les bonnes mœurs; mais il a abandonné leur police à la volonté libre des hommes : ainsi la monarchie, l'aristocratie et la démocratie sont des gouvernemens légitimes, et partout où ils sont établis, ils doivent être inviolablement maintenus. Il en est de même pour le gouvernement ecclésiastique; les règles générales de ce gouvernement sont aussi immuables que la substance de la doctrine : mais les rites, les cérémonies, les hiérarchies, police et disciplines particulières, sont arbitraires, et peuvent varier comme variera la volonté de ces églises. C'est ici le cas de rappeler que l'antique lien de l'unité dans l'église de Dieu, est une *foi*, *un baptême*, et non pas une *hiérarchie*, *une discipline* (Eph. 4. 5.), et que Notre-Seigneur a prescrit lui-même, comme articles de confédération entre les chrétiens, les articles suivans : quand il s'agit de la substance de la doctrine, *celui qui n'est*

pas avec nous, est contre nous : s'il s'agit de choses indifférentes, et qui ne sont qu'accidentelles, *celui qui n'est pas contre nous, est avec nous.* (Matth. 12. 30.) En cette matière, pourvu qu'on reconnoisse ces principes généraux, et qu'on y soit fidèle, *ceux qui sont chargés du troupeau de Jesus-Christ, ne doivent point négliger de le paître. Les évêques et les ministres succèdent les uns aux autres, et ils doivent être regardés comme les prophètes du nouveau testament. Il y a un usage du pouvoir des chefs très-légitime et très-digne de vénération. Le ministre qui prêche l'evangile, doit vivre de l'évangile. On doit en toutes ses affaires et toutes ses œuvres, avoir l'édification pour objet. Toutes choses doivent se faire dans l'ordre et avec bienséance* (*), pourvu encore une fois qu'on soit fidèle à ces principes et aux autres de la même classe; le reste est abandonné à la sagesse et à la prudence de ceux qui sont chargés en chef d'édifier l'église de Jesus-Christ, et de ceux qui travaillent sous leur dépendance. Un père de l'église a remarqué, et cette remarque est excellente, que la robe de Notre-Seigneur étoit sans couture, et que cependant la robe de l'église est de diverses

(*) 2. ad. Cor. 9. 18.; 1. ad. Cor. 14. 26.; R. 14. 19.; 1. ad. Cor. 14. 40.

couleurs; d'où il a tiré cette règle : *il ne doit y avoir aucune sission, mais il peut y avoir de la variété dans l'habillement de l'église ; in veste varietas sit, sissura non sit.* Dans cette variété, néanmoins il est plus sûr et plus sage de suivre les bons exemples que nous fournit l'antiquité; mais, conformément aux règles de l'imitation, il faut considérer parmi ces exemples, non pas seulement ceux qui sont les meilleurs en eux-mêmes, mais encore ceux qui sont les mieux adaptés aux circonstances. Ainsi, par exemple, il convient de prendre pour modèle le gouvernement de l'église dans les meilleurs temps des empereurs romains, qui les premiers embrassèrent le christianisme; mais les temps de persécution, sous le règne des premiers empereurs, qui fournissent sans doute, quand il s'agit de doctrine et de mœurs, de grands exemples, s'il s'agissoit de police et du gouvernement au-dehors, n'en offriroient que de peu convenables aux conjonctures présentes: mais en voilà assez sur ce sujet.

Nous allons maintenant traiter quelques points particuliers de controverse, ou plutôt de réformation.

CIRCONSTANCES

Du gouvernement des évêques.

JE déclare, sans vouloir rien préjuger sur ce qu'ont fait et pensé, à l'égard du gouvernement épiscopal, les autres églises réformées, qu'en mon particulier je suis convaincu que ce gouvernement est solidement fondé sur la parole de Dieu et la pratique de l'église dans ses plus anciens et ses plus beaux jours. Je crois encore que le gouvernement de l'église par les évêques, convient beaucoup mieux à la monarchie que le gouvernement de l'église par des synodes formés de ministres qui sont tous égaux entr'eux; mais de plus, il faut considérer que l'église est ancienne, qu'elle n'est pas nouvellement plantée ou édifiée, qu'il n'a jamais pu être question que de la purifier des souillures qu'elle auroit contracté dans le cours des siècles, de réparer et de rétablir quelques-unes de ses parties tombées en décadence, et qu'on doit donner une très-grande attention à ces paroles de l'écriture: *Si on supprime le sacerdoce, il faut aussi supprimer la loi; translato sacerdotio, necesse est ut legis translatio fiat.* J'ajoute qu'il n'est

pas possible, à raison des grands et intimes rapports qui existent entre l'état civil et l'état ecclésiastique, qu'un changement aussi important dans l'église que seroit la suppression du gouvernement épiscopal, ne fût une opération dangereuse pour l'Etat lui-même; et par cette considération, s'il s'élève des controverses à ce sujet, il très-convenable de les traiter sans bruit et sans passion, en paix et en silence.

Mais dans l'exercice de l'autorité épiscopale, il est deux points auxquels j'ai toujours été éloigné d'accorder mon approbation; l'un est l'exercice de cette autorité, sans le concours ni le conseil de personne: l'autre est la délégation de cette même autorité.

J'observe donc sur ce premier point, que l'évêque donne les ordres seul, excommunie seul, juge seul. Cette manière de procéder me paroît n'avoir presque point d'exemple dans un bon gouvernement; aussi est-il vraisemblable qu'elle s'est introduite dans le tems où la discipline avoit commencé à dégénérer et à se corrompre. Nous voyons que les plus grands rois ont leur conseil. Il n'y a point de grande cour civile en Angleterre, où l'autorité repose sur une seule personne. Le banc du roi, les plaids communs et l'échiquier sont composés d'un certain nombre de juges. Le chancelier d'Angleterre est assisté de douze

maîtres de la chancellerie. Le maître des tutèles a le conseil de la cour : il en est de même du chancelier du duché. Dans la chambre de l'échiquier, le lord trésorier est joint au chancelier et aux barons. Les maîtres des requêtes ne sont jamais seuls. Les juges des assises sont au nombre de deux. Les lords, présidans dans le nord et dans le pays de Galles, ont des conseils composés de plusieurs personnes. La chambre étoilée est une assemblée du conseil privé du roi, où se trouve un certain nombre de lords spirituels et temporels. Il est donc manifeste que dans toutes les cours, le personnage principal a toujours des collègues ou des assesseurs. La même chose a lieu dans d'autres Etats sagement administrés, et où la juridiction est encore plus divisée que parmi nous, comme dans les cours de parlement de France. Or, on ne contestera pas que les actes de la juridiction épiscopale ne soient d'une aussi grande importance que ceux qui émanent de la juridiction civile, puisque les ames des hommes, ainsi que leur réputation, sont encore plus précieuses que leurs corps et leur fortune. D'ailleurs, les évêques n'ont-ils pas leurs foiblesses, et sont-ils exempts de cette malédiction généralement prononcée contre tous les hommes vivans. Malheur à celui qui est seul, car s'il tomboit, etc.; *væ soli, nam si occiderit, etc.* (Eccl. 4. 10.)

Il y a plus, nous voyons que le premier pouvoir qui ait été accordé dans les matières spirituelles, est adressé, non à une personne, mais à un nombre de personnes; *dites à l'église: dic ecclesiæ* (Matth. 18. 17.); manière de parler qui n'a point eu lieu pour le premier pouvoir dans l'ordre des choses temporelles. Nous voyons encore que dans les affaires temporelles du gouvernement de l'église, on réunit tout le clergé en concile, comme dans les affaires du gouvernement civil on assemble tous les états en parlement. Qui pourroit donc fonder dans les évêques, ce droit ou cet usage d'exercer leur juridiction sans assesseurs et sans conseils?

Je suppose, et je crois sur de bons fondemens, qu'il n'en étoit pas ainsi dans les commencemens, *ab initio non fuit sic* (Mat. 19. 8.); que dans l'origine, les doyens et les chapitres étoient le conseil des évêques, et leur tenoient lieu de presbytères ou de consistoire; qu'ils intervenoient non-seulement dans la disposition du revenu et du temporel des évêques, mais plus particulièrement encore dans l'exercice de leur juridiction. Il est probable que les doyens et les chapitres se maintinrent très-soigneusement en possession de leurs droits, dans les matières qui leur apportoient quelque émolument temporel, et qu'ils consentirent facilement à les perdre et à les abandonner

aux évêques, dans les matières de juridiction qui ne leur valoient que des peines et des assujettissemens. Voilà pourquoi leur concours dans ces matières a cessé, tandis qu'il s'est maintenu dans les matières purement temporelles.

Nous voyons aussi que l'évêque de Rome, (car pourquoi n'en tirerions-nous pas des instructions, *fas enim et ab hoste doceri*, et l'on ne conteste pas que dans cette église, les premières institutions n'aient été excellentes), nous voyons, dis-je, que l'évêque de Rome exerce toute sa juridiction ecclésiastique en consistoire; or, qui compose ce *consistoire*? Ce sont les prêtres préposés au gouvernement des paroisses de Rome, qui se sont appelés cardinaux, des points cardinaux du monde, *à cardinibus mundi*, sur la prétention que l'évêque de Rome étendoit sa juridiction d'un bout du monde à l'autre.

Nous voyons encore parmi nous quelques vestiges de cet ancien droit. Le doyen et le chapitre élisent encore les évêques au moins pour la forme, et l'on sait que le droit d'élire l'évêque, est le droit le plus éminent dans l'ordre du gouvernement spirituel. L'évêque, quand il confère les ordres, s'il apperçoit quelques autres ministres présens à la cérémonie, les appelle pour se joindre à lui dans l'imposition des mains.

On pourroit citer encore d'autres exemples semblables.

Il me paroîtroit donc qu'il seroit conforme et à la raison, et à la religion, et à l'institution primitive, que les évêques ne procédassent jamais seuls et sans être assistés de quelques membres de leur clergé, dans les affaires majeures et dans toutes celles qui exigent une connoissance particulière des choses spirituelles ; telles que sont l'ordination, la suspense ou la destitution des ministres, l'excommunication (qu'on auroit soin de rappeler à son propre et véritable usage, ainsi que je le proposerai dans la suite), les sentences sur la validité des mariages, les légitimations, les jugemens de causes criminelles, comme simonie, inceste, blasphêmes, etc. La réforme en ce genre, de la manière dont je l'entends, s'exécuteroit sans éclat, *sine strepitu*, et sans aucune espèce de troubles. Les évêques, les prélats ou les ministres d'un ordre inférieur, en acquerroient même plus de force et d'autorité. La forme de procéder dans toutes les causes qui sont de leur compétence, en deviendroit plus régulière, et auroit une issue bien plus heureuse.

Je desirerois que cette force et cette autorité fût donnée aux évêques par la voie du concile ; et en conséquence, je propose à

votre majesté, comme un point qui n'est pas indigne d'elle, de prendre en considération s'il ne seroit pas convenable de rendre au concile, c'est-à-dire, à l'assemblée générale de votre clergé, ou comme on l'appelle, *la maison de convocation* (*convocation-house*), toute son autorité. On avoit jugé à propos de la restreindre, cette autorité, lorsque le clergé étoit un corps devenu suspect dans le royaume, à raison de l'hommage qu'il n'avoit que depuis peu de temps cessé de rendre à l'évêque de Rome. Mais cette raison ne subsiste plus, puisqu'aujourd'hui le clergé ne le céde à aucun autre, en fidélité et en dévouement à votre majesté.

Je viens au second point de la réforme que je propose, qui est la délégation que font les évêques de leur autorité. Je ne vois point de fondement suffisant à cet usage, et on ne peut pas le justifier par les exemples et les règles ordinaires du gouvernement. L'évêque exerce sa juridiction par son chancelier, son commissaire official, etc. Or, suivant toutes les loix du monde, il est de principe que les offices de *confiance et d'habileté* ne peuvent point être transmis par le titulaire, ni exercés par délégués, à moins que cela ne soit spécialement exprimé dans le titre ou le pouvoir original; et si on veut consulter les exemples, on remarquera que jamais aucun chancelier

d'Angleterre, aucun juge dans aucune cour, n'a entrepris de faire rien de semblable. L'évêque est un juge, et un juge d'une haute importance. D'où pourroit donc lui venir le droit de déléguer son office, si nous considérons que les offices de confiance, tel que celui d'évêque, sont (comme nous avons dit) accordés et inhérens à la personne même, qui par conséquent ne peut s'en décharger sur une autre?

Certainement on peut encore dire ici : *il n'en étoit pas de même dans les commencemens ; ab initio non fuit sic.* Mais il est vraisemblable que quand les évêques eux-mêmes recherchèrent aussi la gloire de ce monde, quand ils prirent rang parmi les grands des royaumes, et qu'ils devinrent les principaux conseillers des princes ; il est vraisemblable, dis-je, que c'est alors qu'ils déléguèrent la juridiction attachée à leur office ; qu'ils en regardèrent l'exercice personnel comme trop au-dessous de leur nouvelle grandeur ; et qu'à l'exemple des rois et des comtes palatins, ils voulurent avoir leurs chanceliers et leurs juges.

Cet exemple des rois et des potentats ne suffit point pour les justifier. Deux raisons autorisent les rois à administrer la justice par des juges, quoi qu'eux-mêmes ils soient les juges suprêmes.

La première, c'est que les offices des rois sont pour la plupart héréditaires : or, il est reconnu, d'après toutes les loix, que les offices héréditaires ont un grand rapport à l'intérêt personnel, et ne sont pas purement des offices de confiance. Ces offices peuvent encore appartenir à des femmes, à des enfans, à des lunatiques, à des idiots, en un mot, à des individus incapables de juger en personne ; et par conséquent ces offices, conformément à toutes les loix, ont toujours pu être administrés et exercés par des délégués.

La seconde raison qui autorise les rois à ne point exercer en personne les juridictions qui leur appartiennent, c'est l'amplitude de ces juridictions ; elles sont effectivement aussi étendues que les droits qu'ils tirent de leurs ancêtres par la naissance, ou qui sont attachés à la puissance suprême qu'ils ont reçu de Dieu. De-là je tire cette induction : si Moïse qui avoit à gouverner un peuple qui n'étoit pas immense, un peuple non dispersé dans des villes et des campagnes, mais réuni dans un même camp, ne pût cependant pas suffire, malgré sa capacité extraordinaire, à le juger en personne : si, conformément à l'avis de Jéthro, approuvé par Dieu même, il crut devoir établir des vieillards pour juger à sa place, combien plus sont autorisés à en user

ainsi les rois et les chefs des autres peuples.

On pourroit encore alléguer en faveur des rois une troisième raison, moins directe à la vérité que les précédentes; c'est que les rois, soit à raison du bien public dont ils sont chargés, soit à raison de l'étendue de leur propre patrimoine, interviennent assez ordinairement comme parties dans les procès, et que des juges délégués peuvent alors tenir plus facilement entre les rois et leurs sujets, la balance droite et égale.

Mais aucune de ces raisons ne milite pour les évêques; 1°. leur office est électif et à vie; il n'est par conséquent ni patrimonial, ni héréditaire : c'est un office purement de *confiance et de science* (comme on dit), c'est-à-dire, qui est censé uniquement conféré en considération des qualités personnelles; 2°. l'autre raison alléguée en faveur des rois, ne leur est pas non plus applicable. Il est bien vrai que la juridiction des évêques est fort étendue, et que leur tems doit être partagé; que s'ils en doivent consacrer une partie à l'exercice de leur juridiction et au gouvernement, ils en doivent aussi réserver une partie notable pour la parole et pour l'instruction des fidèles : mais malgré cette considération je ne vois pas (*) qu'au moins

(*) Je suppose encore que les cours épiscopales

dans les affaires importantes, les évêques puissent se dispenser de remplir en personne les fonctions de juge. Nous avons sous les yeux l'exemple du chancelier d'Angleterre, qui expédie en *cour d'équité*, les procès de tout le royaume ; et on ne doit point attribuer ce fait à la capacité extraordinaire du personnage qui occupe aujourd'hui cette place. Les chanceliers en ont toujours agi de même, quoiqu'avec plus ou moins d'incommodité pour les plaideurs, suivant qu'ils étoient plus ou moins habiles à expédier les affaires. Si l'on se prévaloit de ce qui a été dit plus haut, que le travail des évêques pour la prédication, absorboit une partie considérable de leur tems ; je pourrois dire que les matières d'État prennent aussi la plus grande partie du tems d'un chancelier (les chanceliers ayant presque toujours été des personnages sur qui les rois de ce royaume se sont principalement reposés pour les affaires de conseil) : il n'est donc pas douteux que les évêques dont le territoire est beaucoup moins étendu, et les causes de compétence bien moins multipliées, ne puissent suffire à leur office, s'ils savent d'ailleurs se procurer, de la part d'hommes

---

sont communément incorruptibles, et n'emploient aucuns moyens indirects de multiplier les causes, pour multiplier les droits lucratifs.

sages, des témoignages et des rapports qui faciliteroient les premières procédures et prépareroient le jugement, et s'ils usent des autres secours qu'ils peuvent tirer de leur juridiction.

Il est encore une considération qui tend à faciliter aux évêques l'exercice de la partie principale de leur juridiction : quelles sont en effet les matières qui sont portées au tribunal des évêques ? Les dîmes, les legs, les administrations, et d'autres causes testamentaires ; des affaires de mariage, des accusations contre des ministres, tendantes à leur suspension, destitution ou dégradation ; la simonie, l'incontinence, l'hérésie, le blasphême, l'inobservation du dimanche et d'autres causes semblables de scandale. Les deux premières causes, je veux dire les dîmes et les testamens, doivent, à mon avis, former une classe à part : ce sont des matières lucratives et temporelles de leur nature ; et ce n'est que par faveur et par la condescendance de la juridiction temporelle, qu'elles sont de la compétence des cours ecclésiastiques. On a laissé à ces cours la connoissance des dîmes, parce qu'il a paru convenable que le clergé pût agir devant ses propres juges, pour ce qui concernoit sa subsistance : on leur a permis encore de connoître des causes testamentaires, parce que l'exécution de la vo-

lonté des défunts a été censée, en quelque sorte, une affaire de piété et de religion : or, je ne balance pas à décider sur ces deux points, que l'évêque peut avec moins d'inconvénient, s'en décharger sur ses juges ordinaires ; et on avouera aussi, à ce que je pense, que ces causes sont celles qui se présentent en plus grand nombre au tribunal des évêques.

A l'égard des autres causes qui, à raison de leur nature ou du scandale, exigent dans l'ordre des choses spirituelles, une science et une prudence particulières, je regarde comme très-convenable que l'évêque les juge en personne, et assisté comme je l'ai dit plus haut : je croirois même nécessaire qu'il fût assisté par son chancelier ou quelques officiers habiles dans les loix civiles, pour n'être point exposé à manquer aux points de forme ou à la manière de procéder en usage dans les cours. Il résulteroit de-là qu'il y auroit dans les cours officiales beaucoup moins de ces affaires qui aujourd'hui donnent lieu à tant de plaintes : et les causes de l'espèce dont j'ai parlé ci-dessus, devant toutes être traduites à l'audience de l'évêque, cela couperoit court à une multitude de procès qui ne roulent que sur des misères et des chicanes. J'ajoute qu'il résulteroit encore de-là dans toutes les causes qu'on porteroit à la cour de l'évêque,

une manière de procéder qui feroit honneur à la gravité et à l'intégrité de cette cour.

Il est aussi un troisième point relatif, non à la juridiction en elle-même, mais à la forme de procédet dans les jugemens, qui me paroît mériter une réforme, d'autant plus qu'il est contraire aux loix et aux coutumes de ce pays et de cet Etat : loix et coutumes qui ne règlent pas, il est vrai, les procédures des cours ecclésiastiques, mais qui peuvent cependant leur servir pour se diriger avec plus de sagesse ; je veux parler du serment *ex officio*, en vertu duquel des hommes s'obligent à s'accuser eux-mêmes ; et ce qui est plus fort, s'y obligent en général, et sans qu'il y ait aucune accusation, ni aucune charge qui leur aît été préalablement communiquée. La loi d'Angleterre ne veut point qu'aucun homme soit obligé de s'accuser lui-même. Dans les hauts cas de trahison, la torture est bien employée pour acquérir des connoissances, mais non pas pour asseoir des preuves. Dans toutes les matières capitales, la réponse sous serment du coupable n'est jamais exigée ; elle n'est pas même permise, dans les matières criminelles, non capitales, qui sont portées à la chambre étoilée. Dans les causes de conscience qu'on traite à la chancellerie, et qui sont pour la plupart fondées sur la confiance et le secret, le

serment est exigé de la partie, il est vrai; mais comment? lorqu'il y a une accusation et un accusé, ou en d'autres termes, lorsqu'il y a un bill de complainte, qui soit encore exhibé à la cour et notifié juridiquement au défendeur: et remarquez que le bill étant une fois donné, il n'y a plus lieu à aucune variation de la part du complaignant, et que le défendeur ne peut être interrogé que sur le contenu du bill de complainte. Mais exiger d'un homme qu'il prête serment de dire la vérité sur les interrogations qui lui seront faites, sans autre fondement que des bruits vagues, ou sur des accusations secrètes qui ne sont pas communiquées à l'accusé; c'est un procédé qui semble bien avoir quelque fondement dans la loi civile, mais qui, dans le vrai, est si diamétralement opposé à l'esprit et à la pratique de la loi commune, qu'il conviendroit d'y apporter quelque modification.

SUR LA LITURGIE,

Les cérémonies et la souscription.

Il faut avoir une très-grande attention qu'en s'élevant avec force contre les ministres qui n'annoncent point la parole de Dieu, on ne le fasse d'une manière à affoiblir l'estime et le respect qu'on doit avoir pour la liturgie. Sans doute le don de la parole est fort au-dessus du don de la lecture; mais l'action de la liturgie est aussi élevée et aussi sainte que celle de la prédication. Il est dit de la maison du Seigneur, qu'elle est une maison de prières; *domus mea, domus orationis vocabitur* (Matth. 21. 13.): il n'est pont dit qu'elle est une maison de prédication. L'apôtre dit: *comment les hommes invoqueront-ils celui auquel ils n'ont point cru, et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler, et comment pourront-ils en entendre parler, s'il n'y a quelqu'un qui leur prêche?* (Rom. 10. 14.) La prédication est donc particulièrement le commencement de l'œuvre de Dieu; mais la prière en est plus particulièrement la fin; en sorte qu'il existe entre la prédication et la prière, la même différence qu'entre la semence et le fruit.

La parole de Dieu est bien proprement la semence d'où naissent les fruits ; mais la prédication est l'action qui répand cette semence : on peut même dire à la louange de la prédication, qu'elle est *l'élévation du serpent d'airain, le ministère de la foi, le moyen ordinaire du salut.* Cependant, il est bon d'observer, d'après divers exemples, que ce qu'il y a de meilleur dans la religion, peut être poussé jusqu'à des excès, et dégénérer en superstition véritable.... ; et qu'ainsi il n'est pas douteux que la prédication de la parole divine pourroit être louée et exaltée jusqu'à la superstition, jusqu'à donner à entendre que toutes les parties du service de Dieu, doivent aboutir aux oreilles, comme à leur centre.

Il n'est donc aucun homme bien pensant, comme je le suppose, qui ne continue à respecter, ainsi qu'il le doit, la liturgie, si la forme de cette liturgie est dans toutes ses parties d'accord avec la parole de Dieu, avec l'exemple de l'église primitive, et cette sainte décence que recommande saint Paul.

Je désirerois, 1°. que la liturgie, ou prière publique, eût une forme constante, et ne fût point abandonnée à la liberté ou à l'inspiration subite de celui qui est chargé de la faire ; 2°. qu'on fît entrer dans la composition de la liturgie, des hymnes, des cantiques et des actions de graces, aussi-bien que

des demandes, des invocations et des supplications; 3°. que pour exciter et soutenir l'attention, les prières et les hymnes fussent courtes et variées, et de plus que la voix du peuple qui chante, et la voix des ministres qui prêchent, se succédassent de tems en tems; 4°. qu'on y eût quelque égard aux différens tems de l'année, et qu'on y rappelât la mémoire des principaux bienfaits de Dieu, tant généraux que particuliers; 5°. que les prières fussent pareillement adaptées aux besoins et aux nécessités diverses de l'église; 6°. qu'on fixât les paroles et les rits qui doivent être employés dans l'administration des sacremens et la dénonciation des censures, ainsi que dans tous les actes et toutes les solemnités ecclésiastiques. Je ne crois pas que ces différens points puissent éprouver beaucoup de contradictions.

Sur les reproches particuliers qu'on pourroit faire à la liturgie, dans l'état où elle se trouve, je pense qu'il en est plusieurs (en supposant même qu'ils soient bien fondés) d'une petite importance, si toutefois on peut dire qu'il y a quelque chose de peu important en matière de piété et de religion; et ce payen l'a bien vu, qui disoit qu'on blesse souvent la piété par la seule contenance du visage: *etiam vultu sæpè læditur pietas.* Je pense donc qu'on ne devroit point continuer

de

de se servir du mot de *prêtre*, particulièrement dans les cas où les personnes s'en tiendroient offensées, d'autant plus que le mot de *ministre* est déjà devenu familier parmi nous. On peut donner comme une règle sage, en fait de traduction, de ne confondre jamais en un seul mot, ce qui est exactement distingué en deux mots dans l'original, afin d'éviter toute équivoque dans la traduction; et par conséquent, puisque nous voyons les mots *presbiteros* et *hiereus*, toujours distingués dans l'original, et que l'un est employé pour exprimer un sacrificateur, et l'autre pour signifier un ministre, le mot *prêtre* (quelle qu'en soit d'ailleurs l'étymologie) étant rendu commun à tous les deux, il en résulte que dans l'usage, ce mot confond le sacrificateur avec le ministre. Aussi, pour citer un exemple de ce genre, ai-je toujours approuvé en ce point la discrétion et la délicatesse de l'auteur de la traduction *remoise* (*). Cet auteur, trouvant dans l'original le mot *agape*, et jamais le mot *eros*, traduit toujours *charité*, et jamais *amour*, pour éviter l'équivoque de l'amour honnête et de l'amour profane.

(*) C'est une traduction du Nouveau-Testament en anglois, d'après l'ancienne version latine, qui a pour auteurs quelques théologiens de l'université de Douay, et qu'on appelle remoise, parce qu'elle fut imprimée à Rheims en 1582.

Voici mes observations sur la musique dans les églises. On doit chanter dans les églises des pseaumes et des cantiques : cela n'est pas douteux ; il ne peut donc être question que du mode, *de modo* ; mais, si quelqu'un veut bien observer attentivement ce qui se pratique, il lui sera facile de distinguer ce qui appartient à l'institution primitive, d'avec les abus qui se seroient introduits dans les derniers temps ; car d'abord il n'y a ni cantiques ni psaumes chantés par le chœur, qui ne soient censés devenus assez familiers au peuple par un long usage, pour qu'il puisse les chanter sans livre. Ainsi, le chant ne nuit point à l'intelligence du sens ; et ceux qui ne savent pas lire dans un livre, comprennent cependant ce qu'on chante, et peuvent suivre d'esprit. Anciennement on croyoit devoir faire suivre la lecture de la parole divine, de quelque sainte méditation ; et dans cette vue, après la lecture, et avant de procéder au reste du service, on faisoit une pause. On jugeoit encore plus convenable pendant cette pause, de faire jouer quelque grave instrument, que de laisser le peuple dans un silence calme ; c'est delà qu'est venu l'usage de toucher des orgues, après la lecture de l'écriture-sainte. Toutes ces pratiques étoient conformes à la décence, et ne tendoient qu'à l'édification. On ne connoissoit point alors les fredons et toutes les

autres figures de musique, qui n'ont avec le service de Dieu aucun rapport raisonnable, et n'ont été introduites que dans les tems où l'on a affecté de mettre dans ce service plus de pompe que de véritable décence.

Le bonnet et le surplis sont des choses indifférentes de leur nature; cependant elles sont jugées superstitieuses par quelques personnes. Le débat est donc entre la science et la conscience; il sembleroit que c'est ici le cas d'appliquer la règle de saint Paul: *Que celui qui est plus fort, condescende et compâtisse à celui qui est plus foible.* (Rom. 14. 1.) On peut seulement objecter contre cette application, que la règle prise à la lettre, a lieu entre homme *privé* et homme *privé*, et non pas entre la conscience d'un homme privé d'un côté, et la discipline de l'église de l'autre. Mais cependant, puisqu'il s'agit maintenant d'une tolérance seulement, et non pas d'une connivence qui iroit à favoriser la révolte contre l'autorité; puisqu'il est question seulement d'une loi qui pourroit donner la liberté de se servir ou de ne pas se servir du surplis, il est encore bon d'examiner si une semblable loi ne seroit pas dans l'esprit de la règle de l'apôtre, bien entendue; d'autant plus qu'interdire la chaire aux ministres, qui répugneroient à se servir du bonnet et du surplis, ce seroit, dans la disette que nous éprouvons de

bons prédicateurs, faire retomber la punition sur tout le peuple, aussi-bien que sur les ministres.

Quant à la souscription des articles dressés par les évêques, il me semble qu'elle a plus de rapport à une confession de foi, et qu'elle doit être plutôt exigée, quand il est question de doctrine, que lorsqu'il s'agit de rits, de cérémonies et d'autres points qui appartiennent au gouvernement extérieur de l'église. Des considérations politiques et des raisons d'Etat, peuvent exiger l'uniformité; mais les principes de la loi chrétienne et divine ne respirent tous que l'unité.

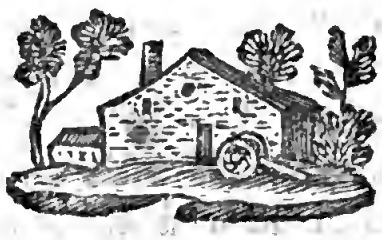

DU MINISTÈRE

De la prédication.

JE suppose que les ministres dont je vais parler, sont vraiment capables; et alors, je dis que le mérite des pasteurs et des ministres est, de tous les points de la religion, le *plus sommaire*. Je ne prétends pas dire par-là qu'il soit le point le plus important, considéré en lui-même; je veux dire qu'il est celui de tous qui contribue le plus à mettre en œuvre et à rendre utiles les autres. Mais ici, pendant que certains personnages consacrent tout leur zèle à hâter l'œuvre de la prédication, ils ne sont, point à mon avis, assez en garde contre un inconvénient aussi grave, plus grave même que celui qu'ils cherchent à écarter : car, tandis qu'ils déclament contre les ministres qui ne prêchent pas, ils sont trop faciles et trop indulgens pour ceux qui prêchent; ils n'ont point assez d'égard, ni à leur habileté dans les autres sciences, qui sont comme les *servantes* de la divinité, ni à leur âge qui, excepté le cas d'un talent extraordinaire, doit être un peu avancé, ni au talent lui-même, qui souvent est entièrement nul dans ceux

qu'ils employent : à Dieu ne plaise qu'on reconnoisse un homme comme capable de prêcher, par cela seul qu'il auroit assez de hardiesse pour parler dans l'église sur un texte pendant une heure de suite, quelques bonnes d'ailleurs que soient ses intentions. Je sais que Dieu ne donne point à tous les hommes les mêmes talens, et qu'il est des auditoires et des assemblées qui n'en exigent point d'aussi distingués que d'autres auditoires : cependant il y a un certain degré de capacité au-dessous duquel il ne doit point être permis de monter dans la chaire évangélique. Il vaut mieux laisser l'arche chanceler comme il plaît à Dieu, que de porter sur elle, pour la soutenir, des mains indignes ; et quand nous sommes dans le temple de Dieu, nous sommes avertis *de porter nos mains sur notre bouche, plutôt que d'offrir le sacrifice des insensés.*

Je ne crains point d'avancer que parmi les nombreuses causes d'athéisme, qui se rencontrent malheureusement dans notre siècle, telles que les schismes, les controverses, les railleries profanes en matière de religion, la moins pernicieuse n'est pas la témérité qu'ont eu quelques sujets incapables et indignes, de s'ingérer dans le ministère de la prédication.

Au reste, je veux bien qu'on sache qu'on se tromperoit fort, si on s'imaginoit qu'en parlant de la sorte, mon intention est de fa-

voriser une manière de prêcher, qui seroit recherchée et affectée : cette manière ne me paroît pas moins blâmable que l'autre ; je la crois autant que l'autre, une source d'athéisme et de scandale. Comment ne seroit-on pas effectivement scandalisé, en voyant un homme monter en chaire, comme s'il montoit sur un théâtre pour débiter un rôle ou disputer un prix ?

Je déclare aussi qu'il est bien éloigné de mon intention de vouloir décourager les ministres qui n'auroient que des talens ordinaires ; mais, sur ce point, je propose trois considérations.

La première, ne seroit-il pas convenable de rétablir l'estimable exercice qui avoit lieu dans cette église, il y a quelques années, et dont il faut convenir que cette église elle-même a ordonné la suppression, touchée de quelques abus et de quelques inconvéniens relatifs aux circonstances du temps? J'observe cependant que la suppression eut lieu contre le sentiment d'un des plus grands et des plus graves prélats de ce royaume : cet exercice s'appeloit communément *prophétie*. Voici en quoi il consistoit. Les ministres d'un canton se rassembloient un jour ouvrier dans quelque ville principale ; là, ils étoient présidés par l'un d'entr'eux, distingué par la gravité des mœurs et l'ancienneté du service.

Des gentilshommes, et d'autres personnes vivans de leurs revenus, formoient l'auditoire. Chaque ministre, successivement, en commençant par le plus jeune, parloit sur le même texte de l'écriture-sainte, pendant un quart-d'heure ou un peu plus; et en tout, on ne parloit qu'environ deux heures. L'exercice qui avoit commencé par une prière, se terminoit aussi de même; et le président, ayant donné le texte qui devoit être traité dans la prochaine assemblée, on se séparoit. Cet exercice, autant que je peux me souvenir, avoit lieu pendant quinze jours.

C'étoit-là, ce me semble, pour former les prédicateurs à traiter la parole de Dieu comme elle doit l'être, la plus excellente de toutes les méthodes qui ayent été employées jusqu'à ce moment. Nous voyons que les orateurs ont leurs déclamations, les légistes leurs disputes de droit, les logiciens leurs argumentations; enfin, dans chaque classe de science, les hommes qui s'y attachent, ont un exercice d'instruction et d'initiation, avant de professer et de pratiquer cette science. Il n'y auroit donc que la prédication, c'est-à-dire, le plus précieux de tous les arts, celui où il est plus dangereux de faire des fautes, qui manquât d'introduction, et que les hommes osassent exercer sans aucune préparation.

Mais je desirerois qu'on fît deux additions à cet exercice de *prophetie*.

La première, c'est qu'immédiatement après cet exercice, qui est en quelque sorte public, il y eût une assemblée particulière des mêmes ministres, où ils s'avertiroient fraternellement les uns les autres; sur-tout les anciens feroient remarquer aux plus jeunes, ce qui se seroit fait ou dit dans l'exercice, de contraire à la décence ou à la sainte doctrine : en un mot, ils devroient alors se donner réciproquement tous les avis et les encouragemens, toutes les consolations et les instructions dont l'exercice peut fournir une occasion favorable : pour des réprimandes et des corrections faites en public, il ne doit pas en être question.

La seconde, c'est que cet exercice, qui auroit donc lieu pour les ministres qui travaillent dans les campagnes, fût adopté dans les universités, en faveur des jeunes théologiens, et que ceux-ci, avant de l'avoir rempli, n'entreprissent jamais de monter en chaire. Les universités ont bien, dans quelques colléges, un exercice que l'on appelle *lieu commun*; mais cet exercice, qui chaque fois ne consiste que dans le discours d'un seul homme, n'est pas, à beaucoup près, aussi utile que celui dont il s'agit à présent; et si on craignoit que cet exercice ne fût pour les ministres une

occasion de prendre goût et s'exercer aux controverses, il est aisé de prévenir cet inconvénient; il ne s'agit que de défendre rigoureusement d'agiter dans ces discours les matières de disputes, qui tendent directement ou indirectement à violer ou à troubler la paix de l'église; et les exercices étant toujours présidés par un homme grave, il seroit facile de tenir la main à l'éxécution de cette défense.

Voici la seconde des trois considérations que j'ai annoncées plus haut; ne seroit-il pas convenable qu'on mît plus d'exactitude dans l'examen et l'épreuve des ministres? Qu'ainsi, par exemple, l'évêque ne donnât point les ordres sans avoir pris l'avis d'un conseil; qu'on fît revivre l'ancien usage de l'église, suivant lequel l'évêque ne pouvoit ordonner des ministres qu'à quatre époques fixes de l'année, qu'on appeloit pour cette raison *quatuor tempora*, et que nous appelons aujourd'hui *ember weelks*; qu'on accompagnât une action si sainte et si importante, de jeûnes généraux, de prières, de sermons et d'autres saints exercices: enfin, que les noms de ceux qui devroient être ordonnés, fussent publiés quelques jours avant leur ordination, afin de pouvoir exclure ceux que des avertissemens reçus feroient connoître peu propres aux saints ordres?

La troisième considération est celle-ci. Si l'on faisoit dans l'église d'Angleterre le dénombrement de toutes les églises paroissiales qui subsisteroient, après qu'on auroit réuni celles qui sont trop peu étendues, et qui sont voisines les unes des autres : si l'on prenoit encore l'état de tous les sujets qui sont propres à remplir l'office de pasteur, et qu'après avoir comparé une liste avec l'autre, on découvrît qu'il y a plus d'églises que de pasteurs, alors il faudroit nécessairement recourir à l'un de ces deux moyens, ou de permettre qu'un même ministre pût posséder deux cures (particulièrement si à la faveur des permutations, on peut rendre les bénéfices plus compatibles), ou de donner aux prédicateurs des pouvoirs plus étendus, et les autoriser à desservir successivement les paroisses qui manquent de pasteurs; car, que des églises soient abondamment pourvues de pasteurs habiles, tandis que d'autres en seroient entièrement dépourvues, cela me paroît contraire à la communion des saints, aussi-bien qu'à la pratique de la primitive église.

SUR LES ABUS

De l'excommunication.

L'EXCOMMUNICATION est le plus grand jugement qui soit porté sur la terre, puisque ce jugement est ratifié dans le ciel, et qu'il est le précurseur ou le prélude du grand jugement de Jesus-Christ à la fin du monde; par conséquent, employer les excommunications à des usages peu graves, les faire entrer dans le cours des procédures ordinaires, s'en servir en plusieurs occasions, dans des vues purement lucratives, n'est-ce pas manquer essentiellement à l'honneur de Dieu, et rendre le pouvoir des clefs méprisable? Je sais bien ce qu'on dit pour défendre cet usage; mais il faut avouer que c'est une allégation bien foible.

On dit donc que cette excommunication n'est point portée pour le fond de l'affaire, qu'elle est portée pour la contumace; mais la contumace dont il s'agit, exige-t-elle une excommunication telle qu'on l'emploie aujourd'hui? N'est-il pas de principe que pour lancer une censure aussi grave, la partie délinquante doit être jugée, autant que la sa-

gesse et les yeux de l'église peuvent le connoître, dans un état de réprobation et de condamnation, c'est-à-dire, jugée semblable à une personne qui dans le moment, paroîtroit livrée à l'impénitence finale ?

Sur cela, je fais deux réflexions. La première, c'est que cette censure doit être rétablie dans sa dignité, et rendue à son véritable usage ; je veux dire qu'on ne doit y procéder que pour des causes d'une grande importance, et qu'elle ne doit être portée par aucun délégué ou substitut de l'évêque, mais par l'évêque en personne, et encore assisté d'un conseil.

La seconde, c'est qu'en ôtant aux cours ecclésiastiques la faculté de porter des censures, on veuille bien leur assurer en même tems la compétence pour les causes ordinaires, et les pourvoir de la force et de l'autorité nécessaires pour l'exécution de leurs jugemens ; il arriveroit ainsi que la dignité d'une aussi haute sentence qu'est celle de l'excommunication, étant conservée, et tout ce qui concerne les procès ordinaires étant définitivement réglé, l'église recouvreroit son ancienne force et son ancienne splendeur.

Dans la vingt-troisième année du règne de la feue reine Elizabeth, on proposa dans le parlement d'alors, le plus respectable parlement que j'aie jamais connu, un bill qui

renfermoit toutes les dispositions précédentes, avec beaucoup d'autres non moins sages, ni moins saintes. Ce bill fut appuyé en parlement par le plus grave des membres du conseil d'Etat; mais la reine ordonna expressément qu'on suspendît cette affaire, sur des considérations prises dans les circonstances du tems.

SUR LA RÉSIDENCE

Et la pluralité.

LA non résidence, excepté dans les cas de nécessité, me paroît un abus qui ne peut avoir sa source que dans l'avarice et dans la paresse. Il seroit bien difficile de justifier des hommes qui vivent d'un troupeau qu'ils ne paissent pas, et d'un autel qu'ils ne servent pas. Comment encore pourroit-on soutenir que dans la partie qui concerne la prédication et l'enseignement, l'office du pasteur peut être rempli par des délégués? J'en ai touché un mot plus haut. Toute question sur cet objet ne peut donc se rapporter qu'aux cas d'exceptions; et il y a lieu seulement de demander quelles sont les excuses de résidence qu'on doit admettre comme justes et suffisantes.

1°. Je le dirai avec la permission de votre majesté, et le respect que je dois aux pairs et aux autres personnages, dont les chapelains sont privilégiés par les statuts; je crois que les services que les chapelains rendent à la cour de votre majesté, ainsi que dans les maisons et les familles de leurs seigneurs, seroient une juste raison de ne point posséder de

bénéfices, plutôt qu'un titre ou une capacité, pour en cumuler plusieurs sur leurs têtes. Sans doute, les chapelains peuvent se livrer aux fonctions de leur état, sans craindre de blesser la discipline ecclésiastique; parce que les avantages qui en résultent pour l'église, surpassent ou égalent le bien qu'ils feroient en gouvernant une paroisse, quelle qu'étendue qu'on la suppose. Mais ne seroit-il pas bien convenable que les personnes, au service desquelles ils consacrent leurs travaux, demeurassent chargées de pourvoir à leur honnête et honorable entretien? D'ailleurs, il y a dans l'église des dignités et des places auxquelles n'est point attachée rigoureusement la charge des ames: ne pourroit-on point récompenser les chapelains (qui devroient être comme ils sont en effet, pour la plupart, des hommes d'une classe et d'un mérite distingués), et exciter leur émulation, en leur accordant ou en leur faisant espérer des places de ce genre? S'il est des ministres qui fassent le service de chapelain, sans cesser de résider dans leurs paroisses, et d'y remplir tous les devoirs de pasteurs, il n'est pas douteux qu'ils ne puissent percevoir tous les profits et les émolumens attachés à leurs places et à leurs fonctions ordinaires, même pendant le temps qu'ils remplissent le service de chapelain.

2°. Les études dans les universités excu-

sont-elles suffisamment les bénéficiers de la résidence ? C'est une question à laquelle il est plus facile de répondre. Nous disons, on n'étudie que pour se mettre en état de remplir et de pratiquer ce qui est l'objet principal et la fin de son étude : cet objet, cette fin, c'est le salut des ames : or, est-il raisonnable de négliger et d'omettre ce qui est l'objet capital, ce qui est l'unique fin, pour s'attacher à ce qui n'est qu'un secours et un moyen pour parvenir à cette fin ? Et je ne vois pas d'ailleurs que les ministres, qui joignent constamment la pratique avec l'étude, ne remplissent pas leur ministère avec autant de capacité, que si, après s'être d'abord donné totalement à l'étude, ils se livroient ensuite totalement à l'exercice du ministère.

On convient généralement que dans le cas d'un service extraordinaire qu'il s'agit de rendre à l'église, comme si un pasteur est appelé à un concile ou à une *convocation*, c'est-à-dire, à une assemblée générale du clergé ; dans les cas de nécessité, comme celui d'une infirmité corporelle ; et dans d'autres cas semblables, un évêque ne puisse substituer quelqu'un à sa place, pour tout le tems que durera la nécessité : mais le cas le plus général de nécessité, retombe dans celui de la pluralité. Voici comment. Je suppose une disette de pasteurs, et en même tems une

insuffisance dans le revenu des bénéfices ; je suppose encore qu'un ministre partage fidèlement et constamment ses travaux entre deux cures ; ce n'est que dans cette double supposition, que je vais parler de la pluralité des bénéfices.

On sent que dans le cas où il y auroit un nombre compétent de bons ministres, et où les revenus de chacun des bénéfices qu'il s'agiroit de réunir sur une même tête, seroient suffisans, la pluralité des bénéfices seroit un abus intolérable : mais prenons bien garde de ne point former ici de desirs opposés les uns aux autres ; car, desirer que chaque paroisse soit pourvue d'un ministre capable, et desirer en même tems que toute pluralité soit incontinent abolie, c'est desirer des choses qui ne peuvent subsister ensemble ; et cela paroîtra évident, si nous nous rappelons que dans le fait, il n'existe pas un nombre assez grand de ministres capables pour chaque paroisse, et de plus, qu'il n'y a pas dans chaque paroisse un revenu suffisant pour y entretenir un ministre : cette dernière circonstance augmente la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de pourvoir de ministres toutes les paroisses.

Il y a trois remèdes à ces inconvéniens pris dans la nature des choses : union, permutation et supplément ; union des bénéfices dont

les revenus sont trop petits, si en même tems les paroisses ne sont pas trop étendues, et sont voisines les unes des autres: permutation, dans la vue de rendre les bénéfices plus compatibles, ce qui auroit lieu en permutant un bénéfice, quoique d'un revenu plus considérable, contre un bénéfice d'un moindre revenu, mais plus voisin de celui qu'il s'agit de desservir en même tems que l'autre: supplément, en faisant des fonds pour donner un traitement honnête à des prédicateurs libres qui suppléeroient, autant qu'ils le pourroient, aux pasteurs, dans les lieux qui n'en sont pas pourvus.

Parmi les actes de bienfaisance, qui ont illustré le règne de la reine Elizabeth, on compte la fondation, dans le comté de Lancastre, de quelques places qui avoient une destination semblable. Si on jugeoit à propos de pourvoir à l'entretien de ces prédicateurs, par la voie des pensions, je ne vois pas pourquoi on ne pourroit pas charger de payer au moins une partie de ces pensions, les ministres, simples lecteurs, qui possèderoient de riches bénéfices.

DE L'OBLIGATION

Et de la manière de pourvoir à l'honnête entretien des ministres de l'église.

QUAND il s'agit de l'entretien des ministres de l'église, on doit distinguer avec soin ce qui est de *droit divin*, et ce qui est de *droit positif* : il est de droit divin, et c'est un droit auquel nulle loi humaine ne peut déroger, que celui qui *paît le troupeau soit nourri du lait du troupeau ; que celui qui sert à l'autel vive des oblations qu'on présente à l'autel ; que celui qui seme les biens spirituels, recueille aussi des biens temporels* : et ce qui en est encore une suite, que la mesure de ce qui doit être fourni pour l'entretien du ministre ne soit pas étroite ou mesquine, mais ample et abondante; et par une conséquence ultérieure, que toutes les places et les offices de l'église soient pourvus d'une dotation suffisante pour l'honnête entretien des titulaires, eu égard au rang qu'ils occupent dans l'église : c'est là une constitution invariable et perpétuelle.

Mais s'agit-il d'assigner la forme et les circonstances de cette dotation ? c'est-à-dire,

la dotation consisteroit-elle en dîmes, en fonds de terre, en pensions, ou partie en dîmes, partie en terres, partie en pensions? C'est un point sur lequel il faut consulter les convenances; et aucune de ces manières de pourvoir à la dotation, n'est d'une nécessité absolue.

On tombe d'accord que dans l'état actuel, la dotation de l'église est insuffisante; et d'abord s'il s'agit des places principales, nommément des évêchés, il faut convenir qu'il en est quelques-uns dont les revenus ne sont point assez considérables; ce qui oblige d'y suppléer par la voie des commandes, qui sont une manière de disposer des bénéfices, tolérée, il est vrai, mais peu convenable par elle-même et qui a toujours été regardée comme un abus. Il est encore un grand nombre de bénéfices et de places de pasteurs vraiment pauvres et très-incompétemment dotées. Il est pareillement très-connu qu'il étoit un tems où l'église éprouvoit plutôt les embarras du superflu que les incommodités de la pénurie: mais cet état des choses a bien changé depuis long-tems; et si les prédécesseurs avoient trop, aujourd'hui leurs successeurs n'ont pas assez.

Je dis de plus, qu'il seroit à souhaiter que les biens enlevés à l'église lui fussent rendus, comme étant sa plus convenable et plus na-

turelle dotation : c'est encore un point dont on conviendra assez généralement. Cependant, il est clair, d'un autre côté, qu'aujourd'hui il est impossible à l'église de reprendre ou de racheter ses possessions. Elle ne peut pas les reprendre, parce que les possesseurs actuels ont en leur faveur la garantie la plus authentique qu'on puisse obtenir dans le royaume, je veux dire, un acte du parlement : elle ne peut pas les racheter, parce que la valeur de ces biens surpasse de beaucoup celle de dix subsides : et ces biens ne peuvent être retirés que des mains de ceux qui en sont actuellement en possession, ou qui ont sur eux des hypothèques.

Mais de tous ces points, qui sont d'une vérité incontestable, tirons quelques conclusions et appuyons-les en même tems.

1°. Je dois le déclarer, et je le fais avec tout le respect convenable ; mon sentiment bien prononcé, c'est que tous les parlemens, depuis ceux de l'an 27 et de l'an 31, du règne d'Henri VIII, qui ont dépouillé l'église de ses biens, semblent chargés et obligés devant Dieu et en conscience, de procurer quelque indemnité à l'église, et de rétablir son patrimoine jusqu'à la concurrence de ce qui est nécessaire pour son honnête entretien. Le motif de cette déci-

sion, c'est que depuis qu'ils ont dépouillé l'épouse de Jesus-Christ d'une grande partie de sa dot, l'équité exige d'eux qu'ils lui assignent un douaire compétent.

2°. Les biens enlevés à l'église ne doivent point seuls être chargés de fournir ce douaire; cela ne seroit ni possible, ni raisonnable. Cela ne seroit pas possible, nous en avons donné les raisons plus haut; cela ne seroit pas non plus raisonnable. Prétendroit-on, en effet, et voudroit-on conclure que si des personnes, autres que les possesseurs de ces biens, étoient chargées de contribuer à l'entretien de l'église, il en résulteroit pour elles une double charge, attendu qu'elles payent déjà la dîme? mais ce seroit fort mal raisonner. Il faut se rappeler que ce royaume, après avoir donné les dîmes à l'église, les lui a depuis enlevé pour les donner au roi: si ces personnes, en sus de l'ancienne dîme que l'église ne perçoit plus et qui est payée au roi, donnoient la neuvième ou la dixième gerbe, pour l'entretien des ministres de l'église; on ne voit pas comment, par-là, elles contribueroient à cet entretien une fois plus que les autres. L'anéantissement de la première donation faite à l'église, ne peut pas anéantir l'obligation perpétuelle où sont les hommes de fournir à l'entretien des ministres de Dieu.

Nous pouvons confirmer cette vérité par l'exemple de plusieurs personnes pieuses et bien intentionnées, non propriétaires de biens ecclésiastiques, qui veulent pourtant bien concourir à l'augmentation des revenus de leurs ministres. Quoiqu'aux yeux de la loi, cette bonne œuvre ne soit de leur part qu'un acte de bienfaisance, aux yeux de Dieu ces personnes remplissent un devoir et une obligation de conscience.

J'ajoute cependant, que les biens enlevés devroient être un peu plus chargés que les autres biens de même valeur; et je ne crois pas qu'on puisse le contester avec quelque fondement, si on veut bien se rappeler quels sont les anciens droits de l'église et les intentions des premiers donateurs; et si l'on fait attention que dans le commerce ordinaire, lorsque ces biens ont passé d'une main à l'autre, ils ont toujours été estimés et donnés à un prix au-dessous de leur juste valeur, sur ce qu'au fond on ne pouvoit se dissimuler les justes prétentions de l'église, et les réclamations qu'elle ne cessoit d'exercer devant Dieu au tribunal des consciences.

Je n'entre pas dans de plus grands détails sur ce qui intéresse l'entretien de l'église. Je me réserve d'en traiter dans un autre tems.

C'est dans toute la droiture et la simplicité

de

de mon cœur ; c'est en mettant à contribution toutes mes lumières et toutes mes connoissances, que j'ai composé cet écrit. Je l'offre à votre majesté, comme le tribut de mes soins et de mes pensées sur toutes les matières de religion, si intéressantes pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de votre majesté, pour la paix et la prospérité de vos Etats. Il y a plus, je suis persuadé que les catholiques romains eux-mêmes, n'auroient pas grand besoin d'être réprimés par la sévérité des loix pénales, si l'on supprimoit les abus qui règnent dans l'église, et si l'autorité donnoit plus d'appui à l'exercice de la puissance spirituelle.

Je conclus, en déclarant une seconde fois à votre majesté, que je soumets humblement tout ce que je viens de lui représenter, à sa très-haute sagesse : je la supplie encore de me pardonner les erreurs qui me seroient échappées dans cet écrit, erreurs que la même foiblesse de jugement qui a permis que je les commette, ne permet pas que je les découvre.

Enfin, je prie Dieu de tout mon cœur, qu'ainsi qu'il vous a fait la pierre angulaire, qui a uni les deux royaumes d'Ecosse et d'Angleterre, il veuille bien aussi se servir de vous comme une autre pierre, pour réunir

et lier ensemble les différens partis qui divisent l'église de Dieu. Je recommande à la grace céleste de ce même Dieu et à sa direction infaillible, la personne sacrée et toutes les actions de votre majesté.

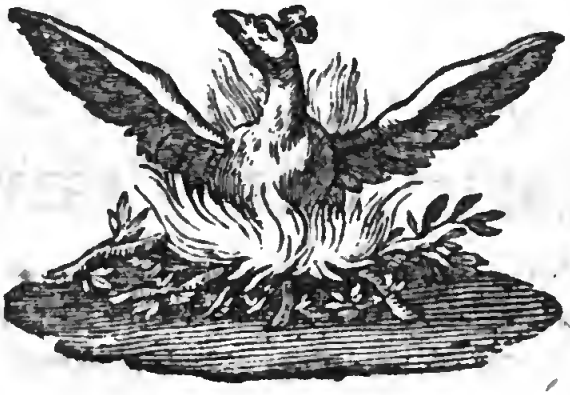

DIALOGUE

SUR

LA GUERRE SACRÉE.

INTERLOCUTEURS.

EUSEBE.
ZEBEDÉE.
GAMALIEL.
MARTIUS.
EUPOLIS.
POLLION.

CARACTÈRE DE CES PERSONNAGES.

ZEBEDÉE, *catholique romain zélé.*
GAMALIEL, *protestant zélé.*
EUSEBE, *théologien orthodoxe et modéré.*
MARTIUS, *homme de guerre.*
EUPOLIS, *homme d'Etat.*
POLLION, *homme de cour.*

DIALOGUE

SUR

LA GUERRE SACRÉE (*).

EUSEBE, Zebedée, Gamaliel et Martius, sont assemblés à Paris, dans la maison d'Eupolis, qui étoit présent ; tous personnages d'un grand mérite et catholiques romains,

(*) Nous avons déjà prévenu dans la préface, que cet opuscule n'est point fini ; mais puisque Bacon l'a fait imprimer dans cet état d'imperfection, et a voulu qu'on le regardât comme un hommage qu'il rendoit à la religion, notre plan a exigé que nous l'insérassions dans notre ouvrage. Bacon, à proprement parler, n'y établit rien, il n'y fait guères qu'exposer ses vues, et annoncer les points qu'il se proposoit de prouver dans la suite de son travail ; on y voit seulement à découvert, son zèle ardent pour le christianisme, et quels étoient ses sentimens sur quelques points d'une assez grande importance : ces sentimens ne sont pas toujours sans difficulté, et réuniroient difficilement tous les suffrages. Les rapporter avec fidélité, n'est point de notre part les adopter, et encore moins nous engager à les défendre.

Nous avons dit que Bacon, dans cet opuscule, ne fait guères qu'annoncer des points qu'il se propo-

excepté Gamaliel, et tous de caractère très-différent. Pendant qu'ils étoient assis et qu'ils conversoient ensemble, survint Pollion, qui arrivoit de la cour. Aussi-tôt qu'il les apperçut, il s'écria avec la manière ingénieuse de plaisanter qui lui étoit ordinaire :

POLLION.

Vous voilà quatre personnes qui pourriez, à ce que je pense, faire entre vous seuls la totalité d'un monde ; car vous différez autant les uns des autres, que les quatre élémens diffèrent entr'eux : et cependant vous êtes tous parfaitement d'accord : Eupolis, modéré

---

soit de discuter dans la suite. Il en est cependant un qu'il établit avec un grand appareil d'exemples et de raisonnemens, et qui, comme quelques autres, n'est pas non plus sans difficulté. Ce point, c'est qu'il peut exister, qu'il existe même des nations dont la constitution politique est tellement opposée aux premiers principes du droit naturel et du droit des gens, que toute autre nation civilisée seroit en droit de leur faire la guerre, quand bien même il ne seroit intervenu de leur part contre cette nation, aucune provocation, ou aucune injure particulière. En établissant cette doctrine, Bacon avoit principalement en vue les Ottomans, et c'est à ce peuple, qu'il desiroit que l'application en fût faite ; il reconnoît cependant qu'elle est sujette à des exceptions et des limitations qu'il auroit fait connoître, s'il avoit mis la dernière main à son ouvrage.

comme il est, et toujours sans passion, tiendra lieu de la cinquième essence.

EUPOLIS.

Si nous cinq constituons un monde, vous seul, Pollion, pouvez en former au moins un petit, puisque vous vous efforcez, et vous faites même profession de rapporter tout à vous-même et à vous seul.

POLLION.

Fort bien. Mais que pensez-vous de ceux qui, comme moi, rapportent tout à eux seuls, mais qui, comme moi, n'en font pas une profession ouverte ?

EUPOLIS.

Je pense qu'ils ont moins de courage que vous, et qu'ils n'en sont que plus dangereux ; mais brisons là-dessus : nous vous invitons à prendre part à notre conversation ; l'état présent de la chrétienté en étoit le sujet ; nous serions charmés de savoir ce que vous en pensez.

POLLION.

Messieurs, j'ai déjà fait ce matin une assez

longue traite : le poids du jour commence à se faire sentir ; il faudra donc que vos discours charment assez mes oreilles, pour qu'elles obtiennent de mes yeux qu'ils ne succomberont point au sommeil. Cependant si vous voulez bien me permettre de vous exciter, lorsque votre conversation me paroîtra commencer à languir, je promets d'écarter de mes yeux le sommeil, autant qu'il me sera possible.

EUPOLIS.

Vous en serez bien le maître ; et vous nous ferez vraiment plaisir. Je crains seulement une chose, c'est que tout le sujet que nous traitons ne vous paroisse un rêve, non pas, si vous voulez, un rêve absolument frivole et ridicule, mais cependant un rêve ; car le bien qu'on desire sans aucun espoir de l'obtenir, sans pouvoir même faire des tentatives pour l'obtenir, ne diffère pas beaucoup d'un rêve. Mais pour ne pas vous tenir plus longtems en suspens, j'aurai l'honneur de vous dire que, lorsque vous êtes entré, Martius avoit la parole, et il avoit commencé un discours que nous écoutions avec bien de l'attention et de l'intérêt. Ce discours même seroit fort propre à dissiper l'envie que vous auriez de dormir ; c'est une espèce de trompette, qui appelle la guerre à grands cris.

Voudriez-vous bien, Martius, reprendre votre discours, nous l'entendrons une seconde fois avec le même plaisir; et dans le vrai, la présence de Pollion n'ajoute pas peu à la considération de l'auditoire qui vous écoute.

MARTIUS.

Quand vous êtes entré, Pollion, je déclarois franchement à ces Messieurs ma façon de penser, et je leur disois que depuis environ cinquante ans, les guerres et les expéditions militaires du monde chrétien, n'ont eu rien que d'abject et de mesquin, s'il m'est permis de parler de la sorte.

Quelles ont été effectivement ces guerres?

Des guerres de princes avec leurs sujets, semblables à des procès qu'on poursuit avec emportement dans les tribunaux, et qu'il auroit été plus avantageux à la partie plaignante de finir par un accommodement; des guerres pour l'acquisition d'une bicoque ou d'une pièce de terre; des guerres, en un mot, qui rappellent les agitations que se donnent des paysans pour l'acquisition d'un petit champ ou d'un coin de terre qui les avoisine. Mais, quand bien même ces guerres auroient été entreprises pour un plus grand objet, pour le duché de Milan, pour les royaumes de Naples, de Portugal et de Bohê-

me ; il seroit encore vrai que ces guerres, semblables à celles des Athéniens, des Macédoniens, des Romains, des Payens en un mot, auroient eu seulement pour objet quelques avantages temporels, et n'auroient été excitées que par l'ambition de dominer ; par conséquent, étoient indignes de la *milice chrétienne.*

L'église envoye ses missionnaires, et les établit jusques dans les îles et les contrées de la terre les plus reculées ; rien de plus louable sans doute : et voilà bien un glaive, *ecce unus gladius.* (Luc. 22. 38.) Mais on demande avec étonnement, *où est l'autre glaive ?*

Les rois sont vraiment inexcusables de ne point procurer à la faveur de leurs armes et de leurs richesses, la propagation de la religion chrétienne ; cependant Notre-Seigneur, qui a dit à ses apôtres, lorsqu'il étoit sur la terre, *allez et prêchez, ite prædicate*, a dit aussi du haut du ciel à Constantin, triomphez dans ce signe, *in hoc signo vince.*

Quel est le soldat chrétien qui ne seroit pas enflammé d'une sainte indignation, en voyant d'un côté, des ordres de simples religieux, tels que l'ordre des Jésuites, celui de Saint François, celui de Saint Augustin, entreprendre et exécuter, tant et de si grandes choses, pour la propagation de la religion chrétienne ; et en voyant de l'autre, des ordres

militaires, comme ceux de Saint Jacques, de Saint Michel, de Saint Georges, etc. ne s'occuper que des fêtes, des habillemens et des cérémonies de leur ordre? Il y a plus, les négocians eux-mêmes s'éleveront au jour du jugement contre les princes et les grands de la terre; car ils ont ouvert dans les mers une large route jusqu'aux extrémités du monde: ils ont fait partir des Pays-Bas, de l'Espagne, de l'Angleterre, des flottes et des troupes capables de faire trembler la Chine: et pourquoi ce grand et formidable développement de force? Pour des perles, des pierres précieuses, des épices: mais pour la *perle* des cieux, pour les *pierres précieuses de la Jérusalem céleste*, pour les *aromates du jardin de l'Epoux*, on n'a pas dressé un seul mât dans un navire; et pendant que les mêmes hommes combattent avec acharnement les uns contre les autres dans ces contrées éloignées, et ne craignent point d'y répandre à grands flots le sang chrétien, ils ne daignent pas en verser une seule goute pour la cause de Jesus-Christ.

Cependant je dois convenir, que dans l'espace des cinquante ans dont je parle, ou un peu plus, il s'est fait de belles choses en ce genre, et qu'il y a eu de la part des chrétiens contre les infidèles trois actions mémorables, où les chrétiens ont été les *agresseurs*: j'ob-

serve cette dernière circonstance, parce que, lorsque la guerre est purement défensive, c'est la nécessité naturelle qui la commande, et non pas la religion qui l'inspire.

La premiere de ces actions, a été cette heureuse et célèbre expédition navale, qui se termina par la victoire de Lépante, et qui a jusqu'à cette heure arrêté les progrès formidables des Ottomans. L'entreprise et le succès sont principalement dûs aux exhortations et aux conseils de cet excellent prince, le pape Pie V, qui, à mon grand étonnement, n'a pas encore été placé par ses successeurs dans les fastes des Saints.

La seconde de ces actions a été la généreuse (quoique malheureuse) expédition en Afrique, de Sébastien, roi de Portugal. Il entreprit cette expédition seul, à la honte des autres princes, qui ne lui fournirent absolument aucuns secours, et qui ont été obligés dans la suite d'en fournir des excuses.

Je compte pour la troisième, les fameuses excursions dans l'empire des Ottomans, de Sigismond, prince de Transilvanie. Ce sont les chrétiens eux-mêmes qui, contre les sages et paternels avis du pape Clément VIII, interrompirent le cours des exploits de ce grand prince.

Voilà tout ce que ma mémoire me fournit en ce genre.

POLLION.

Permettez-moi de vous demander : que pensez vous donc de l'expulsion des Maures du royaume de Valence ?

A cette interpellation subite, Martius ayant gardé un moment le silence, Gamaliel prit la parole et dit :

GAMALIEL.

Je pense que Martius a fort bien fait de ne point parler de cette action. Elle est à mon avis très-condamnable ; et il paroît même visiblement qu'elle a déplu à Dieu. Ne voyez-vous pas que le prince, sous le règne duquel elle a eu lieu ; ce prince, que vous autres catholiques, regardez comme un prince si saint et si pur, a été pourtant enlevé de ce monde à la fleur de son âge ; que le ministre qui a été l'auteur et le promoteur d'un aussi cruel bannissement ; ce ministre, dont la fortune paroissoit établie sur des fondemens inébranlables, a été tout-à-coup précipité de sa place. Il y a plus, bien des personnes croyent que les Espagnols ont encore à rendre compte au public et à la postérité, de la sagesse et de la justice de l'expulsion des Maures, d'autant plus qu'un grand nombre de ces infortunés,

éprouvés déjà par leur exil, persévèrent néanmoins constamment dans leur foi, et se montrent en tout de véritables chrétiens, excepté qu'ils ne respirent que la vengeance contre les Espagnols.

ZEBEDÉE.

Je vous prie, Gamaliel, de ne pas juger si vîte une aussi grande action; action qui, dans ces contrées, a été comme le *van* de Jesus-Christ, *vintilabrum Christi* : à moins que vous ne puissiez montrer que les Espagnols avoient fait avec les Maures un pacte semblable à celui que Josué fit autrefois avec les Gabonites, et dans lequel il auroit été stipulé que cette race maudite ne seroit jamais forcée d'évacuer les terres d'Espagne. Ne devez-vous pas même convenir que cette expulsion s'est faite régulièrement, d'après un édit du prince, et que la force pour l'exécution de cet édit, n'a point été confiée aux mains du peuple ?

EUPOLIS.

Je pense que l'unique raison, qui a engagé Martius à ne point compter l'expulsion des Maures, parmi les actions mémorables qui ont eu la religion pour principe, c'est qu'il ne parloit que des actions belliqueuses, et

que cette expulsion n'a été que le traitement particulier d'un prince à l'égard de ses sujets, qui n'a donné lieu à aucune guerre, parce qu'il n'a éprouvé aucune résistance. Mais trouvez bon, je vous prie, que Martius poursuive son discours; il me paroissoit parler comme un théologien sous les armes.

MARTIUS.

J'avoue, Eupolis, que dans tout mon discours, c'est la piété et la religion que j'ai principalement en vue; cependant, si j'avois à parler comme *homme* seulement, et non comme *chrétien*, je tiendrois encore le même langage : car je ne crois pas qu'on puisse imaginer une entreprise dans le tems où nous sommes, à considérer seulement les avantages temporels et la gloire de ce monde, qui soit comparable à la guerre contre les infideles; et dans ce que je propose, il n'y a rien de chimérique ou d'extraordinaire, rien qui ne soit confirmé par des exemples récens de même genre : quoique je confesse que les expéditions que je citerai pour exemples, offroient peut-être dans l'exécution moins de difficultés que celles que je propose.

Les Castillans, dans le dernier siècle, n'ont-ils pas ouvert un nouveau monde? N'ont-ils pas subjugué et conquis les royaumes

du Mexique, du Pérou, du Chili, et plusieurs autres régions des Indes occidentales ? D'immenses richesses n'ont-elles pas de-là passées dans l'Europe ? Les revenus du monde chrétien, ne sont-ils pas devenus dix fois et même vingt fois plus considérables ? Le territoire du monde chrétien n'est-il pas censé accru du double, si l'on joint ce qui est occupé déjà depuis long-temps par les chrétiens, avec ce qu'ils sont les maîtres d'occuper dans la suite, en pénétrant plus avant dans les terres, et en y fondant des colonies ?

Cependant j'avoue ingénuement, qu'on ne peut pas affirmer avec certitude, que la propagation de la foi chrétienne ait été le principal motif de tant de navigations et de conquêtes : ce principal motif (il faut en convenir), ça été l'or, l'argent, les avantages temporels et la gloire ; et ce qui dans les vues de la Providence divine, tenoit le premier rang, n'a occupé que le second dans les desirs et les intentions des hommes. On pourroit en dire autant des navigations et des expéditions mémorables d'Emmanuel, roi de Portugal, dont les armes ont fait le tour de l'Afrique et de l'Asie, et qui, non seulement s'est approprié le commerce des épices, des pierres précieuses, du musc et des drogues, mais encore a fondé des colonies et bâti des forteresses jusque dans l'extrémité de l'Orient ;

je pense qu'en tout cela, les Portugais, comme les Espagnols, ont eu moins en vue de propager la religion chrétienne, que d'étendre leur domination et d'accroître leurs richesses; d'où je conclus que dans toutes les expéditions contre les payens ou les infidèles, la gloire et l'utilité spirituelle en ont bien été une suite, mais que la gloire et l'utilité temporelle en ont été, dans l'intention comme dans l'exécution, l'unique ou du moins le principal mobile.

POLLION.

Mais trouvez bon que je vous le dise, Martius, il me semble que vous auriez dû vous souvenir que des hommes sauvages et entièrement barbares, tels qu'étoient les Américains, peuvent bien être comparés aux oiseaux et aux bêtes sauvages, dont la propriété suit la possession, et qui appartiennent au premier occupant; mais qu'il n'en est pas ainsi des peuples civilisés.

MARTIUS.

Pour moi, je ne reconnois point une telle différence entre des ames qui sont les unes et les autres raisonnables; je pense au contraire que tout ce qui se fait régulièrement, pour

le plus grand bien d'un peuple, sans avoir aucun égard ou au plus ou au moins de civilisation et de culture de ce peuple, ne sauroit être contraire à la justice ; mais je ne vous accorderai pas facilement, Eupolis, que les peuples du Pérou ou du Mexique, fussent des peuples entièrement barbares ou sauvages, comme votre observation le fait entendre, et qu'on doive mettre la différence que vous prétendez, entre eux et d'autres payens qui occupent encore plusieurs contrées sur la surface de la terre.... (*). Je vous avoue même franchement que la guerre contre les Turcs, me paroît à moi, plus juste et plus méritoire que la guerre contre toute autre espèce de payens ou de barbares qui aient existé ou qui existent encore, soit qu'on considère l'avantage qu'en retireroit la religion, soit qu'on ait égard à la gloire qui en seroit la suite..... Mais une observation importante se présente à mon esprit ; je vois dans cette assemblée des personnages qui sont d'excellens interprètes du droit divin, quoique divisés entre eux sur quelques points de doctrine : je me rappelle encore que je dois me défier de mon jugement, parce que, outre que mes lumières en elles-mêmes sont courtes,

(*) Nous supprimons de tems-en-tems quelques parties qui nous ont parues moins importantes par elles-mêmes, ou moins intéressantes pour notre but.

je peux encore être entraîné au-delà des bornes, par l'impétuosité de mon zèle ; je serois donc vraiment blâmable, si j'allois plus avant, sans m'être bien assuré que la guerre que je propose, ne blesseroit pas la justice ; et je desire d'être éclairé sur un point aussi important, par ceux qui sont plus habiles et plus versés que moi dans les matières de justice.

EUPOLIS.

Je suis vraiment enchanté de voir autant de sagesse et de modération dans un militaire ; car il seroit bien naturel que, dans une matière qui échauffe naturellement le sang, et qui se présente encore avec les apparences de la piété, un homme de votre état passât sur la considération de la justice, ou supposât facilement qu'elle ne seroit point ici blessée..... Pour entrer dans vos vues, prions Zébédée de discuter cette question : *Peut-on de droit entreprendre une guerre pour la propagation de la religion chrétienne, sans aucune autre cause d'hostilité précédente ; et dans quel cas le peut-on ?*

Je desirerois bien aussi qu'on examinât encore, *s'il est non-seulement permis aux princes et aux Etats chrétiens d'entreprendre une telle guerre, mais encore s'ils n'y sont point obligés en conscience?* Gamaliel voudra bien

se charger de cette partie, et alors la question de droit, prise en elle-même, sera complètement discutée.

Dans la supposition qu'il fût décidé qu'une semblable guerre est juste, et même obligatoire, il resteroit à examiner s'il n'est pas d'autres affaires qu'on doive entreprendre et terminer auparavant, telles que l'extirpation des hérésies, la réconciliation des schismatiques, la réformation des mœurs, la poursuite des titres et des droits relatifs à des domaines temporels ou à des vengeances légitimes, etc.? De plus, en comparant la guerre sainte avec toute autre affaire, il resteroit encore à examiner les cas où cette guerre devroit demeurer en arrière, les cas où elle marcheroit de pair, et enfin les cas où elle devroit précéder et faire plier devant elle tous les autres intérêts. Mais parce que cette partie exige une discussion sérieuse, et qu'Eusèbe n'a rien, jusqu'à présent, fourni à notre conversation, nous lui imposerons, si vous voulez bien, cette tâche, par forme d'amende.

Cependant, je crains bien que Pollion, en qui je reconnois une grande sagacité pour démêler dans chaque chose ce qu'il y a de grave et de solide, d'avec ce qui n'est que frivole et spécieux, ne juge que tout ce que nous prétendons, est impossible, et ressemble, comme on dit, *à des aigles dans les nuées.*

Ainsi, nous le prions, quand il entreprendra de prouver sa thèse, de serrer et de presser ses argumens de toute sa force, afin que nous renoncions absolument à nos idées, s'il est bien prouvé et bien reconnu qu'elles ne sont que des chimères, ou du moins que nous en retranchions tout ce qui seroit inutile ou sans aucune apparence de succès. J'avoue ingénuement que je ne suis pas sur ce point, du même sentiment que Pollion; et quoique ce soit une rude tâche d'avoir à le combattre, je m'engage à prouver de mon mieux, que l'entreprise que je propose, n'offre rien d'impossible, et je montrerai par quels moyens on peut écarter ou surmonter les obstacles et les difficultés qu'elle présente....

POLLION.

Vous ne vous êtes point trompé dans votre conjecture sur mon compte. Je suis effectivement très-persuadé qu'à moins que vous ne refondiez tout le monde chrétien, et que vous n'en fassiez une nouvelle masse, jamais vous n'aurez l'espérance, même la plus légère, qu'il entreprenne une guerre pour la religion. J'ai toujours dit que la pierre philosophale et une guerre pour la religion, ne pouvoient occuper que des cerveaux un peu blessés et des gens qui avoient leurs plumes, non au

chapeau, mais à la tête. Cependant, je vous prie de croire que si, après avoir entendu mes raisons, vous êtes tous cinq d'un avis contraire, je suis prêt à dire comme Hypocrate, que tous les *Abderitains sont foux, que Democrite seul est sage;* et pour vous montrer que je ne suis pas si opposé à votre entreprise, que vous l'imaginez peut-être, je vais commencer par y contribuer de quelque chose. Sans doute vous imaginerez, pour en procurer le succès, d'excellentes choses; mais voici un conseil que je vous donne. Le pape, qui occupe la chaire de saint Pierre, est un vieillard décrépit, et on attend la nouvelle de sa mort d'un moment à l'autre; faites-lui donner un successeur qui ne soit pas vieux, âgé de cinquante à soixante ans; que ce successeur prenne le nom d'*Urbain;* rien ne sera d'un meilleur augure: vous savez que c'est un pape de ce nom qui a été le premier instituteur de la croisade, et qui, comme une espèce de trompette sacrée, anima toute l'expédition de la terre-sainte.

EUPOLIS.

Fort bien: mais cependant, je vous en prie, parlons un peu plus sérieusement dans notre conférence.... Il me vient en pensée qu'à la question de droit, dont Zebedée a bien

voulu se charger, il conviendroit d'ajouter cet appendix : Jusqu'à quel point faut-il poursuivre cette guerre ? Faut-il la poursuivre jusqu'à la destruction et à l'anéantissement des peuples ? De plus, faut-il contraindre les infidèles par les armes, d'embrasser la vraie foi, et doit-on employer la violence et les supplices pour anéantir la fausse religion ? Ou plutôt ne faut-il pas se contenter de soumettre par les armes, les contrées et les peuples ; en sorte que le glaive séculier ouvre seulement la voie au glaive spirituel, qui pénétrera ensuite à la faveur de la persuasion, de l'instruction et des autres moyens propres à éclairer les consciences et à procurer le salut des ames ? Mais peut-être que cette partie que je croyois avoir oubliée, ne forme point un sujet à part; et Zebedée, plein comme il est de sa matière, l'auroit traitée comme étant une suite naturelle de la question de droit; question qui après tout ne peut pas être nettement posée, ni discutée comme elle doit l'être, sans bien des distinctions et des restrictions.

ZEBEDÉE.

J'avois effectivement le dessein de traiter cette partie; et votre opinion, dont je ferai toujours un très-grand cas, ne peut que

me confirmer dans la pensée que cela est convenable..... Je distinguerai donc différens cas.

D'abord, on doit demander en général, ainsi qu'Eupolis la fort bien observé, 1°. s'il est permis aux princes chrétiens de faire une guerre offensive, seulement et simplement pour la propagation de la foi chrétienne, sans aucune autre cause d'hostilité, sans aucune autre circonstance qui aît pu provoquer ou motiver une semblable guerre ?

2°. Dans la supposition que ces contrées aient été anciennement chrétiennes et membres de l'église, qu'un des *candelabres d'or* aît été même placé au milieu d'elles ; et quoiqu'elles soient aujourd'hui entièrement séparées de l'église, qu'il n'y reste même aucun chrétien, on demande s'il n'est pas permis d'y porter la guerre, pour procurer à l'église la restitution de cet ancien patrimoine de Jésus-Christ ?

3°. Dans la supposition qu'il reste au contraire dans ces contrées, une grande multitude de chrétiens, on demande si on ne peut pas y pénétrer à main armée pour les délivrer du joug des infidèles ?

4°. Ne peut-on pas justement faire la guerre pour recouvrer et purifier les lieux saints, aujourd'hui souillés et profanés, tels que sont

la

la Cité sainte, le saint Sépulcre, et en général les lieux qui ont été le premier et le principal berceau du christianisme ?

5°. N'est-il pas permis encore de faire la guerre pour venger les outrages faits au vrai Dieu et à Notre-Sauveur Jesus-Christ, pour venger l'effusion du sang des chrétiens et toutes les cruautés exercées contr'eux, quoiqu'il se soit écoulé un tems très-considérable depuis l'époque de ces événemens ; car il est constant que les jugemens de Dieu ne connoissent aucune limite de tems, et souvent attendent seulement que la mesure des péchés soit montée à son comble ?

6°. Il faut encore examiner soigneusement, d'après la proposition faite par Eupolis, si la guerre sainte (qui autant qu'elle l'emporte sur les autres par la dignité, dans son objet, doit l'emporter aussi par la justice, dans l'exécution) peut être légitimement poussée jusqu'à exterminer les peuples et les expulser de leur territoire, jusqu'à forcer les consciences, et jusqu'à d'autres extrémités de cette espèce ? ou plutôt, si une semblable guerre ne doit pas être faite avec une modération extrême, et si elle n'est pas sujette à beaucoup de limitations et d'exceptions ? Nous devons bien, il est vrai, nous souvenir que nous sommes chrétiens ; mais nous ne devons pas non plus oublier que

ceux qu'il s'agit de combattre, sont des hommes....

Zebedée ayant, pendant quelques momens, gardé le silence, pour voir si on n'auroit point d'observations à lui faire, et voyant qu'on n'en faisoit aucune, continua ainsi :

Sans doute, messieurs, sur la question du droit d'une guerre sainte contre les Turcs, vous n'attendez point de ma part un traité en forme, mais un discours seulement, tel qu'il peut avoir lieu dans une délibération ordinaire. Je vais donc procéder en conséquence.

Je commence par tomber d'accord, qu'autant que la cause d'une guerre doit être juste, autant la justice de cette cause doit être manifeste, et sans aucune espèce d'obscurité ni de difficulté. Toutes les loix s'accordent à exiger que dans les affaires capitales, les preuves soient pleines et évidentes : or, si on exige cette condition, lorsqu'il s'agit de la vie d'un seul homme, combien, à plus forte raison doit-on l'exiger, lorsqu'il s'agit d'une guerre qui emporte toujours avec elle une sentence de mort contre une infinité de personnes ? Il faut donc souverainement prendre garde qu'en immolant le sang humain par une guerre injuste, nous n'honorions notre bienheureux Sauveur, à la manière dont les payens honoroient leur dieu Moloch.

La justice d'une action quelconque, consiste *dans les mérites de la cause, l'autorité légitime de la jurisdiction qui en connoît, et la manière convenable de la poursuivre.* Je ne parle pas de l'intention qui est dans le cœur : la cour céleste seule peut en être ici le témoin et le juge ! Je traiterai en particulier de ces trois points, sous les rapports qui intéressent notre sujet, je veux dire la guerre sainte contre les infidèles, et notamment contre ce puissant ennemi du nom chrétien (le Turc) ; je prouverai clairement, et j'ose m'en flatter, (autant qu'une preuve rigoureuse peut avoir lieu dans un sujet qu'on ne touche que légérement et seulement dans ses parties principales) ; je prouverai clairement, dis-je, la justice et la légitimité de la guerre contre les Turcs, par le droit naturel, par le droit des gens, et de plus par le droit divin, qui est la perfection de l'un et de l'autre.

Je ne m'appuyerai point sur les lois positives et civiles, telles que les loix des Romains ou d'un autre peuple quelconque : ce sont assurément des balances trop foibles pour peser une question d'un si grand poids : aussi, plusieurs scholastiques modernes, personnages d'ailleurs d'un très-grand mérite, me paroissent, en parlant de ces sortes de loix, prendre pour aborder la question, une fausse route : et jamais ils ne la trancheront, à moins qu'ils n'aient

reçu le don accordé à l'augure *Navius*, et qu'ils ne *puissent avec le tranchant de leur canif couper les pierres.*

Consultons d'abord la loi naturelle : Aristote, qui en est un assez bon interprète, a soutenu constamment, nettement et en propres termes, qu'*il y avoit des êtres nés pour commander, et d'autres nés pour obéir.* Cet oracle du philosophe a donné beaucoup d'exercice à ses interprètes ; et ils se sont divisés sur la manière de l'entendre. Quelques-uns ont cru que c'étoit seulement de la part d'Aristote un trait de jactance, et qu'il avoit voulu établir par là, que les Grecs avoient le droit de commander aux Barbares. Mais cette dernière thèse a été bien mieux défendue par le disciple que par le maître. Les autres ont pensé qu'il ne s'agissoit là que d'une espèce de règle spéculative ; et qu'Aristote ne prétendoit rien de plus, sinon que la nature et la raison voudroient que les meilleurs commandassent aux autres, sans que les meilleurs pussent prétendre pour cela un droit proprement dit, au commandement : pour moi, je crois qu'il n'y a dans le propos d'Aristote, ni ostentation de paroles, ni vœu seulement, ou desir de la nature. Je suis persuadé qu'il a très-sérieusement établi une thèse ; et cela doit paroître évident, si on fait attention qu'il soutient positivement, que dans le cas où il

se rencontreroit entre un homme et un autre homme, la même différence, la même inégalité qui se voit entre l'homme et la brute, ou entre l'ame et le corps, le premier auroit vraiment le droit de commander à l'autre.

On paroîtroit peut-être mieux fondé à prétendre que la supposition que fait Aristote est impossible, qu'on ne l'est à contester la vérité de sa proposition : mais pour moi, en même tems que je crois la proposition véritable, je crois aussi que la supposition n'a rien d'impossible ; que le cas a eu lieu, et a lieu encore dans certains hommes et dans certaines nations.

Mais avant d'aller plus avant, il est nécessaire de donner quelques éclaircissemens, qui préviennent les faux sens et les erreurs qu'on pourroit prêter à mon discours.

1°. Si quelqu'un soutenoit que ceux qui ont plus d'esprit ou de mérite, ont le droit de commander à ceux qui en ont moins, qu'il leur est même permis d'employer la force pour les réduire et les soumettre à leur obéissance, il tiendroit un propos qui n'aboutiroit à rien ; car peut-on supposer que les hommes s'accordent jamais à reconnoître quel est celui qui est le plus digne de commander ? A considérer l'ordre de la nature, le commandement n'est pas dû *privativement* à celui qui a le plus d'intelligence ; ce qui est la prétention d'Aristote : voudroit-on compter

pour rien le courage ? Sans doute, il est nécessaire pour défendre ; mais ne l'est-il pas aussi pour commander ? La droiture et la probité, qui préviennent ou vengent les injures, ne doivent-elles pas être aussi rigoureusement exigées dans la personne qui commande, que l'intelligence et le courage ? Ce n'est donc pas une chose facile de décider quel est l'homme le plus propre au commandement. Il est des hommes et des peuples qui sont supérieurs en certaines qualités, et inférieurs en d'autres ; la thèse que j'établis n'est donc point dans le *genre comparatif ?* Et aussi, je ne dis point que la nation la plus prudente, la plus courageuse, la plus juste, doive commander aux autres. Mais la thèse est dans le genre *privatif ;* et voici ce que je prétends : S'il existe quelque part une troupe ou un amas de peuple (l'appella-t-on un royaume ou un empire ?) qui soit parfaitement incapable ou indigne de gouverner, une autre nation civilisée ou policée, aura une juste cause de leur faire la guerre pour les soumettre : quand on supposeroit même que cette nation civilisée seroit conduite par un *Cyrus* ou un *César ;* par des hommes, en un mot, qui n'auroient rien de commun avec le christianisme.

2°. Je dois prévenir encore que je ne parle pas d'un gouvernement tyrannique *personnel*,

tel qu'a été le gouvernement de Rome sous un Caligula, un Néron, un Commode. Quoi donc ! un peuple doit-il être puni précisément pour le point dans lequel il souffre depuis long-tems ? Mais s'il est une nation où la constitution même de l'Etat, les coutumes et les loix fondamentales (si toutefois on peut alors les appeler des loix,) sont opposées de front au droit de la nature et au droit des gens ; c'est alors que je pense, et je vais le prouver, qu'il existe un juste sujet de lui faire la guerre.

Pour procéder avec plus d'ordre, je divise la question en trois parties : 1°. Existe-t-il, ou peut-il exister une nation ou une assemblée d'hommes, à qui il soit juste de faire la guerre, sans qu'il soit auparavant intervenu de sa part aucune provocation ou aucune injure ? 2°. Quels sont donc ces violations, ces renversemens du droit de la nature et des gens, qui dépouillent et privent une nation de tous droits et de tous titres au gouvernement ? 3°. De telles violations, de tels renversemens du droit de la nature et des gens se rencontrent-ils aujourd'hui dans quelques nations, et particulièrement dans l'empire des Ottomans ? Sur la première question, je n'hésite pas à prendre l'affirmative, et à soutenir qu'il peut exister, et qu'il existe de telles troupes d'hommes.

Pour établir solidement ma proposition, je ne peux rien faire de mieux que de remonter à la donation originale et primitive du gouvernement. Observez bien, je vous prie, le motif de cette donation, et sur-tout les paroles qui la précèdent. Dieu dit: *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur les animaux de la terre.* (Gen. c. 1. 27.) De-là, François de Victoria et quelques autres théologiens, concluent excellemment, et déduisent ce très-véritable et parfaitement divin aphorisme : *La domination n'est fondée que dans l'image de Dieu ; Dominium non fundatur nisi in imagine Dei.* Voilà la chartre de fondation : d'après elle, il sera bien plus facile de juger les cas de forfaiture ou de rescision. Détruisez l'image, vous détruisez le droit. Mais, qu'est-ce que cette image ? et comment la détruit-on ?

Les pauvres de Lyon (autrement les Vaudois) et tous les fanatiques de cette espèce, vous diront, l'image de Dieu, c'est la pureté de l'ame ; et ce qui l'efface, c'est le péché. Mais ne voit-on pas que cette doctrine tend à renverser toute espèce de gouvernement ? Le péché d'Adam, ou la malédiction qui en fut la suite, le priva-t-il de son droit de domination ? Non, sans doute : son péché excita seulement contre lui la rébellion et la

résistance des créatures. Aussi, faites-y bien attention : quand la chartre du *droit de domination* fut renouvellée à Noé et à ses enfans après le déluge, ce renouvellement ne se fit point en termes qui indiquassent un rétablissement de droit ; Dieu ne dit point, comme dans l'origine, *dominez*, *dominamini* ; mais il dit : *Que tous les animaux de la terre, tous les oiseaux du ciel et tout ce qui se meut sur la terre, soient frappés de terreur et tremblent devant vous! Terror vester et tremor vester erit super animantia, etc.* (Gen. 9. 2.) Il n'accorda donc pas de nouveau la souveraineté et l'empire sur ces créatures : cette souveraineté subsistoit toujours ; mais il l'affermit et la protégea contre la révolte. Aussi les plus sages interprètes entendent par cette *image* de Dieu, la *raison naturelle* ; de sorte que si la raison vient à disparoître en totalité ou dans sa très-grande partie, elle fait disparoître avec elle le droit de commander. Si l'on veut examiner avec attention les interprètes, on observera qu'ils s'accordent tous sur la loi, et qu'ils n'élèvent de doutes et de disputes que sur son application à quelque cas particulier. Mais je reviendrai à ce point, qui a sa place naturelle dans la seconde partie, lorsque nous parlerons des différentes altérations de cette *image*. Je continue donc.

Le prophète Osée dit des Juifs, en parlant

au nom de Dieu, *ils ont régné, mais non par moi : ils ont établi des princes, et je ne les ai pas connus ; regnaverunt, sed non ex me ; principes constituerunt et non cognovi.* (Osée 8. 4.) Ce texte prouve manifestement qu'il est des dominations dont Dieu déclare qu'il n'en est point l'auteur. Dieu les préordonne, il est vrai, par sa providence secrète, mais il ne les reconnoît point par sa volonté révélée ; et on ne doit point croire que dans le texte précédent il s'agisse des mauvais princes ou des tyrans ; puisque ces mauvais princes sont supposés et reconnus souvent dans l'écriture, comme exerçant une puissance légitime : mais on doit l'entendre d'un certain degré de perversité et d'une défection totale dans la nation ou dans le peuple lui-même. On le conclut manifestement de ce que le prophète parle de la souveraineté en général, et non de la personne du souverain. Quelques-uns des hérétiques dont nous avons parlé, ont abusé (j'en conviens) de ce texte du prophète, et l'ont interprété dans un sens aussi faux que dangereux ; mais le texte n'en est pas moins demeuré le même. Les rayons du soleil ne perdent rien de leur pureté, quoiqu'ils aient traversé des cloaques.

Il y a plus encore : si quelqu'un vouloit conclure de ce que le prophète déclare dans les paroles suivantes, que c'est pour cause

d'idolâtrie que ces princes ont été rejetés ; s'il vouloit, dis-je, en conclure qu'il n'y a point de souveraineté ou de droit de dominer chez toutes les nations idolâtres (ce qui est très-contraire à la vérité), la conséquence seroit, à mon avis, très-mal tirée : parce que l'idolâtrie dans laquelle les Juifs tomboient alors, et l'idolâtrie des payens, telle qu'elle étoit dans le même tems, et qu'on la voit encore aujourd'hui, sont des péchés d'une espèce toute différente, eu égard aux révélations particulières dont Dieu avoit favorisé les Juifs, et à l'alliance par laquelle il s'étoit spécialement uni et donné pour-ainsi-dire à cette nation.

Cette nullité de gouvernement et de *droit d'Etat*, qui se rencontre, avons-nous dit, dans quelques nations, est encore plus clairement exprimée par Moïse, dans son cantique, lorsqu'interpellant les Juifs au nom de Dieu, il leur dit : *Vous m'avez provoqué dans celui qui n'est pas un Dieu ; je vous provoquerai à mon tour dans celui qui n'est pas un peuple : ipsi me provocatis in eo qui non est Deus ; et ego vos provocabo in eo qui non est populus.* Tels étoient sans doute les peuples chananéens et les autres peuples des environs, après la donation de la terre de promission, faite aux Israëlites. Du moment de cette donation leur droit sur cette terre ne subsista plus, quoique

dans un grand nombre de lieux, ils n'eussent point été subjugués par les armes, et qu'ils conservassent la possession de ces lieux.

On voit par là qu'il est des nations *de nom* seulement, qui *de droit* ne sont pas des nations proprement dites, mais seulement des multitudes ou des troupes de peuples. On sait qu'il y a des hommes déchus de la protection de la loi, et proscrits par les loix civiles de diverses nations; et je dis qu'il existe aussi des nations déchues de la protection des loix de la nature et des gens, et proscrites par les mêmes loix, ou par un commandement immédiat de Dieu. On convient encore qu'il y a des rois qui le sont *de fait* seulement, et non *de droit*, à raison de la nullité de leurs titres; et je soutiens qu'il existe aussi des nations qui occupent leurs territoires *de fait*, et non *de droit*, à raison de la nullité de leurs gouvernemens, ou de leurs régimes.

Mais produisons quelques exemples au milieu de nos preuves. Ainsi placés, ils n'en auront pas moins de force que s'ils étoient renvoyés à la fin, et ils répandront plus de jour sur la question présente. On n'a jamais douté que la guerre ne pût être légitimement faite aux Pirates par une nation quelconque, cette nation n'eût-elle éprouvée de leur part, ni tort, ni injure: or, je demande à cette nation, d'où tire-t-elle ce droit? Dira-t-on qu'il vient

de ce que ces Pirates n'ont point de domicile ni de résidence fixes ? Mais dans la guerre que Pompée fit aux Pirates, et qui de toutes les guerres faites par ce grand capitaine, est celle qui lui a été plus honorable et plus glorieuse, les Pirates n'occupoient-ils pas des villes ? n'étoient-ils pas en possession d'un grand nombre de ports ? et une partie considérable de la Cilicie n'étoit-elle pas sous leur puissance ? Encore aujourd'hui, les Pirates ne possèdent-ils pas Alger ? Mais qu'importe ici la possession de villes et de provinces. Quoi donc ! les bêtes en sont-elles moins sauvages ? en appartiennent-elles moins au premier occupant, quoiqu'elles aient des cavernes ?

Dira-t-on qu'on peut faire la guerre aux Pirates, parce que, semblables à des nuées, ils voltigent de tous côtés ; et que dans l'ignorance où l'on est du lieu où fondra l'orage, tout le monde indistinctement est dans les alarmes ? Cette dernière raison est bonne, sans doute, mais elle n'est pas complette ; et ce n'est point assurément celle qu'on allègue communément.

La véritable raison qui autorise toutes les nations à faire la guerre aux Pirates, c'est qu'ils sont les ennemis communs du genre humain; qu'il importe par conséquent à chaque nation de les poursuivre, non pas tant pour se mettre elle-même à l'abri de la crainte,

que pour remplir les conditions de l'alliance sociale qui existe entre les hommes. Effectivement, ainsi qu'il existe des alliances écrites et rédigées en forme de traités contre des ennemis particuliers, il existe aussi une confédération naturelle et tacite entre tous les hommes, contre les communs ennemis de la société humaine : et pour déclarer la guerre à des ennemis de cette espèce, il n'est pas besoin de proclamation solemnelle ; comme il n'est pas non plus nécessaire d'attendre qu'une nation lésée réclame notre secours. Toutes les formalités de ce genre sont suffisamment suppléées par le droit naturel, quand il s'agit de faire la guerre aux Pirates.

Il en faut dire autant des brigands qui infestent les continens et les grandes routes, tels que sont, à ce qu'on assure, quelques tribus d'Arabes et quelques seigneurs puissans, maîtres des montagnes et des gorges, que sont obligés de traverser les voyageurs. Ce n'est pas seulement aux princes régnans dans le voisinage, qu'il est permis de dissiper ces brigands par la force, ainsi que nous avons dit plus haut qu'il leur est permis de détruire les Pirates : mais cela seroit encore très-permis à toute nation qui, quoique fort éloignée des lieux, voudroit avoir la gloire d'exterminer ces brigands, et imiter les Romains, qui entreprirent autrefois une guerre, uniquement

dans le dessein de délivrer les Grecs de l'oppression.

J'en dis autant de ce royaume des Assassins, situé sur les frontières de la Syrie, qui ne subsiste plus, il est vrai, mais qui, dans le tems répandoit la terreur chez tous les princes de l'Orient. Il étoit établi par une coutume ayant force de loi dans cet Etat, que conséquemment à l'obéissance aveugle qu'on rendoit au prince, chacun de ses sujets étoit obligé et forcé, comme par une sorte de vœu, de tuer tout roi, ou tout autre personnage que lui auroit désigné son prince pour le mettre à mort. Une semblable coutume rendoit incontestablement ce gouvernement nul et destitué de toute espèce de droit. Il pouvoit être regardé comme une sorte de machine dressée contre la société humaine, que tout homme étoit donc en droit de renverser et de détruire.

J'en dis autant des Anabaptistes de Munster, quand même ils n'auroient point été rébelles à l'empire, quand même ils ne se seroient encore rendus coupables d'aucun excès; et s'il existoit aujourd'hui, ou qu'il dût jamais exister une assemblée d'hommes qui crût et qui mît en principe, comme font ces sectaires, qu'on doit juger ce qui est permis ou n'est pas permis, non d'après les loix ou de certaines règles, mais d'après les différens et

secrets mouvemens, ou instincts de l'esprit, il n'y auroit dans une telle assemblée, aux yeux de Dieu, ni nation, ni peuple, ni gouvernement ; et il seroit permis à toute nation, si ce malheureux peuple ne vouloit pas revenir aux premiers principes, de l'exterminer et de le faire disparoître de dessus la surface de la terre.

Je fais une supposition : les anciens ont cependant douté, si ce que je vais dire n'étoit pas une histoire véritable. Je suppose donc une nation des Amazones, chez laquelle le gouvernement, tant public que particulier, la milice même seroit entre les mains des femmes : est-il un homme de bon sens qui osât soutenir qu'un semblable gouvernement, qu'un Etat où les femmes commanderoient aux hommes, et les gouverneroient, ne pêcheroit pas dans ses fondemens contre l'ordre naturel, ne seroit pas un gouvernement *prétendu* seulement, un gouvernement nul et qu'on devroit abolir sans retour? Je ne parle pas de la souveraine autorité de l'Etat, placée sur la tête des femmes; parce que sous le gouvernement des femmes, les conseillers, les magistrats, et tous les agens de la première autorité, sont des hommes : je parle d'un gouvernement où l'administration de l'Etat, de la justice, des familles, seroit exclusivement entre les mains des femmes. Cependant

ce dernier exemple diffère des premiers, en ce que les premiers offroient des considérations de dangers pour les autres nations, au lieu que celui-ci ne renferme qu'un écart des loix de la nature.

Je n'hésiterai pas à dire la même chose du gouvernement des *Mammelus ;* gouvernement où des esclaves, achetés à prix d'argent et nés de pères inconnus, seuls pouvoient commander aux hommes libres.

Un exemple analogue à ce dernier, seroit celui d'une nation où il seroit reçu en coutume, que les enfans, aussi-tôt qu'ils seroient parvenus en âge de pleine puberté, expulseroient leurs parens de toutes leurs possessions, et se contenteroient de leur faire une pension alimentaire.

Ces exemples de l'empire des femmes sur les hommes, des enfans sur leurs pères, des esclaves sur les hommes libres, ont cela de commun qu'ils pervertissent manifestement, et violent tous le droit de la nature et des gens.

Quant aux habitans des Indes Occidentales, je vois que vous avez lu Garcilazo de la Véga. Il est bien naturel que cet auteur, né d'un père de la race des Incas, et d'une mère Espagnole, s'étende avec plaisir sur les vertus et les coutumes honnêtes de sa patrie, quoiqu'il faille convenir qu'il ne le fait qu'avec

beaucoup de réserve et de modestie. Mais on ne me persuadera pas facilement que ces nations ne pussent être licitement subjuguées par d'autres nations civilisées et imbues des vertus morales, en mettant même à part, et ne faisant point entrer en considération la propagation de la foi chrétienne, dont nous parlerons dans son lieu. Certainement la nudité parfaite qui étoit en usage chez la plupart de ces peuples, est une monstrueuse difformité, puisque le premier sentiment qu'éprouvèrent après leur péché nos premiers pères, fut celui de leur nudité, et que l'hérésie des Adamites a toujours été regardée comme l'opprobre de la nature.

Mais accordons que cette nudité étoit nécessitée en quelque sorte par les chaleurs excessives du climat, et qu'elle leur étoit commune avec quelques autres nations ; comptons encore pour rien leur simplicité assurément excessive (puisqu'elle alloit jusqu'à leur faire croire que les chevaux mangeoient réellement leurs freins, que les lettres parloient, etc.) : ne tenons encore ici aucun compte des sortilèges, des divinations, des superstitions magiques, puisque la plupart des nations idolâtres les ont pratiquées aussi-bien qu'eux : je souriens que leur coutume de sacrifier des hommes, et plus encore celle de manger la chair humaine, sont de si

grandes abominations, qu'un homme devroit rougir de honte s'il osoit nier que des usages aussi détestables, joints à quelques autres qui ne l'étoient guères moins, ont fourni aux Espagnols une juste cause d'envahir leur territoire, comme étant, si je peux m'exprimer de la sorte, rendu confiscable par la loi de la nature, d'en réduire ou d'en expulser les habitans (*).

(*) Puffendorf n'a pas craint d'être d'un autre avis. « Je ne saurois, dit-il, approuver ce que dit le fameux Bacon, chancelier d'Angleterre, qu'une coutume comme celle qu'ont les Américains, d'immoler des hommes à leurs fausses divinités, et de manger de la chair humaine, est un sujet suffisant de déclarer la guerre à de tels peuples, comme à des gens proscrits par la nature même ». (Droit Nat. l. 8. chap. 6, par. 5.)

Puffendorf fait ensuite quelques distinctions que nous ne rapportons pas, mais Barbeyrac a pris le parti de Bacon contre Puffendorf. « Si ces anthropophages, dit-il, mangeoient seulement la chair des créatures humaines qui meurent de mort naturelle, ou qui ont été tuées par d'autres que par eux; quelque sauvage et barbare que fût une telle coutume, elle ne donneroit aucun droit de les attaquer pour ce seul sujet; mais puisqu'ils égorgent eux-mêmes des créatures humaines pour les manger ou pour les sacrifier à leurs idoles, c'est une chose si cruelle, si contraire à l'humanité, si destructive de la société et du genre humain, qu'on ne peut que regarder comme juste et louable une guerre qui tendroit à en abolir l'usage, quand

A Dieu ne plaise, cependant, que je prétende justifier les cruautés et les massacres qu'on a, dans les commencemens de la conquête, exercé sur ce peuple. La justice divine ne tarda pas d'en tirer une vengeance éclatante. Il n'est, parmi les premiers conquérans de ces contrées, aucun des principaux chefs qui n'ait péri de mort violente ; et la plupart des autres, ou dans le même tems, ou peu de tems après, ont eu une fin aussi malheureuse.

» même ces gens-là ne le pratiqueroient qu'entre eux, » et qu'ils épargneroient les étrangers. Si notre au» teur soutient le contraire, c'est qu'il raisonne tou» jours sur un principe dont nous avons prouvé ail» leurs la fausseté ».

Voyez ce que dit encore Barbeyrac, dans la note 3e. sur le par. 4e. du chap. 3, l. 8. ; il y établit, d'après Grotius et Loke, sur des raisons très-plausibles, le droit pour tous les hommes de punir certaines violations du droit naturel ; ce qui retombe dans la thèse générale de Bacon. Mais ce qui prouve en même tems, combien il seroit facile d'abuser de cette thèse, combien les développemens et les limitations annoncées par Bacon, auroient été utiles, c'est que ce même Barbeyrac, partant du principe, et y joignant ses préventions excessives contre le tribunal de l'inquisition, croyoit que les princes protestans pourroient, *en bonne conscience*, faire la guerre aux princes qui souffroient ce tribunal dans leurs Etats, pour les obliger à le détruire. (Not. sur le l. 8, chap. 6, par. 3.)

Mais voilà assez d'exemples allégués, à moins qu'on ne veuille encore y joindre les travaux d'Hercule. Cet exemple, mêlé assurément de beaucoup de fables, a pourtant cela de particulier, qu'il montre admirablement que, chez toutes les nations, et dans tous les âges du monde, on a unanimement regardé la défaite et la destruction des géans, des monstres et des tyrans insignes, comme une action non-seulement juste, mais encore digne de tout éloge, et qui méritoit bien que le libérateur fût placé au rang des dieux ou des demi-dieux; quel que pût être ce libérateur, et fût-il venu de l'autre extrémité du monde.

Il est tems, après avoir mis en avant ces exemples, que nous revenions aux raisonnemens et aux argumens. On sent que, dans une conférence telle qu'est la nôtre, nous devons avoir plus d'égard à leur poids qu'à leur nombre.

Je dis d'abord (et voici mon premier argument) : Si quelqu'un pense que les nations ou les peuples n'ont point entr'eux d'autres liens que ceux qui sont formés par l'unité de gouvernement, ou par des traités et des alliances particulières, il se trompe étrangement, et son erreur annonce un grand défaut d'étendue dans les idées et d'élévation dans les sentimens. Assurément il est dans la société d'autres liens que ceux dont on

vient de parler, et il existe entre tous les hommes des confédérations tacites et implicites ; telle est, par exemple, celle des colonies où des hommes qui se sont établis hors de leur pays natal, avec la nation-mère. L'unité de langage ne doit pas en ce genre être compté pour rien ; car si la confusion des langues fut un signe de séparation, leur conformité doit être regardée comme un signe ou principe d'union. Etre régi par les mêmes coutumes générales et les mêmes loix fondamentales, dit encore quelque chose de plus que cette conformité de langues ; et c'est le genre d'union qui avoit lieu entre les Grecs, par rapport aux Barbares.

Mais, de tous ces principes d'union, le plus éminent, le plus sacré, c'est la grande et *indissoluble* consanguinité et société entre tous les hommes en général, dont parle ce poëte payen, cité par S. Paul : *Nous sommes les enfans*, dit-il, *et la race de Dieu ; ipsius enim et genus sumus.* (Act. 17. 28.) Les droits de cette consanguinité doivent être bien plus respectés par nous autres chrétiens ; nous, à qui il a été spécialement révélé que les hommes ont tous été formés de la même masse de terre, et que c'est du même père et de la même mère que descendent toutes les générations de l'univers. Nous devons donc reconnoître sans hésiter, qu'aucun peuple

n'est étranger à un autre peuple, et que le même sang coule dans les veines des uns et des autres : nous devons donc pouvoir dire avec le même sentiment de charité, que ce vieillard, dans Térence : *Je suis homme ; rien de ce qui touche l'humanité ne m'est étranger ; homo sum, humani à me nil alienum puto.*

Je reprends maintenant, et je dis : s'il existe entre les hommes une confédération, telle que nous venons de le dire, certainement elle ne peut être entièrement oisive, elle sert à une fin, elle a rapport à quelque chose, à quelques actions ; mais quelles sont donc ces actions ? Quoi ! cette confédération, cette alliance, ne se seroit-elle formée, n'auroit-elle lieu seulement que contre les bêtes sauvages, contre les élémens du feu et de l'eau ? Non, sans doute ; cette confédération est particulièrement dirigée contre des assemblées et des troupes d'hommes, qui ont totalement dégénéré, et se sont entièrement écartés des loix de la nature ; d'hommes qui, dans leur propre corps et dans la constitution de l'Etat, offrent quelque chose de monstrueux ; d'hommes qui, tels que les peuples que nous avons plus haut cités en exemples, sont les fardeaux, les ennemis communs du genre humain, et pour tout dire en un mot, qu'on ne peut envisager que comme l'opprobre de la nature et de la

dignité humaine. Il est de l'intérêt de toutes les nations d'être assez vivement touchés de ces considérations pour dissiper de tels attroupemens ; puisqu'un peuple dans cet état ne parviendroit jamais à se guérir et à se réformer lui même.

Tout ce que je viens de dire, au reste, doit être jugé et réglé, non pas tant sur *les principes des jurisconsultes*, que sur *la loi de la charité*, sur *la loi du prochain*, qui renferme le Samaritain aussi bien que le Lévite, *sur la loi des enfans d'Adam*, considérés comme sortis tous d'une *même masse*.

C'est sur ces loix primitives et fondamentales qu'est appuyée mon opinion. Rompre avec ces loix et les combattre, c'est en quelque sorte (s'il est permis de dire ce qu'on pense), être un *schismatique* dans la nature.

ÉCLAIRCISSEMENS

SUR

CETTE QUESTION:

Les anciens pères de l'église ont-ils condamné comme hérétique, l'opinion philosophique des Antipodes (*)?

Lactance, saint Augustin, saint Boniface de Mayence, le pape Zacharie, sont les pères qu'on cite comme les plus opposés à l'opinion qui admet les Antipodes. Il est vrai que Lactance (L. 3. *Inst. cap.* 24) se déclare ouvertement contre cette opinion; il la juge absurde, mais il se contente d'alléguer contre elle la raison commune, tirée de ce que, dans cette hypothèse, il y auroit des hommes dont les pieds seroient plus élevés que la tête, des arbres dont les racines seroient en haut et la tête en bas, etc. Ce n'est pas qu'il ne connût fort bien les fondemens de l'opinion qu'il rejette; il les expose, et il croit qu'il lui auroit été très-facile de les détruire, s'il n'avoit pas eu à traiter des matières plus importantes.

On ne peut point faire un crime à Lactance

(*) Pour la page 102 du premier volume.

de son sentiment sur les Antipodes. Pline, qui étoit d'une opinion contraire, convient que le petit nombre de mathématiciens qui pensoient comme lui, étoient en opposition avec le reste du genre humain. Il y a plus; Lactance, en adoptant sur ce point l'opinion du vulgaire, étoit aussi parfaitement d'accord avec des géographes et des philosophes du premier rang, tels qu'Erathostène, Polybe, Strabon, Plutarque, et même le poëte Lucrèce. Tous ces auteurs se sont aussi déclarés contre l'existence des Antipodes (*).

Nous convenons encore que saint Augustin a embrassé le même sentiment; mais il le soutient avec sa capacité ordinaire et sur d'autres fondemens que Lactance. Il s'appuie, en dernière analyse, sur un fait dont il avoit pour garant les plus savans physiciens, et les plus habiles géographes. Saint Augustin (L. 16. de la Cité de Dieu. ch. 10) suppose, comme constant par la sainte Ecriture, que tous les hommes qui habitent la surface de la terre, descendent d'un même premier homme qui est Adam. Il s'objecte ensuite cette multitude de nations monstrueuses, qu'on prétendoit alors existantes, dont les unes étoient sans têtes, et avoient leurs yeux dans les épaules; les autres n'avoient qu'un œil au milieu du front; les autres portoient des têtes de

(*) *Vide* Lactantii opera ex recensione Lenglet du Fresnoy, l. 3., de inst. cap. 4.

chiens, etc. et qui, par conséquent, disoit-on, ne pouvoient avoir la même origine que nous. Il termine la discussion par cette réflexion judicieuse : *Qua propter ut istam quæstionem pedetentim cautèque concludam : aut illa, quæ talia de quibusdam gentibus scripta sunt, omnino nulla sunt, aut si sunt, homines non sunt : aut ex Adam sunt, si sunt homines.*

On pouvoit opposer encore à saint Augustin les Antipodes : et il est conduit par-là à examiner dans le chapitre suivant ce qu'on doit en penser ; ce qui prouve manifestement que saint Augustin n'examinoit cette question que dans les rapports qu'elle pouvoit avoir avec l'identité d'origine pour tous les hommes, et qu'autant qu'on prétendroit conclure de l'existence des Antipodes, qu'il y a sur la surface de la terre, des hommes qui ne descendoient point d'Adam. Mais quoi qu'il en soit, saint Augustin observe très-sagement, que dans la supposition même que la terre soit ronde, supposition d'où les mathématiciens concluoient l'existence des Antipodes, il étoit possible que la partie inférieure de la terre opposée à celle que nous habitons, fût couverte par les eaux, et par conséquent fût inhabitée ; que dans le cas même où cette partie de la terre seroit à sec, elle ne pourroit être habitée qu'autant que des hommes auroient passé de cette partie de la terre que nous occupons, dans la partie opposée ; passage que saint Augustin soutenoit être impossible, fondé sur l'immensité de l'Océan, qu'il auroit

fallu traverser. *Nimis absurdum est ut dicatur aliquos homines ex hac in alteram partem, Oceani immensitate trajectâ, navigare ac pervenire potuisse, ut etiam illic ex uno illo primo homine genus institueretur humanum.* Or, c'étoit l'opinion commune des plus savans géographes et de toute l'antiquité, que l'Océan étoit *intraversable*. De-là ces expressions, quand il s'agit de cette mer, *mare intransnatabile, impermeabile, intransibile.* Et il n'y a que l'événement procuré par la découverte de la boussole, qui ait pu nous persuader le contraire; encore aujourd'hui, nous avons quelque peine à expliquer et à concevoir comment les hommes ont pu, de notre continent, pénétrer dans le continent de l'Amérique. Donc, en soutenant que cette partie inférieure de la terre étoit habitée par des hommes, on étoit censé par-là même supposer, ou du moins on étoit fort suspect, de croire que ces hommes ne descendoient pas du même père que nous; ce qui étoit contraire aux saintes écritures.

Voilà uniquement ce qui intéressoit la religion dans la question des Antipodes, et qui a pu faire envisager le sentiment de ceux qui en admettoient l'existence, comme un sentiment dangereux et contraire aux saintes écritures.

Le pape Zacharie, dit-on, a traité d'hérétique l'opinion qui admet des Antipodes. Si le fait est vrai, le pape, ainsi que nous venons de l'expliquer, n'auroit censuré dans cette opinion que la supposition d'autres hommes, habitant la partie opposée de la terre, et qui

n'auroient point la même origine que nous ; supposition, effectivement, qui brouilleroit et confondroit tout dans l'ordre de la religion chrétienne.

Mais examinons le fait. On cite une lettre du pape Zacharie à saint Boniface, évêque de Mayence : il paroît par cette lettre, qui est une réponse, que ce prélat avoit déféré au pape un prêtre, du nom de Virgile, comme répréhensible sur plusieurs chefs, et notamment comme soutenant qu'*il existoit un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune.* Le pape enjoint à Boniface, s'il est prouvé que Virgile soutienne cette *perverse doctrine*, de l'excommunier dans un concile, après l'avoir dépouillé du sacerdoce. « De perversâ autem doctrinâ » quam contra Dominum et animam suam » locutus est, quod scilicet alius mundus et » alii homines sub terra sint, aliusque sol et » luna (*), si compertum fuerit ita confiteri : » hunc accito concilio ab ecclesiâ pelle sacer-

(*) Le père Mabillon (Acta Sanctorum, Ord. S. Bened. t. 3. part. 2., p. 308.) cite ainsi ce passage : *si clarificatum fuerit eum ita confiteri, quod alius mundus et alii homines sub terras sint*, etc. Il n'y est point question de soleil et de lune. Dans la collection de Labbe, et dans le père le Cointe, on lit : *si clarificatum fuerit eum ita confiteri quod alius mundus et alii homines sub terra sint, seu sol et luna ;* ce qui semble ne présenter aucun sens.

» dotii honore privatum ». « Nous avons aussi » écrit, ajoute le pape, au duc de Bavière de » nous l'envoyer, afin de l'examiner nous-» mêmes, et le juger suivant les canons ».

Il ne s'agit pas ici de savoir quelle étoit véritablement l'opinion de Virgile, et s'il soutenoit qu'il existât des Antipodes au même sens que nous soutenons et que nous reconnoissons tous aujourd'hui qu'ils existent. Mais il s'agit de savoir quelle est l'opinion qui avoit été dénoncée à saint Boniface, et par saint Boniface au pape Zacharie, comme l'opinion de Virgile, parce que c'est-là précisément et seulement, la doctrine qu'auroit jugé et censuré le pape Zacharie. Or, cette doctrine, comme nous l'avons vu, c'est qu'il existe un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune. Voilà constamment la doctrine déférée, et il importe fort peu de savoir si c'est bien là ce qu'enseignoit Virgile, et si sa doctrine n'a pas été défigurée par ceux qui ne l'entendoient pas, ce qui est assez vraisemblable : « Quidam » conjecere, *dit Serrarius*, *in notis ad vitam* » *sancti Bonifacii*, Virgilium de terræ specie » acutius quam pro captu vulgi, disputasse, » globosam esse et vivere è contraria parte, » qui adversis vestigiis stent contra nostra » vestigia, quos Antipodas vocemus. Hos » perinde ac nos sole et luna lustrari ; ea, » ignoratione audientium perperam accepta, » detortaque longè alio sensu, ad Bonifacium

» perlata, offensionum præbuisse sementem ». (Le Cointe, ann. Eccl. Franc. ad annum 748).

Or, 1°. cette doctrine, considérée en elle-même, n'étoit-elle pas véritablement digne de répréhension de la part du chef de l'église ? 2°. L'opinion dénoncée comme celle de Virgile, n'est point précisément l'opinion des Antipodes, dans le sens où on la soutient aujourd'hui. Assurément si quelqu'un eût prétendu que le trajet de l'Océan est possible, et que quelques hommes avoient effectivement passé d'Europe ou d'Asie dans la partie opposée de la terre, on auroit bien pu regarder cette prétention et ce récit comme destitué de toute vérité et de toute vraisemblance, comme fabuleux et absurde ; mais on ne l'auroit point jugé contraire à la foi. L'opinion censurée ne suppose pas seulement et simplement qu'il y a d'autres hommes au-dessous de nous ; elle suppose de plus, que ces hommes forment un autre monde, qui n'a point de communication ni de rapport avec le nôtre, jusques-là, qu'on ajoute qu'ils sont éclairés par un autre soleil et une autre lune.

Concluons qu'il n'y a aucun légitime fondement, de soutenir que le pape Zacharie a condamné comme hérétique l'opinion philosophique des Antipodes.

Bayle (art. Virgile) est forcé de convenir, « que la doctrine pour laquelle le pape Za-» charie veut qu'on condamne Virgile, n'est » point la simple doctrine des Antipodes, car

» celle-ci ne suppose point qu'il y ait des » astres différens de ceux qui se lèvent sur » notre horison ». Mais il ajoute : « Cette » doctrine (des Antipodes) est visiblement » une de celles qu'il juge dignes des puni- » tions les plus rigoureuses ». Si on avoit demandé à Bayle où il *avoit vu* ce qu'il avance et qu'il dit si *visible*, sûrement il seroit demeuré sans réponse. Il continue : *N'est-ce pas une ignorance prodigieuse ? n'est-ce pas un abus énorme du pouvoir des clefs ?* Mais cette question de la part de Bayle n'est qu'une déclamation injurieuse, fondée sur une fausseté évidente. Le jugement du pape Zacharie ne porte-t-il pas manifestement sur toute la doctrine qui lui avoit été représentée comme celle de Virgile, *conjunctim*, comme parlent les théologiens, *non divisim*. Il ne s'agit pour s'en assurer que de relire les paroles de Zacharie. Il a donc laissé intacte la simple doctrine des Antipodes ? Il ne l'a donc point jugé *digne des punitions les plus rigoureuses ?*

Il paroît que l'affaire de Virgile n'eut point de suite. Saint Boniface a survécu sept ans à la dénonciation de Virgile. Il existe depuis l'époque de cette dénonciation un très-grand nombre de lettres écrites par saint Boniface : il en est plusieurs de saint Boniface à Zacharie, et de Zacharie à saint Boniface : et dans aucune de ces lettres il n'est fait mention de Virgile. On ne tint point de concile contre lui ; il ne fut point dépouillé du sacerdoce, ni envoyé à Rome comme le pape l'avoit mandé ; d'où

l'on doit conclure, 1°. avec Bayle, « qu'on ne » peut excuser une infinité de gens qui disent » que le pape Zacharie excommunia et déposa » un évêque, pour avoir osé enseigner que la » terre est ronde et habitée dans tout son con- » tour (*) ; » 2°. qu'il fut reconnu qu'on en avoit imposé à saint Boniface sur la doctrine de Virgile : du moins on a tout lieu de le présumer ; c'est la conclusion naturelle qu'en tire Baronius, et après lui Velserus : *Quod autem omnia ista in Virgilium ad Bonifacium perlata, vanum prorsus fuisse commentum declararunt eventa, siquidem et inania penitus evanuerunt.* Ce sont les paroles de Baronius, qui mérite d'être lu sur cet article. (Tome 9. des Annales, an. 748.)

Bayle s'élève vivement contre la conduite du pape Zacharie, et sur-tout contre celle de saint Boniface dans cette affaire ; il y trouve de l'*ignorance, de la précipitation à dénoncer et à menacer.* Mais ne sait-on pas que les personnes les mieux intentionnées et les plus éclairées ne sont pas toujours à l'abri des sur-

(*) Il semble que Pascal est de ce nombre. Ne « vous imaginez pas, dit-il, que les lettres du pape » Zacharie, pour l'excommunication de saint Vir- » gile, sur ce qu'il tenoit qu'il y avoit des Antipodes, » aient anéanti ce nouveau monde », etc. 18e. lettre. Pascal vouloit conclure de ce prétendu fait, qu'on n'étoit pas obligé de croire les papes, quand ils décidoient que la doctrine contenue dans le livre de Jansenius, étoit hérétique.

prises ? Nous ignorons quels furent les auteurs de la dénonciation faite à saint Boniface, quels artifices et quels moyens ils employèrent pour lui donner du poids. Que pouvoit faire de plus sage le pape Zacharie, en ordonnant qu'on punît Virgile, que d'exiger qu'il fût auparavant convaincu dans un concile ?

Bayle n'accueille pas bien favorablement les auteurs qui ont conjecturé, du moins ceux qui ont affirmé que Virgile *fit sa paix avec Zacharie et avec Boniface.* Mais quoi qu'il en soit, de la réconciliation avec saint Boniface, qui est pourtant souverainement probable, on ne peut pas douter que Virgile n'aît été pleinement justifié dans l'esprit du pape Zacharie et de ses successeurs. Il fut élevé sur le siége de Salzbourg, sans doute avec l'agrément et par l'autorité du pape. On voit par les témoignages que produit son historien, qu'il jouît constamment jusqu'à la fin de sa vie de la plus haute considération dans l'église et dans l'Etat. Ses travaux pour la propagation de l'évangile, ne se bornèrent pas à son diocèse ; il les étendit jusqu'à la Carinthie, dont il est regardé comme l'apôtre. Grégoire IX l'a mis solemnellement au rang des saints qu'honore l'église universelle, et sa mémoire étoit demeurée en telle vénération dans ces contrées, qu'en 1281 le concile de la province de Salzbourg ordonna qu'on célébreroit sa fête, avec injonction aux fidèles de s'abstenir dans ce jour, sous peine d'excommunication, de toute œuvre servile. L'auteur d'une dissertation sur les Antipodes, imprimée dans les

Mémoires de Trévoux, mois de janvier 1708, observe très-judicieusement, que le pape Grégoire IX n'eût jamais canonisé Virgile, s'il avoit été condamné comme hérétique par un de ses prédécesseurs, ou si même ayant été soupçonné d'hérésie avec quelque apparence, il ne se fût pas justifié pleinement d'un tel soupçon.

Une partie des observations précédentes seroient sans force, si saint Virgile de Salzbourg n'étoit pas le même que le prêtre Virgile, déféré au pape Zacharie par saint Boniface : et nous ne pouvons pas nous dissimuler que le P. Pagi, ce critique si judicieux et si habile, a cru, après le P. le Cointe, qu'ils étoient deux personnages différens. Mais les raisons sur lesquelles se fonde le P. Pagi ne sont point décisives. Elles ont été victorieusement combattues par Hansiz (Germ. sacra, t. 2.), au jugement de dom Clément, *Art de vérifier les dates*, tome premier, page 81. Le sentiment de Baronius et de Mabillon, qui, avec les historiens de Bavière, confondent les deux personnages, a continué de prévaloir et d'être l'opinion générale des savans. C'est bien aussi constamment le sentiment de Leibnitz, ce savant incomparable, qui avoit tant approfondi l'histoire ecclésiastique d'Allemagne, du moyen âge. Dans ses nouveaux Essais sur l'entendement humain, il introduit Loke disputant avec lui, et citant en confirmation de ce qu'il avançoit, l'*hérésie des Antipodes*. Leibnitz, après avoir

discuté le fond, en vient à cette hérésie, qu'il traite de *prétendue*. « Au sujet de l'hérésie » prétendue des Antipodes, dit Leibnitz, je » dirai en passant qu'il est vrai que Boniface, » archevêque de Mayence, a accusé Virgile » de Salzbourg, dans une lettre qu'il a écrit » au pape contre lui sur ce sujet, et que le » pape y répond d'une manière qui fait » paroître qu'il donnoit assez dans le sens » de Boniface : mais on ne trouve point que » cette accusation ait eu de suite. Virgile s'est » toujours maintenu. Les deux antagonistes » passent pour saints, et les savans de Ba- » vière, qui regardent Virgile comme un » apôtre de la Carinthie, ont justifié sa mé- » moire ». (Esprit de Leibnitz, tome 2. p. 55.)

Au reste, cette identité du prêtre Virgile et de saint Virgile, évêque de Salzbourg, est assez indifférente au fond de la question : et fussent-ils deux personnages très-distingués, nos preuves conserveroient leur force, et nos conclusions demeureroient encore les mêmes. Il nous suffit de pouvoir dire avec vérité, que l'opinion simple et purement philosophique de l'existence des Antipodes, n'a point été censurée par le pape Zacharie dans la personne du prêtre Virgile, et que la proposition déférée à ce pape, prise dans son ensemble, est non-seulement suspecte et dangereuse dans l'ordre de la religion, mais encore inadmissible et absurde dans l'ordre de la philosophie. Or ces deux points sont incontestables. C'est très-inutilement qu'on

prétendroit que la véritable doctrine de Virgile avoit été altérée et calomniée dans la dénonciation qui en avoit été faite à saint Boniface; nous avons déjà remarqué, et nous répétons que ce fait nous importe peu, parce que ce n'est pas la doctrine telle que la soutenoit peut-être Virgile, qui a alarmé le pape; c'est la doctrine qui lui étoit imputée.

Quelques savans estimables ont avancé que les SS. PP. et les philosophes chrétiens, jusqu'au quinzième siècle, ont tous été déclarés contre l'existence des Antipodes. Cette assertion n'est pas exacte : nous allons le prouver.

Quoique l'opinion de la rondeur de la terre n'entraîne pas nécessairement celle de l'existence des Antipodes, comme on le voit par l'exemple de saint Augustin; cependant la dernière est communément et assez naturellement la suite de la première. Aussi, la plupart des auteurs qui ont rejeté l'existence des Antipodes, comme Lactance et Cosme l'Egyptien (*), ont nié fortement que la terre fût

(*) Cosme l'Egyptien, auteur du sixième siècle, dont l'ouvrage *Christianorum opinio de mundo*, a été imprimé dans la nouvelle *Collection des Pères et des Ecrivains grecs* du père de Montfaucon, combat fortement l'existence des Antipodes, et tout habile astronome qu'il étoit, nie conséquemment la sphéricité du ciel et de la terre. Dans ces deux assertions, il s'appuie sur différens textes de l'écriture, qu'explique fort bien le père Montfaucon, qui, à cette occasion, fait cette réflexion sensée; « Si spiritus stus, dum

ronde : et l'on doit regarder en général, comme favorables à cette existence, tous ceux qui croient à la rondeur de la terre. Or, 1°. il est constant qu'un nombre considérable des pères de l'église, même les plus distingués, tels que saint Basile, saint Athanase, etc. ont cru que la terre étoit ronde. On peut consulter sur ce sujet Philoponus, auteur du sixième siècle. (L. de Créat. L. 3. chap. 13.) 2°. Il est d'autres SS. PP., comme saint Clément, pape, Origène, saint Hilaire, dont on peut dire avec plus de certitude, qu'ils ont cru positivement aux Antipodes.

Saint Clément, pape, dans sa lettre aux Corinthiens, un des plus anciens et des plus respectables monumens de la tradition ecclésiastique, dit en propres termes, qu'il y a des mondes au-delà de l'Océan. *Oceanus hominibus impermeabilis, et qui post ipsum sunt mundi eisdem Domini dispositionibus gubernantur.* Il ne s'explique point sur la nature et le contenu de ces mondes : mais on voit qu'il appelle *mondes*, les parties de la terre non couvertes des eaux, habitables ou habitées, qui sont situées au-delà de l'Océan : et cette manière de parler est justifiée par l'exemple

» monita salutis et alia ad felicitatem hominis spectantia edisserit, spheram et Antipodas induxisset; » rei insolentiâ permoti lectores, huic uni dicto animum adhibuissent, neglectis his quæ ad institutionem animarum et ad hominis felicitatem respiciebant ». (Præfat. p. 5, n°. 3.)

et l'autorité de Pline, de Pomponius Mela, de Manilius, qui appellent aussi ces parties, des *nouveaux mondes*. Séneque le tragique, qui semble avoir prévu la découverte de l'Amérique, la nomme d'avance *un nouveau monde*.:

Venient annis
Sæcula seris quibus Oceanus
Vincula rerum laxet et ingens
Pateat tellus, Tiphis que novos
Detegat orbes nec sit terra
Ultima Thule.

Clément d'Alexandrie et saint Jérôme ont cité le passage de saint Clément, sans accompagner la citation d'aucune note critique. Origène, qui le cite aussi, fait plus ; il le commente et en étend le sens : « Meminit » sanè Clemens apostolorum discipulus, etiam » eorum quos græci Antichthonas, vocant, » atque illius partes orbis terræ ad quas ne- » que nostrum quisquam accedere potest, » neque ex illis qui ibi sunt, quisquam transire » ad nos, quos et ipsos mundos appellavit, » cum ait, Oceanus impermeabilis est homi- » nibus et qui trans ipsum sunt mundi, etc. » (L. 3. des Principes). (*)

Saint Hilaire, sur le 8e. verset du Ps. 2e. dit expressément que la partie de la terre qui est au-dessous de nous, a des habitans ; et pour le prouver, il se sert très-habilement

(*) *Voyez* Cotelier, (patr. apost. t. 1., p. 158.)

d'un texte de saint Jean dans l'apocalypse. L'apôtre, chap. 5, vit un ange qui demandoit à haute voix : « Qui est digne d'ouvrir le » livre et d'en lever les sceaux ? Mais nul, » dit-il, ne pouvoit ni dans le ciel, ni sur » la terre, *ni sous la terre*, ouvrir le » livre ni le regarder ». Il y a donc, conclut saint Hilaire, des habitans *sous la terre*. Car la troisième partie de ceux à qui l'ange proposoit d'ouvrir le livre et qui ne le purent point, étoient sans doute des hommes vivans : et on ne peut pas prétendre, que par ceux qui étoient *sous la terre*, on doive entendre les hommes morts et ensevelis : autrement saint Jean n'auroit point dû être surpris qu'ils fussent incapables d'ouvrir le livre : et l'ange n'auroit pu leur en faire la proposition.

Il suit manifestement de tous ces témoignages, que la tradition de l'église n'a jamais été contraire à l'opinion des Antipodes (*). Nous avons déjà insinué, que quand le pape Zacharie auroit condamné Virgile pour avoir

(*) Voici le texte de saint Hilaire, qui avoit dit auparavant que l'abîme ou l'Océan enveloppoit toute la terre, et qui expliquoit, par-là, comment le psalmiste avoit pu dire *que Dieu avoit fondé la terre sur les eaux*. « Esse autem hujus infernæ regionis va- » riæque abissi incolas plures, beati Joannis apoca- » lypsi docemur ; cùm nullus neque in cœlo, neque » supra terram, neque infra terram obsignatum li-

soutenu simplement qu'il y avoit des Antipodes, son jugement auroit été très-juste, d'après le sens qu'on attachoit alors communément au mot *Antipodes*, c'est-à-dire, en entendant par-là des hommes qui ne descendoient point d'Adam, et qui n'avoient aucune part à la rédemption de Jesus-Christ : mais quand il seroit vrai que le pape Zacharie a jugé hérétique la simple et purement philosophique opinion des Antipodes, en donnant au mot *Antipodes* le sens que nous y donnons aujourd'hui, il ne s'ensuivroit pas que l'église eût jugé de même, et on ne pourroit point en conclure qu'elle a autrefois censuré comme hérétique un sentiment reconnu aujourd'hui comme vrai. Il y a encore loin de la décision de ce pontife à un jugement de l'église universelle, et même à une décision solemnelle du saint siége ; il faudroit seulement conclure que le pape Zacharie s'est trompé : et son erreur auroit été une de ces erreurs personnelles, dans lesquelles les défenseurs les plus zélés du saint siége, conviennent qu'un pape peut tomber ; car certainement le pape ne prononçoit pas alors *ex cathedra :* une réponse faite à une lettre d'un évêque pour une affaire particulière, et qui n'a point eu de suite, n'est

» brum dignus repertus est aperire. Non utique de » mortuis et in terram sepultis significare intelligitur : » cùm ad tertii incolatus demonstrationem, non qui » intra terram neque qui mortui sunt, sed qui vivunt, » ullum in se resignandi libri habuerint autorem ».

point un acte dans lequel on parle à toute l'église, ni par conséquent un jugement solemnel, ou comme on dit, rendu *ex cathedra.*

A la faveur de tout ce qui précède, il sera facile d'apprécier cette phrase étonnante de Condorcet : *Dans le huitième siècle*, dit-il, *un pape ignorant persécuta un diacre pour avoir soutenu la rondeur de la terre contre le rhéteur Augustin.* (*Esquisse d'un tableau hist.*, etc. p. 228.) Il est impossible de renfermer plus de faussetés en moins de paroles. 1°. Il est faux qu'un pape dût être appelé un *ignorant*, parce qu'il n'auroit pas cru aux Antipodes : Erathostène, Polybe, Strabon, Plutarque, Lucrèce, et tant d'autres savans qui n'y croyoient pas, auroient donc été des *ignorans ?* 2°. Il est faux que le Virgile, qu'il plaît à Condorcet d'appeler diacre, aît été persécuté, et qu'on aît passé à son égard au-delà des menaces ; puisqu'il est parvenu à l'épiscopat, et qu'il a même été placé par l'église romaine au rang des saints. 3°. Il est faux qu'il fût précisément question dans cette affaire *de la rondeur de la terre*, ainsi que nous l'avons démontré. 4°. Il est faux que le *rhéteur Augustin*, apparemment saint Augustin, aît jamais combattu la rondeur de la terre. Loin de la nier, il la suppose au contraire prouvée par le raisonnement, et argumente contre les Antipodes dans cette supposition. D'ailleurs, ne doit-on pas être censé soutenir formellement que la terre est ronde, quand après avoir dit qu'*elle est*

suspendue dans le vuide, in nihilo, on ajoute *que l'Océan l'environne de toute part, et en fait la plus grande de toutes les isles?* Or, c'est ce que dit saint Augustin en propres termes. (Tome 7, pag. 423. 338, tome 2, pag. 258.)

On voit par cet exemple, ce qu'on doit penser des assertions fières et tranchantes de nos prétendus philosophes. Quand on prend la peine d'en faire l'analyse, on y découvre le plus souvent autant d'erreurs que de paroles.

ÉCLAIRCISSEMENS

Sur l'accusation d'avoir voulu anéantir tous les auteurs et tous les monumens de l'antiquité payenne, intentée contre saint Grégoire (*).

On lit dans les discours politiques de Machiavel les paroles suivantes (Liv. 2. ch. 5.): *Lorsqu'on connoîtra la conduite qu'a tenu saint Grégoire et les autres chefs de la religion chrétienne, on verra avec quelle persévérance ils agirent contre les monumens anciens, brûlant tous les ouvrages des poëtes et des historiens, brisant les statues, mutilant et défigurant entièrement tout ce qui pouvoit donner quelque connoissance de l'antiquité.* Montagne a tenu à-peu-près le même langage (Liv. 2. ch. 19.)

Cette accusation retombe au fond sur la religion chrétienne. Aussi nos incrédules modernes l'ont accueillie avec empressement, et la renouvellent sans cesse. Cette même accusation dirigée particulièrement contre saint Grégoire, a été également bien reçue

(*) Pour la page 137 du premier vol., et 121 du second.

de plusieurs auteurs protestans ; elle pouvoit servir à rendre la mémoire des papes plus odieuse : l'intérêt de parti les a rendu crédules. Nous devons cependant convenir que Bayle et Barbeyrac, tout disposés qu'ils étoient d'ailleurs à exagérer les torts des papes, plutôt qu'à les affoiblir, ont ajouté peu de foi à cette imputation : et d'autres savans protestans n'ont pas même daigné en faire la mention la plus legère.

Les fondemens de Machiavel et de tous ceux qui tiennent le même langage que lui, sont : 1°. Un témoignage positif de Jean de Sarisbéry ; 2°. un autre témoignage de saint Antonin ; 3°. une présomption, tirée d'une lettre de saint Grégoire à Didier, évêque de Vienne, et d'une phrase de son commentaire sur Job. Nous allons examiner quel compte on doit tenir de ces témoignages et de cette présomption : mais auparavant nous croyons devoir faire quelques observations, qui seules seroient déjà décisives.

1o. Nous ne discuterons principalement dans l'accusation de Machiavel, que le fait de saint Grégoire, parce que ce n'est guère que ce fait qu'on reproduit, et sur lequel insistent les ennemis de la religion et du saint siége. L'accusation intentée par Machiavel, contre tous les papes et tous les évêques en général, est trop vague et trop notoirement absurde pour mériter quelqu'attention.

2°. Les savans catholiques, qui, comme Baronius et les Bénédictins, éditeurs des

œuvres de saint Grégoire, ont discuté avec plus d'étendue et de soin tout ce qui, dans les œuvres et la vie de ce pape, avoit donné lieu à quelque reproche ou à quelque difficulté, n'ont pas seulement daigné parler du fait qui lui est attribué, ou, s'ils en ont dit un mot, c'est sans croire devoir prendre la peine d'en prouver la fausseté, et pour dire seulement que c'étoit une fable absurde. *Id planè inter nugas et aniles fabulas rejici debet.* C'est ainsi que s'exprime le savant père de sainte Marthe, dans le premier chapitre de la vie de saint Grégoire, placée à la tête des œuvres de ce grand pape.

30. S'il étoit vrai que saint Grégoire fût un prélat lettré, s'il avoit même dans ses premières années, cultivé les lettres avec un grand succès, s'il les avoit fait fleurir de son tems, autant que les circonstances pouvoient le permettre, ce seroit un grand préjugé, pour ne pas dire un préjugé décisif, contre le trait de barbarie extrême dont on voudroit charger sa mémoire ; or, nous allons faire voir que tous ces points sont constans.

Saint Grégoire de Tours avoit envoyé à Rome un de ses diacres, qui étoit encore dans cette grande ville au temps de l'élection de saint Grégoire, et fut témoin des premiers événemens de son pontificat. Ce diacre, à son retour de Rome, instruisit pleinement son évêque : et sur sa relation, ainsi que d'après la commune renommée, Grégoire de Tours qui travailloit alors à l'Histoire des Français,

y insera un grand éloge du pape qui venoit de monter sur le saint siége ; et la grande habileté de ce pape dans les arts, est un des principaux traits de cet éloge. « Il étoit si savant, » dit-il, dans la grammaire, la réthorique et » la dialectique ; que personne à Rome ne » l'emportoit sur lui dans cette partie ». *Litteris grammaticis, dialecticisque ac rethoricis ità erat institutus, ut nulli in urbe ipsa putaretur esse secundus.* (Lib. 10. Hist.)

Paul, diacre, auteur d'une vie particulière de saint Grégoire, lui rend le même témoignage, et à-peu-près dans les mêmes termes ; il ajoute seulement, pour rendre plus glorieuse la supériorité de ce grand pape sur ses contemporains, que les études étoient alors florissantes à Rome. *Disciplinis vero liberalibus, hoc est, grammaticâ, rethoricâ, dialecticâ, ità à puero est institutus, ut quamvis eo tempore florerent adhuc Romæ studia litterarum, tamen nulli in urbe ipsa secundus esse putaretur.*

Saint Isidore, évêque de Séville, monta sur son siége en 601, par conséquent trois ans avant la mort de saint Grégoire : il lui a survécu près de trente ans. Rien n'a donc pu lui échapper des grands traits de la vie de saint Grégoire ; or, saint Isidore ne craint point de dire dans son *Traité des Ecrivains ecclésiastiques*, que ce saint pape étoit tellement rempli des lumières de la science, que non-seulement il étoit au-dessus des docteurs de son siècle, mais encore au-dessus de tous

ceux des siècles précédens. *Ità lumine scientiæ præditus, ut non modo illi, præsentium temporum quisquam doctorum, sed nec in præteritis quidem illi par fuerit unquam.* Qu'il y ait de l'exagération dans cet éloge, j'y consens : mais cet éloge auroit-il été donné à un personnage connu comme un ignorant, et comme ayant voulu détruire tous les livres qui sont les dépositaires uniques des sciences ? et de plus, auroit-il été donné par saint Isidore, qui lui-même étoit très-savant dans l'histoire et dans les arts libéraux, ainsi que le démontrent son *Traité des Origines* et sa *Chronique universelle.*

Jean diacre, a écrit une vie de saint Grégoire très-étendue : le témoignage qu'il va nous fournir est encore plus décisif que les précédens. De très-saints moines, dit-il, et de très-savans ecclésiastiques formoient la société du pontife. *Videbantur passim cum eruditissimis clericis adherere pontifici, religiosissimi monachi.* Un ennemi des lettres affecteroit-il d'être environné d'ecclésiastiques savans ? Dans son temps, ajoute-t-il, les études des divers arts refleurirent à Rome, *reflorue-rant ibi diversarum artium studia.* Ce qui suit est plus expressif et plus lumineux encore. Alors, dit-il, dans son style figuré, la sagesse des choses, *sapientia rerum*, s'érigeoit un temple visible à Rome, et soutenoit par les sept arts libéraux, comme par autant de nobles colonnes, le vestibule du siége apostolique. Il sembleroit par les dernières expressions,

pressions, que c'étoit dans le palais même du pape qu'on enseignoit les sept arts libéraux. *Tunc rerum sapientia Romæ sibi templum visibiliter quodammodo fabricabat, et septemplicibus artibus veluti columnis nobilissimis totidem lapidum, apostolicæ sedis atrium fulciebat.* Il nous apprend encore, et le trait est bien remarquable, que dans le palais de saint Grégoire, il n'étoit point de serviteur depuis le premier jusqu'au dernier, qui se permît rien de barbare dans le langage, et qu'ils parloient tous la plus pure latinité. *Nullus Pontifici famulantium, à minimo usque ad maximum, barbarum quodlibet in sermone vel habitu præferebat, sed togata, Quiritum more, seu trabeata latinitas suum Latium in ipso palatio singulariter obtinebat.* On sait fort bien que dans la dégradation de la langue latine qui s'opéroit alors si rapidement, on ne pouvoit conserver ou se former une latinité pure, que par la lecture et l'étude des auteurs de la bonne latinité, et par conséquent des auteurs anciens. Sans doute saint Grégoire lui-même ne parle pas dans ses œuvres un excellent latin. La multitude inconcevable de ses occupations, toutes très-importantes, ne lui permettoit pas de soigner toujours son style, mais il aimoit mieux le négliger et faire de bonnes œuvres. Il prétendoit, non sans raison, que dans la nécessité d'opter, la pureté du style n'étoit pas le point auquel il falloit s'attacher par préférence. Si on veut bien comparer son style, dans les ouvrages

qu'il a eu le tems de soigner, comme le pastoral, avec celui des écrivains ecclésiastiques ou profanes de son temps, on verra qu'il l'emporte encore sur eux. Nous reviendrons sur ce point dans la suite.

Il résulte des observations précédentes, que le fait imputé à saint Grégoire est destitué de toute vraisemblance, et qu'il ne doit pas être cru, à moins qu'il ne soit positivement attesté par des témoins irréprochables. Mais quels sont les témoignages qu'on produit ? Il est temps de les discuter.

Le premier et le principal est celui de Jean de Sarisbéry. Cet auteur, dans son Traité *de Nugis curialium* (lib. 2. cap. 26), s'élève fortement contre les mathématiciens, c'est-à-dire, suivant le langage du tems, contre les astrologues et les devins. Il soutient que la mathématique est une voie de damnation, *mathesis via damnationis est ;* et pour le prouver, il dit que, si cette science avoit quelque chose d'estimable, le grand Augustin n'auroit pas témoigné un si grand regret d'avoir eu quelque confiance dans ses consultations. De plus, ajoute-t-il, le très-saint docteur Grégoire, qui a fécondé toute l'église de la douce rosée de sa doctrine, non-seulement a chassé de sa cour les mathématiciens, mais encore, ainsi que nous l'apprenons par la tradition de nos pères, il brûla les bons écrits renfermés dans la bibliothèque palatine, dans le nombre desquels se trouvoient les principaux de ceux qu'on prétend révéler aux hommes les oracles

célestes. *Si verò mathematicorum via esset usquequa que laudabilis, non tantopere pœnituisset magnum Augustinum se eorum consultationibus inclinasse. Ad hæc, DOCTOR sanctissimus ille Gregorius qui melleo prædicationis imbre totam rigavit et inebriavit ecclesiam, non modo mathesim jussit ab aula recedere, sed ut traditur à majoribus, incendio dedit probatæ lectionis SCRIPTA, PALATINUS QUÆCUMQUE TENEBAT APOLLO, in quibus erant præcipua quæ celestium mentem et superiorum oracula videbantur hominibus revelare.*

Voilà donc le fait qui a donné lieu de prétendre que saint Grégoire a été l'ennemi des bonnes lettres, et qu'il a voulu abolir la mémoire de toute l'antiquité, l'incendie de la bibliothèque palatine!

Mais voyons si ce fait mérite quelque créance: et avant d'en entamer la discussion, observons que Jean de Sarisbéry ne donne point à entendre que ce soit la haine de la littérature profane, et le desir d'anéantir la mémoire des antiquités payennes, qui ont poussé ce saint pape à faire brûler la bibliothèque palatine, c'est l'envie de détruire les principaux livres d'astrologie et de divination, qu'on supposoit renfermés dans cette bibliothèque; autrement l'allégation du fait de l'incendie de la bibliothèque palatine, ordonné par saint Grégoire, ne serviroit point du tout et seroit parfaitement étrangère à son but, qui dans le moment étoit de décrier

l'astrologie par l'autorité du saint pontife. Car, s'il a prétendu seulement faire remarquer que parmi les livres brûlés, il y en avoit qui traitoient de l'astrologie, et qu'il ait voulu conclure de là, qu'au jugement de saint Grégoire, l'astrologie étoit une science détestable, cette conclusion auroit été extravagante; et il auroit également conclu que la grammaire, la rhétorique, la dialectique; que saint Grégoire avoit pourtant étudié avec tant d'application, étoient aussi, au jugement du même saint, des sciences détestables, parce que sûrement dans une bibliothèque comme la bibliothèque palatine, il avoit dû se trouver beaucoup de livres qui traitoient de ces sciences et qui auroient été brûlés. On sent qu'il n'y auroit rien de plus ridicule et de plus absurde que ce raisonnement; et Jean de Sarisbéry n'en étoit pas capable. Ainsi, en admettant comme vrai le fait cité par cet auteur, il faudroit seulement conclure que les principaux livres de cette bibliothèque étoient des livres d'astrologie et de magie (*), ou tout au plus, que saint Grégoire portoit une telle haine à l'astrologie et à la divination, sciences effectivement très funestes dans l'ordre même de la société, que pour détruire plus sûrement et plus complettement les livres qui en contenoient les principes, et qui étoient conservés

(*) Gretzer dit nettement, *hac, de astrologia judiciaria libris accipienda sunt, si vera sunt*, (de prohib. mal. lib. 1, cap. 3.)

dans cette bibliothèque, il avoit mieux aimé que des livres profanes, quoiqu'innocens, fussent enveloppés dans l'incendie. Discutons maintenant le fait.

1°. Jean de Sarisbéry est le seul auteur qui le témoigne, et il déclare en avoir pour garant une tradition orale : or, quelle confiance mérite une tradition de ce genre, passée au travers de six ou sept siècles.

2°. Un semblable fait étoit très-mémorable et très-frappant. Comment tous les auteurs de la vie de saint Grégoire, ceux même qui étoient contemporains, et qui sont entrés dans les plus grands détails, l'ont-ils passé sous silence ? Je sais que cet argument n'est que négatif, et qu'on ne devroit point l'opposer à un témoignage positif qui seroit dûment constaté. Mais ne peut-on pas l'opposer à un témoignage qui ne vient que six cents ans après l'événement, qui n'est appuyé que sur une tradition orale, qui dépose en faveur d'un fait possible sans doute, mais très-peu vraisemblable en lui-même, et combattu par des vraisemblances contraires les plus imposantes, telles que celles qui résultent de l'éducation et de la conduite de saint Grégoire.

3°. Jean de Sarisbéry n'est point d'accord avec lui-même sur le motif principal ou même unique, qui engagea saint Grégoire à faire périr la bibliothèque palatine. Nous avons vu plus haut qu'il donne manifestement à entendre, que le saint évêque fut déterminé par le desir de détruire tous les livres qui

traitent de l'astrologie et de la magie : mais dans un autre lieu où il rappelle le même fait, il ne parle plus de ce motif; il en assigne un autre très-différent : ce motif, comme on va le voir dans un moment, c'est d'accréditer les saints livres, et de les faire lire avec plus d'assiduité et de plaisir. Pour rendre croyable ce dernier motif, aussi-bien que pour garantir le premier, il n'a cité aucun témoin ; il ne se fonde que sur des traditions orales, *traditur à majoribus*, dit-il, *fertur*. Or, nous demandons si une semblable variation ne doit pas suffire, au jugement de tout sage critique, pour jeter un grand discrédit sur le témoignage de Jean de Sarisbéry, et les prétendues traditions qu'il allègue ?

4°. Saint Grégoire n'a pas pu brûler la bibliothèque palatine, si elle n'existoit plus au temps de saint Grégoire. Mais s'il n'est pas parfaitement certain, il est au moins souverainement vraisemblable qu'effectivement elle n'existoit plus.

Cette bibliothèque avoit été formée par Auguste. Elle périt sous le règne de Titus. Suétone nous apprend, il est vrai, qu'elle fut rétablie par Domitien. Le feu la consuma une seconde fois sous le règne de Commode ; mais aucun auteur ne nous apprend qu'elle ait été rétablie par les empereurs suivans, et il n'en est fait aucune mention dans toute la suite de l'histoire. Nous serions donc en droit de supposer que dès-lors, il n'y eut plus de bibliothèque dans le Mont Palatin.

Jean de Sarisbéry n'a point ignoré l'incendie de cete bibliothèque, sous le règne de Commode; il en parle (Liv. 8. ch. 19), il sent fort bien qu'on peut mettre ce fait en opposition avec ce qu'il avoit raconté plus haut (Liv. 2), de l'incendie de cette même bibliothèque, ordonnée par saint Grégoire. On dit cependant, reprend Jean de Sarisbéry, que le bienheureux saint Grégoire avoit brûlé cette bibliothèque payenne, afin de donner plus d'autorité aux saintes écritures, et qu'on les lût avec plus de plaisir et plus d'assiduité. *Fertur tamen beatus Gregorius bibliothecam gentilem combussisse, quo divinæ paginæ gratior esset locus, et major auctoritas et diligentia studiosior.* Mais il n'y a point de contradiction, ajoute-t-il, parce que ces incendies ont pu arriver en divers temps. *Sed hæc sibi nequaquam obviant, cùm diversis temporibus potuerit accidisse.* La contradiction est fort mal levée par Jean de Sarisbéry. Si la bibliothèque n'existoit plus au temps de Commode, comment a-t-elle pu brûler trois ou quatre cents ans après? Il n'y a pas d'autre moyen de lever cette contradiction et de soutenir l'ouï-dire de Jean de Sarisbéry, *fertur*, qu'en supposant que la bibliothèque brûlée avoit été rétablie une seconde fois. Mais on n'en a aucune preuve, ce fait seroit avancé gratuitement: il est seulement possible. Cependant nous voulons bien supposer qu'il a eu lieu sous les règnes qui suivirent. Poursuivons donc la discussion commencée.

Admettons que la bibliothèque incendiée sous l'empereur Commode, fût rétablie par Sévère ou par Caracalla. Mais comment se persuader qu'elle subsistoit encore au temps de saint Grégoire, c'est-à-dire trois ou quatre cents ans après? Indépendamment d'une multitude d'autres désastres, arrivés dans Rome, cette ville a été saccagée trois fois dans cet intervalle. Elle fut emportée en 410 par Alaric, roi des Gots, horriblement pillée et même brûlée; jusques-là, que saint Jérôme n'a point craint de dire que Rome fut ensevelie sous ses cendres; qu'Orose assure que la plupart de ces beaux édifices qu'on ne voyoit qu'avec admiration, furent consumés par les flammes; et que Procope allant plus loin encore, témoigne positivement qu'aucun édifice, ni public, ni particulier, n'y demeura en son entier. Elle fut saccagée et pillée pendant quatorze jours, en 455, par Genséric, roi des Vandales. Elle éprouva encore le même traitement, en 541, de la part de Totila, roi des Visigots. On peut sur tous ces faits consulter l'histoire des empereurs, par Tillemont. Dans ces circonstances malheureuses, les édifices publics qui renfermoient des objets pour la cupidité, étoient toujours les plus exposés, et les moins soigneusement garantis. Nous savons bien, il est vrai, que les livres par eux-mêmes n'avoient rien d'attrayant pour les barbares, mais ceux-ci avoient la fureur de les détruire, à moins que la cupidite ne prévalût; et alors ils les enlevoient pour en tirer un prix, qui dans ce

tems étoit considérable. N'auroit-il donc pas fallu un miracle, pour qu'une bibliothèque publique eût été ménagée et conservée au milieu de tant de pillages et de dévastations ?

5°. La bibliothèque du Mont Palatin étoit un édifice public. La propriété n'en appartenoit ni à saint Grégoire, ni à l'église : comment donc supposer qu'un pontife si soumis et si respectueux pour les empereurs, aît de sa propre autorité fait brûler cette bibliothèque ? C'est l'observation judicieuse de l'auteur de l'Histoire critique de l'Eclectisme. (T. I. pag. 306.)

Toutes ces raisons, jointes ensemble, doivent nous convaincre parfaitement, que l'histoire de l'incendie d'une bibliothèque publique au Mont palatin, exécutée par les ordres de saint Grégoire, est une fable.

Voici le second fait, qui a pu donner un prétexte à l'accusation intentée par Machiavel contre saint Grégoire. Il n'est pas aussi important que l'autre ; cependant s'il étoit vrai, nos adversaires auroient droit d'en tirer des inductions très-favorables à leurs prétentions. Saint Grégoire, dit-on, a fait brûler tous les exemplaires de l'Histoire de Tite-Live, qui sont tombés entre ses mains, parce que cet historien insistoit trop sur les cérémonies superstitieuses du paganisme. Mais quel est le premier auteur qui nous apprenne ce fait. Jusqu'à ce moment les critiques se sont accordé à dire que c'étoit saint Antonin de Florence. Voilà le plus ancien et même

l'unique témoin qu'on allègue pour le fait dont il s'agit. Saint Antonin est un très-saint personnage, un théologien fort habile, savant même pour le tems dans l'Histoire profane, mais il avoit peu de connoissance et d'usage de la critique, ainsi que le prouvent tant de fables dont il a rempli son histoire. Assurément si un fait appartenant à l'Histoire romaine, dans l'ordre civil ou politique, avoit pour unique garant saint Antonin, vivant dans le quinzième siècle; nos adversaires ne croiroient pas devoir l'admettre, ils ne daigneroient pas même prendre la peine de le discuter. Mais ce fait paroît injurieux à la mémoire d'un saint pape : c'en est assez; dès-lors il est favorablement accueilli, il est jugé incontestable par une certaine classe de personnes. De savans protestans mêmes, comme Vossius, ont été faciles à le croire. Rendons cependant cette justice à Bayle; quelque peu favorable qu'il soit d'ailleurs à saint Grégoire, il juge l'accusation qu'on lui intente sur ce fait, peu fondée, et déclare nettement qu'*il n'y ajoute pas beaucoup de foi.* Le sage et savant Fabricius a fait assez entendre que lui-même n'y en ajoutoit aucune, lorsqu'il déclare qu'il ne sait d'où l'avoit tiré Antonin de Florence. *Nescio unde acceperit Antoninus Florentinus, etc.* (*Bibliot. lat.-medie ætatis.* T. 3, p. 245).

Mais que devroit-on penser de ce fait, s'il étoit vrai qu'il ne fût pas même étayé du témoignage de saint Antonin, et qu'il n'eût pour unique garant, qu'un autre personnage

d'une autorité bien inférieure à celle de ce saint évêque ? et c'est pourtant ce qui est très-véritable. Saint Antonin dans sa somme (part. 4. tit. 11. cap. 4. part. 3.), rapporte ce fait, il est vrai, mais de manière qu'on ne peut point dire qu'il y ajoutât quelque foi, et qu'on présumeroit plutôt le contraire. On lit à la fin du paragraphe troisième, du cinquième chapitre, ces paroles entièrement isolées, *de Gregorio magno dicit Dominus Joannes Dominicus cardinalis, quod omnes libros quos potuit habere Titi-Livii, comburi fecit : quia multa ibi narrantur de superstitione idolorum.* On voit que saint Antonin ne prend rien sur lui, n'affirme rien de son chef, sinon que *Jean Dominique dit que S. Grégoire a fait brûler les exemplaires de Tite-Live qui sont tombés en son pouvoir.* C'est l'assertion du cardinal Jean Dominique qu'il atteste uniquement. Certainement s'il avoit cru positivement le fait dont il s'agit, ou s'il en avoit eu d'autre garant que le personnage qu'il cite, il se seroit expliqué d'une manière bien différente.

Quoi qu'il en soit, ce n'est plus saint Antonin, c'est le cardinal Dominique ou *Dominici*, qu'il faut regarder comme le premier homme connu, qui ait prétendu que saint Grégoire avoit fait brûler les ouvrages de Tite-Live, et on ne doit plus citer la somme de saint Antonin à ce sujet, que comme le livre dépositaire de ce singulier témoignage.

Mais quel est donc ce cardinal Jean Dominique ? Dans quel siècle a-t-il vécu ? Quelle

confiance mérite-t-il en ce genre de critique et d'histoire ?

1°. Jean Dominique, ainsi nommé du nom de son père, étoit un religieux de l'ordre de saint Dominique, grand prédicateur, qui a composé des commentaires sur certaines parties de l'écriture-sainte, et des traités de piété ; commentaires et traités qui, la plupart, n'ont jamais vu le jour, et que nous ne connoissons guères que par le catalogue qu'en a donné saint Antonin, dans son Histoire (pag. 111. tit. 22. cap. 5.). Dans un de ces traités, qui a pour titre, *lucula noctis*, il combat le Traité *de Fortuna et fato*, du *Florentin Collutius. In quo libello*, dit saint Antonin, *Christicolas contra invehitur de divino cultu neglecto et studio immodico litterarum Gentilium, ita ut pene contemnant divina oracula et ecclesiasticos libros.* Il y a quelque apparence que le trait cité par saint Antonin, et qui donne lieu à la discussion présente, est tiré de ce petit ouvrage non imprimé, *qu'on garde*, dit le P. Echard, Dominicain, *dans la bibliothèque de notre couvent de Sainte-Marie à Florence.* (*Scriptores ord. prædic.* T. 1. p. 770.)

2°. Le cardinal Jean a vécu dans le même siècle que saint Antonin, puisque c'est lui qui a donné à ce saint docteur l'habit de l'ordre de saint Dominique : il mourut en 1419, à Bude en Hongrie, où il avoit été envoyé pour terminer les troubles qu'excitoient les Hussites.

30. Sa capacité en histoire et en critique ne pouvoit qu'être bien médiocre. Jean Caroli, Dominicain, auteur de sa vie, qu'on peut lire, (*Acta sanct.* T. 2. *junii ad* 10 *ejus mensis*, p. 399), nous apprend que dans le cours de ses études, Jean Dominique avoit cru ne devoir s'arrêter sur les sciences du siècle, qu'autant de tems qu'il falloit pour en prendre les premières notions, et qu'il avoit consacré tous ses travaux à l'étude des saintes lettres. *In quibus sæculi artibus haud diutius immorandum ratus, tantùm hæc attingenda existimans, quoad suo instituto satis efficerent, tandem ad sacras litteras omnem operam suam conferre curavit.*

Or, nous demandons à-présent quelle autorité peut avoir, pour faire croire un événement singulier, arrivé dit-on dans le sixième siècle, et ignoré jusqu'alors de tous les auteurs, un personnage qui le raconte dans un écrit qui n'a jamais été imprimé et peut-être jamais lu que par ses premiers disciples; un personnage qui a vécu dans le quinzième siècle, c'est-à-dire près de neuf cents ans après l'événement prétendu; un personnage qui pouvoit être sans doute un très-saint religieux et un prédicateur célèbre, mais qui n'ayant donné qu'un tems très-court à l'étude des lettres humaines, et n'ayant jamais eu de goût particulier pour elles, ne peut par conséquent être présumé avoir à force de recherches, déterré des monumens littéraires, qui auroient été jusqu'à lui inconnus à tout le monde?

Il nous semble qu'après toutes ces observations, et en voyant quelle est la première et unique source de l'imputation faite à saint Grégoire, et des reproches dont on l'a chargé, il n'est point d'homme de lettres qui ne doive être honteux d'y avoir cru, et qu'on ne pourroit plus persévérer à y croire sans blesser autant les premiers principes de la logique que ceux de la justice et de l'honnêteté (*).

Machiavel ne s'est pas contenté d'imputer à S. Grégoire, d'avoir voulu anéantir tous les poëtes et les historiens de l'antiquité du paganisme, il l'accuse encore d'avoir fait mutiler, briser les statues, et détruire tous les monumens antiques. Jean de Sarisbéry et saint Antonin ne parlent point de ce fait, et nous ignorons pleinement quels sont ici les témoins et les garans de Machiavel. L'équité nous oblige cependant de convenir qu'il n'est point le premier inventeur de cet autre conte. Platine, célèbre historien des papes, qui vivoit avant Machiavel, suppose que quelques ignorans tenoient dès-lors ce langage. « Saint Grégoire, dit Platine, est » un pontife au-dessus de tout éloge, si on » considère sa vie, sa doctrine, son habileté » dans les affaires spirituelles et temporelles;

(*) Le savant Gretzer a refusé de croire le fait dont il s'agit, il l'a jugé sans vraisemblance : « De hac » narratione judicium meum suspendo quoad locuple- » tiores testes obtigerint. Non enim video, cur Livius » præ cæteris, sanctissimum præsulem Gregorium » offendere, et ad hanc pœnam infligendam inducere » potuerit ». (de Jure prohibendi malos libros, L. 1, cap. 3.)

» et je ne souffrirai point que quelques igno-
» rans l'attaquent, sur le fondement sur-tout,
» qu'il auroit fait abbatre tous les édifices des
» anciens, dans la crainte, disent-ils, que les
» étrangers et les pélerins que la religion con-
» duisoit à Rome, ne désertassent les lieux
» saints, pour contempler et pour admirer
» les arcs de triomphes et les autres anciens
» monumens. A Dieu ne plaise qu'il y ait
» quelque lieu de calomnier sur ce point un
» si grand pontife, qui étoit romain, et à qui
» sa patrie, après Dieu, étoit plus chère que
» la vie. Sans doute, il est beaucoup d'anciens
» bâtimens tombés; mais ils sont tombés de
» vétusté: il en est beaucoup d'autres qui ont
» été démolis pour faire servir les matériaux
» à de nouveaux édifices, comme nous le
» voyons pratiquer encore de nos jours. Les
» trous qu'on apperçoit dans les voûtes et
» dans les jointures des marbres et des pierres
» quarrées, paroissent avoir été faits par les
» habitans de Rome, aussi-bien que par les
» Barbares qui vouloient en enlever le cui-
» vre ».

Dans la vie de Sabinien, successeur de saint Grégoire, et qu'on a prétendu (quoique mal-à-propos) avoir poussé la jalousie et la haine contre son saint prédécesseur jusqu'à vouloir faire brûler ses livres, Platine observe, que quelques personnages écrivent: " que
» Sabinien ne voulut se porter à cette extré-
» mité, qu'à la sollicitation de quelques
» Romains, indignés de ce que pendant qu'il

» vivoit, saint Grégoire avoit renversé et » mutilé dans toute la ville les statues an- » ciennes ». *Sunt qui scribant Sabinianum instantibus quibusdam Romanis, hæc in Gregorium molitum esse, quod veterum statuas tota urbe dùm viveret, et obtruncaverit et disjecerit.* Mais, ajoute Platine, « cette accu- » sation est aussi absurde que celle qui lui » a été intentée sur la démolition des anciens » édifices. Les statues sont aujourd'hui ren- » versées, soit parce qu'elles sont tombées » d'elles-mêmes à raison de leur vétusté, soit » parce que leurs bases ayant été détruites » par ceux qui vouloient s'en approprier le » marbre ou le bronze, de si grosses masses » n'ont pu demeurer sur pied : et qu'on ne » soit point étonné, ajoute-t-il, de les voir » sans tête. Dans la chûte d'une statue, la » tête est toujours la partie qui est la plus » exposée à être endommagée ou fracassée : » mais, qu'est-il besoin ici de conjectures ? » Nous pouvons remarquer, que dans ces » statues, les têtes communément ont été » coupées et non brisées, parce qu'il est plus » facile d'emporter la tête que d'emporter le » corps d'une statue ; ne voyons-nous pas » que cela se pratique encore aujourd'hui, » sur-tout par les amateurs des antiquités. » Il n'y a donc aucune raison d'imputer au » pape Grégoire un fait de barbarie aussi » étrange ». *Non est igitur cur tantum facinus Gregorio objiciatur.* Ainsi parle Platine, cet écrivain à qui on ne reproche pas d'avoir

flatté les papes. Ciaconius, autre fameux historien des papes, a suivi et adopté mot à mot le jugement de Platine.

Il est donc bien manifeste que c'est sans aucun témoignage des anciens, sans aucune sorte de vraisemblance, qu'on impute à saint Grégoire, d'avoir voulu détruire les monumens de Rome, et abolir toute la mémoire des antiquités.

Mais nous pouvons aller plus loin que Platine. Nous pouvons fournir des preuves directes et positives du contraire. Nous insisterons peu sur la conduite de saint Grégoire à l'égard des temples des Saxons-Anglais ; quelqu'avantageuse que nous soit ici cette conduite. Il avoit d'abord réglé que ces temples, après la conversion de ce peuple, seroient abattus conformément à ce qui se pratiquoit communément dans de semblables conjonctures. Mais après y avoir bien réfléchi, il changea d'avis, et écrivit qu'il falloit les conserver et les convertir en églises. Assurément, ce n'est point-là le procédé d'un pontife qui ne veut laisser subsister aucun monument de l'antiquité payenne.

Mais nous avons un fait plus net et plus décisif à opposer aux détracteurs de saint Grégoire. S'il étoit vrai que ce saint eût déploré vivement la chûte des anciens édifices de Rome ; s'il avoit mis l'impossibilité de réparer ceux qui tomboient en ruine, au rang des plus grandes calamités de son tems ; si cet état de délabrement lui avoit arraché des

gémissemens et des larmes, seroit-il alors permis de croire, de soupçonner seulement qu'il a fait de son propre mouvement abattre lui-même tous ces édifices. Or, il est très-vrai que saint Grégoire a éprouvé et manifesté tous ces sentimens de la manière la plus vive. Qu'on lise sur-tout sa dix-huitième homélie sur Ezéchiel, c'est dans le genre pathétique, une pièce véritablement éloquente, et qu'on pourroit même proposer comme modèle, si saint Grégoire n'avoit pas été obligé de lier ses réflexions sur l'état déplorable de la ville de Rome, au texte d'Ezéchiel qu'il expliquoit alors à son peuple. Nous ne citerons que quelques-unes des phrases qui vont à notre objet.

« Cette ville, dit-il, qui étoit autrefois la » maîtresse du monde, Rome, dans quel état » la voyons-nous? Accablée d'une immensité » de douleurs, gémissante sur la désolation » de ses citoyens, et la *multitude de ses* » *édifices renversés*..... Où est aujourd'hui » son sénat? où est son peuple?..... Son » sénat a disparu, son peuple a péri, et le » petit nombre de ses citoyens échappés à la » mort, à l'esclavage, n'a point aujourd'hui » d'autre partage que les gémissemens et les » douleurs : mais pourquoi me lamenter sur » le sort des habitans de Rome, *tandis que* » *nous voyons ses édifices tomber de toute* » *part en ruine* ». Dans le quinzième chapitre du second livre de ses dialogues, ne compte-t-il pas encore parmi les désastres qu'il déplore,

les édifices de Rome accablés sous leur ancienneté, *longo senio lassata*, parce que leurs dégradations s'augmentant de jour en jour, et n'étant arrêtées par la main de personne, il étoit impossible qu'ils ne fussent pas bientôt renversés par terre?

Nous demandons si on reconnoît là le style et les sentimens d'un homme, renversant de propos délibéré tous les anciens édifices qui auroient encore subsisté de son tems.

Mais, nous avons de plus une observation à faire, analogue à celle que nous avons déjà faite, quand il s'est agi de l'incendie de la bibliothèque palatine: ces statues qui ornoient les places de Rome, ces édifices publics, tous ces anciens monumens, appartenoient-ils à saint Grégoire et à l'église? N'appartenoient-ils pas au public, ou à l'Empereur romain? Comment saint Grégoire auroit-il donc pu les faire abattre de sa propre autorité, sans violer ouvertement la propriété du peuple ou du prince, sans usurper un droit qui ne lui appartenoit pas? Et comment pourroit-on présumer un tel procédé de la part d'un pontife si pieux, si religieux, si fidèle à ses princes? Ne voit-on pas manifestement par-là, que les ignorans fabricateurs de ces calomnies, vivoient dans un tems où ils voyoient les papes maîtres absolus à Rome, et en droit de faire abattre les édifices publics, sans songer qu'il n'en étoit pas ainsi dans les tems antérieurs.

Nous avons dit que nos adversaires se prévaloient de la lettre que saint Grégoire a écrit

à Didier, évêque de Vienne, et en tiroit une forte présomption en faveur de la réalité des faits que nous rejetons comme fabuleux. Examinons donc cette lettre avec soin.

Saint Grégoire écrit à Didier, « qu'on » lui avoit dit d'abord beaucoup de bien de » ses études ; que cette nouvelle lui avoit » donné une joie sensible ; mais que cette » joie s'étoit convertie en tristesse, lorsqu'il » avoit appris qu'il enseignoit à quelques per- » sonnes la grammaire : parce que les louanges » de Jupiter ne peuvent pas se trouver dans » la même bouche avec les louanges de Jesus- » Christ ; qu'il étoit horrible à des évêques » de chanter ce qu'il ne seroit pas convenable » de chanter à un laïc religieux ; qu'il ap- » prendra avec plaisir qu'on lui en a imposé » sur ce fait, et que Didier ne consume pas » son tems dans l'étude des lettres, et des » bagatelles du siècle ».

Voilà tout ce que la lettre à Didier renferme de relatif aux lettres et à la question présente.

Jean diacre, auteur de la vie de saint Grégoire, qui rapporte cette lettre (T. 4. op. S. Grég. p. 100), tire seulement cette conséquence, que ce saint pape ne vouloit donc point que les évêques s'occupassent de la lecture, ou pour mieux dire encore, de l'enseignement des livres payens ; *pontifices à lectione librorum Gentilium inhibebat.* Baronius conclud à-peu-près de même : le saint pontife, dit-il, ne croyoit pas permis à un évêque de s'attacher à des études de ce genre ; *nefas*

ducebat episcopum in ejusmodi litterarum studiis immorari. Ces conclusions sont justes ; nous croyons de plus, qu'on ne peut pas légitimement en tirer d'autres (*) ; et voici nos propres observations :

1°. Saint Grégoire avoit raison de trouver mauvais qu'un évêque enseignât lui-même la grammaire ; quelqu'honnête que cet enseignement soit en lui-même, dans tous les tems on auroit jugé cette occupation très-peu convenable à un évêque, quand ce ne seroit que parce qu'elle emporte un tems qui doit

(*) La lettre de S. Grégoire à Didier a occasionné de violens scrupules de conscience à Maimbourg ; il en a fait part au public dans l'histoire du pontificat de S. Grégoire. On doit se rappeler que Maimbourg ayant été jésuite, avoit rempli l'office de régent de collége pendant les premières années de son séjour dans la compagnie. « J'avoue de bonne foi, dit-il, » (p. 260), que le sentiment du grand S. Grégoire, » qu'il exprime en termes si forts, m'a fait gémir » en faisant un peu de réflexion sur le passé, et me » fait regretter en ma vieillesse, le tems que j'ai perdu dans les plus beaux jours de ma jeunesse, où il » m'a fallu remplir mon esprit de fables, de folies, de chimères, de mille idées profanes et de » fausses divinités, lorsque j'eusse pu l'enrichir des » belles et solides connoissances qui mènent au vrai » Dieu, et que nous donnent la sainte écriture, les » pères, les conciles, l'histoire de l'église et la science » de son droit, de ses loix et de ses pratiques. Mais » quoi ! j'y étois obligé, et c'est-là mon excuse qui » me rendra moins coupable que S. Didier, si ce dont » il fut accusé se trouva vrai ».

être consacré à des occupations beaucoup plus importantes. Que diroit-on encore aujourd'hui d'un magistrat, d'un ministre qui donneroit une partie de son tems à l'enseignement des lettres humaines?

2°. Ce reproche ne tiendroit-il pas à la manière d'enseigner alors la grammaire? Il sembleroit, d'après la manière dont s'exprime saint Grégoire, que quand on expliquoit les poëtes, on accompagnoit leur lecture du chant: or, saint Grégoire avoit encore raison de juger blâmable, qu'après avoir *chanté* les louanges de Dieu dans son temple, un évêque s'occupât *à chanter* les louanges des faux dieux dans sa maison. Et remarquez soigneusement que saint Grégoire ne blâme dans la lecture des poëtes, que la partie qui est consacrée à célébrer les fausses divinités du paganisme.

3°. Il est impossible de supposer que saint Grégoire ait jugé répréhensible, en général et dans toutes les circonstances, la lecture des livres des payens. A-t-il pu ignorer, lui qui étoit si savant dans la tradition ecclésiastique, que tous les pères grecs et même les pères latins, étoient pleins de cette lecture? A-t-il pu ignorer que la défense faite aux chrétiens par Julien, de fréquenter les écoles publiques où l'on expliquoit les auteurs payens, fût regardée comme un trait de persécution très-funeste à l'église? Il est seulement très-vrai que les chrétiens devenus évêques, ne s'occupoient plus que de l'écriture-sainte, de l'instruction et du gouvernement des fidèles; et

si quelques SS. PP. ont continué l'étude des auteurs payens jusqu'à l'âge le plus avancé, ainsi que nous l'apprend Socrate, c'est qu'occupés jusqu'à cet âge, de combattre le paganisme par ses propres auteurs, la continuation de cette étude n'avoit pas cessé de leur être nécessaire.

4°. Saint Grégoire n'insiste que sur l'explication des poëtes ; il ne parle ni des orateurs, ni des historiens profanes : qu'y auroit-il donc d'étrange, quand saint Grégoire auroit pensé sur les poëtes payens comme le divin Platon, qui les chassoit de sa république ?

5°. Enfin, et voici le point qui nous intéresse le plus dans ce moment : quand saint Grégoire auroit défendu généralement à tous les évêques, de s'occuper de l'enseignement de la grammaire et particulièrement de l'explication des poëtes ; quand il auroit renvoyé cet office à des clercs inférieurs ou à des hommes du monde, faudroit-il en conclure que saint Grégoire a fait brûler tous les livres, non-seulement des poëtes, mais des historiens, des orateurs, des géographes, en un mot, de tous les auteurs profanes ; faudroit-il en conclure qu'il a brisé les statues et renversé les anciens monumens ? Cette conclusion ne seroit-elle pas visiblement fausse et ridicule ? Car, enfin, saint Grégoire, qui trouvoit mauvais que Didier enseignât la grammaire, ne trouvoit pas mauvais que cette science fût enseignée par d'autres maîtres ; lui-même avoit eu des maîtres de grammaire, ainsi que de réthorique

et de dialectique : les auteurs de sa vie nous apprennent, comme nous avons vu plus haut, que l'étude de ces sciences étoit florissante, et qu'en général les sept arts libéraux étoient enseignés avec distinction de son tems : ils semblent même nous dire que les maîtres donnoient leurs leçons dans le palais du pape ; or, je reprends, et je dis : on ne pouvoit pas enseigner les sciences et les arts sans le secours des livres, et les livres des payens étoient seuls dépositaires de ces sciences : comment donc saint Grégoire, qui favorisoit, qui procuroit l'enseignement des arts, auroit-il ordonné qu'on brûlât tous les livres des payens ?

Quelques auteurs, pour rendre moins improbable l'incendie de la bibliothèque palatine et la destruction de tous les monumens de l'antiquité, qu'on impute à saint Grégoire, font observer qu'un pontife qui faisoit profession de mépriser les règles de la grammaire, et *solécisoit* par principe de religion, étoit capable de tout en ce genre. Ils citent donc avec affectation, et font valoir de toutes leurs forces le fameux passage extrait de la lettre de saint Grégoire à saint Léandre, qui sert d'introduction à ses commentaires sur le livre de Job. Nous croyons devoir le mettre sous les yeux des lecteurs, avec ce qui le précède et ce qui le suit immédiatement dans la même lettre (*). Il sera plus facile de se convaincre

(*) Quæso igitur ut hujus operis dicta percurrens, in his verborum folia non requiras : quia per sacra qu'il

qu'il a été bien mal entendu, et que les détracteurs du saint pontife ne peuvent en tirer aucun avantage dans la circonstance présente.

Saint Grégoire déclare donc qu'il méprise l'*art de parler qu'enseignent les maîtres de la discipline extérieure, qu'il ne craint point la confusion que donnent les solécismes et les barbarismes, etc.* Mais qu'a-t-il voulu par-là faire entendre au saint évêque de Séville, sinon qu'il ne s'attachoit point à orner son style? *Quibus verbis dignoscitur non pompaticæ locutioni studuisse*, comme l'interprète saint Antonin de Florence, (hist. pag. 2. tit. 12. cap. 3.) et qu'il comptoit pour rien les règles de la grammaire, quand il ne pouvoit s'y conformer sans altérer ou sans affoiblir le sens des saintes écritures.

Si on veut prendre la peine de méditer le texte entier, tel que nous l'avons produit,

---

eloquia ab eorum tractatoribus, infructuosæ loquacitatis levitas studiose compescitur, dum *in templo Dei nemus plantari prohibetur*, et cuncti procul dubio scimus, quia quoties in foliis male lætæ segetis culmi proficiunt, minori plenitudine spicarum grana turgescunt. Unde et ipsam loquendi artem quam ministeria disciplinæ exterioris insinuant, servare despexi. Nam sicut hujus quoque epistolæ tenor enuntiat, non metacismi collisionem fugio, non barbarismi confusionem devito, situs motus que et præpositionum casus servare contemno : quia indignum vehementer existimo ut verba cœlestis oraculi restringam sub regulis donati. Neque enim hæc ab ullis interpretibus in scripturæ sacræ autoritate servata sunt.

l'on sera bientôt convaincu qu'on ne peut pas l'interpréter dans un autre sens. Mais ce qui prouve bien clairement que le mépris pour l'art de parler et les préceptes de la grammaire dont parle saint Grégoire, n'étoit à leur égard qu'un défaut de préférence, dans les cas où l'exactitude et la clarté de l'interprétation des sens de l'écriture en exigeroient le sacrifice, que ce mépris n'étoit point absolu, c'est qu'il s'excuse encore auprès de saint Léandre, de la prétendue *grossièreté* de son style, sur ce que pendant la composition de son ouvrage, il n'a pas cessé d'être malade (*). Par cette excuse ne donne-t-il pas manifestement à connoître qu'il auroit soigné davantage sa diction, s'il avoit joui d'une plus grande liberté d'esprit? Et certainement si l'on fait attention qu'aucun pape, n'a été accablé de plus d'infirmités que saint Grégoire, n'a été environné de plus d'allarmes, n'est entré dans un plus grand détail d'affaires, n'a étendu plus loin sa sollicitude, n'a plus fréquemment prêché et plus abondamment écrit, on ne trouvera ni étonnant, ni étrange, que dans ses compositions il se soit principalement occupé des pensées, qu'il ait peu travaillé à mettre des graces dans son style, et moins donné d'attention quelquefois aux conseils des grammairiens.

(*) In hac expositione quidquid tua sanctitas tepidum incultum que repererit, tantò mihi celerrime indulgeat, quantò me ægrum dicere non ignorat : nam dum molestiâ corpus atteritur, affectâ mente etiam dicendi studia languescunt.

Mais, allons plus loin : quel est donc l'ouvrage à l'occasion duquel saint Grégoire s'est expliqué, comme nous avons vu ? N'est-ce pas un commentaire sur une partie de l'écriture-sainte ? Or, doit-on ignorer que les interprètes de nos saints livres, depuis l'origine du christianisme, ont fait profession de ne redouter ni les solécismes, ni les barbarismes, lorsqu'il s'agissoit d'en rendre le sens avec plus de fidélité, et que souvent ils ont cru devoir conserver, préférer même des expressions peu latines, quand elles étoient en quelque sorte consacrées par l'usage ? Saint Grégoire lui-même, après avoir déclaré qu'il juge très-indigne d'assujétir les paroles de l'oracle céleste aux règles *de Donat*, *Indignum rehementer existimo ut verba cœlestis oraculi restringam sub regulis Donati*, ajoute qu'aucun interprète n'a donné l'exemple de cet assujétissement; *Neque hæc ab ullis interpretibus in scripturæ sacræ autoritate servata sunt.*

Sur quoi nous observons deux choses : la première, que le reproche qu'on fait à saint Grégoire, devroit donc être fait à tous les anciens interprètes de l'écriture; la seconde, c'est qu'effectivement, s'il faut opter entre la nécessité de s'écarter des règles ordinaires de la grammaire, et la nécessité de mutiler ou de rendre plus imparfaitement le sens des oracles divins, ce seroit une véritable *indignité* d'accorder la préférence aux règles de la grammaire. Saint Ambroise n'a-t-il pas eu raison de dire, que s'il a été permis aux philosophes de se

servir de termes moins latins, lorsqu'ils les ont jugés plus propres à exprimer leurs idées, à plus forte raison sommes-nous autorisés, quand il s'agit d'interpréter la sainte-écriture, à ne point trop nous attacher aux paroles, et à porter toute notre attention sur les mystères? *Si ipsi philosophi minus latinis usi sunt sermonibus, ut propriis uterentur, quantò magis nos verba negligere debeamus, et spectare mysteria.* (In Lucam. l. 2. cap. 2). Saint Augustin, long-tems avant saint Grégoire, avoit blâmé les interprètes qui, pour ne vouloir employer que les termes de la bonne latinité, dénaturoient quelquefois le sens des paroles de l'écriture, et choquoient les fidèles qui, plus attachés aux choses qu'aux mots, vouloient même qu'on respectât les signes défectueux des choses qu'un ancien usage auroit consacré.

L'illustre M. Huet nous assure, que presque tous les interprètes se sont conformés au sentiment de saint Augustin. Il cite à l'appui de ce qu'il avance, saint Jérôme, Cassiodore, saint Grégoire, et il entend le passage de ce père qui nous est objecté, dans le même sens que nous. En un mot, il justifie la préférence que les SS. PP. ont toujours donné dans le conflit, à une explication plus exacte et plus claire du sens, sur une observation plus fidèle des règles de la grammaire, et sur ce qu'il appelle la pureté de la diction, *dictionum castitas* (*). Le témoignage de M. Huet, très-

(*) Il est des philosophes puristes, pour qui

considérable par lui-même, l'est ici d'autant plus, que personne parmi les modernes n'a parlé la langue latine avec plus d'élégance et de pureté que ce savant évêque. (*De optimo gen. interp.* pag. 42.)

On s'imagine peut-être, d'après la déclaration faite par saint Grégoire, et la manière dont l'entendent ses détracteurs, que ses écrits doivent fourmiller de solécismes et de barbarismes: mais on seroit dans une grande erreur. Les Bénédictins, éditeurs des œuvres de saint Grégoire qui forment quatre volumes *in-folio*, n'ont pu citer d'exemples de solécismes, que les verbes *déponens*, comme parlent les grammairiens, pris quelquefois au *passif*: ce qui est assez ordinaire à d'autres auteurs. D'ailleurs, toutes les règles communes y sont parfaitement

---

les témoignages précédens ne seront d'aucun poids, et qui sont bien persuadés qu'on ne peut jamais avoir une raison honnête, de se permettre un solécisme; mais les mêmes hommes respectent beaucoup l'autorité de Jean Jacques; ils seront donc bien étonnés de se voir condamnés à son tribunal. Voici comment cet oracle de la philosophie prononce à ce sujet dans la réfutation de le Cat, qui avoit critiqué son discours couronné à Dijon. « La première règle de nos » écrivains est d'écrire correctement, et comme ils » disent, de parler français.... Ma première règle à » moi, qui ne me soucie nullement de ce qu'on pensera » de mon style, est de me faire entendre. Toutes les » fois, qu'à l'aide de dix solécismes, je pourrai m'ex- » primer plus fortement ou plus clairement, je ne ba- » lancerai jamais ».

observées par le saint docteur : il employe des termes et des constructions qui ne sont pas toujours des tems de la meilleure latinité, il est vrai ; mais outre que cela arrive très-rarement, les mots et les constructions dont il s'agit, avoient alors prévalu par l'usage, et il seroit facile de les montrer dans des auteurs contemporains, et même plus anciens que saint Grégoire.

Tranchons court ; et sans aucune discussion, montrons par une observation simple, mais décisive, que saint Grégoire ne dédaignoit les règles de la grammaire, que dans les cas où leur observation auroit nui à l'intelligence ou à l'exposition des sens de l'écriture-sainte, et qu'au fond il étoit bien éloigné de n'en tenir aucun compte. Cette observation, c'est que les ouvrages de saint Grégoire, à ne considérer que le mérite purement littéraire, l'emportent sur toutes les productions de son tems. Jamais les écrits d'un auteur, avant sa mort, n'ont été plus estimés et plus recherchés que ceux de ce saint pontife. Ce n'étoit pas seulement le fond, je veux dire la solidité et la pureté de sa morale, qui enchantoit dans ses écrits, c'étoit encore la forme. Dans le vrai, saint Grégoire, sans être élevé, s'exprime ordinairement avec noblesse, et toujours avec clarté. Son style est naturel et facile ; qualité d'autant plus précieuse, qu'elle étoit plus rare et même inconnue dans son siècle. Il est au moins bien certain que l'estime pour les écrits de saint Grégoire n'auroit jamais été ni aussi grande,

ni aussi générale, s'ils n'avoient été distingués de tous les autres, que par le mépris et l'abandon de toutes les règles de la grammaire, ainsi que les nouveaux critiques le donnent à entendre.

Je finis ce point par une question. Je propose à un savant et judicieux critique, de se transporter au moment où saint Grégoire monta sur le saint siége, de considérer quel étoit alors l'état déplorable des lettres, et quelles étoient les causes qui en avoient opéré la décadence. Je le prie de déclarer ensuite, s'il croit que dans la supposition que saint Grégoire n'eût jamais vécu ou n'eût jamais été pape, ces causes n'auroient pas continué d'agir avec la même rapidité, et d'amener, comme il arriva, le règne de la barbarie ? Je n'hésite pas à croire que sa réponse seroit affirmative. Donc, c'est très-injustement qu'on accuse saint Grégoire d'avoir occasionné la chûte des études.

Aussi, avons-nous été très-étonnés de voir Bruker, ce critique, d'ailleurs si sage et si habile, renchérir encore sur les accusateurs de ce saint pape, et soutenir qu'*il a porté le dernier coup à la bonne littérature, proscrit la philosophie comme un blasphême, déclaré la littérature profane, indigne d'un chrétien, et incompatible avec la foi chrétienne, éteint et enseveli en quelque sorte l'usage, même modéré, de la lumière naturelle, répandu sur tout l'Occident, les ténèbres d'une ignorance*

aveugle, etc. (*). Sur quel fondement a-t-il pu élever des plaintes si amères, et se per-

(*) Nobis autem eo minus in dubium vocanda esse videtur traditio quam majorum fide niti ipse Sarisberius testatur, quo magis id Gregorii de profanis litteris omnibus judicio conforme est, quas vehementer contemnebat, indignasque putabat homine christiano... ex his facile colliget quis.... Quam gravia vulnera humanioribus litteris et philosophiæ inflixerit papa Gregorius, exoso in mathematicos nomine, cùm omni philosophiæ macula turpis que nota inureretur, et id a tantæ autoritatis atque dignitatis doctore hominibus divini oraculi instar inculcaretur, non posse cum christiana fide constare litteras sæculares, eas que esse instar blasphemiæ, non potuit non horroris et abominationis præjudicium animis altissime imprimi et ad flammas ultrices deferri philosophiæ librorum copia sanctioris vitæ cupidis, quibus ipse episcopus exemplo præluxerat suo, optimos que codices delendo penuriam eorum inter romanos introduxerat.... Is cùm insigni in philosophiam odio arderet, puriorem doctrinam moralem tradere aggressus est, et confecit libros illos moralium.... Nulli rei minus aptus erat Gregorius ab omni philosophiæ præsidio imparatus, quàm tradendæ morali disciplinæ, ita nihil eum revera iis libris præstitisse quo vel mediocriter philosophia et theologia moralis juvari possit, fatendum est. Adeo enim omnis humanitatis cultum se neglexisse in iis libris fatetur ut videri queat, eos ideo scripsisse, ut omnis elegantioris doctrinæ jugulum uno ictu peteret.... libri morales Gregorii in locum cessere philosophiæ blasphemiæ cujusdam instar exterminatæ. An fieri, quæso, aliter potuit, quam ut omnem Occidentem litterarum et philosophiæ loco cæca obumbraret ignorantia, et

mettre des imputations si odieuses ? Il n'en a point eu, et on ne peut point en imaginer d'autres ; que les deux lettres dont nous avons parlé, et le fait de l'incendie rapporté par Jean de Sarisbéry; fait que sur le simple témoignage de cet auteur, Bruker veut bien croire incontestable, jusqu'à trouver mauvais que Bayle et Barbeyrac l'aient révoqué en doute. Mais nous croyons avoir porté jusqu'à l'évidence, l'impossibilité pour un homme sage de croire à ce fait, et enlevé toutes les ressources qu'on voudroit tirer des deux lettres, pour lui donner quelqu'apparence de vérité.

Que d'observations ne nous donneroit pas lieu de faire cette diatribe de Bruker contre saint Grégoire, et qu'elle montre bien ce qui n'est d'ailleurs que trop constant, que des hommes éclairés et naturellement justes, quand ils se laissent dominer par l'esprit de parti, ne connoissent plus d'équité et ne voyent plus la lumière ! Où Bruker a-t-il vu, même dans les contes débités sur ce grand pontife, qu'il s'étoit particulièrement attaché à détruire les livres de philosophie morale ? Quand Jean de Sarisbéry, témoin d'ailleurs qui ne mérite ici aucune créance, dit qu'il a banni les mathématiques de sa cour, *ab aulâ exulare fecit*

---

ingenia fæda corrumperet barbaries ? An non ita turpiter confusa inter se philosophia et theologia, utrum que rationis et revelationis lumen, certe ejus sobrius rectus que usus extinctus et quasi sepultus est. (Brucker, t. 3, p. 360.)

mathesim, Bruker ne convient-il pas que c'étoit ainsi qu'on nommoit alors l'astrologie et la magie ? De quel droit avance-t-il, sans aucune espèce d'autorité, que saint Grégoire comprenoit sous cette dénomination, et proscrivit conséquemment toutes les sciences ? Quel odieux roman ne fait-il pas sur les morales de saint Grégoire ? Où a-t-il vu qu'il avoit composé cet ouvrage pour le substituer aux livres de philosophie morale qu'il avoit détruit ? S'il en avoit seulement lu les premières lignes, n'auroit-il pas su que saint Grégoire l'avoit commencé à Constantinople, par des motifs bien différens de ceux qu'on lui attribue, et sur les instances des moines de saint André de Rome, et de Léandre de Séville ; qu'il n'étoit alors qu'un simple diacre, et que par conséquent, n'ayant eu aucun moyen d'opérer l'anéantissement des livres profanes, il n'avoit pu avoir en vue leur remplacement ? Comment ose-t-il insinuer contre l'évidence du fait, que les chrétiens puisoient alors, et apprenoient la morale dans les livres des philosophes payens ? Comment a-t-il pu dire que saint Grégoire, qui, dans son commentaire sur Job, aussi littéral que moral, ne faisoit que développer, à mesure que l'occasion s'en présentoit, la morale évangélique, n'a pas dû réussir à donner un corps de morale, parce qu'il étoit destitué du secours de la philosophie ? Est-ce là le langage d'un homme qui, comme Bruker, fait profession de croire à la divinité de l'évangile, et par conséquent

à sa supériorité sur tous les ouvrages humains (*) ?

Mais revenons à l'imputation particulièrement faite à saint Grégoire, d'avoir condamné l'étude des lettres profanes, et déclaré qu'elle

(*) Rousseau, dans sa réponse au roi de Pologne, qui avoit aussi critiqué son discours, pense bien différemment des prétendus secours que la religion peut recevoir de la philosophie, et il prétend être d'accord avec les plus illustres docteurs de l'église, en soutenant que l'alliance qu'on a souvent entrepris de faire entre la religion et *les sciences mondaines*, n'a jamais été avantageuse à la première, et n'a même servi qu'à souiller sa pureté. Oh! que le même auteur, quoique philosophe, pensoit bien plus dignement de l'excellence de l'évangile, que Bruker ne paroît le faire. On lit dans la même réponse, les paroles suivantes : « Les sciences sont florissantes aujourd'hui ; la littérature et les arts brillent parmi » nous : quel profit en a tiré la religion ? Demandons-le à cette multitude de philosophes qui se piquent » de n'en point avoir.... Nous sommes tous devenus docteurs, et nous avons cessé d'être chrétiens : » non, ce n'est point avec tant d'art et d'appareil, » que l'évangile s'est étendu par-tout l'univers, et » que sa beauté ravissante a pénétré les cœurs. Ce » divin livre, le seul nécessaire à un chrétien, et le » plus utile de tous, à quiconque même ne le seroit » pas, n'a besoin que d'être médité pour porter dans » l'ame, l'amour de son auteur, et la volonté d'accomplir ses préceptes ; jamais la vertu n'a parlé un » si doux langage : jamais la plus profonde sagesse » ne s'est exprimée avec plus d'énergie et de simplicité. On n'en quitte point la lecture sans se sentir » meilleur qu'auparavant, etc. ».

étoit indigne d'un chrétien. On étoit si peu persuadé, au tems de saint Grégoire, qu'il eût pensé ainsi, que ceux-mêmes qui avoient le plus de déférence pour ses sentimens, et de respect pour son autorité, ne cessèrent point, quand ils en eurent le goût et la facilité, d'allier cette étude avec celle des saintes lettres. Nous citons en exemple saint Isidore de Séville, qui monta sur son siége trois ans avant la mort de saint Grégoire, et lui survécut plus de trente ans. Ce grand prélat connoissoit parfaitement la vie et les écrits du saint pape, particulièrement la lettre à Léandre son prédécesseur : jamais homme n'eut tant d'estime et de vénération pour saint Grégoire, puisqu'il le regardoit comme le plus grand de tous les docteurs qui eussent paru dans l'église ; et cependant saint Isidore ne cessa pas jusqu'à la fin de ses jours d'étudier et de cultiver la littérature profane, ainsi que nous l'apprennent ses savans écrits. Le trait suivant prouvera encore mieux ce que nous avons avancé. Les Anglais demandèrent à l'un des successeurs de saint Grégoire, dans le même siècle, un sujet propre à remplir le siége de Cantorbéry. Vitalien, c'étoit le nom de ce pape, jeta d'abord les yeux sur le moine Adrien, qui lui avoit été annoncé comme aussi bien instruit des lettres humaines que des lettres divines. Adrien s'étant excusé sur ses infirmités, proposa un sujet non moins habile que lui dans l'un et l'autre genre. Le pape l'agréa. C'est le moine Théodore qui, arrivé et établi en An-

gleterre, fit fleurir les études, et fonda cette fameuse école, où avec les lettres grecques et latines on enseignoit l'astronomie, la géométrie, etc. et dont sortirent depuis, dit M. l'abbé Fleuri, tant de grands hommes. (Tome 8. pag. 613.)

Je reprends, et je dis, si on avoit cru à Rome, où la vénération pour saint Grégoire alloit toujours en croissant, que ce grand pape eût été par principe de religion, ennemi des lettres humaines, et en eût jugé l'étude incompatible avec la profession du christianisme, des moines qui auroient fait de cette étude, un des principaux objets de leurs occupations, auroient dû paroître bien répréhensibles. Cette circonstance les auroit fait juger plus indignes que tout autre, de remplir des fonctions importantes dans l'église ; cependant les papes ne sont point détournés par cette considération de les élever à l'épiscopat, elle paroît au contraire influer dans leur choix, donc, etc.

Il est bien tems d'abandonner les critiques que l'esprit d'irréligion, ou l'esprit de parti a rendu aussi crédules qu'injustes, et de revenir au sage et vertueux Bacon. Il a répété le fait de la destruction des monumens anciens dont on charge saint Grégoire : cela est vrai, il ne l'avoit point examiné, et il l'a cru sur le témoignage de Machiavel. Mais il n'en a fait sortir aucune conséquence injurieuse à la religion ; il combat au contraire celles qu'en tiroit l'auteur italien. Il assure, sans que nous

sachions où il a pris cette anecdote, que les antiquités détruites par saint Grégoire furent aussi-tôt *ressuscitées* par Sabinien son successeur; et il saisit cette occasion pour rendre à l'église un témoignage qui détruit pleinement toutes les accusations que ses ennemis élèvent contre elle en ce genre. C'est que lorsque les Scythes du côté du Nord, et les Sarrasins du côté du Midi, inondèrent l'empire romain, l'église chrétienne seule recueillit et conserva dans son sein les précieux restes de la littérature payenne, qui autrement auroient péri sans ressource. *Sola christiana ecclesia inter inundationes Scytharum à plagis Septentrionalibus et Sarracenorum ab Orientalibus, pretiosas gentilis eruditionis reliquias jamjam funditus perituras, sinu et gremio suo conservavit.* (De Augm. scient. l. 1. part. med. et fidel. serm. de viciss. cap. 56.) Nos adversaires n'oseroient contester ce fait, il est trop évident.

Voilà donc, dans le moyen âge, les chefs de la religion qui ont été les sauveurs et les conservateurs des livres et des sciences. Si on observe encore, que, sous le règne des premiers empereurs chrétiens, lorque ces chefs pouvoient tout contre les livres des payens, loin de les détruire, comme Machiavel et Montagne l'ont prétendu, ils les ont recueilli soigneusement dans leur bibliothèque, et en ont fait l'un des objets de leurs études, on sera parfaitement convaincu que les gens de

lettres doivent beaucoup et même tout à la religion chrétienne, et qu'au lieu de mériter quelque reproche de leur part, elle est digne au contraire de leur éternelle reconnoissance.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

ERRATA.

Page 66, lig. 23, qu'exciter, *lisez*, qu'excite.
Page 110, note, l'éditeur, des dernières collections de l'édition, *lisez*, l'éditeur des dernières collections, de l'édirion.
Page 114, lig. 6, la sienne, *lisez*, science.
Page 194, lig. 2, leurs institutions, *lisez*, instructions.
Page 202, lig. 3, la divine parole, *supprimez* divine.
Page 265, lig. 23, je les découvre, *lisez*, je découvre.

TABLE
DES TITRES
Contenus dans ce Volume.

ORIGINE, étendue et règle de la pitié. Page 1
La charité chrétienne, supérieure à toute la philosophie morale. 3
Du plus haut degré de la charité. 5
Bornes de nos sollicitudes. 7
Nécessité de comparer les devoirs avec les devoirs. 9
Moyen de nous former à toutes les vertus à-la-fois. La foi chrétienne seule nous le donne. 11
Fausses vues de l'ambition. 13
Préférence du bien commun au bien particulier, singulièrement recommandée par la religion chrétienne, termine beaucoup de disputes parmi les anciens philosophes. 15
Moyens honnêtes, seuls à employer dans la poursuite des biens de ce monde. 26

Parure décente conforme, et usage du fard contraire à la raison et à la religion. 32

La méditation des choses divines est le meilleur moyen de résister aux tentations de la volupté. 33

Inconvéniens de l'espérance terrestre. Le Ciel devroit être le seul objet de nos espérances. 35

Excellence des œuvres de miséricorde; elles offrent un moyen de discerner les hypocrites. 39

Utilité, nécessité de connoître les méchans. 42

De l'innocence de la colombe, et de la prudence du serpent. 46

Des œuvres de Dieu et des œuvres de l'homme. 48

Influence du corps sur l'ame: fondement de plusieurs observances religieuses; fausses conséquences qu'on voudroit en tirer. 50

La médecine illustrée par Notre-Seigneur. 53

Médecins qui procureroient la prolongation de notre vie, honorés dans l'ordre de la religion. 54

Avantages et bénédiction d'une longue vie. 55

Les jeunes gens préférés aux vieillards dans l'ecriture. 57

Les jeunes gens peu propres à profiter des auteurs anciens qui ont traité de la philosophie morale : nécessité de les instruire de la religion avant l'étude de la politique. 58

De la vérité. 60

La mort. 63

Inconséquences et inconvéniens de la vengeance. 65

De l'adversité. 68

L'amour, passion funeste. 71

Chasteté des peuples de la Nouvelle Atlantide. 72

Importance des conseils. 77

Avertissement à donner aux rois. 78

Approbation d'un conseil donné par les Jésuites. 79

Jugement sur les richesses, confirmé par le témoignage de Salomon. 80

Lecture de l'Histoire Ecclésiastique, propre à former un théologien. 83

Sentiment de Bacon sur le duel. 84

Les Jésuites, excellens instituteurs de la jeunesse. 99

Observations sur les religieux mendians. 100
Jugement sur les théologiens scholastiques, leur censure et leur éloge. 101
Eloge de la piété d'Henri VII. 106
Conseils donnés au duc de Bukingham, favori et premier ministre du roi Jacques Ier., sur les devoirs de sa place, relativement aux affaires de la religion. 110
De la viscissitude des choses, ou des revolutions générales, soit dans la nature, soit dans la religion. 118
Les suites d'un zèle outré, même contre une secte absurde. 124
Unité dans l'église. 129
De la théologie. Neuvième et dernier Livre du Traité de Augmentis Scientiarum, 1°. *de l'usage légitime de la raison dans les choses divines; 2°. des degrés de l'unité dans la cité de Dieu; 3°. les émanations des écritures.* 140

AVIS SUR LES CONTROVERSES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE.

Nécessité des différends de religion. 162

Genre des disputes qui, au tems de Bacon, agitoient l'Eglise d'Angleterre. Moyens généraux de les terminer. 163

Indécence de la plaisanterie dans les matières de religion. 169

Irrégularité de la conduite dans les évêques, première et principale cause des troubles et des schismes qui ont déchiré l'église ; égards de Bacon pour les évêques. 174

Respect qu'on doit aux évêques. 178

Seconde cause des controverses. 180

Troisième cause des controverses. 183

Quatrième cause des controverses. 186

Commencement et progrès des controverses qui troublent aujourd'hui l'église d'Angleterre. Procédés peu charitables des deux partis. 189

Circonspection des évêques à exiger des sermens, et à interdire ceux qui les refusent. 196

Conduite et doctrine de ceux qui attaquent le gouvernement actuel de l'église anglicane. 198

Réflexions générales sur ces controverses.

CONSIDÉRATIONS

Sur les moyens de pacifier et de réformer l'église d'Angleterre, adressées à Jacques Ier., roi d'Angleterre. 208
Circonstances du gouvernement des évêques. 223
Sur la liturgie, les cérémonies de la souscription. 238
Du ministère de la prédication. 245
Sur les abus de l'excommunication. 252
Sur la résidence et la pluralité. 255
De l'obligation et de la manière de pourvoir à l'honnête entretien des ministres de l'église. 260

DIALOGUE

Sur la guerre sacrée. 267

ÉCLAIRCISSEMENS

Sur cette question : Les anciens pères de l'église ont-ils condamné comme hérétique, l'opinion philosophique des Antipodes ? 313

Eclaircissemens sur l'accusation d'avoir voulu anéantir tous les auteurs et tous les monumens de l'antiquité payenne, intentée contre saint Grégoire. 332

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE BELIN, RUE S. JACQUES, n°. 22.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE